This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Nov 23 1910

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE

PAR

A. CHASSANG

Lauréat de l'Académie française
Inspecteur général de l'Instruction publique

COURS MOYEN

avec des Notions élémentaires de Grammaire historique

NOUVELLE ÉDITION

Mise en conformité avec la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie*

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

6264.39.9

Harvard College Library

FROM

.....

.....

.....

0-E

NOUVELLE

GRAMMAIRE

FRANÇAISE

COURS MOYEN

Les exemplaires non revêtus de la double signature de l'auteur et des éditeurs seront réputés contrefaits.

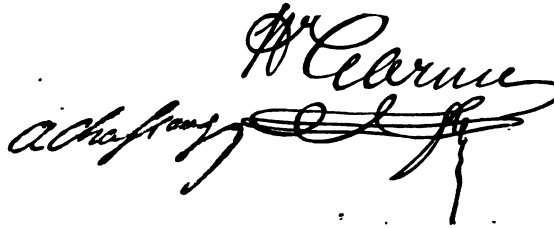

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Langue grecque

NOUVEAU DICTIONNAIRE GREC-FRANÇAIS. 1 vol. grand in-8°, relié toile..... 15 fr.

NOUVELLE GRAMMAIRE GRECQUE, d'après la méthode comparative et historique. 1 vol. in-8°, cartonné..... 3 fr.

ABRÉGÉ DE LA GRAMMAIRE GRECQUE. 1 vol. in-8°, cart..... 1 fr. 50

NOUVELLE CHRESTOMATHIE GRECQUE, ou Exercices grecs en vue de l'étude simultanée de la Grammaire et des Racines. 1 vol. in-12, cartonné..... 2 fr. 50

MORCEAUX CHOISIS DES PRINCIPAUX AUTEURS GRECS (texte). 1 vol. in-12 de 640 pages, cartonné..... 3 fr. 50

— *Id.* (traduction). 1 vol. in-12, cartonné..... 2 fr. 50

Langue latine

NOUVELLE GRAMMAIRE LATINE (*cours élémentaire*). 1 volume in-12, cartonné..... 1 fr.

NOUVELLE GRAMMAIRE LATINE, d'après les principes de la méthode comparative et historique (*cours moyen*). 1 vol. in-12... 1 fr. 60

NOUVELLE GRAMMAIRE LATINE (*cours supérieur*)..... 3 fr. 50

Langue française

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE (*cours élémentaire*). 1 vol. in-12, cartonné..... 1 fr.

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE (*cours supérieur*), avec des notions sur l'histoire de la langue et en particulier sur les variations de la syntaxe du XVI° au XIX° siècle..... 3 fr. 50

Paris. — Imp. E. CAPIOMONT et V. RENAULT, rue des Poitevins, 6.

NOUVELLE
GRAMMAIRE
FRANÇAISE

PAR

A. CHASSANG
Lauréat de l'Académie française, Inspecteur général de l'Instruction publique.

COURS MOYEN
Avec des Notions élémentaires de Grammaire historique

DOUZIÈME ÉDITION
REVUE ET CORRIGÉE

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1887

LIBRARY,
JUL 26 1897
CAMBRIDGE, MASS.
6264.39.9

H. J. Coolidge
of Boston

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION (1877)

J'ai exposé, dans la *Préface* du *Cours élémentaire*, l'esprit dans lequel est conçue la présente *Grammaire*, et qui est commun aux trois *cours* dont elle se compose. Il consiste à s'abstenir, dans l'enseignement grammatical, des procédés purement mécaniques, et à y substituer des procédés logiques. Cette méthode est souvent aussi simple que l'autre, et elle est assurément bien plus féconde pour l'éducation de l'esprit. Sous prétexte de ménager l'enfant, on se méfie trop en général de son intelligence ; on énerve et l'on fausse son esprit, en le dispensant de réfléchir, et en lui montrant dans la grammaire un amas de règles sans lien et sans cause. Il faut une doctrine, et une doctrine rigoureuse ; mais, pour qu'elle soit rigoureuse, il n'est pas nécessaire qu'elle cesse d'être simple. Il suffit que le grammairien ne déduise pas toutes ses raisons, qu'il donne seulement celles qui peuvent être facilement comprises, qu'il jette les bases d'un enseignement plus large et plus élevé, et qu'il ne dise rien qui doive être contredit par une étude plus approfondie de la langue et de la grammaire.

Plus que personne, je sais que l'enseignement vit de traditions, et que les traditions sont respectables, tant que leur maintien offre des avantages, ou même seulement est sans inconvénients. J'ai donc, dans ce *cours*, comme dans le précédent, conservé de la grammaire traditionnelle tout ce qui n'est pas contraire à une saine doctrine grammaticale.

Ainsi j'ai maintenu les anciennes dénominations de *verbes actifs*, *verbes neutres*, et *verbes passifs*, etc. J'ai gardé la division consacrée en *adjectifs qualificatifs* et *adjectifs déterminatifs*, bien qu'on ait fait observer avec raison que tous les adjectifs sont *déterminatifs ;* mais je n'attache pas grande importance à ce qu'on peut appeler la métaphysique grammaticale.

Moins hardi que quelques auteurs d'ouvrages élémentaires récemment publiés, je n'ai eu garde de supprimer l'*article* et d'en faire un *adjectif démonstratif*. C'est là un excès de doctrine qui ne me paraît nullement justifié. L'article est une espèce particulière de mot, qui n'existe pas dans toutes les langues, mais qui, dans celles où elle existe, joue un rôle à part et tout à fait distinct de l'adjectif. Il est vrai que je ne reconnais ce rôle distinct qu'à l'article défini (*le, la, les*). Quant à ce qu'on a appelé *article indéfini* (*un, une*, au pluriel *des*), ce n'est, en réalité, pas autre chose qu'un adjectif indéfini.

Mais si j'ai prouvé, par ce respect de la tradition grammaticale, mon peu de goût pour la nouveauté, je ne pouvais aller jusqu'à respecter ce qui est en contradiction avec la logique.

Je ne pouvais, par exemple, pour rester fidèle au *bon Lhomond*, garder les mots de *nominatif* et de *régime*, qui sont des restes de l'ancienne grammaire française, toute calquée sur la grammaire latine, qui n'ont rien à faire avec notre langue, et qu'il faut absolument remplacer par les mots de *sujet* et de *complément*.

Je ne pouvais davantage maintenir, comme une des *parties du discours*, le *participe ;* car le participe n'est qu'un *mode* du *verbe*, et il est rangé parmi les modes même par Lhomond et par les grammairiens qui, à son exemple et par une contradiction flagrante, en font une espèce distincte parmi les mots.

Il m'était encore moins possible de conserver la trop fameuse règle de la formation des temps d'après *cinq temps primitifs*. C'eût été consacrer la regrettable confusion des *temps* et des *modes*, confusion qui est par là introduite dans l'esprit des enfants, et qu'il est si difficile de déraciner plus tard. Mais, comme il ne faut rien détruire sans le remplacer, je me suis attaché à retrouver les avantages didactiques des anciens *temps primitifs* (*présent de l'infinitif*, *présent de l'indicatif*, *parfait défini*, *participe présent*, *participe passé*) par une division nouvelle, qui a l'avantage de ne pas soulever d'objections au point de vue logique et grammatical. A la division en prétendus *temps primitifs*, où *temps* et *modes* sont bizarrement enchevêtrés, et qui n'est qu'un procédé mnémonique pour apprendre la formation des temps, je substitue cinq temps réels. Je les appelle *temps principaux*,

et j'y ajoute seulement l'*infinitif*, non comme un temps, mais comme la forme par laquelle il est d'usage en français de désigner le verbe, et qui sert ainsi de point de repère.

Pour peu qu'on veuille bien examiner sans parti pris la classification que je propose des *temps principaux*, on s'apercevra que, tout en évitant les inconvénients de la division traditionnelle, j'en ai gardé, j'en ai même augmenté les avantages.

Dans ces *temps principaux*, présentés tous au *mode indicatif*, sont classés les quatre temps simples (*présent, imparfait, parfait défini, futur*), et un temps composé (le *parfait indéfini*). Aussi bien que les anciens *temps primitifs*, ces *temps principaux* donnent la clef de tous les autres, parce que leurs formes s'y retrouvent. Ainsi, de l'indicatif présent on peut tirer l'impératif et le subjonctif présent; de l'imparfait, le participe présent; du parfait défini, l'imparfait du subjonctif; du futur (formé lui-même de l'infinitif), le conditionnel: quant au parfait indéfini, non-seulement il contient le participe passé, mais encore il offre l'avantage de fournir un exemple de temps composés, et (pour ce qui est des verbes neutres) un exemple de leur formation avec l'auxiliaire *avoir* ou avec l'auxiliaire *être*.

Je me suis encore attaché à préciser des notions qui sont récemment entrées dans l'enseignement de la grammaire française, mais qui trop souvent y sont présentées d'une manière confuse ou tout à fait erronée. Je veux parler du *radical*, de la *terminaison* et des *désinences*, des *racines*, des *préfixes* et des *suffixes*. Naturellement, j'y insiste peu, même dans le *cours moyen* : je me borne à donner des idées justes; et, par exemple, je me garde bien de répéter, avec nos modernes docteurs, que le radical est *la partie du mot qui ne change jamais*. Il n'y a rien de plus faux en français, comme dans les autres langues. Sans doute, en général, le radical change peu; mais c'est autre chose que la partie invariable du mot, à moins de supposer que les verbes comme *pouvoir, savoir, tenir, vouloir, boire*, etc., n'ont pas de radical, ou bien que leur radical se borne à la première lettre.

Enfin j'ai cherché à introduire dans le *cours moyen*, comme dans le *cours élémentaire*, quelques améliorations sérieuses au

point de vue de l'enseignement grammatical de la langue française. Le but constant de mes efforts a été de faire une grammaire qui fût en rapport avec les progrès de la science grammaticale, sans cesser d'être simple et claire.

J'ai réagi, dans les limites de ce qui convenait à un livre élémentaire, contre cette sorte d'émiettement de la doctrine grammaticale qui se produit sous forme de *remarques particulières*. Autant que possible, je groupe ces remarques en les rattachant à une idée générale. Je ne laisse subsister les remarques particulières que lorsque le lien est trop difficile à saisir pour des enfants.

Par la même raison, j'ai multiplié les *tableaux synoptiques* qui font ressortir les faits grammaticaux, aussi bien que les faits historiques. J'en ai usé même dans la *Syntaxe*, mettant sur deux colonnes les règles en quelque sorte parallèles. Mais c'est surtout pour les verbes que j'en ai fait un large emploi. Je ne suis pas le premier à qui soit venue l'idée de mettre les verbes dans les tableaux, où l'on voit les temps sur des colonnes verticales, et les modes dans des cases horizontales; tableaux qui permettent d'embrasser d'un même coup d'œil un verbe entier présenté sur une seule page : néanmoins, l'arrangement de ces tableaux m'est personnel, non-seulement par la disposition des modes (où je rapproche le subjonctif de l'impératif, et le conditionnel de l'infinitif, pour mieux montrer la parenté de ces divers modes), mais par la séparation rendue sensible à l'œil et à l'esprit entre les *temps simples* et les *temps composés*.

Il me reste à dire en quoi ce *cours moyen* diffère du *cours élémentaire*.

Autant qu'il a été possible, j'ai maintenu le texte du *cours élémentaire;* j'y ai seulement ajouté tous les compléments que comportent l'âge plus avancé et les connaissances plus étendues des élèves auxquels il est destiné; et je me suis attaché à ne pas excéder les limites des notions qui conviennent à la quatorzième ou à la quinzième année : le reste sera l'objet du *cours supérieur*. Sans doute l'ancien texte disparaît sous la multitude des compléments qui ont dû être ainsi ajoutés; mais, s'il n'a pas été possible de conserver les anciens chiffres de paragraphes, les divisions générales de l'ouvrage restent les mêmes, et

permettent au maître et à l'élève de reconnaître dans le *cours moyen* le texte déjà étudié du *cours élémentaire*.

Parmi les parties nouvelles du *cours moyen*, les principales sont les suivantes.

1° Dans la théorie de l'article, de l'adjectif et du pronom, j'ai introduit, après plusieurs grammairiens du reste, le *genre neutre*, que ne veulent pas reconnaître en français les partisans de la grammaire mécanique, sous prétexte que c'est un embarras pour l'analyse grammaticale; comme si ce n'était pas fausser absolument les idées d'un enfant capable de réflexion que de lui dire que *le* est du même genre, à savoir le genre masculin, dans ces trois phrases : *voici votre père, je* LE *vois arriver*; *votre mère est souffrante, je* LE *vois; au moment où les états sont* LE *plus florissants;* et comme si les enfants ne devaient pas eux-mêmes rectifier cette erreur, quand, traduisant ces phrases en latin, en anglais, en allemand, il leur faut mettre pour la première, le masculin; pour les deux autres, le neutre.

2° La *Syntaxe* a reçu des développements plus considérables: j'ai cherché à être complet tout en me tenant en garde contre les minuties grammaticales, et j'ai partout mis les exemples des bons écrivains au-dessus des décisions souvent arbitraires et sans autorité des grammairiens.

3° J'ai donné des notions élémentaires de grammaire historique : j'en ai été très-sobre, réservant pour le *cours supérieur* de plus amples développements, surtout en ce qui concerne la *Syntaxe*; mais il était nécessaire de faire ici à ces notions une certaine part. En effet, tant que, dans l'étude de la grammaire française, on ne s'est pas avisé ou que l'on ne s'est pas soucié du point de vue historique, on a cru que la langue s'est constituée et peut se réformer par le raisonnement, et l'on a disserté à perte de vue sur les règles. D'un autre côté, les adeptes de la grammaire historique ont eu quelquefois le tort de méconnaître la grammaire de l'usage actuel, le « bon usage », comme disait Vaugelas, celui dont l'Académie française est chez nous l'interprète, sinon infaillible, du moins le plus autorisé. Il y a un « bon usage », qui changera, comme il a déjà changé, mais d'après lequel on doit écrire et parler. Les grammairiens n'ont pas à le discuter, à prendre parti pour ou contre; ils n'ont qu'à le constater, à en être « les témoins », comme di-

sait encore si judicieusement Vaugelas. Mais cet usage lui-même n'est pas toujours aussi capricieux qu'il le paraît au premier abord : le plus souvent l'usage présent s'explique par l'usage ancien ; pour se rendre compte des formes de la langue d'aujourd'hui, il faut remonter à celles de l'ancienne langue et en suivre les variations depuis ses origines latines jusqu'à nos jours.

Telle est la légitimité, telle est la nécessité d'une étude historique de la langue française, dans tout enseignement grammatical tant soit peu sérieux.

Mais, tout en reconnaissant et en proclamant l'utilité de ces notions (sans lesquelles, pour ne citer qu'un exemple, toute exposition des différents *genres* d'un même mot n'est qu'une série d'énigmes indéchiffrables), il n'est pas possible de les mettre sur le même plan que les règles de la grammaire usuelle. Pour rendre sensible en quelque sorte aux yeux la différence entre ces règles et les notions historiques destinées à les expliquer, j'ai distingué ces dernières du reste du texte par des caractères plus fins : j'ai mis ce *petit texte* entre crochets, et, en tête de chaque alinéa consacré à ces notions, j'ai placé des titres qui en indiquent par avance le contenu : ORIGINES LATINES, HISTOIRE, etc. Ce *petit texte* n'est, pour ainsi dire, qu'un commentaire de la grammaire proprement dite ; l'étude peut en être considérée comme facultative, ou du moins doit dépendre du degré d'instruction ou d'intelligence des élèves. Ce sera au maître d'apprécier s'il convient de les leur faire apprendre ou de les en dispenser.

A. CHASSANG.

AVERTISSEMENT

DE LA 5e ÉDITION

Les règles données dans cette Grammaire ont été partout mises en conformité avec la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1878), par exemple pour le pluriel des noms étrangers ou composés, pour l'orthographe du superlatif construit avec *très* (suppression du trait d'union), pour celle des mots terminés en *ège* (noms et verbes), etc.

INTRODUCTION

COUP D'ŒIL SUR LES ORIGINES LATINES ET SUR L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

De tous les éléments qui sont entrés dans la formation de la langue française, le principal est le latin; mais c'est moins le latin classique, le latin de Cicéron et de Virgile, que le latin populaire, celui des cultivateurs et des soldats. Transporté en Gaule par les légionnaires de César et par les colons qui les suivirent, le latin prit place à côté de l'idiome des Gaulois, *le celtique* : peu à peu la langue des Romains s'imposa aux vaincus par la supériorité de la civilisation des vainqueurs, par les relations qui s'établirent avec eux pendant une occupation de plusieurs siècles, enfin par la diffusion du christianisme, dont les apôtres se servaient en Occident de la langue latine. Cependant il subsista, dans la langue parlée par les habitants de la Gaule, quelques traces de l'ancien celtique, et l'on en rencontre encore aujourd'hui dans la langue française.

Au Ve siècle, l'invasion des tribus germaniques en Gaule fournit à la langue un élément nouveau. Mais, tandis que les Romains avaient fait accepter leur langue, du droit du plus fort et du plus avancé en civilisation, les Barbares durent adopter en grande partie celle des vaincus, et ils n'apportèrent à l'idiome gallo-romain qu'un contingent d'environ 500 mots germaniques. Le reste du vocabulaire demeura pres-

que exclusivement latin, et la syntaxe continua d'être toute latine.

Ainsi se forma en Gaule, comme dans les pays méridionaux de l'Europe occidentale, une *langue romane*, c'est-à-dire un débris du latin vulgaire, mêlé à des éléments celtiques et germaniques.

Cette *langue romane* de la Gaule subit à son tour une suite de modifications lentes, insensibles, mais continues qui, vers le IXe siècle, en font un idiome nouveau, la *langue d'oïl*, qui n'est plus le latin, et qui n'est pas encore le français, mais qui pourra le devenir, à la différence de la *langue d'oc*, langue du midi de la France, qui formera seulement quatre dialectes distincts, le *limousin*, le *languedocien*, le *gascon* et le *provençal* (1). La langue *d'oïl* aussi comprenait quatre *dialectes*, le *normand*, le *picard*, le *bourguignon* et le *français* ou dialecte de l'Ile-de-France. La *langue française* n'existe véritablement qu'à partir du moment où ce dernier dialecte a pris le pas sur tous les autres, c'est-à-dire à partir du XIVe siècle. Il lui reste sans doute bien des transformations à subir pour devenir la langue d'aujourd'hui; mais ce qui, dès lors, établit entre elle et la *langue d'oïl* une distinction profonde, c'est la suppression de l'ancienne déclinaison latine, qui s'était en partie maintenue dans la langue d'*oïl* ou *vieux français*. Cette suppression achève de donner à la *langue française* ce caractère *analytique* qui distingue les idiomes mo-

(1) On sait que ces deux langues étaient ainsi désignées par la manière dont chacune prononçait le signe de l'affirmation. On disait *oïl*, qui est devenu *oui*, au nord de la Loire (*langue d'oïl*) ; on disait *oc* au sud de la Loire (*langue d'oc*), et ce nom était resté à une des provinces de l'ancienne France.

dernes, et qui s'oppose au caractère *synthétique* des idiomes de l'antiquité.

Pour bien connaître la langue française, il y a donc à tenir compte de deux faits :

1° De ses *origines latines ;*

2° De son *histoire*, c'est-à-dire des transformations qu'elle a subies depuis les premiers bégayements de la langue romane, jusqu'au jour où l'Académie de Berlin mit au concours une dissertation *sur les causes de l'universalité de la langue française* (1784).

Le fond de la langue est dans ses *origines latines*, mais si l'on veut tenir compte de tous les autres éléments, il faut y joindre, non-seulement l'idiome *celtique* et le vieil idiome *germanique*, qui nous reportent à son premier âge, mais les idiomes qui, depuis le XIVe siècle, ont ajouté au vocabulaire de la langue d'oïl.

Ainsi l'on voit s'introduire dans la langue, au temps des Croisades, des mots d'origine orientale; au XVIe siècle des mots italiens; au XVIIe des mots allemands et espagnols; au XIXe des mots anglais.

De plus, même parmi les mots qui ne sont pas d'origine étrangère et moderne, il faut distinguer les *mots de formation populaire* et les *mots de formation savante*. Ces derniers sont ceux que les érudits empruntent aux langues classiques, au grec et au latin, en tenant un compte plus exact de l'étymologie que n'avait fait le peuple dans les mots qu'il avait précédemment tirés de la langue latine.

Les emprunts faits au latin par le peuple ou par les savants se sont faits d'après des procédés tellement différents, que souvent le même mot latin donne au français deux mots, l'un de *formation populaire*, l'autre de *formation savante* : c'est ce

que l'on appelle des *doublets*. Ainsi sont venus les mots suivants :

DU MOT LATIN	PAR FORMATION POPULAIRE	PAR FORMATION SAVANTE
acrem,	aigre,	âcre ;
advocatum,	avoué,	avocat ;
articulum,	orteil,	article ;
capitale,	cheptel,	capital ;
causam,	chose,	cause ;
cumulare	combler,	cumuler ;
decimam,	dîme,	décime ;
dotare,	douer,	doter ;
examen,	essaim,	examen ;
fragilem,	frêle,	fragile ;
hospitale,	hôtel,	hôpital ;
integrum,	entier,	intègre ;
justitiam,	justesse,	justice ;
legalem,	loyal,	légal ;
nativum,	naïf,	natif ;
navigare,	nager,	naviguer ;
pensare,	peser,	penser ;
pietatem,	pitié,	piété ;
rigidum,	raide,	rigide ;
separare,	sevrer,	séparer ;
traditionem,	trahison,	tradition ;
etc.,	etc.,	etc.

On le voit, les mots de formation savante sont calqués sur les mots d'où ils dérivent. Il n'en est pas de même des mots de formation populaire ; mais, si ces derniers s'écartent de leur type latin, c'est d'après des règles presque invariables, dont les principales sont les suivantes, et qui sont déterminées par l'influence de l'*accent tonique* des mots latins. (Voyez § 23.)

Il y a d'abord une règle générale, qui est celle-ci :

Maintien des voyelles accentuées en latin; or, en latin, l'accent tonique est toujours ou sur l'avant-dernière syllabe, quand elle est longue, ou sur l'anté-

pénultième, quand l'avant-dernière est brève. *Ex. :*

can*tó*rem, chan*teur*;	*ór*ganum, *or*gue;
am*á*re, ai*mer*;	*imá*ginem, *ima*ge.
*pór*ticum, *por*che;	

Cette règle a deux applications particulières, à savoir :

1° *Suppression de la voyelle atone et brève qui précède ou suit la syllabe accentuée des mots latins. Ex.:*

Premier cas :

bon(ĭ)tátem, bonté;	christian(ĭ)tátem, chrétienté;
pos(ĭ)túram, posture.	cum(ŭ)láre, combler.

Deuxième cas :

apóst(ŏ)lum, apôtre;	epíst(ŏ)lam, épître;
cómp(ŭ)tum, compte;	orác(ŭ)lum, oracle.

2° *Suppression fréquente de la consonne placée entre deux voyelles, ou consonne médiane, Ex.:*

ma(g)istrum, maître (*primitivement* maistre);
se(c)urum, sûr (— seur);
ma(t)urum, mûr. (— meur);
au(g)ustum, août (— aoust);
li(g)are, lier;
pli(c)are, plier;
etc., etc.

Cette suppression de la *consonne médiane* entraîne, on le voit, quelquefois celle de la syllabe initiale.

Cette syllabe initiale, quand elle est atone, est du reste supprimée aussi devant la tonique, même sans qu'il y ait suppression de la *consonne médiane*. Ex :

illórum, leur;	avúnculum, oncle;
Apúliam, Pouille;	etc.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

CHAPITRE I.

DES LETTRES.

§ 1. La *grammaire* est une science qui a pour objet l'étude des règles du langage, soit écrit, soit parlé.

On appelle *orthographe* l'ensemble des règles du langage écrit.

[ÉTYMOLOGIE. — Grammaire vient du mot latin *grammatica*, qui est lui-même tiré du mot grec γραμματική, *science des lettres*. — *Orthographe* vient du mot grec ὀρθογραφία, *écriture correcte*.]

§ 2. Le *langage* se compose de mots.
Les *mots* se composent de lettres.

ALPHABET.

§ 3. On appelle *alphabet* l'ensemble des *lettres* qui sont en usage dans une langue.

L'alphabet français se compose de 25 lettres, qu'il est d'usage de ranger dans l'ordre suivant : *a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s, t, u, v, x, y, z.*

[ÉTYMOLOGIE. — Le mot *alphabet* vient des deux premières lettres grecques ἄλφα, βῆτα. L'alphabet français s'appelle aussi

quelquefois l'A B C, du nom des trois premières lettres françaises. *Lettre* vient du latin *littera.*]

§ **4.** On appelle *voyelles* les lettres qui, même prononcées seules, forment une *voix*, c'est-à-dire un son.

Il y a, en français, six *voyelles simples*, qui sont : *a, e, i, o, u* et *y*, qui a le son d'un *i* ou de deux *i*.

On verra plus loin (§ 11) ce qu'on entend par *voyelles composées.*

§ **5.** On appelle *consonnes* les lettres qui ne forment un son distinct que si on les prononce avec des voyelles.

Il y a dix-neuf consonnes qui sont : *b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, z.*

[ÉTYMOLOGIE.—*Voyelle* vient du mot latin *vocalem, vocal, qui émet une voix* ou *un son; consonne*, de *consonam*, qui a le même sens, et vient de *cum sonare*, sonner avec.]

SYLLABES.

§ **6.** On appelle *syllabe* une voyelle ou une réunion de consonnes et de voyelles qui se prononcent par une seule émission de voix. *Ex.* : **a, e, i, o, u; ba, be, bi, bo, bu**, etc.

On appelle :

1° *monosyllabes* les mots d'une seule syllabe, par exemple tous les mots qui composent ce vers de Racine :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

2° *polysyllabes*, les mots de plusieurs syllabes, par exemple : for-ti-fi-er (4 syllabes), o-ri-gi-na-li-té (6 syllabes);

3° *dissyllabes*, les mots de deux syllabes (é-té, hi-ver); *trissyllabes*, les mots de trois syllabes (pa-ren-té, vé-ri-té).

[ÉTYMOLOGIE. — Tous ces mots viennent de mots grecs : συλλαβή (en latin *syllaba*), *réunion de lettres*, parce que, en général, une syllabe se compose de plusieurs lettres; μονοσύλλαβος, πολυσύλλαβος, δισσύλλαβος, τρισσύλλαβος.]

CHAPITRE II.

VOYELLES.

§ 7. Les voyelles se distinguent, selon la durée de la prononciation, en *brèves* et en *longues*.

On appelle *brèves* les voyelles dont la prononciation est rapide ; *longues* celles dont le son s'allonge davantage. Par exemple :

a	est bref dans	*patte*	et long dans	*pâte;*
e	—	*trompette*	—	*prêtre;*
i	—	*lime*	—	*gîte;*
o	—	*robe*	—	*rôle;*
u	—	*cruche*	—	*bûche.*

L'usage apprendra les voyelles longues et les brèves. Mais il est bon de remarquer que, en français, les voyelles suivies d'une consonne redoublée sont ordinairement brèves. Ex. : **adresse**, **marmotte**, **ombrelle**, etc. (On excepte les voyelles qui précèdent deux *r;* Ex. : *verre*, *terre*.)

§ 8. Les variétés de prononciation des voyelles, surtout de l'*e*, sont marquées par des signes, placés au-dessus de ces voyelles dans l'écriture et nommés *accents*.

Il y a trois accents : l'*aigu* (´), le *grave* (`), le *circonflexe* (^).

Remarque. — Les accents ne servent souvent, dans l'écriture, qu'à distinguer les mots qui se composent des mêmes lettres. Par exemple :

On n'accentue pas **ou**, *conjonct.;* on accentue **où**, *adverbe;*
— **la**, *art. fém.* — **là**, *adverbe;*
— **a**, 3e *pers. sing. du verbe* avoir. — **à**, *préposit.;*
— **des**, *adjectif indéfini plur.* — **dès**, *prépos.*

[* HISTOIRE. — L'accent circonflexe indique en général une syllabe devenue longue par suite de la suppression d'une lettre, et le plus souvent d'une *s*. *Ex.* :

Fête s'écrivait autrefois **feste** (l'*s* subsiste dans les dérivés *festin*, *festoyer*, *festival*);
vêtement — **vestement** (l'*s* subsiste dans le mot *veste*);
côte — **coste** (l'*s* subsiste dans les composés *accoster*, *intercostal*);
bête — **beste** (l'*s* subsiste dans l'adjectif *bestial*);
âme — **anme** (d'où *animé*);
âge — **aage** (ici l'accent circonflexe indique la contraction).]

[* ORIGINES LATINES. — Les lettres supprimées dans ces mots et dans d'autres mots semblables apparaissent dans les mots latins dont ils sont formés. Ex. :

fête de *festum*;
vêtement, de *vestimentum*; (*veste* vient de *vestem*.)
côte de *costam*;
bête de *bestiam*;
âme de *animam*;
âge de † *ætaticum* (dérivé de *ætatem*);
apôtre de † *apostolum*;
rôle de † *rotulum*;
abîme de † *abyssum*.

L'accent circonflexe se met encore sur des voyelles correspondant à des voyelles qui sont longues en grec ou même sur des voyelles longues en français sans qu'elles le soient en grec. Ex. : *dôme* (δῶμα, *maison*), *gnôme* (γνώμη, *pensée*, *esprit*); *pôle*, (πόλος), etc.

N. B. Les *noms* latins, surtout ceux de la 2e et de la 3e déclinaison, sont indiqués à l'accusatif, parce que c'est de ce cas que sont venus en général les substantifs et les adjectifs français. Les noms précédés d'une croix (†) appartiennent à la basse latinité.]

§ 9. On distingue trois sortes d'*e* : l'*e* muet, l'*é* fermé, l'*è* ouvert.

1° L'*e* muet est ainsi appelé parce qu'il a un son sourd et à peine sensible, par exemple dans **je ferai**, **table**, **pluie**, etc. Il ne porte pas d'accent. Les syllabes dans lesquelles se trouve un *e* muet s'appellent *syllabes* muettes.

2° L'*é* fermé est ainsi appelé parce qu'il se prononce la

bouche presque fermée, par exemple dans **équité, témérité**. L'*é* fermé est marqué de l'accent aigu (*é*), excepté quand sa prononciation est déterminée par une consonne, comme dans **nez, rocher, verger, aimer.**

3° L'*è* ouvert est ainsi appelé, parce qu'il se prononce la bouche presque ouverte, par exemple dans : **père, mère.** Il est marqué de l'accent grave (*è*) ou circonflexe (*ê*), excepté quand sa prononciation est déterminée par une ou deux consonnes, par exemple dans **chef, net, ver, amer, peste, reste.**

REMARQUE. — L'*e*, suivi de *r* finale, a tantôt le son d'*é* fermé, comme dans *gosier, bouclier;* tantôt celui d'*è* ouvert, comme dans *fer, enfer*. Il a toujours le son d'*é* fermé à l'infinitif de la 1re conjugaison. Ex. : *aimer*.

§ **10.** L'*y* se prononce comme un *i* ou comme deux *i*.

1° Il se prononce comme un *i* au commencement et à la fin des mots ou des syllabes. *Ex.* : **yacht, hymne, yeux, martyr, physique, style, jury, dey, presbytère.**

2° Il se prononce comme deux *i*, quand il a un son double portant sur deux syllabes. *Ex.* : **pays, payer, noyau, royaume.** — On prononce *pai-is, pai-ier, noi-iau, roi-iaume*, etc.

[ÉTYMOLOGIE. — L'*y* s'appelle *y grec* parce que la plupart des mots dans lesquels il entre sont tirés du grec, où ils ont un υ. Cet υ se prononçait autrefois et se prononce encore aujourd'hui comme un **i**].

[HISTOIRE. — Quelques mots, autrefois écrits par un *y*, s'écrivent aujourd'hui par un *i* marqué d'un tréma (ï).

Ainsi l'on écrit :

Baïonnette au lieu de **Bayonnette** (bien que le mot vienne de *Bayonne*, ville où cette arme a été, dit-on, inventée).

Naïade au lieu de **Nayade** (d'une manière plus conforme à l'étymologie grecque, Ναϊάδες).

Faïence au lieu de **Fayence**, de la ville de *Faënza* (*Italie*), où a été fabriquée pour la première fois la poterie de terre vernissée.

Païen au lieu de **Payen** (du latin *paganum*).

§ **11. 1.** Les six voyelles *a, e, i, o, u, y,* sont figurées par une seule lettre. Mais des sons également simples peuvent être représentés par deux et même par trois lettres, et s'appeler aussi *voyelles.*

Ces dernières *voyelles,* qu'on peut appeler *voyelles composées,* se distinguent des *diphtongues,* qu'on verra plus loin (§ 13), en ce qu'elles représentent un son *unique,* tandis que les diphtongues représentent un son *double.*

On compte comme *voyelles composées :*

au, qui équivaut à *o*; Exemple : *maux* (qui se prononce comme *mots*) ;

eau, qui équivaut à *o;* Exemple : *bateau;*

ai, ei, qui équivalent le plus souvent à *è* ouvert (Exemple : *faible, peine*) ; mais il faut remarquer que *ai* a aussi le son de *é* fermé (**j'ai**) et même celui de *e* muet (**faisant, bienfaisant**);

eu } qui se prononcent également par une seule émis-
ou } sion de voix ; Exemple : **feu, fou.**

2. Comme les *voyelles simples,* ces *voyelles composées* de plusieurs lettres peuvent être brèves ou longues. Par exemple :

eu est bref dans	*jeune*	et long dans	*jeûne,*	
ou —	*doute*	—	*voûte.*	
ai —	*vous faites*	—	*faîte.*	

3. Quelquefois les mêmes sons simples se trouvent figurés par la rencontre de deux voyelles réunies d'une manière un peu étrange. Par exemple :

ao équivaut à un *a* seul dans *faon, paon, taon, Laon,* (prononcez *fan, pan, tan, Lan*).
— à un *o* seul dans *août, saoûl, toast* (prononcez *oût, soûl, tôst*).
ae — à un *a* dans *Caen* (prononcez *Kan*).
oë — *oua* dans *kakatoës* (on prononce, et l'Académie écrit aussi *cacatois*).
eui, uei — à un son simple dans *deuil, accueil, cercueil.*

4. D'autres fois des voyelles s'unissent aux consonnes *n* ou *m* pour figurer un son simple, qui semble s'émettre du nez, et qui, pour cette raison, s'appelle son nasal (*Voyez* § 18, 4). On nomme *voyelles nasales* les voyelles ainsi combinées avec *n* ou *m*. Par exemple :

an	dans les mots	*ban. anchois ;*
en	—	*encan, entreprendre, vraiment ;*
in, aim, ain, ein	—	*instinct, ingrat, faim, pain, serein ;*
on	—	*onze, bon ;*
un, eun, um	—	*chacun, emprunt, à jeun, parfum ·*
am devant	—	*ambition, ampoule ;*
em un *b*	—	*emballeur, emploi ;*
im ou	—	*imbiber, importer ;*
om un *p*.	—	*ombre, plomb ; prompt, compte.*

[ORIGINES LATINES. — Dans *faim, parfum*, l'*m* représente une *m* latine (*famem, fumum*).]

REMARQUE. — Les voyelles suivies d'une *n* ou d'une *m* ne figurent pas un son nasal, 1° quand ces consonnes font partie d'une autre syllabe. Ex. : *é-mouvoir, é-meute, pa-nais, me-ner, fi-nir, mo-narque, u-nir* (*en-ivrer* a le son nasal); 2° quand l'*n* est redoublée, Ex. : *ennemi, tonner* (on excepte *ennui*).

Il n'en est pas de même de l'*m* redoublée, qui garde souvent le son nasal. Ex. : *emmener, emmancher* (excepté : *femme, flamme, gemme*, etc.).

§ **12.** Les voyelles *o, e* se réunissent quelquefois en une lettre double (*œ*), qui le plus souvent correspond à un *e* muet (*Ex. :* **bœuf, œuvre, sœur**), ou à un *é* fermé (*Ex. :* **Œdipe, œsophage**), mais qui a le son *eu* dans *œil* et ses dérivés : *œillade, œillet*, etc.

DIPHTONGUES.

§ **13.** La réunion de plusieurs voyelles formant, en une seule syllabe, un son composé, s'appelle *diphtongue*.

1er groupe. *Ex. :*	**ia**	dans	**piano,**
—	**iai, iè**	—	**biais, pièce, piètre,**
—	**ié, ied, iè**	—	**pitié, pied, lumière.**

1er groupe. *Ex. :*	**ieu**	dans	**Dieu, pieu,**
—	**io**	—	**pioche,**
—	**iou**	—	**chiourme,**
2e —	**oe**	—	**moelle,**
—	**oi**	—	**loi, roi,**
—	**oua**	—	**douane,**
—	**ouè (ouet)**	—	**fouet, mouette,**
3e —	**uel**	—	**écuelle,**
—	**ui**	—	**huile, lui,**
—	**ua**	—	**équateur,**
—	**oui**	—	**louis, fouine.**

Remarque. — De même qu'il y a (Voy. § 11, 4) des *voyelles nasales*, il y a des *diphtongues nasales*. Ex. :

iam, ian	Ex. :	*iambe, viande,*
ien (prononcé *iin*)	—	*bien,*
ion	—	*lion,*
ouan, ouen	—	*louange, Rouen,*
oin	—	*soin,*
ouin	—	*baragouin,*
uin	—	*juin.*

[Étymologie. — Le mot *diphtongue* est tiré du grec δίφθογγος, qui est formé des mots δίς (*deux fois*) et φθόγγος (*son*).]

§ **14.** Quand *a, e, i, u* se rencontrent à la fin d'un mot et au commencement d'un autre, il se produit souvent ce qu'on appelle une *élision :* la voyelle finale du premier mot est *élidée*, c'est-à-dire supprimée, et remplacée par un signe appelé *apostrophe. Ex. :* **l'âme, l'âge, l'usage, l'unité, s'il vient, qu'il vienne** (*pour* la âme, le âge, le usage, la unité, si il vient, que il vienne). L'usage apprendra les différents cas d'élision.

[Étymologie. — *Élision* vient du latin *elisionem, écrasement; élider*, de *elidere, écraser* — *Apostrophe* vient de l'adjectif grec ἀπόστροφος, *détourné, retourné,* qui indique la forme du signe.]

CHAPITRE III.

CONSONNES.

§ **15.** On a vu (§ 5) qu'il y a 19 consonnes.

On peut ajouter à ce nombre quelques consonnes composées, par exemple :

1° *ch*, qui a une articulation spéciale : *chambre, chien, chapeau, chose*, etc.;

2° *ph*, qui se prononce comme une *f* dans des mots d'origine grecque : *philosophie, phrase, sphère ;*

3° *w* (double *v*), qu'on rencontre dans quelques mots d'origine étrangère. — Dans ceux qui viennent de l'anglais, il se prononce en général *ou*. *Ex.* : **whist, whig, tramway** (prononcez *ouiste, ouigue, tramouay*). — Dans ceux qui viennent de l'allemand, il se prononce comme un *v* simple. *Ex.* : **Westphalie, Weimar.** On prononce de même **Norwège, wagon** (qui s'écrit même quelquefois *vagon*).

§ **16.** Plusieurs consonnes, dans certains cas, varient leur prononciation, ou bien ont une prononciation qui leur est commune avec d'autres consonnes. Par exemple :

— *c* s'articule comme *k* devant les voyelles *a, o, u* (*cavalier, compagnon, cultiver*), à moins qu'il n'y ait au-dessous de cette lettre une cédille (Voy. § 22). Ex. : *façade, façon, reçu;*

— *ch* s'articule également comme *k* dans quelques mots d'origine grecque ou hébraïque. Ex. : *chrétien, chronique, archange, archéologie, archiépiscopal, catéchumène, chaos, chrysalide, chrysanthème, technique, Charybde; Chaldée, Melchisédech, Michel-Ange,* etc.;

— *s* a tantôt une articulation sifflante, pareille à celle du *c* devant *e* et *i* (*serviette; service*); tantôt, et surtout entre deux voyelles, l'articulation du *z* (*maison, désert*). En général, quand *s* entre deux voyelles doit s'articuler comme *c*,

on la double ; *Ex* : *tesson, moisson.* Il y a exception pour quelques mots d'origine grecque ou latine : *monosyllabe, désuétude, vraisemblable ;*

— *g* a l'articulation du *j* devant *e* et *i* (*gelée, gibier*). Il prend l'articulation dure (*gue*) devant *a, o, u* (*gâteau, gomme, Gustave*) ; mais il s'articule comme *j*, quand un *e* s'intercale entre le *g* et les lettres *a, o, u*. Ex. : *geai, geôlier, mangeoire, gageure* (qui se prononce *gajure*) ;

— *l* a tantôt l'articulation qui lui est propre (par exemple, dans *le, la, les*), tantôt une articulation *mouillée.*

On appelle *l mouillée,* une *l* simple ou double précédée d'un *i*, et formant une syllabe où le son de l'*i* est très marqué. Ex. : *bail, travail, sommeil, vermeil, fille, sillon, paille, briller, cueillir, périlleux, grenouille.*

Ordinairement deux *ll* qui se suivent ont le son mouillé, quand elles sont précédées d'un *i*. Ex. : *quille, bille, camomille, famille.* Cependant ces lettres ne sont pas mouillées dans les mots *mille, tranquille, ville, Gille, osciller, scintiller, vaciller, titiller,* etc.

[Origines latines. — C'est sans doute pour éviter l'articulation mouillée que, malgré l'étymologie latine (*imbecillum*), on écrit *imbécile.* Mais on écrit *imbécillité.*]

— *d* se prononce comme le *t* quand il est à la fin d'un mot et devant un autre mot commençant par une voyelle ou une *h* muette. Ex. : *grand ami, grand homme.*

§ **17.** Remarque I. — Souvent les consonnes ne se prononcent pas à la fin des mots. Ex. : *nerf* de bœuf; *persil, chenil, fusil ; paix, choix, bijoux ; œufs* et *bœufs* (au pluriel).

Remarque II. — La lettre *q* est toujours suivie d'un *u*, excepté à la fin des mots : *qualité, équateur ; coq.* On écrit *piqûre* (pour *piqu ure*).

Remarque III. — Les consonnes finales autres que *s* et *nt*, signes du pluriel (§ 24, Rem. III) donnent toujours à l'*e* qui les précède le son d'un *é* fermé ou d'un *è* ouvert. Ex. : dan*ger*, ber*ger*, ai*mer*, *rez*-de-chaussée, sifflet, fouet, *chef*-d'œuvre, etc. (On prononce *dangé, bergé, aimé, ré*-de-chaussée ; *sifflè, fouè, chè-d'œuvre.*)

REMARQUE IV. La consonne *t*, suivie d'un *i* et d'une autre voyelle, se prononce tantôt *ti* (*amitié, pitié, entier, partie, gestion, immixtion*, etc.), tantôt *ci* (*patience, satiété, ration, minutie, inertie, partial, ambition*, etc.).

L'usage apprendra à quels mots convient l'une ou l'autre prononciation. Cependant il est bon de remarquer que, dans certaines formes identiques, la prononciation *ci* s'applique aux substantifs, la prononciation *ti* aux verbes. Ex. :

PRONONCEZ *ci*	PRONONCEZ *ti* :
Des exceptions,	Nous exceptions,
— affections,	— affections,
— contractions,	— contractions,
— exemptions,	— exemptions,
— inspections,	— inspections,
— notions,	— notions,
— portions,	— portions,
— inventions,	— inventions,
etc.	etc.

REMARQUE V. La consonne *x* se prononce, tantôt comme *cs* (*extrême, Alexandre, sphinx*), tantôt comme *gs* (*exercice, Xavier, Xénophon*), quelquefois même comme *c*, (*except er, excellent*), comme *ss* (*Bruxelles, Auxerre, soixante*), ou comme *z* (*six* heures, oise*aux* aquatiques).

§ 18. Les consonnes peuvent, selon l'organe qui les articule, se distinguer en *gutturales, dentales, labiales, nasales*, auxquelles s'ajoutent des *liquides*, des *sifflantes* et une *aspirée*.

1. Les *gutturales* sont particulièrement articulées du gosier (en latin *guttur*). Ce sont les consonnes *c, k, q, g, j, ch* (*camarade, kermesse, quartier, gobelet, jocrisse, chanson*).

REMARQUE. — Les gutturales *c* et *g* figurent une double articulation : cette articulation est douce devant les voyelles *e* et *i* (*cendre, gendre; cimier, gibier*); elle est dure devant les voyelles *a, o, u* (*camarade, garçon; corridor, gosier; culbute, Gustave*). Voy. § 16.

2. Les *dentales* se prononcent en appuyant la langue contre les dents. Ce sont les consonnes *d, t* (*dent, dentition, théâtre*).

3. Les *labiales* sont articulées surtout par les lèvres (en latin *labia*). Ce sont : *b, p, f, v* (*bon, père, frère, vieillard*).

4. Les *nasales* se prononcent un peu du nez (en latin *nasus*). Ce sont *n* et *m* (Voyez § 11, 4). Ex. : *vin, pain, faim ; en, emmener, emporter.*

5. Les *liquides* sont ainsi appelées parce qu'elles coulent, en quelque sorte, dans la prononciation ; pour cette raison, elles se joignent plus facilement aux autres consonnes (surtout au *b*, au *p*, au *c*, au *g*, à l'*f*). Ce sont l'*l* et l'*r*. Ex. : *blanchir, broncher ; pleurer, premier ; clameur, cri ; gloire, grandeur ; fleurir, frire*, etc.

6. Les *sifflantes* sont l'*s* et le *z*. Ex. : *serpent, zèbre.* Le sifflement de l'*s* a fourni à Racine un bel effet d'harmonie imitative :

Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur vos têtes ?

7. Enfin la consonne *h*, qu'on peut ajouter aux *gutturales*, est tantôt *muette*, tantôt *aspirée*.

Elle est dite *muette*, quand elle ne se fait pas sentir dans la prononciation, soit au commencement, soit au milieu des mots. Ainsi l'*homme*, l'*hirondelle*, *adhérent*, *inhérent* se prononcent comme s'il y avait *l'omme*, *l'irondelle*, *adérent*, *inérent*.

Quand l'*h* est muette, elle n'empêche pas l'élision, comme on vient de le voir (l'*homme*, l'*hirondelle*).

Elle est dite *aspirée*, quand elle se prononce avec une sorte d'aspiration qui empêche l'élision de se produire entre deux mots dont l'un finit par une voyelle et l'autre commence par cette *h* suivie d'une voyelle. Ainsi on dit *la haine*, *le hasard*, *le héros*.

Remarque I. — L'*h* n'étant pas aspirée dans les dérivés de ce dernier mot, on dit : l'*héroïsme*, l'*héroïne*.

Remarque II. — L'aspiration peut se produire au milieu comme au commencement des mots. Ex. : *ahuri, cohue, dehors.*

REMARQUE III. — Après les consonnes *r* et *t*, l'*h* représente, dans les mots tirés du grec, une aspiration qui n'est plus sensible dans la prononciation française. Ex. : *rhéteur*, *rhume*, *Athènes*.

REMARQUE IV. — On a vu plus haut (§ 15) l'articulation spéciale des consonnes composés *ph*, *ch*. On peut ajouter que, dans quelques mots d'origine anglaise, *sh* se prononce avec le son doux de *ch*. Ex. : *Shakespeare* (prononcez *Chekspire*), *shérif* (prononcez *chérif*), etc.

§ **19.** Les *labiales*, les *gutturales* et les *dentales* peuvent être classées, selon l'intensité de leur prononciation, en *douces* et en *fortes*, comme on le voit dans le tableau suivant :

	LABIALES.		GUTTURALES.		DENTALES.
Douces.	b	v	c prononcé s	g, j	d
Fortes.	p	f	c prononcé k	g prononcé *gue*	t
			k q (qu). h *aspirée*. ch.		

§ **20.** Les consonnes du même *ordre* (*labiales*, *gutturales*) peuvent changer de *degré* dans la formation des mots, c'est-à-dire de *fortes* devenir *douces*, ou de *douces* devenir *fortes*. *Ex.* :

LABIALES : *veuf*, *veuve*; *naïf*, *naïve*.
GUTTURALES : *public*, *publicité*.

§ **21.** Le nom des six voyelles est du masculin, ainsi que celui de la plupart des consonnes. Mais, d'après l'Académie, sept consonnes, dont le nom usuel se termine par un *e* muet, sont du féminin : *f* (*effe*), *h* (*ache*), *l* (*elle*), *m* (*emme*), *n* (*enne*), *r* (*erre*), *s* (*esse*).

CHAPITRE IV.

SIGNES ORTHOGRAPHIQUES ET PONCTUATION. ACCENT TONIQUE.

SIGNES ORTHOGRAPHIQUES.

§ **22.** On appelle *signes orthographiques* les diverses notations employées dans le langage écrit, soit pour indiquer la prononciation, soit pour séparer les mots et les phrases.

Les signes orthographiques usités en français sont au nombre de cinq : les *accents*, l'*apostrophe*, la *cédille*, le *tréma*, le *trait d'union*.

1° Les *accents* (*aigu*, *grave*, *circonflexe*) marquent des variétés de prononciation des voyelles (*voyez* §§ 8 et 9);

2° L'*apostrophe* (') est le signe de l'*élision* des voyelles *a, e, i* (*voyez* plus haut, § 14);

3° La *cédille* (¸) se place sous le *c* devant *a, o, u*, pour lui donner l'articulation de l'*s*. *Ex.* : **façade, façon, reçu,** au lieu de l'articulation semblable à celle du *k* (*camarade*, *comédie*, *curé*);

4° Le *tréma* (¨) se met sur les voyelles *e, i, u*, placées après une autre, pour indiquer que la seconde voyelle doit être détachée de la première dans la prononciation. *Ex.* : **ciguë, naïf, Saül;**

5° Le *trait d'union* (-) sert à réunir en un seul deux ou plusieurs mots, *Ex.* : **Pays-Bas, arc-en-ciel** ; ou à joindre étroitement certains mots. *Ex.* : **peut-être, plaît-il ?** etc.

ACCENT TONIQUE.

§ **23.** Il ne faut pas confondre avec les *accents*, qui viennent d'être classés parmi les *signes* orthographiques (*accent aigu*, *accent grave*, *accent circonflexe*), l'*accent tonique*,

lequel consiste dans l'intensité d'émission de la voix sur une des syllabes d'un mot. La syllabe sur laquelle la voix se porte avec intensité est dite *accentuée* : il n'y a jamais qu'une syllabe accentuée dans un mot ; toutes les autres syllabes sont dites *atones* ou *non accentuées*.

[ÉTYMOLOGIE. — *Tonique* et *atone* viennent de mots grecs : τονικός, *tonique*, formé de τόνος, *accent* ; ἄτονος, *inaccentué*.]

§ **24**. REMARQUE I. En français, l'*accent tonique* tombe toujours sur la dernière syllabe du mot, excepté quand cette syllabe est *muette* (Voy. § 9). Dans ce dernier cas, c'est l'avant-dernière syllabe qui est *accentuée*. Par exemple, dans *sensible, aimable*, la syllabe *accentuée* est *si, ma ;* les deux autres (*sen* et *ble, ai* et *ble*), sont *atones*. Dans *marchons*, l'*accent* est sur la dernière ; dans *marche*, il est sur la première.

REMARQUE II. Quand l'*accent tonique* est sur la dernière syllabe d'un mot et que l'avant-dernière syllabe est *muette*, l'avant-dernière ne compte pour ainsi dire pas dans la prononciation, au moins dans la prononciation rapide de la conversation. Ainsi *charretier* se prononce charr'tier ; *pèlerin*, pèl'rin ; *éperon*, ép'ron ; *hallebarde*, hall'barde ; *hôtellerie*, hôtell'rie ; *palefrenier*, pal'frenier, etc. Dans *hallebarde*, *hôtellerie*, l'accent tonique est sur l'avant-dernière syllabe ; mais la syllabe finale, étant muette, ne compte pas pour la prononciation.

REMARQUE III. Le signe du pluriel dans les substantifs et les adjectifs (*s*) et dans les verbes (*nt*) n'empêche pas les syllabes finales d'être muettes. Ainsi, dans cette phrase : *Les roses sentent bon*, les syllabes qui terminent les mots *roses* et *sentent* sont muettes. Il en est de même de l'*s* à la 2e personne du singulier dans quelques temps de verbes. Ex. : *tu aimes*.

PONCTUATION.

§ **25**. On appelle *phrase* une réunion de mots formant un sens complet ; les phrases peuvent se diviser en *membres de phrase*.

Les phrases et les membres de phrase sont séparés par des *signes de ponctuation.*

§ **26**. On distingue dix signes de ponctuation : la *virgule,* le *point et virgule,* les *deux points,* le *point,* le *point d'interrogation,* le *point d'exclamation,* les *points de suspension,* le *tiret,* les *guillemets,* la *parenthèse.*

1° La *virgule* (,) marque une légère suspension.

Elle sépare les mots de même nature qui ne sont pas unis par une conjonction, les mots mis en apostrophe et en apposition, les verbes ayant un même sujet, etc. Quand il y a plusieurs noms faisant fonction de sujet, elle ne se met pas entre le dernier et le verbe. *Ex.:*

La fraude, le parjure, les procès, les guerres ne font jamais entendre leurs voix dans ce séjour chéri des dieux. (FÉNELON.)

Les Tyriens sont industrieux, patients, laborieux. (*Id.*)

L'attelage suait, soufflait, était rendu. (LA FONTAINE.)

Vous avez bien sujet d'accuser la nature;
Un roitelet, pour vous, est un pesant fardeau. (*Id.*)

2° Le *point et virgule* (;) marque une pause plus forte.

Il sépare certaines propositions qui sont liées entre elles par le sens, celles qui sont comprises dans une énumération et les propositions subordonnées qui se suivent. (Voy. § 158, 172-3.) *Ex.:*

Il faut qu'en cent façons, pour plaire, il se replie;
Que tantôt il s'élève, et tantôt s'humilie;
Qu'en nobles sentiments il soit partout fécond;
Qu'il soit aisé, solide, agréable, profond. (BOILEAU.)

3° Les *deux points* (:) s'emploient devant une citation ou devant une proposition qui explique, développe ou résume ce qui précède. *Ex.:*

Jupiter dit un jour : Que tout ce qui respire
S'en vienne comparaître aux pieds de ma grandeur.
. . . . . .
Venez, singe; parlez le premier, et pour cause :
Voyez ces animaux, faites comparaison
De leurs beautés avec les vôtres. (LA FONTAINE.)

Il faut autant qu'on peut obliger tout le monde :
On a souvent besoin d'un plus petit que soi. (*Id.*)

Alexandre fit deux mauvaises actions : il brûla Persépolis et tua Clitus. (MONTESQUIEU.)

4° Le *point* (.) se met à la fin des phrases distinctes les unes des autres. *Ex.* :

« La paix fut donnée à l'Église. Constantin la combla d'honneurs et de biens. La victoire le suivit partout. » (BOSSUET.)

5° Le *point d'interrogation* (?) se met à la fin des phrases interrogatives. *Ex.* :

Que faisiez-vous au temps chaud ? (LA FONTAINE.)

REMARQUE. Le point d'interrogation ne se met pas après les interrogations indirectes, c'est-à-dire dans les constructions où le mot interrogatif sert à joindre une proposition à une autre. *Ex.* *On m'a demandé quelle était votre position.*

6° Le *point d'exclamation* (!) se met à la fin des phrases où se trouvent exprimées la surprise, l'admiration, une vive émotion. *Ex.* :

Que le Seigneur est bon ! que son joug est aimable !
Heureux qui dès l'enfance en connaît la douceur !
(RACINE.)

7° Les *points de suspension* (.....) indiquent la suppression d'un ou de plusieurs mots que la personne qui parle ne veut pas dire, et qui sont faciles à suppléer. *Ex.* :

Je devrais sur l'autel où ta main sacrifie
Te... Mais du prix qu'on m'offre il me faut contenter.
(RACINE.)

C'est Athalie qui parle au grand-prêtre Joad. La pensée complète serait : Je devrais t'immoler sur l'autel.....

8° Le *tiret* (—) sert, dans un dialogue, à indiquer un changement d'interlocuteur. *Ex.* :

Est-ce assez ? dites-moi. N'y suis-je point encore ?
— Nenni. — M'y voici donc ? — Point du tout. — M'y voilà ?
— Vous n'en approchez point. (LA FONTAINE.)

9° Les *guillemets* (« ») se mettent au commencement et

à la fin d'une citation, et quelquefois devant chaque ligne du passage cité. *Ex.* :

Le renard s'en saisit, et dit : « Mon bon monsieur,
« Apprenez que tout flatteur
« Vit aux dépens de celui qui l'écoute;
« Cette leçon vaut bien un fromage, sans doute. »
(LA FONTAINE.)

10° La *parenthèse* consiste en deux crochets ( ) entre lesquels on renferme des mots qui se détachent du reste de la phrase. *Ex.* :

A ces mots, l'animal pervers
(C'est le serpent que je veux dire,
Et non l'homme, on pourrait aisément s'y tromper)...
(LA FONTAINE.)

CHAPITRE V.

DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MOTS.

§ **27.** Il y a en français neuf *espèces de mots* ou *parties du discours*, dont cinq sont *variables*, c'est-à-dire sujettes à des modifications, et quatre *invariables* :

1° *le nom* ou *substantif*,	VARIABLES.
2° *l'article*,	
3° *l'adjectif*,	
4° *le pronom*,	
5° *le verbe*,	
6° *l'adverbe*,	INVARIABLES.
7° *la préposition*,	
8° *la conjonction*,	
9° *l'interjection*,	

REMARQUE. Un grand nombre de grammairiens distinguent une dixième partie du discours, le *participe* : c'est en réalité un des *modes* du verbe, comme on le verra plus loin.

PREMIÈRE PARTIE.

ÉTUDE DES MOTS CONSIDÉRÉS SÉPARÉMENT.

CHAPITRE I.

LE NOM OU SUBSTANTIF.

§ **28.** On appelle *nom* ou *substantif* un mot qui sert à désigner les personnes et les choses, c'est-à-dire les êtres animés ou inanimés, abstraits ou concrets. (On entend par *êtres concrets* ceux qui tombent sous les sens, par *êtres abstraits* ceux qui n'ont pas de réalité matérielle. *Ex.: lion, loup ; pierre, arbre, chaise, table; prudence, amitié.*)

[ÉTYMOLOGIE. — Les Latins appelaient le *substantif* « *nomen substantivum* », c'est-à-dire nom qui désigne une *substance, substantiam.*]

On distingue les *noms communs* et les *noms propres :*

Les noms communs conviennent à tous les êtres de la même espèce. *Ex.* : **ville, maison, homme, femme.**

Les noms propres désignent en particulier certains êtres, soit des individus, soit des collections d'individus. *Ex.* : **Pierre, Paul, Paris, la France.**

§ **29.** REMARQUE I. Les noms de familles, de peuples, de fleuves, de montagnes sont des noms propres : **les Bourbons, les Français, le Rhône, les Alpes.**

REMARQUE II. La première lettre des noms propres doit toujours être une *majuscule* ou *grande lettre.*

§ **30.** Parmi les noms communs, on distingue les *noms*

collectifs, les *noms composés*, les *mots employés substantivement :*

I. Les *noms collectifs* sont ceux qui expriment une réunion de personnes ou de choses. *Ex.* : **multitude, troupe, flotte, armée**, etc.

Ils se subdivisent en *collectifs généraux*, qui embrassent la généralité ou une partie déterminée des personnes ou des choses indiquées, comme *le peuple, la foule, la moitié, le tiers*, etc., et *collectifs partitifs*, qui désignent une partie indéterminée, comme *une quantité, une espèce, une sorte*, etc.

II. Les *noms composés* sont ceux qui sont formés de plusieurs mots le plus souvent joints ensemble par des traits d'union, mais ne désignant qu'une personne ou qu'une chose. *Ex.* : **chef-d'œuvre, arc-en-ciel**. Ils seront étudiés dans la Syntaxe (§ 184-190).

III. Les *mots employés substantivement* sont des mots autres que le nom qui sont employés accidentellement comme substantifs ; par exemple, des adjectifs : *le riche, le pauvre, la malade; le beau, le laid;* des verbes : *le boire, le manger, le va et vient;* des adverbes : *le oui, le non*, etc.

GENRES.

§ **31**. Les substantifs sont du *genre masculin* ou du *genre féminin*.

Les noms d'hommes et d'animaux mâles sont du masculin. *Ex.* : **un père, un lion**.

Les noms de femmes et de femelles sont du féminin. *Ex.* : **une mère, une lionne**.

Par extension, l'usage a, dans quelques langues, et spécialement en français, attribué soit le genre masculin, soit le genre féminin aux mots qui désignent des êtres inanimés. *Exemples :*

du masculin : **le monde, le soleil, un astre**.
du féminin : **la terre, la lune, une étoile**.

§ **32**. L'usage seul peut apprendre à quel genre appartien-

nent les noms de choses. Il est bon cependant de noter le genre des substantifs suivants, sur lequel ont lieu quelquefois des erreurs :

Genre masculin.

âge,	esclandre,	omnibus,
antipode,	étage,	ongle,
apologue,	exorde,	orage,
astérisque,	hémisphère,	orchestre,
atome,	hospice,	organe,
auspice,	hôtel,	orifice,
centime,	incendie,	ouvrage,
décombres,	indice,	paraphe,
épiderme,	ivoire,	pétale,
épilogue,	légume,	pleur,
épisode,	mânes (les),	relâche,
équilibre,	obélisque,	ulcère,
équinoxe,	obstacle,	ustensile,
érysipèle,	obus,	vivres (les),

Genre féminin.

alarme,	ébène,	intrigue,
alcôve,	écritoire,	nacre,
amorce,	épigramme,	offre,
ancre,	épigraphe,	omoplate,
antichambre,	épitaphe,	once,
apostrophe,	épithète,	outre,
argile,	équivoque,	paroi,
armoire,	fibre,	patère,
arrhes (les),	horloge,	pédale,
artère,	huile,	redite,
atmosphère,	idole,	sentinelle,
avant-scène,	immondice,	stalle,
dinde,	insulte,	ténèbres (les).

On peut noter aussi que la plupart des noms abstraits en *ion*, en *té* et en *eur* sont féminins, tandis que les noms en *aire*, en *age* et en *iste* sont presque tous masculins.

FORMATION DU FÉMININ.

§ **33.** En général on forme le féminin des noms en ajoutant un *e* muet au masculin. *Ex. :*

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
ours,	ourse.	marquis,	marquise.
cousin,	cousine.	marchand,	marchande.
serin,	serine.	fabricant,	fabricante.

[ORIGINES LATINES. — Cet *e* muet vient d'un *a* latin, et, comme l'*a* latin, il est devenu le signe ordinaire du féminin; il l'est même pour les mots non dérivés du latin.]

§ **34.** Le plus souvent la formation du féminin amène diverses modifications du mot. Par exemple :

1° Les substantifs terminés par *l, n, t* redoublent cette consonne devant l'*e* du féminin. *Ex. :*

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
chien,	chienne.	Gabriel,	Gabrielle.
lion,	lionne.	linot,	linotte.
paysan,	paysanne.	chat,	chatte.

2° La plupart des substantifs terminés en *teur* ont le féminin en *trice*. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
acteur,	actrice.	observateur,	observatrice.
imitateur,	imitatrice.	persécuteur,	persécutrice.
adulateur,	adulatrice.	tuteur,	tutrice.

[ORIGINES LATINES. — Ces terminaisons *teur*, *trice*, viennent des terminaisons latines *tor*, *trix*. Ex. : *imitator*, *imitatrix*.]

Par analogie, le mot *ambassadeur* fait au féminin *ambassadrice*.

3° Les substantifs dérivés de verbes et terminés en *eur* forment leur féminin de deux façons :

1. Ou bien ils changent *eur* en *eresse* : la syllabe *eur*, qui était frappée de l'*accent tonique*, s'affaiblit en *er* et

devient *atone;* l'*accent* passe sur la terminaison du féminin, *esse*. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
vengeur,	vengeresse.	demandeur,	demanderesse.
pécheur,	pécheresse.	défendeur,	défenderesse.
chasseur,	chasseresse.	etc.	

Le substantif *enchanteur* forme son féminin de la même façon : *enchanteresse*.

2. Ou bien ils changent *eur* en *euse* (ce qui arrive le plus souvent) ; l'accent reste sur la même syllabe, au masculin et au féminin. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
chanteur,	chanteuse.	marcheur,	marcheuse.
buveur,	buveuse.	danseur,	danseuse.
etc.	etc.	etc.	etc.

[ORIGINES LATINES. — Le mot *chanteur* a un autre féminin, *cantatrice*; de même, le féminin d'*empereur* est *impératrice*. C'est que, dans ces mots, le masculin ne vient pas du masculin latin (*cantatorem, imperatorem*), mais est de formation populaire; au contraire, le féminin est de formation savante et vient du féminin latin (*cantatricem, imperatricem*).]

4° La plupart des substantifs terminés au masculin en *e* muet ont au féminin la terminaison *esse*, et dans ces mots l'accent change de place comme dans la première série des noms en *eur*. *Ex.*:

tigre,	tigresse.	maître,	maîtresse.
hôte,	hôtesse.	prêtre,	prêtresse.
pauvre,	pauvresse.	nègre,	négresse.
prince,	princesse.	comte,	comtesse.

On trouve encore la terminaison *esse* dans le féminin de quelques noms isolés, comme :

abbé,	abbesse.	dieu,	déesse.
duc,	duchesse.	etc.	etc.

[ORIGINES LATINES. — La terminaison *esse* vient de la terminaison latine *issa*. Ex. : † *Prophetissa, prophétesse*.]

REMARQUE. Quelques noms en *e* ne changent pas de forme au fémin. *Ex.* : *le* ou *la locataire*, *le* ou *la propriétaire*.

5° Le substantif *époux* fait au féminin *épouse* d'après la règle des adjectifs en *eux* et en *oux* (*jaloux, jalouse*). (*Voyez* § 57.)

6° Dans les substantifs suivants le féminin s'éloigne plus ou moins du masculin :

fils,	fille.	neveu,	nièce.
gouverneur,	gouvernante.	roi,	reine.
héros,	héroïne.	serviteur,	servante.
levrier,	levrette.	veuf,	veuve.
loup,	louve.		

REMARQUE. *Loup* fait naturellement *louve ; Juif, Juive ; veuf, veuve :* les *labiales fortes p* et *f* se changent devant l'*e* muet en la *labiale douce v* (*Voyez* § 19).

[ORIGINES LATINES. — On reconnaît dans *fils* la trace du latin *filius* ; dans *fille* celle du latin *filia* ; dans *reine, regina*.]

7° Quelquefois, par suite de la perte d'anciens substantifs masculins ou par le fait de l'addition au masculin de quelque terminaison, le féminin est plus court que le masculin. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
canard,	cane.	manteau,	mante.
chiffon,	chiffe.	mulet,	mule.
compagnon,	compagne.	vieillard,	vieille.
dindon,	dinde.		

[HISTOIRE. — *Mulet* est un diminutif du vieux mot *mul*, comme *sachet* de *sac*, *jeunet* de *jeune*, etc. ; *compagnon* est l'ancien cas régime de *compain*.]

8° Il y a quelquefois des mots tout à fait différents pour le masculin et le féminin. *Ex.* :

MASC.	FÉM.	MASC.	FÉM.
frère,	sœur ;	cheval,	jument ;
oncle,	tante ;	coq,	poule.
homme,	femme ;		

Enfin, dans d'autres cas, le même mot sert pour le masculin et le féminin ; aussi, pour désigner les sexes, ajoute-t-on les mots *mâle*, *femelle*. *Ex.* :

oiseau *mâle*, oiseau *femelle*,
papillon *mâle*, papillon *femelle*.

NOMBRES.

§ **35.** Il y a, en français, deux nombres, le *singulier* et le *pluriel*.

Le singulier indique une seule personne ou une seule chose. *Ex.* : **un homme, un livre.**

Le pluriel indique plusieurs personnes ou plusieurs choses. *Ex.* : **des hommes, des livres**.

FORMATION DU PLURIEL.

§ **36.** *Règle générale.* On forme le pluriel en ajoutant une *s* au singulier. *Ex.* : un homme, des hommes.
un lion, des lions.

Quelques grammairiens admettent que les substantifs terminés par *ant* ou *ent*, du moins ceux *qui ont plus d'une syllabe* (et non les monosyllabes comme *dent, gant,* etc.), conservent ou perdent le *t* au pluriel. On doit maintenir toujours le *t*, et l'Académie ne reconnaît pas d'autre orthographe (des *enfants*, des *présents*, des *diamants*, des *appartements*). Toutefois, le mot *gent* fait au pluriel *gens*.

§ **37.** A cette règle générale de la formation du pluriel par l'addition d'une *s* il n'y a qu'une exception, plus apparente que réelle : c'est que certains noms prennent au pluriel, non une *s*, mais un équivalent de l'*s*, à savoir un *x*. Ainsi :

1° On écrit avec un *x* huit noms terminés en *ou* :

des bijou**x**, des glouglou**x**,
— caillou**x**, — hibou**x**,
— chou**x**, — joujou**x**,
— genou**x**, — pou**x**.

Mais tous les autres noms en *ou* suivent la règle générale :

des licous, des clous,
— verrous, — sous, *etc.*

2° On écrit également avec un *x* tous les noms terminés en *au*, *eau*, *eu* :

des boyaux,	des châteaux,	des cheveux,
— étaux,	— chevreaux,	— feux,
— noyaux,	— peaux,	— jeux,
— tuyaux,	— vaisseaux,	— lieux.

Un mot d'origine étrangère, *landau*, s'écrit au pluriel *des landaus*.

3° Dans presque tous les noms terminés au singulier en *al*, la consonne finale (*l*) se change en *u* au pluriel; d'où résulte la terminaison *aux*. *Ex.* :

Singulier :	Pluriel :
un amiral,	des amiraux,
— bocal,	— bocaux,
— cheval,	— chevaux,
— mal,	— maux.

Mais quelques noms en *al* suivent la règle générale, c'est-à-dire forment leur pluriel par l'addition d'une *s* au singulier. Ainsi, l'on dit :

des bals,	des carnavals.	des pals,
— cals,	— chacals,	— régals, *etc.*

4° Sept noms terminés en *ail* changent de même cette terminaison, au pluriel, en la terminaison *aux* :

Singulier :	Pluriel :
un bail,	des baux,
— corail,	— coraux,
— émail,	— émaux,
— soupirail,	— soupiraux,
— travail,	— travaux,
— vantail,	— vantaux,
— vitrail,	— vitraux.

Mais la règle générale est observée pour les mots suivants :

des camails, des épouvantails, des mails.
— détails, — gouvernails, — portails.

REMARQUES. I. *Bercail* n'a pas de pluriel.

II. Le pluriel de *bétail* est irrégulier : *bestiaux*.

III. Le pluriel du mot *ail* est en général *aulx*. (Voy. § 182, 5.)

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La vocalisation de l'*l*, c'est-à-dire son changement en la voyelle *u*, au pluriel des mots terminés en *al* et *ail* (*aux*), a lieu par suite de l'adoucissement de *l* en *u*, fait qu'on retrouve dans plusieurs mots de la langue. Ainsi :

Autre (primitivement		*altre*), vient de		*alter*. D'où *altération*.
Aube	—	*albe*,	—	*alba*, D'où *albumine*.
Beau	—	*bel*,	—	*bellum* (acc. de *bellus*). D'où *embellir*.
Cou		*col*,	—	*collum*. D'où *collier*.
Paume	—	*palme*,	—	*palma*. D'où *palmipède*.
Sauf	—	*salve*,	—	*salvum*.

Dans l'ancien français, de même qu'on disait *altre*, *albe*, *bel*, *col*, *palme*, on disait des *amirals*, des *bocals*, des *chevals*.

Le mot composé *chevau-léger* (au pluriel : *des chevau-légers*), est un autre exemple de l'adoucissement de *l* en *u* : car la première partie de ce *mot composé* est au singulier.

Le pluriel *bestiaux* vient du mot *bestial*, qui s'employait autrefois comme substantif aussi bien que comme adjectif.]

§ **38.** Plusieurs substantifs n'ont que le nombre pluriel. *Ex. : arrhes, atours, besicles, broussailles, catacombes, décombres, dépens, environs, mânes, mœurs*, etc.

D'autres ne sont guère usités qu'à ce nombre, comme *ancêtres, pleurs*, etc.; ou bien ils n'ont pas tout à fait le même sens au singulier et au pluriel (*ciseau, ciseaux; lunette, lunettes;* etc.).

DE L'OMISSION DU SIGNE DU PLURIEL.

§ **39.** Le signe du pluriel (*s*) ne se met pas dans les trois cas suivants :

1° On ne le met pas à la fin des noms terminés au singulier par une *s*, un *x* ou un *z*, parce que, en français, on ne met jamais deux *s* à la fin d'un mot, et que les lettres *x* et *z* équivalent à une *s*; on écrira donc :

un fils,	des fils,	une noix,	des noix,
un nez,	— nez,	une perdrix,	— perdrix.

2° On ne met pas non plus le signe du pluriel à la fin des mots invariables de leur nature ou qui sont le signe d'un objet unique, par exemple : les *oui*, les *non*; les *a*, les *e*, plusieurs *un*, plusieurs *quatre*; des *sol*, des *mi*, des *fa*, etc.

> Les *si*, les *car*, les *pourquoi* sont la porte
> Par où la noise entre dans l'univers. (La Fontaine.)

3° Enfin on ne met pas le signe du pluriel à la fin des mots d'origine étrangère qui ne sont pas considérés comme devenus tout à fait français. Par exemple, on écrira :

des alibi (*latin*),	des interim (*lat.*),
— adagio (*italien*),	— kyrie (*gr.*),
— allegro (*ital.*),	— lazaroni (*ital.*),
— alleluia (*ital.*),	— miserere (*lat.*),
— andante (*ital.*),	— nota bene (*lat.*),
— avé (*lat.*),	— pater (*lat.*),
— carbonari (*ital.*),	— post-scriptum (*lat.*),
— ciceroni (*ital.*),	— quatuor (*lat.*),
— credo (*lat.*),	— quintetti (*ital.*),
— dilettanti (*ital.*),	— soprani (*ital.*),
— ecce homo (*lat.*),	— statu quo (*lat.*),
— exeat (*lat.*),	— te deum (*lat.*),
— ex-voto (*lat.*),	— vade mecum (*lat.*),
— fac-similé (*lat.*),	— veto (*lat.*).

§ 40. Ces règles sur l'omission du signe du pluriel, dans les noms d'origine étrangère, sont du reste sujettes à contestation. L'Académie, dans la dernière édition de son *Dictionnaire*, écrit :

des accessits,
— agendas,
— alibis,
— alinéas,
— alléluias,
— altos,
— andantes,
— apartés,
— autodafés,
— benédicités,
— biftecks,
— bravos,
— concertos,
— déficits,
des dominos,
— duos,
— factotums,
— factums,
— folios,
— imbroglios,
— impromptus,
— macaronis,
— opéras,
— oratorios,
— panoramas,
— pensums,
— pianos,
— placets,
des quidams,
— quintettes,
— quiproquos,
— quolibets,
— récépissés,
— reliquats,
— solos,
— spécimens,
— tilburys,
— torys,
— trios,
— vivats,
— zéros.

On écrira de même avec une *s* le pluriel des mots suivants, qui n'est pas indiqué par l'Académie :

des budgets,
— débets,
— dioramas,
— fraters,
des magisters,
— mementos,
— muséums,
— rectos,
des versos,
— ténors,
— tibias.

Remarque. — Sur quelques-uns de ces mots, la langue française a, pour ainsi dire, mis sa marque, en altérant la forme latine par quelque détail d'orthographe, ne fût-ce que par l'addition d'un accent.

§ **41**. Enfin, on écrira encore avec une *s* le pluriel des mots suivants, dans lesquels l'origine latine ou italienne a tellement disparu qu'on les emploie au singulier, bien que ce soient en latin et en italien des mots au pluriel :

Un concetti,
— duplicata,
— errata,
— lazzi,
Des concettis,
— duplicatas,
— erratas,
— lazzis.

§ **42.** Il n'en est pas de même des mots italiens dont la langue française a également adopté le singulier et le pluriel, et dont, pour cette raison, nous avons indiqué le pluriel comme devant être sans *s*. *Ex.* : *Un carbonaro, des carbonari ; un dilettante, des dilettanti*, etc.

§ **42** *bis*. La langue française a aussi adopté le singulier et le pluriel du mot anglais : *lady*, *ladies*.

CHAPITRE II.

L'ARTICLE.

§ **43.** L'article est un mot qui se met devant les noms, en prend le genre et le nombre, et indique qu'ils sont pris dans un sens déterminé.

Livre, *cheval* sont pris dans un sens *indéterminé*, c'est-à-dire vague ; *le livre, le cheval*, ont un sens *déterminé*, c'est-à-dire précis.

Les *noms propres* de personnes sont les seuls qui, étant suffisamment *déterminés* par eux-mêmes, ne prennent pas d'article en français. *Ex.* : *Dieu, Jésus-Christ ; Pierre, Paul*, etc.

[ÉTYMOLOGIE. — Article vient du mot latin *articulus*, traduction du mot grec ἄρθρον, *jointure, articulation*.

GRAMMAIRE COMPARATIVE ET ORIGINES LATINES. — En français, comme en grec, en allemand et dans les langues formées du latin, l'article résulte d'une extension de l'adjectif démonstratif. L'article français vient de l'adjectif démonstratif latin : *Illum* a donné *le* ; *illam*, *la* ; *illos*, *les*.]

§ **44.** L'article est :

au singulier, *le* pour le masculin, *la* pour le féminin ; au pluriel, *les* pour le masculin et le féminin. *Ex.* :

Singulier :	Pluriel :
le mur, la maison,	les murs, les maisons.

REMARQUE I. Quand l'article *le* ou *la* se trouve devant

un nom commençant par une voyelle ou une *h* muette, on supprime la voyelle qui le termine, pour faciliter la prononciation. Cette suppression s'appelle *élision;* elle est marquée par l'apostrophe, comme on l'a vu (§ 14). *Ex.* :

Le — l'oiseau, l'homme.
La — l'alouette, l'herbe.

REMARQUE II. L'article, précédé des prépositions *de* et *à*, s'unit quelquefois à ces prépositions pour former un seul mot. Cette réunion s'appelle *contraction.*

Au singulier, *de le* se contracte en *du*, *à le* se contracte en *au* devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou une *h* aspirée. *Ex.* : **du** peuple, **du** roi, **du** hameau ; **au** peuple, **au** roi, **au** hameau.

Au pluriel, *de les* se contracte en *des*, *à les* se contracte en *aux* devant tous les noms masculins ou féminins. *Ex*: **la** légèreté **des** enfants; **la** tendresse **des** mères; on doit obéir **aux** maîtres, **aux** lois.

[HISTOIRE. — Par suite de la *vocalisation* de la consonne *l*, qui se change en *u*, (fait déjà observé plus haut, voy. § 37, HISTOIRE), la combinaison de l'article masculin avec les prépositions *à* et *de* a donné successivement les formes suivantes:

1° au singulier *al*, *au* ; au pluriel *als*, *aux* ;
2° au singulier *del*, *deu*, *du* (au pluriel, *dels*, *des*).

Quant au changement de *deu* en *du*, c'est un fait fréquent : l'ancien *eu* s'est très souvent changé en *u*. Ex. : *meu*, *mù* ; *bleuet*, *bluet*; *beuvant*, *buvant*.]

REMARQUE III. Les formes *du*, *de la*, *des* se prennent dans un sens partitif, c'est-à-dire pour marquer une partie des personnes ou des choses indiquées. *Ex.* : Prenez **du** pain, **de** l'eau, **des** fruits.

REMARQUE IV. La combinaison de l'article pluriel *les* avec la préposition *en*, a donné l'ancienne locution *ès* (pour *en les*), qui s'est conservée dans quelques mots : *bachelier ès lettres*, *ès sciences*, *maître ès arts*, etc.

CHAPITRE III.

L'ADJECTIF.

§ **45.** On appelle *adjectif* un mot qui s'ajoute au substantif pour marquer la qualité d'une personne ou d'une chose, ou simplement pour le déterminer d'une manière plus ou moins précise.

De là, deux espèces d'adjectifs : les *adjectifs qualificatifs* et les *adjectifs* simplement *déterminatifs*.

Exemples d'adjectifs qualificatifs : **bon, méchant ; docile, rebelle ; gai, triste**, etc.

Exemples d'adjectifs déterminatifs : **Cent, centième ; mon, ton, son ; ce, cet ; quel, tout, aucun, chaque, plusieurs**, etc.

[ÉTYMOLOGIE. — Les Latins appelaient l'*adjectif* « *nomen adjectivum*, nom qui s'ajoute au substantif ». C'était la traduction du mot grec ἐπίθετον, d'où est venu le mot français *épithète*.]

On peut faire rentrer dans la classe des *adjectifs qualificatifs* l'*adjectif verbal*, dont il sera parlé dans la Syntaxe, et qui est distinct du *participe présent*.

L'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif. Nous allons voir comment il forme son féminin et son pluriel.

FORMATION DU FÉMININ DANS LES ADJECTIFS.

§ **46.** *Règle générale.* Quand les adjectifs ne sont pas terminés par un *e* muet au masculin, ils en prennent un au féminin. *Ex.* :

grand,	grand**e**.
petit,	petit**e**.

Un seul adjectif présente une exception à la règle générale de l'*e* muet, employé comme signe du féminin, c'est

l'adjectif *grand*, dans les locutions *grand'mère, grand'route, grand'messe, grand'peur, grand'peine, grand'chose*, etc.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Nous avons déjà vu (§ 33) que l'*e* muet, signe du féminin en français, vient de l'*a*, signe du féminin en latin. Ex. : *sancta, sainte* ; *divina, divine*.

Primitivement le français ne mettait l'*e*, signe du féminin, qu'aux adjectifs qui prenaient *a* en latin au féminin, et avaient ce genre distinct du masculin. *Grandem*, n'ayant qu'une terminaison pour les deux genres, a donné *grand* au féminin comme au masculin. Plus tard, quand l'usage eut soumis ce mot à la règle commune, les grammairiens crurent voir dans l'absence de l'*e* la trace d'une élision, qu'ils marquèrent par une apostrophe. L'erreur est évidente : car il n'y a élision que lorsque deux voyelles se rencontrent, et la locution *mère grand* se trouve dans les *Contes* de Perrault. Il faudrait donc supprimer l'apostrophe, si l'usage ne devait être respecté et si le souvenir de l'ancienne règle n'était tout à fait effacé.]

La règle générale de la formation du féminin donne lieu à quelques autres remarques, pour lesquelles il y a lieu de distinguer les adjectifs terminés par une voyelle et les adjectifs terminés par une consonne.

1° *Féminin des adjectifs terminés au masculin par une voyelle.*

§ 47. REMARQUE I (gu). Les adjectifs terminés en *gu* mettent un tréma sur l'e du féminin. *Ex. :* **aigu, aiguë; exigu, exiguë ; contigu, contiguë.**

Le tréma a ici pour objet de faire prononcer séparément l'*u*, dont le son se perdrait dans la syllabe *gue* sans tréma. (Ex. : *long, longue.*)

REMARQUE II (ou et eau). Plusieurs adjectifs en *ou* et *eau* (**fou, mou; beau, nouveau**) ont au masculin une seconde forme, qui s'emploie devant les substantifs commençant par une voyelle ou une *h* muette. *Ex. :* **fol** espoir ; **mol** édredon; **bel** homme ; **nouvel** essai. Ils tirent leur féminin de cette

seconde forme, en redoublant la consonne. *Ex.* : **folle** espérance ; **molle** existence ; **belle** enfant ; **nouvelle** année.

Par analogie, *jumeau* fait au féminin *jumelle.*

On retrouve ici le fait déjà plusieurs fois signalé de l'alternance de l'*u* et de l'*l*. (Voyez § 37, 3°; § 44, Rem. II.)

[Origines latines et histoire. — Dans la vieille langue française, ces sortes d'adjectifs se terminaient toujours par *l* au masculin, même devant une consonne. On disait *mol, bel, nouvel, jumel,* par souvenir des adjectifs latins *mollem, bellum, + novellum, gemellum.*]

Remarque III. *Favori, coi* font au féminin *favorite, coite.*

[Origines latines et italiennes. — Le t du féminin de ces deux adjectifs apparaît dans l'italien *favorito,* dans le dérivé français *favoritisme,* et dans le mot latin *quietum.*]

Remarque IV. *Hébreu* ne peut se mettre au féminin ; on se sert du mot *hébraïque. Ex. : les livres hébreux, la langue hébraïque.*

Remarque V. Les adjectifs qui sont déjà terminés par un *e* muet au masculin ne changent pas au féminin, excepté l'adjectif *traître,* qui fait au féminin *traîtresse ;* mais ce mot, qui est à la fois adjectif et substantif, suit la règle des substantifs terminés par un *e* muet. (Voyez § 34, 4°.)

2° *Féminin des adjectifs terminés au masculin par une consonne.*

§ **48.** Ces adjectifs ne forment pas toujours leur féminin par la simple addition d'un *e*. On verra dans les remarques suivantes que les uns redoublent la consonne finale, et que les autres modifient plus ou moins leur terminaison.

§ **49.** Remarque I. (**el, eil, ol, ul ; — en, on ; — et, ot ; — as, ès, ais, os.**) On redouble au féminin la consonne finale de la plupart des adjectifs qui sont terminés au masculin par *el, eil, ol, ul ; — en, on ; — et, ot ; — as, ès, ais, os.*

Ex.: **cruel, cruelle**; **pareil, pareille**; **fol, folle** (V. § 47); **nul, nulle**; **ancien, ancienne**; **bon, bonne**; **muet, muette**; **sot, sotte**; **gras, grasse**; **profès, professe**; **épais, épaisse**; **gros, grosse**.

De plus, *gentil* fait au féminin *gentille*.

Exceptions: 1° Le *t* ne se double pas toujours après la terminaison *ot* (*Ex. : dévote, manchote*); non plus qu'après la terminaison *et :* en effet quelques adjectifs terminés au masculin en *et*, au lieu de doubler le *t*, marquent d'un accent grave l'*e* qui précède cette consonne. *Ex. :*

Complet, incomplet, *complète, incomplète;* concret, *concrète;* discret, indiscret, *discrète, indiscrète ;* inquiet, *inquiète;* replet, *replète;* secret, *secrète.*

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Ces derniers sont des mots formés par les savants, qui ont voulu représenter par l'*é* ouvert l'*ē* long des Latins (*complēta, concrēta, discrēta*, etc.). Les mots d'origine populaire, comme *nette, coquette, fluette, sujette*, doublent tous la consonne *t*, qui se trouve encore doublée pour le mot *complette* dans les textes du XVIe et du XVIIe siècle.]

2° La consonne *s* ne se double pas toujours après les terminaisons *as, es* ou *ais* (*ras, rase; anglais, anglaise*); et *os* (Ex. : *éclos, éclose*).

3° *Absous, dissous* font au féminin *absoute, dissoute*.

4° *Dispos* n'a pas de féminin.

§ **50.** REMARQUE II (**eur, teur**). Les adjectifs terminés en *eur* ou *teur* font leur féminin de quatre manières:

1° Les uns suivent la règle générale, c'est-à-dire ajoutent un *e* au masculin; ce sont les adjectifs qui sont terminés en **ieur** : **extérieur, extérieure**; **antérieur, antérieure**, etc., et les adjectifs **majeur, majeure**; **mineur, mineure**; **meilleur, meilleure**.

2° D'autres changent *eur* en *euse* (**trompeur, trompeuse**; **boudeur, boudeuse**). Cette formation du féminin

est propre aux adjectifs ou substantifs dérivés de verbes: la terminaison *eur* y remplace celle du participe présent *ant. Ex. : mentant; menteur, menteuse.*

3° D'autres changent *eur* en *eresse* (veng**eur**, venge**resse**; enchant**eur**, enchant**eresse**);

4° D'autres enfin changent *teur* en *trice* (corrup**teur**, corrupt**rice**; produc**teur**, produc**trice**.

[Origines latines. — On a déjà vu (§ 34, 3°) l'origine de ces terminaisons *euse, eresse, trice.*

Cette dernière terminaison (*trice*) est particulière aux substantifs ou adjectifs terminés en *teur* et venus de mots latins en *tor, trix.*]

§ **51.** Remarque III. (**r** *finale*) Les autres adjectifs terminés par une *r* suivent la règle générale (addition d'un *e* au féminin). Seulement, comme cette consonne est généralement précédée d'un *e* au masculin, cet *e* prend un accent grave au féminin. *Ex.* : alti**er**, alti**ère**; fi**er**, fi**ère**; étran**ger**, étran**gère**.

§ **52.** Remarque IV. (**c** *final*) Le *c* final d'un adjectif masculin produit au féminin plusieurs terminaisons :

1° la terminaison *che. Ex.* : sec, sè**che**; blanc, blan**che**; franc, fran**che**;

2° la terminaison *que. Ex.* : caduc, cadu**que**; public, publi**que**; turc, tur**que**; franc (quand il désigne une nation, et non une qualité), fran**que**;

3° la terminaison *cque* dans un seul mot : grec, gre**cque**.

[Origines latines. — Si le *c* final donne au féminin les deux terminaisons *che* et *que*, c'est que la terminaison latine *ca* devient en français, tantôt *che*, tantôt *que*.

Elle devient en général *che*, quand elle est précédée en latin d'une consonne. Ex. : *arca, arche*; *furca, fourche*; *musca, mouche*; *bucca, bouche*; *sicca, sèche*.

Elle devient plutôt *que*, quand elle est précédée d'une voyelle. Ex. : *juridica, juridique; publica, publique; veridica, véridique*. La terminaison *que* devait être préférée à la termi-

naison *ce*, comme conservant le son dur qu'a le *c* final du masculin *public* (qui se prononce *publique*).

Quant au mot *grec*, le *c* du masculin s'est maintenu au féminin pour donner au premier *e* un son ouvert.

§ **53.** Remarque V. (**f** *finale*) L'*f* finale des adjectifs masculins se change en *v* devant l'*e*, signe du féminin; ce qui donne la terminaison *ve*. *Ex.* : neu**f**, neu**ve**; fugiti**f**, fugiti**ve**; capti**f**, capti**ve**; vi**f**, vi**ve**; bre**f**, brè**ve**.

[Origines latines. — Dans les mots *neuf*, *captif*, *fugitif*, *vif*, *bref*, la consonne *f* vient de ce que le *v* latin s'est durci par suite de la chute de la voyelle finale qui n'était pas accentuée, *novum*, *captivum*, *fugitivum*, *vivum*, *brevem*. Mais le *v* latin reparaît au féminin parce qu'il est suivi d'une voyelle. Il en est de même dans le nom de nombre *neuf* (d'où vient *neuvième*) et dans le substantif *nerf* (d'où vient *nerveux*), etc.]

§ **54.** Remarque VI. (**g** *final*) Le *g* final des adjectifs masculins prend un *u* devant l'*e* du féminin; ce qui donne la terminaison *gue*. *Ex.* : lon**g**, lon**gue**.

§ **55.** Remarque VII. (**n** *finale*) L'*n* finale donne *gne* dans mali**gne**, bé**nigne** (de mali**n**, bé**nin**).

[Origines latines. — L'irrégularité de la formation des féminins *bénigne*, *maligne* n'est qu'apparente. Elle s'explique par l'étymologie latine : *bénin*, *malin* viennent de *benignum*, *malignum*, par la chute de la désinence *um* et du *g* ; *bénigne*, *maligne* viennent régulièrement de *benignam*, *malignam*.]

§ **56.** Remarque VIII. (**s** *finale*) L'*s* finale donne *ce* dans *tier***ce**, féminin de *tier***s**, *che* dans *frai***che**, féminin de *frai***s**.

[Origines latines et Histoire. — La terminaison latine *tia* devient en français *ce* : *tertia*, *tierce*; *infantia*, *enfance*. *Frais* vient de la forme germanique *fresc* latinisée en *frescus* ; le féminin *fresca* a donné d'abord *fresche*, puis *fraiche*.]

§ **57.** Remarque IX. (**x** *final*) L'*x* final des adjectifs masculins se change ordinairement en *s* devant l'*e* du féminin; ce qui donne la terminaison *se*. *Ex.* : envieu**x**, envieu**se**; jalou**x**, jalou**se**. — Quelquefois l'*s* se redouble. *Ex.* : rou**x**, rou**sse**; fau**x**, fau**sse**.

Cette substitution, qui a lieu au féminin, de l'*s* à l'*x* du masculin, paraîtra naturelle, si l'on songe à l'équivalence déjà observée de l'*s* et de l'*x*. (Voyez § 37.)

*Dou***x** fait au féminin *dou***ce**.

*Vie***ux**, qui fait *vie***il** au masculin devant une voyelle ou une *h* muette, fait au féminin *vie***ille**.

FORMATION DU PLURIEL DANS LES ADJECTIFS.

§ **58.** *Règle générale.* On forme le pluriel des adjectifs, comme celui des substantifs, en ajoutant une *s* au singulier.

Il n'y a pas d'exception pour le pluriel du féminin.

Pour le pluriel du masculin, il faut excepter seulement :

1° l'adjectif *tout*, qui devient *tous* ;

2° les adjectifs terminés par une *s* ou un *x*, lesquels, comme les substantifs, ne subissent aucun changement. *Ex.* : **épais, jaloux.**

Remarque I. Les adjectifs terminés en *eau* prennent un *x* au pluriel. *Ex.* : **beaux**, nouv**eaux**.

Il en est de même de l'adjectif *hébreu* (*les livres hébr***eux**).

Mais on écrit *bleu***s** d'après la règle générale.

Remarque II. Les adjectifs terminés en *al* font leur pluriel en *aux*. *Ex.* : ég**al**, ég**aux** ; brut**al**, brut**aux**.

L'Académie n'admet qu'une exception, c'est le pluriel *fatals*, qui n'est guère usité.

On peut citer comme n'ayant pas de pluriel masculin les adjectifs *colossal*, *filial*, *frugal*, *glacial*, *jovial*, *matinal*, *nasal*, *natal*, *naval*, *pénal*, etc.

Remarque III. Comme pour les substantifs, on a proposé de supprimer devant l'*s* du pluriel masculin le *t* final des adjectifs terminés par *ent* et *ant*. Rien n'autorise cette suppression. On doit écrire : *prudents*, *constants*.

POSITIF, COMPARATIF ET SUPERLATIF.

§ **59.** Les adjectifs qualificatifs peuvent avoir plusieurs degrés de signification :

1° le *positif*, qui indique la qualité sans comparaison ; 2° le *comparatif*, qui indique la supériorité, l'infériorité ou l'égalité; 3° le *superlatif*, qui indique une qualité portée au plus haut degré.

Les langues anciennes marquaient le plus souvent le comparatif et le superlatif par une modification de la terminaison du positif. Le français marque ces degrés de signification en ajoutant des adverbes à l'adjectif. *Ex.* :

1° *Positif :* Saint (*en lat.* sanctus).

2° *Comparatif :* PLUS saint (*en latin* sanctior).

3° *Superlatif :* LE PLUS saint, TRÈS saint (*en latin* sanctissimus).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — La langue française ne possède en réalité que trois comparatifs d'adjectifs, qui lui viennent tout formés du latin, et qui sont :

Meilleur (*meliorem*), qui sert de comparatif à *bon;*
Pire (*pejor*), — — à *mauvais;*
Moindre (*minor*), — — à *petit.*

Le sens du comparatif est presque effacé dans les adjectifs suivants, mais ils ne peuvent être précédés de *plus* :

Majeur, mineur, qui viennent des comparatifs latins *majorem, minorem;*

Antérieur, postérieur; du latin *anteriorem, posteriorem;*
Citérieur, ultérieur; — *citeriorem, ulteriorem;*
Intérieur, extérieur; — *interiorem, exteriorem;*
Inférieur, supérieur; — *inferiorem, superiorem;*
Plusieurs; — *pluriores*, dérivé de *plures*.

REMARQUE. La langue française a formé quelques superlatifs en *issime*, à l'imitation des Latins, ou plutôt des Italiens, qui ont emprunté cette terminaison au superlatif latin.

Ces sortes d'adjectifs ne sont usités que dans certaines formules de cérémonie (*amplissime, éminentissime, illustrissime, sérénissime*), ou, au contraire, dans le langage familier (*richissime, rarissime, savantissime, ignorantissime*).

La terminaison *issime* a formé aussi le substantif *généralissime*.]

ADJECTIFS DÉTERMINATIFS.

§ **60.** Il y a cinq espèces d'adjectifs *déterminatifs*, c'est à-dire d'adjectifs qui donnent aux substantifs un sens *déterminé* (on a vu, § 43, ce qu'on entend par *sens déterminé*)

1° Les *adjectifs numéraux* ou *noms de nombre ;*
2° — *possessifs ;*
3° — *démonstratifs ;*
4° — *interrogatifs* et *conjonctifs ;*
5° — *indéfinis.*

1° ADJECTIFS NUMÉRAUX OU NOMS DE NOMBRE.

§ **61.** On appelle *noms de nombre cardinaux* ceux qui expriment la quantité sans marquer l'ordre (**un, deux dix, cent, mille, etc.**) ; *noms de nombre ordinaux* ceux qui indiquent, non la quantité, mais l'ordre et le rang (**premier, deuxième** ou **second ; dixième, centième, millième**).

[ÉTYMOLOGIE. — Le mot de *nom de nombre*, qui est resté aux *adjectifs numéraux*, vient de ce que les anciens grammairiens rangeaient l'adjectif lui-même parmi les *noms* : *nomen adjectivum*. Les noms de nombre cardinaux (*numeri cardinales*), sont ceux sur lesquels la numération *tourne*, en quelque sorte, comme sur des *gonds* (*cardines*). Les noms de nombre *ordinaux* sont ceux qui marquent l'ordre, le rang (*ordinem*).]

§ **62.** Les noms de nombre cardinaux sont en général invariables. On écrit les *onze*, les *dix mille*, etc.

REMARQUE I. *Un* prend le féminin (*Ex.*: **une** *personne*).

REMARQUE II. *Vingt* et *cent* prennent le signe du pluriel quand ils sont précédés d'un nombre qui les multiplie; mais ils ne le prennent pas quand ils sont suivis d'un autre nombre ou lorsqu'ils ne sont pas multipliés. Ainsi l'on écrit :

Vingt ans ; cent hommes ;

Quatre-**vingts** ans ; quatre-**vingt**-deux ans ;
Deux **cents** hommes ; deux **cent** vingt hommes...

Cent prend encore le signe du pluriel quand il est employé pour *centaine*. Ce n'est plus alors un adjectif numéral, mais un substantif. *Ex.* :

Un *cent* d'œufs ; deux *cents* de paille.

Remarque III. *Mille*, adjectif numéral invariable, est distinct de *mille*, substantif, désignant une mesure itinéraire. *Ex.* : trois *milles* d'Angleterre font à peu près cinq kilomètres.

On écrit **mil**, au lieu de *mille*, pour désigner le millésime, *c.-à-d.* la date de l'année, quand la date commence par ce mot. *Ex.* : L'an *mil* huit cent soixante-seize.

Remarque IV. *Million, milliard*, ne sont pas des adjectifs numéraux, mais des substantifs. On dit *un million, deux milliards*, comme *une huitaine, deux dizaines, trois millièmes, etc.*

§ **63.** Les noms de nombre ordinaux s'accordent, comme tous les adjectifs, en genre et en nombre avec les substantifs auxquels ils se rapportent. *Ex.* : la **première** fois ; les **premiers** hommes.

Remarque I. On forme les noms de nombre ordinaux en ajoutant au nom de nombre cardinal correspondant la terminaison *ième*. Il y a exception pour *un* et *deux*, auxquels correspondent les noms de nombres ordinaux *premier* et *second*. *Second* se dit de préférence quand il est question de deux personnes ou de deux choses, *deuxième* se dit seulement quand il y en a plus de deux.

[Origines latines et Histoire. — Cette terminaison, qui s'écrivait primitivement *iesme*, vient du suffixe latin *esimum*. Ex. : *Centesimum*, *centiesme* (aujourd'hui *centième*).]

Remarque II. Dans les nombres composés, les mots *premier, second* sont remplacés par *unième*, *deuxième* (*vingt*-**unième**, *vingt*-**deuxième**) ; et la terminaison *ième* ne porte que sur le dernier des adjectifs énoncés. *Ex.* : cent quatre-vingt-**dixième**.

Remarque III. *Cinq* ajoute un *u* devant la terminaison *ième* (cin**quième**), parce que la consonne *q* est toujours séparée d'une voyelle par un *u* (§ 17).

2° ADJECTIFS POSSESSIFS.

§ **64.** Les adjectifs possessifs déterminent les substantifs en y ajoutant une idée de possession.

Ils correspondent aux pronoms personnels : *moi, toi-soi* ou *lui, elle ; nous, vous, ils* ou *eux, elles* (voyez plus loin, § 69).

Les adjectifs possessifs sont :

	1° au singulier		2° au pluriel
	masculin,	*féminin.*	*des deux genres.*
pour la 1re *pers. du sing.*	mon	ma	mes
— 2e —	ton	ta	tes
— 3e —	son	sa	ses
— 1re *pers. du plur.*	notre		nos
— 2e —	votre		vos
— 3e —	leur		leurs.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Tous ces adjectifs sont tirés des adjectifs latins correspondants :

Meum, meam; *meos, meas.*
Tuum, tuam ; *tuos, tuas.*
Suum, suam ; *suos, suas.*
Nostrum, nostram; *nostros, nostras.*
Vostrum, vostram; *vostros, vostras* (formes archaïques de *vestrum, vestram*; *vestros, vestras.*)

Leur vient du génitif pluriel *illorum*: aussi, dans l'ancien français, était-il invariable. On disait : *leur frères, leur enfants.*]

REMARQUE I. Devant les noms et adjectifs féminins commençant par une voyelle ou une *h* muette, on se sert de *mon, ton, son,* au lieu de *ma, ta, sa,* pour éviter l'*hiatus,* c'est-à-dire la difficulté de prononciation produite par la rencontre de deux voyelles. Ainsi l'on dit : **mon** étoile, **mon** âme, **mon** humeur, **mon** humble position.

REMARQUE II. On emploie l'adjectif *votre* au lieu de *ton, ta,* en parlant à une seule personne, pour lui témoigner du respect.

REMARQUE III. Il y a d'autres adjectifs possessifs moins usités, qui sont :

	1° au singulier :	2° au pluriel :
Pour la 1re pers. du sing.	mien, mienne;	miens, miennes;
— 2e — —	tien, tienne;	tiens, tiennes;
— 3e — —	sien, sienne;	siens, siennes;

3° ADJECTIFS DÉMONSTRATIFS.

§ **65.** Les adjectifs démonstratifs déterminent les substantifs avec une idée d'indication, soit qu'on montre des objets présents, soit qu'on rappelle ceux dont on a parlé. Ce sont les suivants :

1° singulier		2° pluriel
masculin :	*féminin :*	*des deux genres :*
ce, cet	cette	ces.

REMARQUE. Devant les noms et adjectifs masculins commençant par une voyelle ou une *h* muette, on met *cet* au lieu de *ce*. *Ex.* : **cet** enfant, **cet** heureux événement.

Devant les autres on met *ce*. *Ex.* : **ce** soldat, **ce** héros.

4° ADJECTIFS INTERROGATIFS ET CONJONCTIFS.

§ **66.** Le seul *adjectif interrogatif* est *quel* :

	1° au masculin	2° au féminin
Singulier :	quel,	quelle.
Pluriel :	quels,	quelles.

Ex. : **Quel** chemin, **quelle** route dois-je prendre?

REMARQUE I. L'adjectif interrogatif devient *conjonctif* quand il est entre deux propositions. *Ex.* : *Dites-moi quelle route je dois prendre.* Mais il est facile de voir que cette phrase contient une interrogation indirecte, et répond à ces deux-ci : *Quelle route dois-je prendre? Dites-le-moi.*

REMARQUE II. L'adjectif interrogatif est aussi *exclamatif*. *Ex.* : *Quel beau spectacle!*

5° ADJECTIFS INDÉFINIS.

§ **67.** Les *adjectifs indéfinis* déterminent encore les sub-

stantifs, mais d'une manière moins précise que les autres adjectifs.

Ces adjectifs sont :	un *(masc.)*, une *(fém.)*; *au plur.* des *(pour les 2 genres)*;
—	aucun, nul;
—	même, autre;
—	certain, tel;
—	plusieurs, chaque;
—	quelque, quelconque;
—	tout.

REMARQUE. Il ne faut pas confondre l'adjectif indéfini *un* avec le nom de nombre *un*, ni son pluriel *des* avec l'article contracté *des* (pour *de les*. *Voyez* § 44, REM. II).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — I. L'adjectif indéfini *un*, *une*, vient du latin *unum*, *unam*, qui, dans la basse latinité, était devenu synonyme de *quemdam*, *quamdam*.

II. On verra, dans la *Syntaxe*, l'étymologie et le sens primitif de l'adjectif *aucun*.

III. *Même*, qui a passé successivement par les formes *medisme*, *medesme*, *meesme*, *mesme*, et qui n'est arrivé à sa forme actuelle qu'après une série de contractions amenées par la chute de la consonne médiane, vient du bas latin *metipsimum*, forme contractée elle-même de † *metipsissimum*.

IV. *Autre* se disait, en vieux français, *altre* (du latin *alter*, qu'on retrouve dans le verbe *altérer*). — Il a formé le mot *autrui* *altrui*), qui était un cas régime et signifiait *de cet autre*; on disait autrefois l'*altrui cheval* (le *cheval d'un autre*). C'est aujourd'hui un pronom qui ne s'emploie que comme complément : le *bien d'autrui* (c.-à-d. *d'un autre*. — Voy. § 266).

V. *Certain* vient du latin *certum* avec l'addition du suffixe *ain*; *tel* de *talem*; *maint* a une origine celtique ou germanique. *Plusieurs* vient de *plures*, qui a perdu son sens de comparatif. *Quelque* est formé de *quel* (*qualem*) et de *que* (*quem* ou *quod*); *quelconque* de *qualemcumque* ou *qualecumque*.

VI. L'adjectif *chaque* (anciennement *chasque*, plus anciennement *chesque*) vient de *quisque*, qui est devenu *quesque*, *chesque*. Par l'addition de l'adjectif *un*, il a formé le pronom *chacun* (anciennement *chasqu'un*, *quisque unus*), qui était autrefois adjectif.]

CHAPITRE IV.

LE PRONOM.

§ 68. Le pronom est un mot qui tient la place du nom.

[ÉTYMOLOGIE. — Le sens du mot *pronom* est donné par son étymologie (*pronomen*, composé de *pro*, *pour*, et de *nomen*, *nom*).]

Il y a cinq espèces de pronoms :

1° les pronoms personnels ;
2° — possessifs ;
3° — démonstratifs ;
4° — interrogatifs et conjonctifs ;
5° — indéfinis.

REMARQUE I. Il y a une étroite parenté, et, par suite, une grande similitude de formes entre la plupart des adjectifs déterminatifs et des pronoms. On a même souvent confondu les quatre dernières espèces (*possessifs, démonstratifs, interrogatifs, conjonctifs*), qui sont en réalité des *adjectifs-pronoms*, c'est-à-dire, pour la plupart, des *adjectifs* devenus *pronoms*.

REMARQUE II. Il y a entre les adjectifs et les pronoms cette différence essentielle que l'adjectif est toujours accompagné d'un substantif et que le pronom en tient lieu et n'y peut jamais être joint.

Ainsi, l'on distinguera l'adjectif *mon*, et le pronom *le mien*. *Ex.* :

C'est *mon* livre (*adjectif*).

A qui ce livre ? — C'est *le mien* (*pronom*).

1° PRONOMS PERSONNELS.

§ 69. Les pronoms personnels marquent ou la personne qui parle (*première personne*), ou celle à qui l'on

parle (*deuxième personne*), ou bien la personne ou la chose dont on parle (*troisième personne*). Ce sont les suivants :

		Singulier.	Pluriel.
1re personne :	*masc. et fém.*	je, moi, me,	nous.
2e personne :	*masc. et fém.*	tu, toi, te,	vous.
3e personne..	*masculin*	il, le,	ils. eux.
	féminin	elle, la,	elles.
	neutre	il, le,	(*sans pluriel*).
	masc. et fém.	lui, soi,	les. leur.
	masc. fém. et neutre	se en y.	

Remarque I. Les pronoms *je, me, te, se, le, la,* élident leur voyelle quand ils sont suivis d'un verbe commençant par une voyelle, ou des pronoms ou adverbes *en* et *y*. *Ex.* : j'*aime*, *il* m'*aime*, *je* t'*aime*, *il* l'*aime*, *il* s'*aime*; *il* s'*en va*, j'*y vais*.

Remarque II. Les pronoms *le, la, les* se distinguent de l'article en ce que, au lieu de précéder un nom, ils accompagnent un verbe et représentent un nom déjà énoncé. *Ex.* : Voici *le* (*article*) père de votre ami. Je *le* (*pronom*) vois.

Remarque III. Il n'a pas encore été question du *neutre* (c'est-à-dire du genre qui n'est ni masculin ni féminin), parce que ce genre n'existe pas en français pour les substantifs. On le retrouvera plus d'une fois dans la suite de cette grammaire, surtout dans la Syntaxe.

[ORIGINES LATINES. — Le pronom neutre *il* vient du latin *illud*, comme *il* masculin vient de *illum*, *elle* de *illam*, etc.]

REMARQUE IV. *Leur* signifie *à eux, à elles;* il se distingue de l'adjectif possessif *leur* en ce qu'il n'accompagne pas un substantif et ne prend jamais le signe du pluriel. *Ex.* : Voici des malheureux, il faut **leur** porter secours.

REMARQUE V. *En* signifie *de lui, d'elle; d'eux, d'elles; de cela* et quelquefois *de moi, de toi*, etc. *Y* signifie *à lui, à elle; à eux, à elles; à cela*, etc. *Ex.* : J'aime cet enfant et j'en suis aimé. Il n'aime pas le jeu au point d'y donner tout son temps.

REMARQUE VI. On emploie *vous* pour *tu* au singulier en signe de respect.

REMARQUE VII. *Se, soi* sont des pronoms réfléchis.

2° PRONOMS POSSESSIFS.

§ **70.** Les pronoms possessifs sont :

1° quand il s'agit d'une seule personne :

	Singulier		Pluriel	
	masculin,	*féminin.*	*masculin,*	*féminin.*
1re *pers.*	le mien,	la mienne,	les miens,	les miennes.
2e —	le tien,	la tienne,	les tiens,	les tiennes.
3e —	le sien,	la sienne,	les siens,	les siennes.

2° quand il s'agit de plusieurs personnes :

1re *pers.*	le nôtre,	la nôtre,	les nôtres.
2e —	le vôtre,	la vôtre,	les vôtres.
3e —	le leur,	la leur,	les leurs.

REMARQUE. On emploie le pronom *le vôtre*, au lieu de *le tien*, en parlant à une seule personne, pour lui témoigner du respect. (*Voy.* § 64, REM. II ; § 69, REM. VI.)

3° PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

§ **71.** Il n'y a, en réalité, qu'un *pronom démonstratif*, qui est :

Au singulier			Au pluriel	
Celui,	celle,	ce,	ceux,	celles.

Mais, par l'addition des particules *ci* et *là*, on forme de nouveaux pronoms démonstratifs.

Singulier			Pluriel	
Celui-ci,	celle-ci,	ceci,	ceux-ci,	celles-ci,
Celui-là,	celle-là,	cela,	ceux-là,	celles-là.

Les pronoms auxquels on adjoint *ci* indiquent des personnes ou des choses rapprochées ; ceux auxquels on adjoint *là*, indiquent des personnes ou des choses éloignées.

Remarque. Ces deux particules s'unissent par un trait d'union aux pronoms masculins et féminins *celui, celle*, etc. (*celui-ci, celle-là*), et forment deux mots simples avec le pronom neutre *ce* (*ceci, cela*). Il en résulte que, dans ce dernier mot, la particule *la* perd son accent.

4° PRONOMS CONJONCTIFS OU RELATIFS, ET PRONOMS INTERROGATIFS.

§ **72.** Les *pronoms conjonctifs* servent à joindre un membre de phrase à un autre. On les appelle aussi *pronoms relatifs*, parce qu'ils ont rapport à un nom ou pronom placé devant et appelé *antécédent*. *Ex.* : *L'homme* ou *celui* qui...

[Étymologie. — Le sens de ces deux mots est donné par leur étymologie : *Conjonctif* vient de *conjunctivum*, dérivé de *conjungere, jungere cum*, joindre avec ; *relatif*, de *relativum*, dérivé de *relatum*, supin de *referre*, rapporter ; *antécédent* de *antecedentem*, qui va devant.]

Les pronoms *conjonctifs* ou *relatifs* sont :

1° Pour les trois genres et les deux nombres :

qui,	que,	où.
dont,	quoi,	

[Origines latines et Histoire. — *Qui* vient du latin *qui*; *lequel*, de *illum qualem*; *que*, de *quem*; *quoi*, de *quid*; *où*, de *ubi* (*out*, dans l'ancien français. Ex. : « Le chemin par *out* je venais »). *Dont* vient de *de unde*.]

2° Avec diverses modifications, selon les genres et les nombres:

Singulier		Pluriel	
masc.	*fém.*	*masc.*	*fém.*
Lequel,	laquelle,	lesquels,	lesquelles,
Duquel,	de laquelle,	desquels,	desquelles,
Auquel,	à laquelle,	auxquels,	auxquelles.

REMARQUE I. *Dont* s'emploie pour *de qui, duquel, de laquelle; desquels, desquelles; de quoi. Ex.* :

Voici l'homme **dont** je vous ai parlé.
Voici la femme **dont** je vous ai parlé.
Rappelez-vous ce **dont** je vous ai parlé.

REMARQUE II. *Où* est un adverbe qui s'emploie comme pronom dans le sens de *dans lequel, vers lequel,* ou *dans laquelle, vers laquelle,* etc. *Ex.* :

La maison d'**où** je sors; le lieu **où** je suis; le but **où** je tends.

§ 73. La plupart des pronoms *conjonctifs* ou *relatifs* s'emploient aussi comme pronoms *interrogatifs. Ex.* :

Qui vient?
Que dites-vous?
A quoi pensez-vous?
Voici deux pommes : **laquelle** choisissez-vous?

Dont ne s'emploie jamais interrogativement. Son synonyme, *de qui,* s'emploie moins souvent que *dont* comme conjonctif, mais le remplace comme interrogatif, et ne se dit que des personnes.

5° PRONOMS INDÉFINIS.

§ 74. Les pronoms indéfinis sont :

Autrui;
Chacun;
On;
Personne;
Quelqu'un;
Quiconque;
Rien;
L'un, l'autre; *et au pluriel :* les uns, les autres.

REMARQUE I. *Personne,* employé comme substantif, est féminin et peut avoir un pluriel. (*Ex. :* ce sont *des personnes* parfaites.) Comme pronom indéfini, il est toujours du masculin singulier. (*Ex. : personne* n'est parfait.)

REMARQUE II. *Un* ne s'emploie qu'au singulier comme adjectif numéral (Voyez § 67, REM.); comme pronom, il a un pluriel. On dit : les *uns,* les autres ; *quelques-uns.*

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — 1. *Personne* vient de *persona,* rôle, personnage.

2. *On* vient de *homo.* Il s'est écrit successivement l'*homs,* l'*hom,* l'*om,* l'*on,* comme encore aujourd'hui après une voyelle, pour éviter un *hiatus* (§ 261, REM. I). Ce mot était donc à l'origine un substantif.

3. Il en est de même de *rien,* qui vient de *rem,* et qui s'emploie encore substantivement dans la locution *un rien.* Mais avec le temps le rôle de ce mot a changé dans la langue, comme celui de *on* et de *personne* ; il est devenu pronom indéfini.

4. On a vu, *aux adjectifs indéfinis* (§ 67), l'étymologie de *chaque, quelque, autre,* d'où viennent *chacun, quelqu'un, autrui.*]

CHAPITRE V.

LE VERBE.

1re *Section.* — DU VERBE ET DE SES DIFFÉRENTES ESPÈCES.

§ **75.** Le verbe exprime l'état ou l'action :

1° l'état dans lequel se trouve la personne ou la chose que désigne le *sujet* (nom ou pronom).

Ex : Il *est* malade.

2° L'action. *Ex. :* Je *pars.*

* [ÉTYMOLOGIE. — *Verbe* vient du latin *verbum, mot, parole* : c'est, en quelque sorte, le mot par excellence.]

§ **76.** On appelle *verbes actifs* ou *transitifs* ceux qui

expriment une action s'exerçant directement sur une autre personne ou une autre chose que le sujet; et le mot qui désigne cette personne ou cette chose s'appelle *complément direct*. *Ex.* : **Pierre aime Paul.** — (*Pierre*, sujet; *aime*, verbe; *Paul*, complément direct.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Actif* vient du latin *activum*, qui agit; *transitif* de *transitivum*, qui passe d'un endroit à un autre, c'est-à-dire dont l'action passe du sujet sur le complément.]

Quand l'action retombe sur le sujet lui-même, le verbe s'appelle *verbe réfléchi*. *Ex.* : **il se loue.** — (*Il*, sujet; *se*, complément; *loue*, verbe.)

Quand le sujet, au lieu d'exercer l'action, la supporte, le verbe est dit *verbe passif*. *Ex.* : **Paul est loué par Pierre.** — (*Paul*, sujet; *est loué*, verbe; *par Pierre*, complément.)

La plupart des verbes actifs peuvent devenir *réfléchis* et *passifs*.

§ **77.** On appelle *verbes neutres* ou *intransitifs* ceux qui expriment un état, ou bien une action qui ne s'exerce pas directement sur un objet. *Ex.* : **le cheval part.** — (*Le cheval*, sujet; *part*, verbe neutre.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Neutre* vient de *neutrum* (*ni l'un, ni l'autre*, c'est-à-dire qui n'est ni actif, ni passif).]

Les verbes neutres ne peuvent avoir de complément direct : mais ils ont souvent un complément indirect, qui est généralement uni au verbe par une préposition. *Ex.* :

Cet enfant obéit à ses parents.

Les verbes neutres n'ont pas de *passif*. Quelques-uns peuvent devenir *réfléchis*. *Ex.* : *Se nuire, se plaire.*

§ **78.** Aux verbes neutres se rattachent les *verbes impersonnels*, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas pour sujet le nom d'un être déterminé, et qui ne s'emploient qu'à la troisième personne du singulier avec le pronom neutre et indéterminé *il*. *Ex.* : **il pleut, il tonne, il faut, il importe,** etc.

(Voyez plus haut ce qui est dit du pronom neutre *il*, § 69, ORIGINES LATINES.)

Les autres verbes ont trois personnes pour le singulier, trois pour le pluriel. Ces personnes sont marquées au singulier par les pronoms suivants :

	Singulier.	Pluriel.
1re personne :	je,	nous,
2e —	tu,	vous,
3e —	il, elle,	ils, elles.

La 3e personne est aussi marquée par un nom sujet.

§ **79.** En résumé, il y a deux espèces de verbes :

1° les verbes *actifs*, qui peuvent en général devenir verbes *passifs* et verbes *réfléchis ;*

2° les verbes *neutres*, auxquels se rattachent les verbes *impersonnels.*

§ **80.** Dans ces deux grandes classes rentrent deux verbes qui ont une importance particulière : *être* et *avoir.*

En effet *être* est un verbe neutre, *avoir* un verbe actif, et ils ont chacun un sens propre (*exister*, *posséder*). Ces deux verbes ont de plus, en français comme dans plusieurs langues modernes, la propriété de servir à la conjugaison des autres verbes et d'entrer dans la formation de certains temps. De là leur nom de *verbes auxiliaires* et la nécessité de les étudier séparément et avant tous les autres (Voyez § 92 et 93). Ils ne sont auxiliaires que lorsqu'ils sont accompagnés du participe passé d'un autre verbe. Lorsqu'ils sont employés comme auxiliaires, c'est-à-dire lorsqu'ils servent à la conjugaison d'un autre verbe, *avoir* et *être* perdent leur signification propre (*posséder*, *exister*) ; ce ne sont plus que des signes qui indiquent un temps.

Aux verbes *être* et *avoir* il faut adjoindre, comme auxiliaires :

1° les verbes *aller* et *devoir* qui, joints à un infinitif, perdent leur signification ordinaire et forment de véritables futurs (*je vais, j'allais partir ; je dois, je devais partir*

demain); ils donnent à notre langue sa seule forme d'infinitif et de participe futurs : *aller partir, devoir partir ; allant partir, devant partir ;*

2° Le verbe *venir*, qui, suivi de la préposition *de* et d'un infinitif, forme une sorte de *parfait indéfini*, avec la nuance d'un accomplissement tout récent de l'action indiquée par le verbe. *Ex.* : *Je viens de rentrer.*

RADICAL ET TERMINAISONS.

§ **81.** Le *radical* est la partie essentielle du mot, celle qui en indique le sens ; il est en général invariable dans les différentes formes que prend le verbe selon les temps, les modes, les personnes, etc.

Le *radical* est invariable dans les verbes réguliers des conjugaisons en *er*, en *ir* et en *re*. Il est sujet à quelques modifications, qui seront expliquées plus loin, dans les verbes en *oir* et dans les verbes irréguliers.

Les *terminaisons*, au contraire, sont essentiellement variables : leurs variations indiquent les *temps*, les *modes*, les *nombres*, les *genres*, les *personnes*. *Ex.* :

	Radical	Terminaisons	
(J')	aim	e	(1re *personne du singulier*).
(Tu)	aim	es	(2e — —).
(Il, elle)	aim	e	(3e — —).
(Nous)	aim	ons	(1re *personne du pluriel*).
(Vous)	aim	ez	(2e — —).
(Ils, elles)	aim	ent	(3e — —).

TEMPS ET MODES

§ **82.** Les *temps* marquent les époques auxquelles se rapporte l'état ou l'action qu'exprime le verbe.

Il y a trois temps principaux :

1° Le *présent*, qui indique qu'une chose est ou qu'un fait s'accomplit. *Ex.* : **je lis** ;

2° Le *passé*, qui indique qu'un fait a été accompli. *Ex.* : **je lus**;

3° Le *futur*, qui indique qu'une chose sera ou qu'un fait s'accomplira. *Ex.:* **je lirai.**

§ **83.** Mais deux de ces *temps principaux* (le *passé* et le *futur*) admettent des subdivisions ou *temps secondaires*.

Il y en a cinq pour le *passé*, savoir :

1. l'*imparfait* (**je lisais**);
2. le *parfait défini* (**je lus**);
3. le *parfait indéfini* (**j'ai lu**);
4. le *parfait antérieur* (**j'eus lu**);
5. le *plus-que-parfait* (**j'avais lu**).

Il y en a deux pour le *futur*, savoir :

1. le *futur proprement dit* (**je lirai**);
2. le *futur antérieur* (**j'aurai lu**).

§ **84.** Toutes ces subdivisions indiquent des nuances qu'il est bon de préciser :

1° PASSÉ.

1. L'*imparfait* indique une action passée, mais qui ne l'était pas au moment où une autre s'accomplissait. *Ex. : J'étais absent quand vous êtes venu.*
2. Le *parfait défini* indique une action accomplie à un moment déterminé. *Ex.: Nous fîmes alors de grands efforts.*
3° Le *parfait indéfini* indique une action accomplie à un moment indéterminé. *Ex.: J'ai perdu ma montre; qui a ouvert la fenêtre?*
4° Le *parfait antérieur* indique une action non-seulement accomplie, mais encore qui en a précédé une autre. *Ex. : Quand j'eus contemplé ce spectacle, je m'éloignai.*
5. Le *plus-que-parfait* indique une action passée et qui l'était déjà quand une autre s'est accomplie. *Ex. : J'étais déjà parti quand il est venu.*

2° FUTUR.
1. Le *futur* indique simplement une action à venir. *Ex. : Je partirai demain.*
2. Le *futur antérieur* indique une action à venir, mais qui en précèdera une autre également à venir. *Ex. : Je serai parti quand il arrivera.*

Ces subdivisions du passé et du futur, jointes au présent, donnent en tout huit temps.

§ **85.** De ces huit temps, quatre sont des *temps simples* (le *présent*, l'*imparfait*, le *parfait défini*, le *futur*) ; les quatre autres (le *parfait indéfini*, le *parfait antérieur*, le *plus-que-parfait*, et le *futur antérieur*) sont des *temps composés*, c'est-à-dire dans la formation desquels entre un *auxiliaire* (*avoir* pour les verbes actifs, *avoir* ou *être* pour les verbes neutres).

§ **86.** Les *modes* sont les différentes manières (*modi* en latin) de présenter l'action indiquée par les temps du verbe.

Il y a en français six modes :

1° l'*indicatif* s'emploie pour dire qu'une chose se fait, s'est faite ou se fera : ou bien, au contraire, qu'elle ne se fait pas, n'a pas été faite ou ne se fera pas; *Ex. :* **je lis; je lus ; je lirai ; je ne lis pas ;** etc. ;

2° l'*impératif* s'emploie quand on commande ou qu'on prie de la faire ou de ne pas la faire ; *Ex.* : **lisez ; ne lisez pas;**

3° le *subjonctif* s'emploie quand on veut montrer que cette action dépend d'une autre, exprimée en général par un autre verbe ; le subjonctif est uni à ce verbe par la conjonction *que* (cette conjonction ne fait pas partie intégrante du subjonctif, et peut ne pas l'accompagner, comme on le verra dans la Syntaxe, § 298); *Ex. :* je doute **que vous lisiez**; je veux **que vous lisiez;**

4° le *conditionnel* s'emploie quand on veut indiquer que l'accomplissement d'une action est ou était soumis à quelque condition; *Ex. :* **je lirais,** si j'avais de la lumière;

5° l'*infinitif* exprime l'état ou l'action d'une manière vague, sans désignation de nombre ni de personne; *Ex.:* **lire;**

6° le *participe*, comme son nom l'indique, tient à la fois du verbe et de l'adjectif.

§ **87.** Ce dernier *mode* tient du verbe, en ce qu'il indique l'état ou l'action, marque le temps et peut avoir un complément direct; il tient de l'adjectif, en ce qu'il qualifie ou détermine un substantif et souvent s'accorde avec lui en genre et en nombre. (Voyez la *Syntaxe*).

Comme le participe marque le temps, on distingue le participe présent (**frappant**) et le participe passé (**frappé, ayant frappé**).

Il n'y a pas, en français, de forme spéciale pour le *participe futur*. Pour rendre cette idée, on se sert d'une locution composée de l'infinitif du verbe précédé du participe présent des verbes *aller* et *devoir* (*allant frapper, devant frapper*). Voyez § 80.

§ **88.** Les quatre premiers modes s'appellent *modes personnels*, parce qu'ils admettent la distinction des personnes.

Les deux autres, l'*infinitif* et le *participe*, s'appellent modes *impersonnels*.

2me *Section*. — TABLEAUX DES CONJUGAISONS.

§ **89.** Réciter ou écrire de suite les différents *temps* et les différents *modes*, avec les *personnes* et les *nombres* des modes personnels, cela s'appelle *conjuguer*.

Il y a en français quatre conjugaisons différentes, que l'on distingue par la terminaison de l'*infinitif présent*.

La première conjugaison a l'infinitif terminé en *er*, comme *aimer*.

La seconde a l'infinitif terminé en *ir*, comme *finir*.

La troisième a l'infinitif terminé en *oir*, comme *recevoir*

La quatrième a l'infinitif terminé en *re*, comme *rendre*.

§ **90.** La plus usitée de ces conjugaisons est la première, qui comprend environ les quatre cinquièmes des verbes français et qui sert encore aujourd'hui à former des verbes nouveaux.

La conjugaison en *ir* compte environ 350 verbes, dont le nombre est encore sujet à s'accroître par la formation de verbes nouveaux.

Il n'y a qu'une trentaine de verbes dans la conjugaison en *oir* et une soixantaine dans la conjugaison en *re*.

Ces deux dernières conjugaisons ne servent plus à former de verbes nouveaux : à la différence des autres, qui vivent encore et poussent des rejetons, elles peuvent être considérées comme des *conjugaisons mortes*.

[ORIGINES LATINES. — On verra plus loin (§ 117 et suivants) que ces conjugaisons répondent aux quatre latines, mais que des confusions se sont introduites entre les unes et les autres : tous les verbes n'appartiennent pas en français à la conjugaison qui correspond à celle du verbe latin d'où ils sont tirés.]

§ **91.** Nous allons donner, à la suite les uns des autres, les modèles des *verbes réguliers* des quatre conjugaisons, en les faisant précéder des auxiliaires *avoir* et *être*, qui entrent dans la formation de quelques temps des autres verbes.

Ces modèles seront suivis des remarques auxquelles donne lieu chacune de ces conjugaisons.

N. B. *Dans ces tableaux, les* TEMPS *sont présentés* VERTICALEMENT, *et les* MODES *sur une ligne* HORIZONTALE.

§ 92. — Verb

1° TEMPS

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	J'ai. Tu as. Il *ou* elle a. Nous avons. Vous avez. Ils *ou* elles ont.	Aie. Ayons. Ayez.	Que j'aie. Que tu aies. Qu'il *ou* qu'elle ait. Que nous ayons. Que vous ayez. Qu'ils *ou* qu'elles aient.
Imparfait.	J'avais. Tu avais. Il *ou* elle avait. Nous avions. Vous aviez. Ils *ou* elles avaient.		Que j'eusse. Que tu eusses. Qu'il *ou* qu'elle eût. Que nous eussions. Que vous eussiez. Qu'ils *ou* qu'elles eussent.
Parfait défini.	J'eus. Tu eus. Il *ou* elle eut. Nous eûmes. Vous eûtes. Ils *ou* elles eurent.		
Futur.	J'aurai. Tu auras. Il *ou* elle aura. Nous aurons. Vous aurez. Ils *ou* elles auront.		

2° TEMPS

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai eu. Tu as eu. Il *ou* elle a eu. Nous avons eu. Vous avez eu. Ils *ou* elles ont eu.		Que j'aie eu. Que tu aies eu. Qu'il *ou* qu'elle ait eu. Que nous ayons eu. Que vous ayez eu. Qu'ils *ou* qu'elles aient eu.
Parfait antérieur.	J'eus eu. Tu eus eu. Il *ou* elle eut eu. Nous eûmes eu. Vous eûtes eu. Ils *ou* elles eurent eu.		
Plus-que-parfait.	J'avais eu. Tu avais eu. Il *ou* elle avait eu. Nous avions eu. Vous aviez eu. Ils *ou* elles avaient eu.		Que j'eusse eu. Que tu eusses eu. Qu'il *ou* qu'elle eût eu. Que nous eussions eu. Que vous eussiez eu. Qu'ils *ou* qu'elles eussent eu.
Futur antérieur.	J'aurai eu. Tu auras eu. Il *ou* elle aura eu. Nous aurons eu. Vous aurez eu. Ils *ou* elles auront eu.		

uxiliaire AVOIR.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais. Tu aurais. Il *ou* elle aurait. Nous aurions. Vous auriez. Ils *ou* elles auraient.	Avoir.	Ayant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais eu *ou* j'eusse eu. Tu aurais eu *ou* tu eusses eu. Il *ou* elle aurait eu *ou* eût eu. Nous aurions eu *ou* eussions eu. Vous auriez eu *ou* eussiez eu. Ils *ou* elles auraient eu *ou* eussent eu.	Avoir eu.	Ayant eu.

§ 93. — Verbe

1° TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je suis. Tu es. Il *ou* elle est. Nous sommes. Vous êtes. Ils *ou* elles sont.	Sois. Soyons. Soyez.	Que je sois. Que tu sois. Qu'il *ou* qu'elle soit. Que nous soyons. Que vous soyez. Qu'ils *ou* qu'elles soient.
Imparfait.	J'étais. Tu étais. Il *ou* elle était. Nous étions. Vous étiez. Ils *ou* elles étaient.		Que je fusse. Que tu fusses. Qu'il *ou* qu'elle fût. Que nous fussions. Que vous fussiez. Qu'ils *ou* qu'elles fussent.
Parfait défini.	Je fus. Tu fus. Il *ou* elle fut. Nous fûmes. Vous fûtes. Ils *ou* elles furent.		
Futur.	Je serai. Tu seras. Il *ou* elle sera. Nous serons. Vous serez. Ils *ou* elles seront.		

2° TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai été. Tu as été. Il *ou* elle a été. Nous avons été. Vous avez été. Ils *ou* elles ont été.		Que j'aie été. Que tu aies été. Qu'il *ou* qu'elle ait été. Que nous ayons été. Que vous ayez été. Qu'ils *ou* qu'elles aient été.
Parfait antérieur.	J'eus été. Tu eus été. Il *ou* elle eut été. Nous eûmes été. Vous eûtes été. Ils *ou* elles eurent été.		
Plus-que-parfait.	J'avais été. Tu avais été. Il *ou* elle avait été. Nous avions été. Vous aviez été. Ils *ou* elles avaient été.		Que j'eusse été. Que tu eusses été. Qu'il *ou* qu'elle eût été. Que nous eussions été. Que vous eussiez été. Qu'ils *ou* qu'elles eussent été.
Futur antérieur.	J'aurai été. Tu auras été. Il *ou* elle aura été. Nous aurons été. Vous aurez été. Ils *ou* elles auront été.		

auxiliaire ÊTRE.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je serais. Tu serais. Il *ou* elle serait. Nous serions. Vous seriez. Ils *ou* elles seraient.	Être.	Étant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais été *ou* j'eusse été. Tu aurais été *ou* tu eusses été. Il *ou* elle aurait été *ou* eût été. Nous aurions été *ou* eussions été. Vous auriez été *ou* eussiez été. Ils *ou* elles auraient été *ou* eussent été.	Avoir été.	Ayant été.

§ 94. — 1re conjugaison,

1° TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	J' aim e. Tu aim es. Il *ou* elle aim e. Nous aim ons. Vous aim ez. Ils *ou* elles aim ent.	Aim e. Aim ons. Aim ez.	Que j' aim e. Que tu aim es. Qu'il *ou* qu'elle aim e. Que nous aim ions. Que vous aim iez. Qu'ils *ou* qu'elles aim ent.
Imparfait.	J' aim ais. Tu aim ais. Il *ou* elle aim ait. Nous aim ions. Vous aim iez. Ils *ou* elles aim aient.		Que j' aim asse. Que tu aim asses. Qu'il *ou* qu'elle aim ât. Que nous aim assions. Que vous aim assiez. Qu'ils *ou* qu'elles aim assent.
Parfait défini.	J' aim ai. Tu aim as. Il *ou* elle aim a. Nous aim âmes. Vous aim âtes. Ils *ou* elles aim èrent.		
Futur.	J' aim er ai. Tu aim er as. Il *ou* elle aim er a. Nous aim er ons. Vous aim er ez. Ils *ou* elles aim er ont.		

2° TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai Tu as Il *ou* elle a Nous avons Vous avez Ils *ou* elles ont } aimé.	Aie Ayons } aimé. Ayez	Que j'aie Que tu aies Qu'il *ou* qu'elle ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ils *ou* qu'elles aient } aimé.
Parfait antérieur.	J'eus Tu eus Il *ou* elle eut Nous eûmes Vous eûtes Ils *ou* elles eurent } aimé.		
Plus-que-parfait.	J'avais Tu avais Il *ou* elle avait Nous avions Vous aviez Ils *ou* elles avaient } aimé.		Que j'eusse Que tu eusses Qu'il *ou* qu'elle eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils *ou* qu'elles eussent } aimé.
Futur antérieur.	J'aurai Tu auras Il *ou* elle aura Nous aurons Vous aurez Ils ou elles auront } aimé.		

ou conjugaison en ER.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J' aim er ais. Tu aim er ais. Il *ou* elle aim er ait. Nous aim er ions. Vous aim er iez. Ils *ou* elles aim er aient.	Aim er.	Aim ant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais *ou* j'eusse Tu aurais *ou* tu eusses Il, elle aurait *ou* il, elle eût Nous aurions *ou* nous eussions Vous auriez *ou* vous eussiez Ils, elles auraient *ou* ils, elles eussent } aimé.	Avoir aimé.	Ayant aimé.

§ 95. — 2e conjugaison,

1° TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je fin is. Tu fin is. Il *ou* elle fin it. Nous fin iss ons. Vous fin iss ez. Ils *ou* elles fin iss ent.	Fin is. Fin iss ons. Fin iss ez.	Que je fin iss e. Que tu fin iss es. Qu'il *ou* qu'elle fin iss e. Que nous fin iss ions. Que vous fin iss iez. Qu'ils *ou* qu'elles fin iss ent.
Imparfait.	Je fin iss ais. Tu fin iss ais. Il *ou* elle fin iss ait. Nous fin iss ions. Vous fin iss iez. Ils *ou* elles fin iss aient.		Que je fin iss e. Que tu fin iss es. Qu'il *ou* qu'elle fin it. Que nous fin iss ions. Que vous fin iss iez. Qu'ils *ou* qu'elles fin iss ent.
Parfait défini.	Je fin is. Tu fin is. Il *ou* elle fin it. Nous fin îmes. Vous fin îtes. Ils *ou* elles fin irent.		
Futur.	Je fin ir ai. Tu fin ir as. Il *ou* elle fin ir a. Nous fin ir ons. Vous fin ir ez. Ils *ou* elles fin ir ont.		

2° TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai Tu as Il *ou* elle a Nous avons Vous avez Ils *ou* elles ont } fini.	Aie Ayons Ayez } fini.	Que j'aie Que tu aies Qu'il *ou* qu'elle ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ils *ou* qu'elles aient } fini.
Parfait antérieure.	J'eus Tu eus Il *ou* elle eut Nous eûmes Vous eûtes Ils *ou* elles eurent } fini.		
Plus-que-parfait.	J'avais Tu avais Il *ou* elle avait Nous avions Vous aviez Ils *ou* elles avaient } fini.		Que j'eusse Que tu eusses Qu'il *ou* qu'elle eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils *ou* quelles eussent } fini.
Futur antérieur.	J'aurai Tu auras Il *ou* elle aura Nous aurons Vous aurez Ils *ou* elles auront } fini.		

ou conjugaison en IR.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je fin ir ais. Tu fin ir ais. Il *ou* elle fin ir ait. Nous fin ir ions. Vous fin ir iez. Ils *ou* elles fin ir aient.	Fin ir.	Fin iss ant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais *ou* j'eusse Tu aurais *ou* tu eusses Il, elle aurait *ou* il, elle eût Nous aurions *ou* nous eussions Vous auriez *ou* vous eussiez Ils, elles auraient *ou* ils, elles eussent } fini.	Avoir fini.	Ayant fini.

§ 96. — 3e conjugaison,

1° TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je reç ois. Tu reç ois. Il *ou* elle reç oit. Nous rec ev ons. Vous rec ev ez. Ils *ou* elles reç oiv ent.	Reç ois. Rec ev ons. Rec ev ez.	Que je reç oiv e. Que tu reç oiv es. Qu'il *ou* qu'elle reç oiv e. Que nous rec ev ions. Que vous rec ev iez. Qu'ils *ou* qu'elles reç oiv ent.
Imparfait.	Je rec ev ais Tu rec ev ais. Il *ou* elle rec ev ait. Nous rec ev ions. Vous rec ev iez. Ils *ou* elles rec ev aient.		Que je reç usse. Que tu reç usses. Qu'il *ou* qu'elle reç ût. Que nous reç ussions. Que vous reç ussiez. Qu'ils *ou* qu'elles reç ussent.
Parfait défini.	Je reç us. Tu reç us. Il *ou* elle reç ut. Nous reç ûmes. Vous reç ûtes. Ils *ou* elles reç urent.		
Futur.	Je rec evr ai. Tu rec evr as. Il *ou* elle rec evr a. Nous rec evr ons. Vous rec evr ez. Ils *ou* elles rec evr ont.		

2° TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai Tu as Il *ou* elle a Nous avons Vous avez Ils *ou* elles ont } reçu.	Aie Ayons } reçu. Ayez	Que j'aie Que tu aies Qu'il ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ils *ou* qu'elles aient } reçu.
Parfait antérieur.	J'eus Tu eus Il *ou* elle eut Nous eûmes Vous eûtes Ils *ou* elles eurent } reçu.		
Plus-que-parfait.	J'avais Tu avais Il *ou* elle avait Nous avions Vous aviez Ils *ou* elles avaient } reçu.		Que j'eusse Que tu eusses Qu'il *ou* qu'elle eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils *ou* qu'elles eussent } reçu.
Futur antérieur.	J'aurai Tu auras Il *ou* elle aura Nous aurons Vous aurez Ils *ou* elles auront } reçu.		

ou conjugaison en OIR.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je rec evr ais. Tu rec evr ais. Il *ou* elle rec evr ait. Nous rec evr ions. Vous rec evr iez. Ils *ou* elles rec evr aient.	Rec ev oir.	Rec ev ant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais *ou* j'eusse Tu aurais *ou* tu eusses Il, elle aurait *ou* il, elle eût Nous aurions *ou* nous eussions Vous auriez *ou* vous eussiez Ils, elles auraient *ou* ils, elles eussent } reçu.	Avoir reçu.	Ayant reçu.

§ 97. — 4e conjugaison,

1o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif.	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je rend s. Tu rend s. Il *ou* elle rend. Nous rend ons. Vous rend ez. Ils *ou* elles rend ent.	Rend s. Rend ons. Rend ez.	Que je rend e. Que tu rend es. Qu'il *ou* qu'elle rend e. Que nous rend ions. Que vous rend iez. Qu'ils *ou* qu'elles rend ent.
Imparfait.	Je rend ais. Tu rend ais. Il *ou* elle rend ait. Nous rend ions. Vous rend iez. Ils *ou* elles rend aient.		Que je rend isse. Que tu rend isses. Qu'il *ou* qu'elle rend ît. Que nous rend issions. Que vous rend issiez. Qu'ils *ou* qu'elles rend issent.
Parfait défini.	Je rend is. Tu rend is. Il *ou* elle rend it. Nous rend îmes. Vous rend îtes. Ils *ou* elles rend irent.		
Futur.	Je rend r ai. Tu rend r as. Il *ou* elle rend r a. Nous rend r ons. Vous rend r ez. Ils *ou* elles rend r ont.		

2o TEMPS

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai Tu as Il *ou* elle a Nous avons Vous avez Ils *ou* elles ont } rendu.	Aie Ayons Ayez } rendu.	Que j'aie Que tu aies Qu'il *ou* qu'elle ait Que nous ayons Que vous ayez Qu'ils *ou* qu'elles aient } rendu.
Parfait antérieur.	J'eus Tu eus Il *ou* elle eut Nous eûmes Vous eûtes Ils *ou* elles eurent } rendu.		
Plus-que-parfait.	J'avais Tu avais Il *ou* elle avait Nous avions Vous aviez Ils *ou* elles avaient } rendu.		Que j'eusse Que tu eusses Qu'il *ou* qu'elle eût Que nous eussions Que vous eussiez Qu'ils, qu'elles eussent } rendu.
Futur antérieur.	J'aurai Tu auras Il *ou* elle aura Nous aurons Vous aurez Ils *ou* elles auront } rendu.		

ou conjugaison en RE.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je rend r ais. Tu rend r ais. Il *ou* elle rend r ait. Nous rend r ions. Vous rend r iez. Ils *ou* elles rend r aient.	Rend re.	Rend ant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais *ou* j'eusse Tu aurais *ou* tu eusses Il, elle aurait *ou* il, elle eût Nous aurions *ou* nous eussions Vous auriez *ou* vous eussiez Ils, elles auraient *ou* ils, elles eussent } rendu.	Avoir rendu.	Ayant rendu.

PASSIF DES QUATRE CONJUGAISONS.

§ **98.** Le passif de tous les verbes français est formé de la même manière, c'est-à-dire par une circonlocution : au

Modèle de la

1° TEMPS

TEMPS	Mode indicatif		Mode impératif		Mode subjonctif	
Présent.	Je suis	aimé *ou* aimée. fini *ou* finie. reçu *ou* reçue. rendu *ou* rendue	Sois	aimé *ou* aimée. Etc.	Que je sois	aimé *ou* aimée. Etc.
Imparfait.	J'étais	aimé *ou* aimée. Etc.			Que je fusse	aimé *ou* aimée. Etc.
Parfait défini.	Je fus	aimé *ou* aimée. Etc.				
Futur.	Je serai	aimé *ou* aimée. Etc.				

2° TEMPS

TEMPS	Mode indicatif		Mode impératif	Mode subjonctif	
Parfait indéfini.	J'ai été	aimé *ou* aimée. Etc.		Que j'aie été	aimé *ou* aimée. Etc.
Parfait antérieur.	J'eus été	aimé *ou* aimée. Etc.			
Plus-que-parfait.	J'avais été	aimé *ou* aimée. Etc.		Que j'eusse été	aimé *ou* aimée. Etc.
Futur antérieur.	J'aurai été	aimé *ou* aimée. Etc.			

VERBES RÉFLÉCHIS.

§ **99.** La conjugaison des verbes réfléchis ne diffère de celle des verbes *actifs* qu'en deux points :

1° Ils peuvent se conjuguer avec deux pronoms de la

passif, ils joignent leur participe passé aux divers temps et modes du verbe *être*, et ce participe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe (elle *est aimée*, ils *sont aimés*). *Ex.*:

conjugaison passive.

SIMPLES

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je serais { aimé *ou* aimée. Etc.	Être { aimé *ou* aimée. Etc.	Étant { aimé *ou* aimée. Etc.
		Aimé, aimée.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais *ou* J'eusse été { aimé *ou* aimée. Etc.	Avoir été { aimé *ou* aimée. Etc.	Ayant été { aimé *ou* aimée. Etc.

même personne, l'un qui est le sujet et se met le premier, l'autre qui est le complément et se met immédiatement après le sujet. *Ex.* : **je me loue.**

2° Ils forment leurs temps composés avec l'auxiliaire *être*, et non avec l'auxiliaire *avoir*.

Modèle de verbe réfléchi :

1° TEMPS

TEMPS	Mode indicatif	impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je me repen s. Tu te repen s. Il *ou* elle se repent. Nous nous repent ons. Vous vous repent ez. Ils *ou* elles se repent ent.	Repens-toi. Repentons-nous. Repentez-vous.	Que je me repent e. Que tu te repent es. Qu'il *ou* qu'elle se repent e. Que nous nous repent ions. Que vous vous repent iez. Qu'ils *ou* qu'elles se repent ent.
Imparfait.	Je me repent ais. Tu te repent ais. Il *ou* elle se repent ait. Nous nous repent ions. Vous vous repent iez. Ils *ou* elles se repent aient.		Que je me repent isse. Que tu te repent isses. Qu'il *ou* qu'elle se repent ît. Que nous nous repent issions. Que vous vous repent issiez. Qu'ils *ou* qu'elles se repent issent.
Parfait défini.	Je me repent is. Tu te repent is. Il *ou* elle se repent it. Nous nous repent îmes. Vous vous repent îtes. Ils *ou* elles se repent irent.		
Futur.	Je me repent ir ai. Tu te repent ir as. Il *ou* elle se repent ir a. Nous nous repent ir ons. Vous vous repent ir ez. Ils *ou* elles se repent ir ont.		

2° TEMPS

TEMPS	Mode indicatif	impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	Je me suis Tu t'es Il *ou* elle s'est Nous nous sommes Vous vous êtes Ils *ou* elles se sont } repenti *ou* repentie. repentis *ou* repenties.		Que je me sois Que tu te sois Qu'il *ou* qu'elle se soit Que nous nous soyons Que vous vous soyez Qu'ils *ou* qu'elles se soient } repenti *ou* repentie. repentis *ou* repenties.
Parfait antérieur.	Je me fus Tu te fus Il *ou* elle se fut Nous nous fûmes Vous vous fûtes Ils *ou* elles se furent } repenti *ou* repentie. repentis *ou* repenties.		
Plus-que-parfait.	Je m'étais Tu t'étais Il *ou* elle s'était Nous nous étions Vous vous étiez Ils *ou* elles s'étaient } repenti *ou* repentie. repentis *ou* repenties.		Que je me fusse Que tu te fusses Qu'il *ou* qu'elle se fût Que nous nous fussions Que vous vous fussiez Qu'ils *ou* qu'elles se fussent } repenti *ou* repentie. repentis *ou* repenties.
Futur antérieur.	Je me serai Tu te seras Il *ou* elle se sera Nous nous serons Vous vous serez Ils *ou* elles se seront } repenti *ou* repentie. repentis *ou* repenties.		

Le verbe SE REPENTIR.

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je me repent ir ais. Tu te repent ir ais. Il *ou* elle se repent ir ait. Nous nous repent ir ions. Vous vous repent ir iez. Ils *ou* elles se repent ir aient.	Se repent ir.	Se repent ant.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je me serais *ou* je me fusse Tu te serais *ou* tu te fusses Il, elle se serait *ou* il, elle se fût Nous nous serions *ou* nous nous fussions Vous vous seriez *ou* vous vous fussiez Ils, elles se seraient *ou* ils, elles se fussent } repenti *ou* repentie. repentis *ou* repenties.	S'être repenti *ou* repentie, repentis *ou* repenties.	S'étant repenti *ou* repentie, repentis *ou* repenties.

REMARQUE I. Les verbes *réfléchis* sont quelquefois appelés *verbes pronominaux,* parce qu'ils se conjuguent ordinairement avec deux pronoms, dont l'un est *sujet* et l'autre *complément. Ex. : je me repens.*

Cependant, à l'infinitif, au participe présent et à l'impératif, un seul pronom est exprimé (le pronom *complément*). *Ex. : se repentir, se repentant, repens-toi.*

De plus, ils peuvent se conjuger avec un seul pronom (le pronom *complément*), quand le *sujet* est exprimé par un substantif. *Ex. : Pierre se repent.*

REMARQUE II. La plupart des verbes *actifs* et quelques verbes *neutres* peuvent devenir *réfléchis* (§ 77). *Ex. :* Il *repose* sa tête (*actif*) ; il se *repose* (*réfléchi*). Il plaît (*neutre*) ; il se plaît à... (*réfléchi*). Ce sont des verbes *accidentellement réfléchis.*

Mais il y a des verbes qui sont *essentiellement réfléchis*, c'est-à-dire qui n'existent que comme *verbes réfléchis. Ex.:*

s'abstenir,	s'enfuir,
s'arroger,	s'enquérir,
s'écrier,	se récrier,
se dédire,	se réfugier,
se lamenter,	se repentir,
s'emparer,	s'évader,
s'en aller,	etc.

VERBES NEUTRES.

§ **100.** Les *verbes neutres* se conjuguent comme les verbes actifs, et se rangent, d'après leur infinitif, dans l'une des quatre conjugaisons. Il faut cependant remarquer que quatorze d'entre eux prennent l'auxiliaire *être*, au lieu de l'auxiliaire *avoir*, aux temps composés. Ce sont les verbes :

aller,	éclore,	rester,
arriver,	entrer,	sortir,
choir,	mourir,	tomber,
décéder,	naître,	venir.
échoir,	partir,	

Dans ces verbes, le participe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe, comme dans les verbes passifs. *Ex.* :

Elle est tombée, ils sont tombés.

Nous prendrons pour modèle le verbe *tomber*, dont nous ne donnerons que les temps composés ; les autres temps se conjuguent sur *aimer*.

Modèle de verbe neutre :

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	Je suis / Tu es } tombé *ou* tombée. Il est tombé *ou* elle est tombée. Nous sommes / Vous êtes } tombés *ou* tombées. Ils sont tombés *ou* elles sont tombées.	Sois / Soyons / Soyez } tombé *ou* tombée. / tombés *ou* tombées.	Que je sois / Que tu sois } tombé *ou* tombée. Qu'il soit tombé *ou* qu'elle soit tombée. Que nous soyons / Que vous soyez. } tombés *ou* tombées. Qu'ils soient tombés *ou* qu'elles soient tombées.
Parfait antérieur.	Je fus / Tu fus } tombé *ou* tombée. Il fut tombé *ou* elle fut tombée. Nous fûmes / Vous fûtes } tombés *ou* tombées. Ils furent tombés *ou* elles furent tombées.		
Plus-que-parfait.	J'étais / Tu étais } tombé *ou* tombée. Il était tombé *ou* elle était tombée. Nous étions / Vous étiez } tombés *ou* tombées. Ils étaient tombés *ou* elles étaient tombées.		Que je fusse / Que tu fusses } tombé *ou* tombée. Qu'il fût tombé *ou* qu'elle fût tombée. Que nous fussions / Que vous fussiez } tombés *ou* tombées. Qu'ils fussent tombés *ou* qu'elles fussent tombées
Futur antérieur.	Je serai / Tu seras } tombé *ou* tombée. Il sera tombé *ou* elle sera tombée. Nous serons / Vous serez } tombés *ou* tombées. Ils seront tombés *ou* elles seront tombées.		

VERBES IMPERSONNELS.

§ **101.** Les *verbes* dits *impersonnels* ne s'emploient qu'à la 3e personne du singulier, et avec le pronom neutre **il** ; ces verbes se conjuguent, du reste, comme les autres.

Certains verbes *neutres* deviennent *accidentellement impersonnels. Ex. : il convient, il arrive, il résulte.*

Des verbes actifs même, comme *faire* et *avoir*, peuvent devenir impersonnels. *Ex. :* **Il fait** *beau ;* **il y a** *des nuages.*

§ **102.** La plupart des verbes impersonnels forment leurs temps composés avec l'auxiliaire *avoir. Ex. :* **il a** *tonné.*

Le verbe TOMBER (temps composés).

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je serais / Tu serais tombé *ou* tombée. *ou* Je fusse / Tu fusses tombé *ou* tombée. Il serait tombé *ou* Il fût tombé. *ou* elle serait tombée, *ou* elle fût tombée. Nous serions / Vous seriez tombés *ou* tombées. *ou* Nous fussions / Vous fussiez tombés *ou* tombées Ils seraient tombés *ou* Ils fussent tombés, *ou* elles seraient tombées, *ou* elles fussent tombées.	Être tombé *ou* tombée; être tombés *ou* tombées.	Étant tombé *ou* tombée; étant tombés *ou* tombées.

Quelques-uns les forment avec le verbe *être*. De ce nombre sont tous les verbes impersonnels *réfléchis*.

Ex. : **Il est arrivé, il est résulté ;**

Il s'est agi de vous, il s'est passé *des faits graves*, **il s'en est fallu** *de peu*.

Remarque I. Les verbes impersonnels, n'étant employés qu'à la 3e personne, n'ont ni impératif ni participe présent.

Remarque II. L'infinitif parfait ne s'emploie qu'après une autre forme impersonnelle. *Ex. : il doit avoir grêlé* cette nuit ; *il doit être advenu* bien des accidents.

Modèles de verbe impersonnel

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	Il a grêlé. Il est advenu.	*Inusité.*	Qu'il ait grêlé. Qu'il soit advenu.
Parfait antérieur.	Il eut grêlé. Il fut advenu.		
Plus-que-parfait.	Il avait grêlé. Il était advenu.		Qu'il eût grêlé. Qu'il fût advenu.
Futur antérieur.	Il aura grêlé. Il sera advenu.		

§ 103. Modèle de verbe

1° TEMPS

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Présent.	Je n'aime pas.	N'aime pas.	Que je n'aime pas.
Imparfait.	Je n'aimais pas.		Que je n'aimasse pas.
Parfait défini.	Je n'aimai pas.		
Futur.	Je n'aimerai pas.		

2° TEMPS

TEMPS	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	Je n'ai pas aimé.		Que je n'aie pas aimé.
Parfait antérieur.	Je n'eus pas aimé.		
Plus-que-parfait.	Je n'avais pas aimé.		Que je n'eusse pas aimé.
Futur antérieur.	Je n'aurai pas aimé.		

aux temps composés (GRÊLER, ADVENIR).

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Il aurait grêlé. Il serait advenu.	Avoir grêlé. Être advenu.	*Inusité.*

conjugué avec une négation (aimer).

SIMPLES.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je n'aimerais pas.	Ne pas aimer.	N'aimant pas.

COMPOSÉS.

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
Je n'aurais pas aimé *ou* je n'eusse pas aimé.	N'avoir pas aimé.	N'ayant pas aimé.

REMARQUES SUR LES VERBES CONJUGUÉS AVEC UNE NÉGATION.

REMARQUE I. Quand un verbe est conjugué avec une négation, la première partie de la négation (**ne**) se met avant le verbe dans les temps simples, ou avant l'auxiliaire dans les temps composés ; la seconde partie (**pas, point, jamais**, etc.) se met après le verbe ou l'auxiliaire. *Ex.* :

Je **ne** mens **pas** ; je **ne** mens **jamais** ;
Ne mentez **pas** ; **ne** mentez **jamais** ;
Je **n'**ai **pas** menti ; je **n'**ai **jamais** menti.

REMARQUE II. Il y a exception pour l'infinitif présent. A ce mode, les deux parties de la négation se mettent avant le verbe. *Ex.* : **ne pas** mentir.

VERBES CONJUGUÉS SOUS LA FORME INTERROGATIVE.

§ **104.** Dans les verbes conjugués sous la forme interrogative, le pronom ne se met pas avant le verbe, mais il se place : 1° après le verbe, dans les temps simples ; *Ex.* : **entendez-vous ?** 2° entre l'auxiliaire et le participe, dans les temps composés ; *Ex.* : **avez-vous entendu ?**

REMARQUE I. Il y a toujours un trait d'union entre le verbe ou l'auxiliaire et le pronom sujet, rejeté après ce verbe.

REMARQUE II. Si le verbe conjugué sous la forme interrogative se termine par un *e* muet à la première personne du singulier (*indicatif présent*), on remplace cet *e* muet par un *é* fermé. *Ex.* : **aimé-je ?**

Il en est de même à la 1re personne du parfait indéfini du conditionnel : **eussé-je aimé.**

REMARQUE III. Si ce verbe se termine à la troisième personne du singulier (*indicatif du présent, du parfait défini*

et du futur) par les voyelles *e* ou *a*, on met un *t* entre le verbe et le pronom, avec deux traits d'union. *Ex.* : **pense-t-il? pensa-t-elle? pensera-t-il? pensera-t-on?**

[HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Ce *t* paraît aujourd'hui un *t* euphonique, et l'est en effet devenu. Mais primitivement il faisait partie du verbe ; c'était un reste de l'ancienne désinence latine : il *aimet* (*amat*), il *aimat* (*amavit*). — Voyez § 115. REM. III.]

REMARQUE IV. Quand le verbe conjugué interrogativement est un monosyllabe d'un son sourd, ou se termine par une syllabe sourde (*ou, on,* etc.), il est d'usage de prendre une autre tournure pour éviter un son désagréable.

Ainsi l'on ne dit pas : *que rends-je? où cours-je? quand réponds-je?* mais : *qu'est-ce que je rends? où est-ce que je cours? quand est-ce que je réponds?*

Mais on dit très-bien : *ai-je, suis-je, fais-je, puis-je, sais-je, vois-je?*

REMARQUE V. Les verbes peuvent se conjuguer interrogativement à tous les temps, mais seulement à deux modes, l'*indicatif* et le *conditionnel.*

REMARQUE VI. Dans les verbes réfléchis conjugués interrogativement, le pronom sujet se met après le verbe, comme dans les autres verbes interrogatifs, mais le pronom complément reste placé avant. *Ex. : se repent-il?*

REMARQUE VII. Toutes les règles de la conjugaison interrogative s'appliquent à certaines formes exclamatives, par exemple : *puissé-je vous revoir! puisse-t-il réussir!*

§ 105. Dans les verbes conjugués à la fois sous la forme *interrogative* et sous la forme *négative*, le pronom se met avant la seconde partie de la négation. *Ex.* : **ne plaisantez-vous pas? N'avez-vous pas plaisanté?**

Modèle de verbe conjugué

1° Sous la forme interrogative.

1° TEMPS SIMPLES.		
Temps.	Mode **indicatif.**	Mode **conditionnel.**
PRÉSENT.	Aimé-je ? Aimes-tu ? Aime-t-il ? *ou* aime-t-elle? Aimons-nous? Aimez-vous? Aiment-ils? *ou* aiment-elles?	Aimerais-je, etc.
IMPARFAIT.	Aimais-je? etc.	
PARFAIT DÉFINI.	Aimai-je? etc.	
FUTUR.	Aimerai-je, etc.	
2° TEMPS COMPOSÉS.		
PARFAIT DÉFINI.	Ai-je aimé ?	Aurais-je aimé ? *ou* eussé-je aimé ?
PARFAIT ANTÉRIEUR. . . .	Eus-je aimé ?	
PLUS-QUE-PARFAIT.	Avais-je aimé ?	
FUTUR ANTÉRIEUR.	Aurai-je aimé ?	

2° Sous la forme interrogative et négative.

1° TEMPS SIMPLES.		
Temps.	Mode **indicatif.**	Mode **conditionnel**
PRÉSENT.	N'aimé-je pas?	N'aimerais-je pas ?
IMPARFAIT	N'aimais-je pas ?	
PARFAIT DÉFINI.	N'aimai-je pas ?	
FUTUR.	N'aimerai-je pas ?	
2° TEMPS COMPOSÉS.		
PARFAIT DÉFINI.	N'ai-je pas aimé ?	N'aurais-je pas aimé ? *ou* n'eussé-je pas aimé ?
PARFAIT ANTÉRIEUR . . .	N'eus-je pas aimé ?	
PLUS-QUE-PARFAIT.	N'avais-je pas aimé ?	
FUTUR ANTÉRIEUR.	N'aurai-je pas aimé ?	

3e SECTION.

Remarques générales sur les verbes.

FORMATION DES TEMPS ET DES MODES.

§ 106. Nous avons distingué (§ 85) quatre *temps simples* et quatre *temps composés.*

On forme les temps simples en ajoutant au *radical* du verbe certaines terminaisons.

1° *Temps simples.*

§ 107. *Modes du présent.* — L'*infinitif présent* est le mode où le *radical* est le mieux conservé : on le forme en ajoutant au radical les terminaisons *er, ir, oir, re,* qui sont les signes des quatre conjugaisons. *Ex.* : aim-**er**, fin-**ir**, recev-**oir**, rend-**re**.

L'*indicatif présent* se forme en ajoutant au *radical* :

e pour la 1re conjugaison.		*Ex.* :	j'aim-**e**.
is — 2e —			je fin-**is**.
ois — 3e —			(*avec altération du radical du verbe, qui perd les lettres* **ev**) je reç-**oi**s
s — —			je rend-**s**.

Les formes de l'*impératif* sont semblables à celles de l'*indicatif présent;* mais ce mode ne prend pas de pronom; de plus, il n'a pas d'*s* à la 2e personne du singulier dans la première conjugaison et dans quelques verbes irréguliers de la deuxième. (*Voyez* p. 122.)

On forme le *participe présent* en ajoutant au *radical* la syllabe *ant. Ex.* : aim-**ant**, recev-**ant**, rend-**ant**. De plus, dans les verbes réguliers de la 2e conjugaison, le participe présent ajoute la syllabe **iss** entre le radical et la terminaison. *Ex.* : fin-**iss**-ant.

On forme le *subjonctif présent* en ajoutant au *radical* la voyelle *e. Ex.* : que j'aim-**e**, que je rend-**e**.

De plus, dans les verbes réguliers de la 2e conjugaison, on ajoute la syllabe **iss** entre le *radical* et la *terminaison*. *Ex.* : qu'il fin-**iss**-**e**.

Le *subjonctif* de la 3e conjugaison se forme irrégulièrement (*que je reçoive*).

Le *conditionnel présent* se forme de l'*infinitif*, auquel on ajoute *ais*, etc. *Ex.* : j'aimer-**ais**. C'est pour cela que dans tous les *Tableaux des verbes*, ce mode a été rapproché de l'*infinitif*.

Dans la quatrième conjugaison, l'*e* final s'élide. *Ex.* : je rendr-**ais**. Dans la troisième, la diphtongue *oi* disparaît. *Ex.* : je recevr-**ais**.

[Origines latines et Histoire. — Les différents modes du présent, à l'exception du *conditionnel*, sont formés des modes correspondants du latin, par diverses altérations. *Ex.* :

Indic.	*Amo*,	*j'aime*.	Infinit.	*Amare*,	*aimer*.
Impér.	*Ama*,	*aime*.	Partic.	*Amantem*,	*aimant*.
Subjonctif.	*Amem*,	*que j'aime*.			
—	*Reddam*,	*que je rende*.			

Le conditionnel est, en réalité, un *mode composé* : il est formé de l'infinitif du verbe et d'une altération de l'imparfait du verbe *avoir*, comme le futur (Voy. plus bas § 110) est formé du présent de ce verbe. Ex. : *J'aimer-ai*, *j'aimer-ais*.]

Remarque I. — La syllabe **iss** s'ajoute aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent, dans la deuxième conjugaison, comme au *participe présent* et à l'*imparfait* (Voy. § 108) : nous fin-**iss**-**ons**, vous fin-**iss**-**ez**, ils fin-**issent**.

[Origines latines. — Cette syllabe **iss** sera expliquée dans les *Remarques particulières sur la 2e conjugaison* (§ 126).

Remarque II. — L'impératif se forme du subjonctif dans les verbes *être*, *avoir*, *savoir* (*sois*; *aie*; *sache*, etc.) et à la 2e personne du singulier et du pluriel, pour le verbe *vouloir* : *veuille*, *veuillez*.

§ 108. L'*imparfait* se forme, à l'indicatif, de la même manière que le *participe présent*, avec cette seule diffé-

rence, qu'on met la syllabe *ais* au lieu de la syllabe *ant*. *Ex.* : j'aim-**ais**, je recev-**ais**, je rend-**ais**, je finiss-**ais**.

[ORIGINES LATINES. — L'imparfait de l'indicatif français vient de l'imparfait latin, par le changement de *abam*, *ebam* en *ais*. Ex. ; *amabam, j'aimais ; legebam, je lisais.*]

§ **109.** On forme le *parfait défini* en ajoutant au *radical :*

ai	pour la 1re	conjugaison.	*Ex.* :	j'aim-**ai**.
is	— 2e	—		je fin-**is**.
us	— 3e	—	(*avec altération du radical du verbe*)	je reç-**us**.
is	— 4e	—	(*sauf diverses exceptions*)	je rend-**is**.

REMARQUE. Quelques verbes de la 4e conjugaison se terminent en *us* au parfait défini. *Ex. :* lire, *je lus* ; résoudre, *je résolus*.

[ORIGINES LATINES. —Le parfait défini français, qui, primitivement, n'avait jamais d's à la première personne du singulier, vient du parfait défini latin : *cantavi, je chantai ; finii, je finis*, primitivement *je fini*.]

C'est du parfait défini que se forme l'*imparfait du subjonctif*, et cela par le changement de

ai en *asse*	pour la 1re	conjugaison.	*Ex.* :	que j'aim-**asse**;
is en *isse*	— 2e et la 4e	—	—	que je fin-**isse**; que je rend-**isse**;
us en *usse*	— 3e	—	—	que je reç-**usse**;

[ORIGINES LATINES. — La terminaison *usse* appartient au français. Elle a été formée, par analogie, des terminaisons *asse, isse*, lesquelles viennent des terminaisons du plus-que-parfait latin *assem, issem*. Ex. : amassem, *que j'aimasse* ; reddidissem, *que je rendisse*.]

§ **110.** Le *futur* se forme de l'*infinitif présent*, auquel on ajoute *ai* : la formation du futur est la même que celle du

conditionnel, à part la lettre *s* que n'a pas le futur. *Ex.* : j'aimer-**ai**, je finir-**ai**, je recevr-**ai**, je rendr-**ai**.

[HISTOIRE. — Le futur est, en réalité, un *temps composé* : il est formé de l'infinitif du verbe et de l'indicatif présent de l'auxiliaire *avoir*, dont les deux premières lettres (*av*) disparaissent aux deux premières personnes du pluriel, pour la facilité de la prononciation. Ex. :

J'aimer-ai, tu aimer-as, il aimer-a:
Nous aimer-ons, vous aimer-ez, ils aimer-ont.

On trouve déjà en latin des tournures comme celle-ci : *habeo ad te scribere, j'ai à vous écrire*, et, par suite : *je vous écrir-ai.*]

2° *Temps composés.*

§ **111.** On forme les *temps composés* en ajoutant l'auxiliaire *être* ou l'auxiliaire *avoir* au *participe passé*. On forme le participe passé lui-même en ajoutant au *radical:*

Exemple de temps

TEMPS.	Mode indicatif	Mode impératif	Mode subjonctif
Parfait indéfini.	J'ai eu fini. (Dès que *j'ai eu fini*, je suis parti.)		Que j'aie eu fini. (Avant *que j'aie eu fini*, tout le monde sera parti.)
Parfait antérieur.	J'eus eu fini. (*Inusité.*)		
Plus-que-parfait.	J'avais eu fini. (Si *j'avais eu fini*, je serais parti.)		
Futur antérieur.	J'aurai eu fini. (Quand *j'aurai eu fini*, je serai parti.)		Que j'eusse eu fini. (Avant *que j'eusse eu fini*, tout le monde était parti.)

é pour la 1re conjugaison. *Ex.* : aim-é.
i — 2e — fin-i.
u — 3e — (*avec altération du radical du verbe*) reç-u.
u — 4e — (*sauf diverses exceptions*) rend-u.

Les autres terminaisons du participe passé de la 4e conjugaison sont :

is *Ex.* : mis (*de mettre*) ;
s — clos (*de clo-re*) ;
t — fait (*de fai-re*) ; construit (*de construi-re*).

3° *Temps surcomposés :*

§ **112.** Les *temps composés* eux-mêmes peuvent, en multipliant les auxiliaires, former des *temps surcomposés*, qui rendent des nuances diverses du passé, mais sont en général peu usités.

surcomposés. (Verbe **Finir.**)

Mode conditionnel	Mode infinitif	Mode participe
J'aurais eu fini. (*J'aurais eu fini*, si l'on ne m'eût retardé.)	Avoir eu fini. (Après *avoir eu fini*, je suis parti.)	Ayant eu fini. (*Ayant eu fini*, je suis parti.)

Terminaisons et désinences.

§ **113.** On appelle *terminaisons* les lettres ou les syllabes qui s'ajoutent au *radical* pour former les temps et les modes. (Voyez § 106.)

Tous les *modes* ont des *terminaisons. Ex.* :

Modes personnels	indicatif :	j'aim-**e**.
	impératif :	aim-**e**.
	subjonctif :	que j'aim-**e**.
	conditionnel :	j'aim-**erais**.
Modes impersonnels	infinitif :	aim-**er**.
	participe :	aim-**ant**.

§ **114.** On appelle plus spécialement *désinences* les *terminaisons* des *modes personnels*, qui indiquent les personnes. Ainsi :

s indique généralement la 2e personne du singulier;
Ex : tu aime-**s**, tu rend-**s**;
ons et **mes** la 1re du pluriel ;
Ex : nous aim-**ons**,
nous aimâ-**mes** ;
ez et **tes** la 2e du pluriel ;
Ex : vous aim-**ez**,
vous aimâ-**tes** ;
ent, ont, rent la 3e du pluriel ;
Ex. : ils aim-**ent**,
ils aim-er-**ont**,
ils aim-è-r-**ent**.

§ 115. — TABLEAU DES DÉSINENCES.

1° SINGULIER.

1re personne : *pas de désinence* à l'indicatif du présent et du parfait défini dans la 1re conjugaison (*j'aime, j'aimai*). De même : *j'ai;*
id. au présent de l'indicatif de quelques verbes irréguliers en *ir* (*je cueille, je tressaille*, etc.);
id. au futur de toutes les conjugaisons (*j'aurai, j'aimerai*, etc.);
id. au présent et à l'imparfait du subjonctif (*que j'aime, que j'aimasse, que je reçoive*);
— **s** à l'indicatif du présent et du parfait défini dans les 2e, 3e et 4e conjugaisons (*je finis; je reçois, je reçus; je rends, je rendis*); **x** pour **s** dans *je veux*, etc.
id. à l'imparfait (*j'avais, j'aimais*);
id. au conditionnel (*j'aurais, j'aimerais*).

2e personne : **s** à tous les temps et à tous les modes, excepté à l'impér. des verbes de la 1re conjugaison, et de quelques verbes irréguliers : *aime, aie, va, sache, cueille*, etc.

3e personne : *pas de désinence* à l'indicatif présent dans la 1re conjugaison (*il aime*) et dans le verbe *avoir* (*il a*);
id. à l'indicatif présent dans les verbes de la 4e conjugaison dont le radical est terminé par un *d* (*il rend, il mord*);
id. au parfait défini de la 1re conjugaison (*il aima*);
id. au subjonctif présent (*qu'il aime, qu'il finisse, qu'il reçoive, qu'il rende*);
id. au futur (*il aimera, il finira, il recevra, il rendra*).
— **t** à l'indicatif présent dans la 2e et la 3e conjugaison, et dans les verbes de la 4e dont le radical ne se termine pas par un *d* (*il finit, il reçoit, il rompt*);
id. au parfait défini des 2e, 3e et 4e conjugaisons (*il finit, il reçut, il rendit*); et aussi dans les verbes *être* et *avoir* (*il fut, il eut*);
id. à l'indicatif et au subjonctif de l'imparfait (*il avait, il aimait, qu'il aimât*);
id. au conditionnel (*il aurait, il aimerait*).

2° PLURIEL.

1re personne : **ons**, à l'indicatif présent et à l'impératif (*aimons, nous aimons*);
id. au futur (*nous aurons*).
— **ions**, à l'imparfait de l'indicatif (*nous avions, nous aimions*);
id. au conditionnel (*nous aurions, nous aimerions*);
id. au subjonctif du présent et de l'imparfait (*que nous aimions, que nous aimassions*);
— **mes**, au parf. défini (*nous fûmes, nous eûmes, nous aimâmes, nous reçûmes*, etc.) et au présent du verbe *être : nous sommes*.

2e personne : **ez**, aux temps et modes où la 1re personne se termine en *ons*.
— **iez**, aux temps et modes où la 1re personne se termine en *ions*.
— **tes**, au parfait défini, quand la 1re personne se termine en *mes*; et au présent du verbe *être : vous êtes*.

3e personne : **ent**, au présent de l'indic. et du subj. (*ils aiment, qu'ils rendent*), excepté dans quelques verbes : *ils sont, ils ont, ils vont, ils font;*
— *id.* à l'imparfait et au conditionnel (*ils avaient, ils aimaient, ils auraient*).
— **ont**, au futur de tous les verbes (*ils seront, ils auront, ils aimeront*, etc.).
— **rent**, au parfait défini (*ils eurent, ils furent, ils aimèrent*, etc.).

REMARQUE I. — *Première personne du singulier.*

[HISTOIRE. — Dans l'orthographe actuelle, il y a une *s* à la première personne du singulier des temps simples de l'indicatif et du conditionnel de toutes les conjugaisons, sauf au futur il n'y a d'exception que pour l'indicatif présent de la première conjugaison (nous ne parlons ici que des verbes *réguliers*). Dans la vieille langue française, il n'y avait jamais d'*s* à la première personne ; on écrivait *je reçoi, je rend.* L'*s* s'est introduite sans doute par analogie avec la deuxième personne. Mais l'usage de n'en pas mettre à la première personne s'est longtemps conservé en poésie, non par licence, mais par souvenir de l'ancienne langue. *Ex. :*

.....Grâce au Ciel j'*entrevoi*.....
Dieux ! quels ruisseaux de sang coulent autour de moi !
(RACINE, *Andromaque.*)

Ce discours te surprend, docteur, je l'*aperçoi.*
L'homme de la nature est le chef et le roi.
(BOILEAU, *Satire* VIII.)

La mort a respecté les jours que je te *doi,*
Pour me donner le temps de m'acquitter vers toi.
(VOLTAIRE, *Henriade.*)

[ORIGINES LATINES. — Si le vieux français ne mettait pas d'*s* à la première personne du singulier, c'est qu'il n'y en avait pas en latin : De *credo* venait *je croi*, de *prendo* (pour *prehendo*), *je prend.* Si, au contraire, il y a une *s* à la deuxième personne, c'est qu'il y en a une en latin ; *credis, tu crois; prendis, tu prends.*]

REMARQUE II. — *Deuxième personne du singulier.*

On a vu qu'il y a une *s* à la deuxième personne du singulier, pour tous les temps et pour tous les modes, excepté à l'impératif de la première conjugaison. Mais cette *s* reparaît, même à ce mode, pour cause d'euphonie, quand le verbe est suivi des mots *en* et *y*. Ex. : *Tu as entendu le commencement de cette histoire : écoutes-en la fin. Vas-y toi-même. Voici des fleurs; cueilles-en.*

REMARQUE III. — *Troisième personne du singulier.*

[HISTOIRE. — A la troisième personne du singulier, il y a un *t* au présent de l'indicatif dans toutes les conjugaisons, excepté

dans la première. Dans la vieille langue française, il y en avait partout, même au présent de l'indicatif de cette conjugaison, et même au futur de toutes les conjugaisons. C'est primitivement pour cette cause, et plus tard par raison d'euphonie, qu'un *t* a été mis à la troisième personne des verbes conjugués interrogativement, devant les pronoms commençant par une voyelle; mais aujourd'hui ce *t* est séparé du verbe et du pronom par un trait d'union (Voy. plus haut, § 104, REM. III, ORIGINES LATINES).]

Le *t* a disparu après les radicaux terminés par un *d*, parce qu'il devenait inutile et difficile à prononcer (il *rend*, il *mord*, au lieu de il *rendt*, il *mordt*).

A la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif, il y a un accent circonflexe sur la terminaison, par suite d'une contraction. Ainsi :

Qu'il fût s'écrivait autrefois *qu'il fust*;
— *eût* — — *eust*;
— *aimât* — — *aimast*;
— *finît* — — *finist*, etc.

Les formes en *st* étaient elles-mêmes contractées de formes plus anciennes, qui venaient du plus-que-parfait du subjonctif latin : *fuisset, habuisset, amâsset, finîsset*, etc.]

REMARQUE IV. *Personnes du pluriel.*

Il y a un accent circonflexe sur l'avant-dernière syllabe de la terminaison du parfait défini, aux deux premières personnes du pluriel, dans toutes les conjugaisons. *Ex.* :

Nous aimâmes,	Vous aimâtes ;
nous finîmes,	vous finîtes,
nous reçûmes,	vous reçûtes,
nous rendîmes,	vous rendîtes.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cet accent circonflexe provient d'une contraction produite par la suppression du *v* latin dans les verbes de la 1re et de la 4e conjugaison, *Ex. amavimus, nous aimâmes*; *finivimus, nous finîmes*. L'usage n'a pas adopté l'accent circonflexe pour la 3e personne du pluriel, bien que la même contraction s'y soit produite; mais il l'a étendu à la 3e conjugaison, où d'autres contractions ont eu lieu : *recepimus*,

nous recûmes; *recepistis, vous recûtes*; *reddidimus, nous rendîmes*; *reddidistis, vous rendîtes.* Dans l'ancienne langue française, jusqu'au XVIIe siècle, on écrivait : *nous aimasmes, vous aimastes*; *nous finismes, vous finistes*, etc.]

4e SECTION.

Remarques particulières sur les verbes.

Verbes auxiliaires.

§ **116**. Remarque. La seconde forme du *parfait indéfini* du verbe *avoir*, au *conditionnel* (**j'eusse eu**), est la même que la forme du *plus-que-parfait du subjonctif*, moins la conjonction *que*, laquelle du reste ne fait pas, en réalité, partie du subjonctif.

[Origines latines et histoire. — *J'eusse* est une imitation de la forme latine *habuissem*, qui est un plus-que-parfait du subjonctif et s'emploie dans le sens du conditionnel.]

L'avant-dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1835) autorisait, à l'impératif et au subjonctif du verbe *avoir*, les formes anciennes : *aye, que j'aye, que tu ayes, qu'ils ayent.* Mais cette forme est condamnée par la dernière édition (1878) comme hors d'usage : du reste, elle n'a pas de raison d'être ; car l'*y* n'y représente ni une étymologie grecque, ni le double son de l'*i* qui ne se produit guère devant un *e* (excepté, quelquefois, dans *paye, essaye*, etc.)

Le verbe *avoir* vient du latin *habere.*

Le verbe *être* vient : 1° des deux radicaux du verbe latin *esse* (*sum, fui*); 2° du radical du verbe *stare*.

Ces deux verbes, en latin (*esse, habere*), ont presque toujours leur sens propre, celui d'*exister* et de *posséder*. Cependant, déjà au temps de la bonne latinité, on trouve des locutions où le verbe *habeo* semble perdre son sens pour n'être plus qu'un auxiliaire. C'est ainsi que César a dit : *Vectigalia parvo pretio redempta habet.* Et Cicéron : *De Cæsare satis dictum habeo.*]

1re *Conjugaison* (*en* ER).

§ **117.** [ORIGINES LATINES. — La conjugaison en *er* vient :

1° De la 1re conjugaison latine en *are : amare, aimer ;*

2° De la 2e et de la 3e conjugaisons latines en *ēre, ĕre ; absorbēre, absorber ; affligĕre, affliger.*]

§ **118.** REMARQUE I. (*Verbes en* **cer.**) — Les verbes terminés à l'infinitif présent par *cer* prennent une cédille sous le *c* devant *a* et *o*, afin de laisser partout au *c* la prononciation douce qu'il a à l'infinitif.

Ex. : Placer, il plaça, nous plaçons.

Principaux verbes en cer :

avancer,	forcer,	percer,
amorcer,	gercer,	pincer,
balancer,	glacer,	prononcer,
déplacer,	influencer,	renoncer,
enfoncer,	lancer,	sucer,
ensemencer,	menacer,	tracer.

§ **119.** REMARQUE II. (*Verbes en* **ger.**) — Les verbes terminés à l'infinitif par *ger* ont un *e* muet après le *g* devant *a* et *o*, pour garder la prononciation douce du *g* à l'infinitif, et n'en ont pas devant *i* ni devant *e*, parce que cette addition n'est pas nécessaire.

Ex : Manger, nous mangeâmes, nous mangions, nous avons mangé.

Principaux verbes en **ger :**

affliger,	héberger,	ranger,
alléger,	interroger,	ravager,
allonger,	juger,	ronger,
arranger,	ménager,	saccager,
changer,	nager,	songer,
charger,	partager,	venger,
corriger,	plonger,	voyager,
dédommager,	protéger,	etc.

§ 120. Remarque III. (*Verbes qui ont un* **é fermé** *à l'avant-dernière syllabe.*) Les verbes qui à l'infinitif ont un *é* fermé à l'avant-dernière syllabe, changent cet *é* fermé en *è* ouvert quand la syllabe qui suit est muette, et termine le verbe.

Ex.: **espérer, j'espère.**

Verbes ayant un é *fermé à l'avant-dernière syllabe :*

accélérer,	empiéter,	répéter,
allécher,	excéder,	réitérer,
alléguer,	inquiéter,	recéler,
céder,	libérer,	révéler.
célébrer,	modérer,	sécher,
considérer,	opérer,	tempérer,
décéder,	persévérer,	tolérer,
décréter,	préférer,	végéter,
digérer,	régner,	etc.

Cette règle du changement de l'*é* fermé en *è* ouvert ne s'applique qu'aux formes du verbe où la terminaison est muette : l'accent aigu se conserve au futur et au conditionnel présent. *Ex.: je végéterai, j'alléguerai, je céderai, j'espérerais, nous réglerons.*

Ce maintien de l'accent aigu au futur s'explique par la formation de ce temps : *je céder-ai* (pour *j'ai à céder;* Voyez § 110). C'est l'accent de l'infinitif qui se maintient au futur et au conditionnel.

[Histoire. — Jusqu'à la dernière édition du *Dictionnaire de l'Académie française* (1878), il était de règle que les verbes en *éger* conservaient l'accent aigu dans toute leur conjugaison, et que l'on devait écrire : *j'allége, j'abrége, j'assiége*, comme on écrivait *piége, siége, collége*. L'Académie, se conformant à la

prononciation usuelle, qui met sur ces mots bien plutôt l'accent grave que l'accent aigu, écrit aujourd'hui : *j'allège, j'abrège, je protège*, comme elle écrit : *piège, siège, collège*.]

§ 121. Remarque IV. (*Verbes qui ont un* e **muet** *à l'avant-dernière syllabe.*) Les verbes qui, à l'infinitif, ont un *e* muet à l'avant dernière syllabe, changent cet *e* en *è* ouvert devant une syllabe muette.

Ex.: ache**ver**, j'ach**ève**, j'ach**ève**rai.

La raison de ce changement est que l'oreille serait choquée par la succession de deux syllabes muettes. C'est pour la même raison que le verbe *celer* devient *recéler*.

Autres verbes ayant un e *muet à l'avant-dernière syllabe :*

mener,	amener,	ramener,	promener,
lever,	enlever,	relever,	soulever,
peser,	semer,	dépecer,	etc.

§ 122. Remarque V. (*Verbes en* **eler, eter.**) La règle précédente s'applique à quelques verbes en *eler, eter*, dont les plus usités sont les suivants :

acheter, racheter,	geler, dégeler,
becqueter,	harceler,
bourreler,	marteler,
celer, déceler,	modeler,
colleter, décolleter,	peler.

On écrira donc : *j'ach*è**te**, *je déc*è**le**, *je g*è**le**, *je harc*è**le**, *je mod*è**le**, *je p*è**le**, etc.

Mais, le plus généralement, les verbes en *eler, eter* doublent leur *l* et leur *t* devant une syllabe muette.

Ex. : Appe**le**r, j'appe**ll**e, j'appe**ll**erai,
je**te**r, je je**tt**e, je je**tt**erai.

Verbes en **eler** :		*Verbes en* **eter** :	
amonceler,	ensorceler,	cacheter,	feuilleter,
appeler,	épeler,	caqueter,	fureter,
atteler,	étinceler,	crocheter,	jeter,
carreler,	ficeler,	décacheter,	projeter,
chanceler,	niveler,	empaqueter,	rejeter,
ciseler,	rappeler, etc.	épousseter,	souffleter,
		étiqueter,	etc.

On le voit, il y a deux manières de marquer l'accentuation d'une syllabe : 1° changer l'*e* muet en *è* ouvert ; 2° redoubler la consonne qui suit cet *e*.

Ces règles, qui sont suivies par les verbes en *eler*, *eter*, ne s'appliquent pas aux verbes qui ont un *é* fermé à l'avant-dernière syllabe, et qui changent cet *é* fermé en *è* ouvert (Voyez § 120). *Ex : révéler, je révèle ; répéter, je répète.*

[ORIGINES LATINES. — Dans les verbes en *eler*, *eter*, l'accent tombe tantôt sur la dernière, tantôt sur l'avant-dernière syllabe. Il occupe en français la même place qu'il a dans leurs primitifs latins : *appelláre, appeler ; appellámus, nous appelons ; appéllo, j'appelle ; appéllat, il appelle ; jácto, je jette ; jactámus, nous jetons*, etc.]

§ **123.** REMARQUE VI. (*Verbes en* **éer, ier.**) Dans les verbes en *éer, ier*, les voyelles *é, i* font partie du *radical*, et l'on doit y ajouter toutes les *terminaisons* nécessaires à la conjugaison. En conséquence :

1° Les verbes en *éer* ont un *é* fermé et un *e* muet partout où la *terminaison* commence par un *e* muet. *Ex.* : Cré-**er**, je cré-**e**, je cré-**erai** ; et ils ont, au *participe passé du féminin*, trois *e* de suite, dont deux fermés et un muet. *Ex.* : Cré-**ée**, agré-**ée** ;

Autres verbes en **éer** :

agréer,	désagréer,
procréer,	suppléer.
récréer,	etc.

2° Les verbes en *ier* ont deux *i* de suite à la 1re et à la 2e personne du pluriel de l'*imparfait* de l'*indicatif* et du *subjonctif présent*. *Ex.* : pri-**er**, nous pri-**ions**, vous pri-**iez**, que nous pri-**ions**, etc.

Autres verbes en **ier** :

allier,	étudier,	plier,
amplifier,	expier,	remercier,
apprécier,	gratifier,	sacrifier,
associer,	initier,	simplifier,
bonifier,	lier,	supplier,
rectifier,	manier,	terrifier,
colorier,	négocier,	varier,
décrier,	nier,	vérifier,
dédier,	parier,	vicier.

§ **124.** Remarque VII. *(Verbes en* **yer**.*)* Parmi les verbes en *yer*, il faut distinguer les verbes en *ayer*, *eyer* et les verbes en *oyer*, *uyer*.

1° Les verbes en *ayer*, *eyer* gardent partout leur *y*. *Ex.* : pa**yer**, je pa**ye**, je pa**yerai** ; grasse**yer**, je grasse**ye**, je grasse**yerai**.

Autres verbes en **ayer**.

balayer,	délayer,
bégayer,	effrayer,
déblayer,	essayer.
défrayer,	

Grasseyer est le seul verbe usité en *eyer*.

2° Les verbes en *oyer*, *uyer* changent l'*y* en *i* devant une syllabe muette. *Ex.* : empl**oyer**, j'empl**oie**, j'empl**oierai** ; ess**uyer**, j'ess**uie**, j'ess**uierai**.

Autres verbes en **oyer**, **uyer**:

aboyer,	coudoyer,	noyer,	tutoyer.
apitoyer,	déployer,	octroyer,	—
choyer,	louvoyer,	ployer,	appuyer.
côtoyer,	nettoyer,	rudoyer,	ennuyer.

Cette différence entre les verbes en *ayer*, *eyer* et les verbes en *oyer*, *uyer*, tient à une différence dans la prononciation. Le son mouillé de l'*y grec* ne se maintient pas devant une syllabe muette dans les verbes en *oyer* et en *uyer*. Au contraire, il reste, en général, dans les verbes en *ayer*. Cependant l'Académie admet que, au présent, au futur et au conditionnel, c'est-à-dire lorsque la syllabe muette se trouve suivie d'une autre qui est accentuée, on peut écrire aussi : *je paie*, *je paierai*, *je paierais ; j'essaierai*, *j'essaierais*. Cela tient à ce que l'*e* muet disparaît entre deux syllabes sonores ; il est en quelque sorte contracté, et La Fontaine a pu écrire :

Je vous paîrai, lui dit-elle.

§ **124** *bis*. Dans les verbes en *yer*, l'*y* fait partie du *radical;* il faut y ajouter les terminaisons. En conséquence, l'*y* est suivi d'un *i* aux deux 1res personnes du pluriel de l'*imparfait* de *l'indicatif* et du *subjonctif présent*. *Ex. :* nous essay**ions**, vous essay**iez** ; que nous employ**ions**, que vous employ**iez**.

§ **125**. Rem. VIII. (*Verbes en* **uer** *et en* **ouer**.) Parmi les verbes en *uer*, c'est-à-dire les verbes dont le radical est terminé par un *u*, il faut faire une distinction :

1° Les verbes en *quer*, et les verbes en *guer*, où l'*u* ne se prononce pas, mais modifie simplement la prononciation de cette consonne (par exemple : *pratiquer*, *remarquer ; alléguer*, *distinguer*) suivent le modèle de la 1re conjugaison, *aimer ;*

2° Les verbes en *uer* et en *ouer*, c'est-à-dire ceux dont l'*u* se prononce avec une valeur propre, ou forme avec un *o* la voyelle composée *ou* (par exemple : *contribuer*, *distribuer ; avouer*, *jouer*, *secouer*), offrent la particularité suivante : lorsque, dans les terminaisons de ces verbes, l'*u* est suivi d'un *i*, cet *i* prend un tréma, de manière à ne pas former avec l'*u* les diphtongues *ui*, *oui*. Ainsi l'on écrira . *nous distribuïons*, *vous jouïez*.

Dans le verbe *arguer*, l'*u* a le son qui lui est propre.

Aussi ce verbe suit-il la seconde des règles précédentes. On écrit : *nous arguïons, vous arguïez.* De plus, ce verbe prend un tréma sur l'*e* muet précédé d'un *u*, de manière à faire prononcer l'*u* : *j'arguë, j'arguërai.*

2e *Conjugaison* (*en* IR).

§ **126.** Le modèle de la 2e conjugaison (le verbe *finir*) a la syllabe *iss* aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent, au subjonctif présent, au participe présent et à l'imparfait de l'indicatif ; mais il y a, dans la 2e conjugaison, des verbes qui n'ont pas cette syllabe et qui sont dits *irréguliers*. Nous les verrons plus loin.

[ORIGINES LATINES. — La syllabe *iss*, qui s'intercale entre le radical et les terminaisons, à différents modes, vient des formes *esco*, *isco*, que présentent les verbes inchoatifs latins, et qui se sont généralisées dans le passage de la langue latine au français. Ex. :

floreo, floresco, *florissant.*
gemo, gemisco, *gémissant.*

La deuxième conjugaison française a, du reste, diverses origines :

1° les verbes en *esco, isco* ;

2° les verbes latins en *io* (*finire, finir*) ;

3° quelques verbes de la 3e conjugaison latine : *currĕre, courir* ; ou de la 2e : *abolēre, abolir*.]

§ **127.** Trois verbes de la 2e conjugaison donnent lieu à des remarques particulières : *bénir, haïr, fleurir.*

1° *Bénir* a deux participes passés, qui diffèrent par l'orthographe et par le sens : le premier *(béni)* est conforme au modèle de la 2e conjugaison *(fini)* ; il signifie *qui est l'objet de bénédictions. Ex.* : Que son nom soit **béni** ! maison **bénie** du ciel. Le second *(bénit)* signifie *consacré par une cérémonie religieuse. Ex.* : de l'eau **bénite**, du pain **bénit.**

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Le participe passé de *bénir* s'écrivait primitivement *bénit* (*benedictum*) dans tous les sens,

comme on écrit *dit* (*dictum*). Ce n'est qu'à une époque assez récente de la langue qu'on a écrit *béni*, 1° parce que la conjugaison du verbe *bénir* s'est assimilée en français à celle du verbe *finir*, bien que leur origine fût différente (*benedicere*, *finire*); 2° pour mieux distinguer les deux sens du verbe.]

2° *Haïr* conserve le tréma sur l'*i* dans toute sa conjugaison, excepté aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent (*je hais*, *tu hais*, *il hait*) et à la 2e personne du singulier de l'impératif (*hais*)

3° *Fleurir* est régulier lorsqu'il est employé au sens propre (*être en fleurs*). Quand il est pris au sens figuré (*prospérer*), il a pour participe présent *florissant*, devenu adjectif verbal, et pour imparfait *je florissais*. *Ex.* : Le commerce est **florissant**.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Cette anomalie n'est qu'apparente Il y avait primitivement deux verbes qui ont fini par se fondre en un seul : 1° *florir*, le plus ancien des deux, venait du latin *florere*, et n'a gardé que son participe présent et son imparfait; 2° *fleurir*, verbe d'origine plus récente, est dérivé du mot *fleur*. — L'usage a donné à chacun de ces verbes un sens spécial.]

§ **127** *bis*. Se conjuguent sur *finir* les verbes *agir*, *amollir*, *applaudir*, *choisir*, *éclaircir*, *emplir*, *enfouir*, *mûrir*.

(3e *Conjugaison en* OIR).

§ **128**. [ORIGINES LATINES. — La conjugaison en *oir* vient de la deuxième conjugai on latine (en *ēre*); la syllabe finale, qui n'était pas accentuée, a disparu en français, et l'*ē* long de l'avant-dernière a été remplacé par le son *oi*, dont la prononciation primitive (*oué*) rappelait l'*ē* latin. Ex. : *debē e*, *devoir*; *habēre*, *avoir*. De même, *legem*, *telam*, ont donné *loi*, *toile*, etc. Il s'y est joint (probablement par confusion entre la deuxième et la troisième conjugaison latine) quelques verbes de la conjugaison en *ĕre*. Ex. : *recipere*, *recevoir*; *percipere*, *percevoir*, etc.]

Les seuls verbes de la 3e conjugaison qui suivent le modèle *recevoir*, et qui, par conséquent, soient dits *réguliers*, sont les verbes terminés en *evoir*; par exemple :

Percevoir, aper**cevoir**, Dé**cevoir**,
Concevoir, **Devoir**, re**devoir**, etc.

Les caractères communs à ces verbes sont les suivants :

1° Ils suppriment partout les lettres *ev* devant la diphtongue *oi*, excepté à l'infinitif (*Ex.* : Je **reçois**, que je **reçoive**,) et devant *u* (reçu, je **reçus**, que je **reçusse**) ;

2° Ils suppriment la diphtongue *oi* dans la jonction de l'infinitif avec les terminaisons *ai*, *ais*, pour former le futur et le conditionnel. *Ex.* : **recev-oir**, je **recev-r-ai**, je **recevr-ais**; **dev oir**, je **dev-r-ai**, je **dev-r-ais**.

Parmi ces verbes, ceux qui se terminent en *cevoir* prennent une cédille sous le *c*, quand il est suivi de *o* ou de *u*, pour que le *c* ne s'articule pas comme un *k*. (*Voyez* § 16.) *Ex.* : **recevoir**, je **reçois**, je **reçus**.

Les verbes *devoir* et *redevoir* prennent un accent circonflexe au masculin singulier du participe passé : **dû**, **redû**, Il en est de même du verbe irrégulier *mouvoir* (**mû**).

4e *Conjugaison* (*en* RE).

§ **129**. [ORIGINES LATINES. — La conjugaison en *re* vient de la troisième conjugaison latine (en *ĕre*); l'accent est resté sur la syllabe accentuée, qui était en latin l'antépénultième, et l'avant-dernière syllabe a été supprimée. Ainsi *defendere* (contracté en *defend're*) a donné *défendre*; *perdere* (*perd're*), *perdre*, etc.]

Le verbe *rendre* est adopté par l'usage comme modèle de la 4e conjugaison, parce que c'est sur ce verbe que se conjuguent la plupart des verbes *réguliers* de la 4e conjugaison (terminés en *endre*, *andre*, *ondre*, *ordre*) :

attendre,	fondre,
défendre,	confondre,
entendre,	répondre,
étendre,	tondre,
répandre,	mordre,
suspendre,	tordre,
vendre,	etc.

Nous avons remarqué (§ 115, Rem. III) que ces verbes, à l'indicatif présent, perdent la désinence de la 3e personne du singulier (*t*), qui ne pourrait se prononcer après le *d* final du radical.

Le verbe *romp-re*, et les verbes dont le radical est terminé par une voyelle (*lui-re*, *relui-re*, *plai-re*, *etc.*), n'offrent pas cette irrégularité. On écrit : *il romp-t, il lui-t, il relui-t, il plaî-t, etc.*

Se conjuguent sur *rend-re*, à la plupart des temps, les verbes :

batt-re et ses composés : abattre, combattre, débattre, rabattre.
mett-re — commettre, démettre, compromettre, promettre, remettre, permettre.

Il y a cependant une différence à noter : c'est que le 2e *t* disparaît aux trois premières personnes du singulier : *je mets, tu mets, il met; je bats, tu bats, il bat ;* et à l'impératif : *bats.*

§ **130.** Dans les verbes terminés en **eindre, aindre, oindre,** le *d* qui termine le radical se supprime, à l'*indicatif présent*, devant la désinence de la 1re et de la 2e personne (*s*) et devant celle de le 3e personne du singulier (*t*). *Ex.* : peind-**re**, je pein-**s**, tu pein-**s**, il pein-**t**; craind-**re**, je crain-**s**, tu crain-**s**, il crain-**t**; joind-**re**, je join-**s**, tu join-**s**, il join-**t**.

Au contraire, dans les verbes en **endre, ondre,** le *t* est supprimé : *il rend, il répond.*

Parmi les verbes en **oudre**, les uns (ceux en *soud*-**re**) suivent la première règle (*Ex.* : *résoud*-**re**, *je résou*-**s**, *tu résou*-**s**, *il résou*-**t**) ; les autres suivent la seconde règle (*il coud, il moud*).

§ **131.** Les verbes en **aître, oître,** comme *paraître, croître,* le verbe **plaire** et ses composés prennent l'accent circonflexe sur l'*i* quand il est suivi d'un *t* : *il conn***aît**, *il cr***oît**, il pl**aît**.

Il faut noter que, dans les verbes en **aître** et en **oître**, le *t* de la désinence est supprimé, parce qu'il ne pourrait se prononcer après le *t* qui termine également le radical. (Voyez § 115, REM. III.)

5e SECTION.

§ 132. Verbes irréguliers et verbes défectifs.

On appelle *verbes réguliers* ceux qui sont conformes aux modèles des quatre conjugaisons, dont il est bon de récapituler ici les formes principales :

INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
I. AIMER. . .	J'aime.	J'aimais.	J'aimai.	J'aimerai.	J'ai aimé.
II. FINIR. . .	Je finis.	Je finissais.	Je finis.	Je finirai.	J'ai fini.
III. RECEVOIR .	Je reçois.	Je recevais.	Je reçus.	Je recevrai.	J'ai reçu.
IV. RENDRE. . .	Je rends.	Je rendais.	Je rendis.	Je rendrai.	J'ai rendu.

On appelle *verbes irréguliers* ceux qui s'écartent de ces modèles ; *verbes défectifs* ceux qui manquent de plusieurs temps, de plusieurs modes ou de plusieurs personnes.

Mais quelques-uns des verbes dits *irréguliers* sont, comme nous le verrons, soumis à des règles fixes et constantes.

TABLEAUX DES

N. B. Ces tableaux présentent une autre disposition que ceux des verbes réguliers (§ 94 et suiv.). Pour chaque verbe irrégulier (désigné, selon l'usage, par son infinitif présent) on y trouve : 1° à la page gauche, les quatre temps simples et le parfait indéfini, qui contient le participe passé, et

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
§ 133. *Verbes irréguliers*					
1. **Aller**.	Je vais.	J'allais.	J'allai.	J'irai.	Je suis allé.
2. **Envoyer**. . .	J'envoie.	J'envoyais.	J'envoyai.	J'enverrai.	J'ai envoyé.
§ 134. *Verbes irréguliers*					
1. **Acquérir**. . .	J'acquiers.	J'acquérais.	J'acquis.	J'acquerrai.	J'ai acquis.
1 *a*. **S'enquérir**.	Je m'enquiers.	Je m'enquérais.	Je m'enquis.	Je m'enquerrai.	Je me suis enquis.
1 *b*. **Conquérir**.	Je conquiers.	Je conquérais.	Je conquis.	Je conquerrai.	J'ai conquis.
1 *c*. **Requérir**. .	Je requiers.	Je requérais.	Je requis.	Je requerrai.	J'ai requis.
2. **Assaillir**. . .	J'assaille.	J'assaillais.	J'assaillis.	J'assaillirai.	J'ai assailli.
2 *a*. **Tressaillir**.	Je tressaille.	Je tressaillais.	Je tressaillis.	Je tressaillirai.	J'ai tressailli.
3. **Bouillir**. . . .	Je bous.	Je bouillais.	Je bouillis.	Je bouillirai.	J'ai bouilli.

VERBES IRRÉGULIERS.

ai suffit pour représenter les temps composés ; 2° à la page droite, ceux des modes qui offrent des formes irrégulières. — Ces formes irrégulières sont distinguées des autres par des lettres italiques.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

de la 1re *conjugaison* (*en* ER).

1. PRÉSENT INDIC. : *Je vais* (et, dans le style familier : *je vas*), *tu vas, il va*, nous allons, vous allez, *ils vont*. — IMPÉRATIF : *Va*, allons, allez. — SUBJ. : *Que j'aille, que tu ailles, qu'il aille*, que nous allions, que vous alliez, *qu'ils aillent*. — CONDITIONNEL : *J'irais, tu irais*, etc. — PARTICIPE : Allant. — IMPARF. INDIC. : J'allais. — SUBJ. : Que j'allasse, que tu allasses, etc. — PARFAIT DÉFINI : J'allai. — FUTUR : *J'irai*.

2. FUTUR : *J'enverrai*, etc. — CONDIT. : *J'enverrais*, etc. — Ainsi se conjugue le composé RENVOYER.

de la 2e *conjugaison* (*en* IR).

1. PRÉSENT INDIC. : *J'acquiers, tu acquiers, il acquiert, nous acquérons, vous acquérez*, etc. — IMPÉR. : *Acquiers, acquérons, acquérez*. — SUBJ. : *Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent*. — CONDIT. : *J'acquerrais*, etc. — PARTIC. : *acquérant*. — IMPARF. INDIC. : *J'acquérais*, etc. — SUBJ. : *Que j'acquisse*, etc. — PARFAIT DÉFINI. : *J'acquis, tu acquis*, etc. — PARTIC. : *Acquis*. — FUTUR : *J'acquerrai*.

1 *a, b, c*. Se conjuguent comme ACQUÉRIR (auquel ils se rattachent par leur racine, qui est le verbe défectif QUÉRIR (Voy. p. 108).

2, 2 *a*. Le verbe ASSAILLIR, comme le verbe de même origine TRESSAILLIR, n'est irrégulier qu'à l'indicatif, à l'impératif, au subjonctif, au participe présent et à l'imparfait indicatif : — PRÉS. INDIC. : *J'assaille, je tressaille*. — IMPÉR. : *Assaille, tressaille*. — SUBJ. : *Que j'assaille, que je tressaille*. — PARTIC. : *Assaillant, tressaillant*. — IMPARF. INDIC. : *J'assaillais, je tressaillais*.

3. PRÉS. INDIC. : *Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent*. — IMPÉR. : *Bous, bouillons, bouillez*. — SUBJ. : *Que je bouille*, etc — CONDIT. : Je bouillirais. — PART. : *Bouillant*. — IMPARF. INDIC. : Je *bouillais*. — SUBJ. : Que je bouillisse. — PARF. DÉFINI : Je bouillis. — FUTUR : Je bouilliral.

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
4. **Courir**.	Je cours.	Je courais.	Je courus.	Je courrai.	J'ai couru.
5. **Couvrir**. . .	Je couvre.	Je couvrais.	Je couvris.	Je couvrirai.	J'ai couvert.
5 *a*. **Ouvrir**. . .	J'ouvre.	J'ouvrais.	J'ouvris.	J'ouvrirai.	J'ai ouvert.
5 *b*. **Offrir**. . . .	J'offre.	J'offrais.	J'offris.	J'offrirai.	J'ai offert.
5 *c*. **Souffrir**. .	Je souffre.	Je souffrais.	Je souffris.	Je souffrirai.	J'ai souffert.
6. **Cueillir**. . . .	Je cueille.	Je cueillais.	Je cueillis.	Je cueillerai.	J'ai cueilli.
6 *a*. **Dormir**. . .	Je dors.	Je dormais.	Je dormis.	Je dormirai.	J'ai dormi.
7. **Faillir**.	Je faux. (*Inusité*.)	Je faillais.	Je faillis.	Je faillirai *ou* Je faudrai.	J'ai failli.
8. **Fuir**.	Je fuis.	Je fuyais.	Je fuis.	Je fuirai.	J'ai fui.
9. **Mentir**.	Je mens.	Je mentais.	Je mentis.	Je mentirai.	J'ai menti.
9 *a*. **Partir**. . . .	Je pars.	Je partais.	Je partis.	Je partirai.	Je suis parti.
9 *b*. **Sentir**. . . .	Je sens.	Je sentais.	Je sentis.	Je sentirai.	J'ai senti.
9 *c*. **Sortir**. . . .	Je sors.	Je sortais.	Je sortis.	Je sortirai.	Je suis sorti.
9 *d*. **Servir**. . . .	Je sers.	Je servais.	Je servis.	Je servirai.	J'ai servi.
10. **Mourir**. . . .	Je meurs.	Je mourais.	Je mourus.	Je mourrai.	Je suis mort.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

4. PRÉS. INDIC. : *Je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent.* — IMPÉR. : *Cours, courons, courez.* — SUBJ. : Que je *coure*. — CONDIT. : *Je courrais*, etc. — PARTIC. : *Courant.* — IMPARF. INDIC. : *Je courais*, etc. — SUBJ. : Que je courusse, etc. — PARF. DÉF. : Je courus. — FUTUR : *Je courrai.*

Sur COURIR se conjuguent les verbes suivants : ACCOURIR, CONCOURIR, DISCOURIR, PARCOURIR, RECOURIR, SECOURIR.

5. PRÉS. INDIC. : *Je couvre, tu couvres, il couvre, nous couvrons*, etc. — IMPÉR. : *Couvre.* — SUBJ. : *Que je couvre*, etc. — CONDIT. : Je couvrirais. — PARTIC. : *Couvrant.* — IMPARF. INDIC. : Je *couvrais.* — SUBJ. : Que je couvrisse. — PARTICIPE PASSÉ : *Couvert.*

5 *a, b, c.* OUVRIR, OFFRIR, SOUFFRIR se conjuguent comme COUVRIR (de même que le composé de ce dernier verbe : DÉCOUVRIR).

6. Ce verbe, ainsi que son dérivé RECUEILLIR, qui se conjugue de même, est plus irrégulier que les verbes ASSAILLIR, TRESSAILLIR. Il a les mêmes irrégularités pour le présent (*je cueille; cueille; que je cueille; cueillant*) et pour l'imparfait (*je cueillais*) ; de plus, il fait au futur *je cueillerai*, et au conditionnel *je cueillerais.* — De même : *je recueille, je recueillais, recueillant*, etc.

6 *a.* PRÉS. INDIC. : *Je dors, tu dors, il dort, nous dormons, vous dormez, ils dorment.* — IMPÉR. : *Dors, dormons, dormez.* — SUBJ. : *Que je dorme, que tu dormes, que nous dormions*, etc. — CONDIT. : Je dormirais. — PARTIC. : *Dormant.* — IMPARF. INDIC. : *Je dormais.* — SUBJ. : Que je dormisse. — PARF. DÉF. : Je dormis.

7. Ce verbe, et son composé DÉFAILLIR, qui se conjugue de même, est inusité à la plupart de ses formes. — PRÉS. INDIC. : *Je faux, tu faux, il faut* (ces trois personnes sont inusitées), *nous faillons, vous faillez, ils faillent.* — SUBJ. : *Que je faille*, etc. — PARTIC. : *Faillant.* — IMPARF. INDIC. : *Je faillais*, etc. — SUBJ. : Que je faillisse. — FUTUR : Je faillirai ou *je faudrai.*

8. PRÉS. INDIC. : Je fuis, tu fuis, il fuit, *nous fuyons, vous fuyez*, ils fuient. — IMPÉR. : Fuis, *fuyons, fuyez.* — SUBJ. : Que je fuie, etc., *que nous fuyions, que vous fuyiez*, qu'ils fuient. — PARTIC. : *Fuyant.* — IMPARF. INDIC. : *Je fuyais.* — SUBJ. : *Que je fuisse* (inusité).

Sur FUIR se conjugue son dérivé S'ENFUIR ; seulement, comme *verbe réfléchi*, il fait au parfait indéfini : *Je me suis enfui.*

9. PRÉS. INDIC. : *Je mens, tu mens, il ment, nous mentons*, etc. — SUBJ. : *Que je mente*, etc. — PARTIC. : *Mentant.* — IMPARF. INDIC. : *Je mentais*, etc. — SUBJ. : Que je mentisse. — PARF. : Je mentis, etc. ; nous mentîmes, etc.

9 *b, c, d.* PARTIR, SENTIR, SORTIR, SERVIR se conjuguent comme DORMIR, de même que le composé de ce verbe : ENDORMIR, ceux de MENTIR : DÉMENTIR, de SENTIR : CONSENTIR, PRESSENTIR, RESSENTIR ; de SORTIR : RESSORTIR ; et de SERVIR : DESSERVIR ; de plus les verbes RÉPARTIR, DÉPARTIR.

10. PRÉS. INDIC. : *Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent.* — IMPÉR. : *Meurs, mourons, mourez.* — SUBJ. : *Que je meure, que tu meures, qu'il meure, que nous mourions. que vous mouriez, qu'ils meurent.* — CONDIT. : — *Je mourrais*, etc. — PARTIC. : *Mourant.* — IMPARF. INDIC. : *Je mourais*, etc. SUBJ. : Que je *mourusse.* — PARF. DÉF. : *Je mourus*, etc. — FUTUR : *Je mourrai.* — PARF. INDÉF. : Je suis *mort.*

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
11. **Tenir**....	Je tiens.	Je tenais.	Je tins.	Je tiendrai.	J'ai tenu.
11 *a*. **Venir**...	Je viens.	Je venais.	Je vins.	Je viendrai.	Je suis venu.
12. **Vêtir**.....	Je vêts.	Je vêtais.	Je vêtis.	Je vêtirai.	J'ai vêtu.
Défectifs :					
1. **Férir**.....	.....	.....	.....	.....	.....
2. **Issir**.....	.....	.....	.....	.....	.....
3. **Quérir**.....	.....	.....	.....	.....	.....
4. **Gésir**.....	Il gît.	Je gisais.	.....	.....	.....
5. **Ouïr**.....	.....	.....	.....	.....	J'ai ouï.

§ 135. *Verbes irréguliers*

1. **Asseoir**....	J'assois *ou mieux* j'assieds.	J'assoyais *ou mieux* j'asseyais.	J'assis.	J'assoirai. *ou mieux* J'assiérai.	J'ai assis.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

11. PRÉS. INDIC. : *Je tiens, tu tiens, il tient, nous tenons, vous tenez, ils tiennent.* — IMPÉR. : *Tiens, tenons, tenez.* — SUBJ. : *Que je tienne, que tu tiennes, qu'il tienne, que nous tenions, que vous teniez, qu'ils tiennent.* — CONDIT. : *Je tiendrais*, etc. — PARTIC. : *Tenant.* — IMPARF. INDIC. : *Je tenais*, etc. — SUBJ. : *Que je tinsse*, etc. — PARF. : *Je tins, tu tins, il tint, nous tînmes, vous tîntes, ils tinrent.* — FUT. : *Je tiendrai*, etc. — PARTICIPE PASSÉ : *Tenu.*

11. *a* VENIR se conjugue sur TENIR, ainsi que ses composés (CONVENIR, DEVENIR, DISCONVENIR, INTERVENIR, PRÉVENIR, REVENIR, SE SOUVENIR, etc.), et les composés de TENIR (APPARTENIR, S'ABSTENIR, CONTENIR, DÉTENIR, ENTRETENIR, etc.).

12. PRÉS. INDIC. : *Je vêts, tu vêts, il vêt, nous vêtons, vous vêtez, ils vêtent.* — IMPÉR. : *Vêts, vêtons, vêtez.* — SUBJ. : *Que je vête; que nous vêtions*, etc. — CONDIT. : Je vêtirais. — PARTIC. : *Vêtant.* — IMPARF. INDIC. : *Je vêtais*, etc. — SUBJ. : Que je vêtisse, etc. — PARTIC. PASSÉ : *Vêtu.* PARF. DEF. Je vêtis.
Ainsi se conjugue le composé de ce verbe, REVÊTIR.

1. FÉRIR n'est plus usité qu'à l'infinitif présent, dans cette locution : *sans coup férir* (sans frapper un seul coup, sans se battre).

2. ISSIR n'est plus usité qu'au participe passé : *Issu, issue.*

3. QUÉRIR n'est plus usité qu'à l'infinitif présent et dans ses dérivés. (*Voyez* plus haut ACQUÉRIR, etc.)

4. GÉSIR n'est plus usité que dans les formes suivantes : PRÉS. INDIC. : *Il gît, nous gisons, vous gisez, ils gisent.* — PARTIC. : *Gisant.* — IMPARF. INDIC. : *Je gisais*, etc.

5. OUÏR n'est plus usité qu'à l'infinitif et aux temps composés : *J'ai ouï, j'avais ouï* dire.

de la 3e conjugaison (*en* OIR).

1. PRÉS. INDIC. : *J'assois, tu assois, il assoit, nous assoyons, vous assoyez, ils assoient;* ou mieux : *j'assieds, tu assieds, il assied, nous asseyons, vous asseyez, ils asseyent.* — IMPÉR. : *Assois, assoyons, assoyez*, ou mieux : *Assieds, asseyons, asseyez.* — SUBJ. : *Que j'assoie, que nous assoyions*, etc. ; ou mieux : *que j'asseye, que nous asseyions*, etc. — CONDIT. : *J'assoirais*, ou mieux : *J'asseyerais.* — PARTIC. : *Assoyant*, ou mieux : *asseyant.* — IMPARF. INDIC. : *J'assoyais*, ou mieux : *j'asseyais*, etc. — SUBJ. : Que j'assisse. — PARF. : J'assis. — FUTUR : *J'assoirai*, ou mieux : *j'assiérai*, ou encore : *j'asseyerai.*
Ainsi se conjuguent : s'ASSEOIR, qui, étant *réfléchi*, fait au parfait défini : *Je me suis assis*, et SURSEOIR. Mais *surseoir* n'a pas les formes en *ied* (je m'assieds, etc.), et, au futur et au conditionnel, il garde l'*e* de l'infinitif : *Je surseoirai, je surseoirais.*

ASSEOIR est un dérivé de SEOIR. Ce dernier verbe a deux sens. 1° Dans le sens d'*asseoir*, il n'est usité qu'au participe présent, *séant*, au participe passé, *sis, sise*, et à l'impératif, *sieds-toi*. 2° Dans le sens de *être convenable*, il ne s'emploie aussi qu'à certaines formes : *il sied, ils siéent; il seyait; il siéra; il siérait; seyant.*

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
2. **Avoir.**	J'ai.	J'avais.	J'eus.	J'aurai.	J'ai eu.
3. **Déchoir.** . . .	Je déchois.	Je déchoyais (*inusité*).	Je déchus.	Je décherrai.	J'ai déchu *ou* Je suis déchu.
4. **Falloir.**	Il faut.	Il fallait.	Il fallut.	Il faudra.	Il a fallu.
5. **Mouvoir.** . .	Je meus.	Je mouvais.	Je mus.	Je mouvrai.	J'ai mû.
6. **Pleuvoir.** . .	Il pleut.	Il pleuvait.	Il plut.	Il pleuvra.	Il a plu.
7. **Pouvoir.** . . .	Je peux *ou* je puis.	Je pouvais.	Je pus.	Je pourrai.	J'ai pu.
8. **Savoir.**	Je sais.	Je savais.	Je sus.	Je saurai.	J'ai su.
9. **Valoir.**	Je vaux.	Je valais.	Je valus.	Je vaudrai.	J'ai valu.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES

2. Voyez les tableaux des *Verbes auxiliaires*. — Du verbe AVOIR vient le composé RAVOIR (*avoir de nouveau*), qui n'est usité qu'à l'infinitif.

3. PRÉS. INDIC. : Je déchois, tu déchois, il déchoit, *nous déchoyons, vous déchoyez*, ils déchoient. — SUBJ. : Que je déchoie, *que nous déchoyions*, etc.— CONDIT. : *Je décherrais*. — IMPARF. SUBJ : Que je déchusse. — PARF. : Je déchus. — FUTUR : *Je décherrai*. — PARTIC. PASSÉ : Déchu.
L'impératif, le participe présent et l'indicatif imparfait de ce verbe sont inusités.
ÉCHOIR se conjuge comme DÉCHOIR ; il a en plus le participe présent : *échéant*, et il n'a que la forme du parfait indéfini avec l'auxiliaire être : *il est échu*.
L'un et l'autre de ces verbes viennent du verbe CHOIR, qui n'est usité qu'à l'infinitif et à l'indicatif présent : Je chois.

4. Ce verbe, outre les formes indiquées ci-contre, a encore celle-ci : CONDIT. : *Il faudrait*. — PRÉS. SUBJ. : *Qu'il faille*. — IMPARF. SUBJ. : Qu'il fallût. — PARTIC. PASSÉ : Fallu.

5. PRÉS. INDIC. : *Je meus, tu meus, il meut*, nous mouvons, vous mouvez, *ils meuvent*. — IMPÉR. : *Meus*, mouvons, mouvez. — SUBJ. : *Que je meuve*, etc., que nous mouvions, que vous mouviez, *qu'ils meuvent*. — CONDIT. : Je mouvrais. — PARTIC. : Mouvant. — IMPARF. INDIC. : Je mouvais. — SUBJ. : Que je musse. — PARF. DÉF. : Je mus, tu mus, il mut, nous mûmes, vous mûtes, ils murent. — FUTUR : Je mouvrai. — PARTIC. PASSÉ : Mû.
Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : ÉMOUVOIR, PROMOUVOIR ; mais dans les composés, le participe passé ne prend pas l'accent circonflexe : *ému, promu*.

6. PRÉS. SUBJ. : Qu'il pleuve.— CONDIT. : Il pleuvrait.— PARTIC. : Pleuvant. — IMPARF. SUBJ. : Qu'il plût. — PARTIC. PASSÉ : Plu.

7. PRÉS. INDIC. : *Je peux* ou *je puis, tu peux, il peut*, nous pouvons, vous pouvez, *ils peuvent*. — SUBJ. : *Que je puisse*, etc. — CONDIT. : *Je pourrais*. — PARTIC. : Pouvant. — IMPARF. INDIC. : Je pouvais, etc. — SUBJ. : Que je pusse, etc. — PARF. DÉFINI : Je pus, tu pus, il put, nous pûmes, vous pûtes, ils purent. — FUTUR : *Je pourrai*. — PARTIC. PASSÉ : Pu.

8. PRÉS. INDIC. : *Je sais, tu sais, il sait*, nous savons, vous savez, ils savent. — IMPÉR. : *Sache, sachons, sachez*. — SUBJ. : *Que je sache*, etc., *que nous sachions*. — CONDIT. : *Je saurais*, etc. — PARTIC. : *Sachant*. — IMPARF. INDIC. : Je savais, etc. — SUBJ. : *Que je susse*. — PARF. DÉF. ; *Je sus*, etc., *nous sûmes, vous sûtes, ils surent*. — FUTUR : *Je saurai*. — PARTIC. PASSÉ : *Su*.

9. PRÉS. INDIC. : *Je vaux, tu vaux, il vaut*, nous valons, vous valez, ils valent. — IMPÉR. : *Vaux*, valons, valez. — SUBJ. : *Que je vaille, que tu vailles, qu'il vaille*, que nous valions, que vous valiez, *qu'ils vaillent*. — CONDIT. : *Je vaudrais*, etc. — PARTIC. : Valant. — IMPARF. INDIC. : Je valais. — SUBJ. : Que je valusse. — PARF. DÉF. : Je valus, tu valus, il valut, nous valûmes, vous valûtes, ils valurent. — FUTUR ; *Je vaudrai*. — PARTIC. PASSÉ : Valu.
Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : ÉQUIVALOIR, REVALOIR, PRÉVALOIR.
Mais il y a une exception pour le subjonctif présent de ce dernier verbe qui est : « Que je prévale, que tu prévales, qu'il prévale, que nous prévalions, que vous prévaliez, qu'ils prévalent. »

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
10. **Voir**.....	Je vois.	Je voyais.	Je vis.	Je verrai.	J'ai vu.
11. **Vouloir**...	Je veux.	Je voulais.	Je voulus.	Je voudrai.	J'ai voulu.

§ 136. *Verbes irréguliers*

1° *Verbes en* **aître** *et* **oître.**					
1. **Connaître**..	Je connais.	Je connaissais.	Je connus.	Je connaîtrai.	J'ai connu.
2. **Naître**.....	Je nais.	Je naissais.	Je naquis.	Je naîtrai.	Je suis né.
3. **Croître**....	Je croîs.	Je croissais.	Je crûs.	Je croîtrai.	J'ai crû.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

10. PRÉS. INDIC. : Je vois, tu vois, il voit, nous voyons, vous voyez, ils voient. — IMPÉR. : Vois, voyons, voyez. — SUBJ. : Que je voie ; que nous voyions, que vous voyiez, qu'ils voient. — CONDIT. : *Je verrais.* — PARTIC. : Voyant. — IMPARF. INDIC. : Je voyais ; nous voyions, vous voyiez, ils voyaient. — SUBJ. : *Que je visse.* — PARF. DÉF. : *Je vis, tu vis, il vit, nous vîmes, vous vîtes, ils virent.* — FUTUR : *Je verrai.* — PARTIC. PASSÉ : Vu.
De même se conjuguent les composés de ce verbe : ENTREVOIR et REVOIR.

PRÉVOIR fait au futur : *je prévoirai*, au conditionnel : *je prévoirais.*

POURVOIR forme son futur et son conditionnel comme PRÉVOIR *(je pourvoirai, je pourvoirais)*; il forme son parfait défini autrement que VOIR et PRÉVOIR : *je pourvus*; et, par suite, au subjonctif imparfait : *que je pourvusse.*

11. PRÉS. INDIC. : *Je veux, tu veux, il veut*, nous voulons, vous voulez, *ils veulent.* — IMPÉR. : *Veuille, veuillons, veuillez.* — SUBJ. : *Que je veuille*, etc. ; que nous voulions, que vous vouliez, *qu'ils veuillent.* — CONDIT. : *Je voudrais.* — PARTIC. : Voulant. — IMPARF. INDIC. : Je voulais. — SUBJ. : Que je voulusse. — PARF. DÉF. : Je voulus. — FUTUR : *Je voudrai.* — PARTIC. PASSÉ : Voulu.

de la 4e *conjugaison* (*en* RE).

1. PRÉS. INDIC. : Je connais, tu connais, il connaît, *nous connaissons, vous connaissez, ils connaissent.* — IMPÉR. : Connais, *connaissons, connaissez.* — SUBJ. : *Que je connaisse*, etc. — CONDIT. : Je connaîtrais. — PARTIC. : *Connaissant.* — IMPARF. INDIC. : *Je connaissais*, etc. — SUBJ. : *Que je connusse*, etc. — PARF. DÉF. : *Je connus.* — FUTUR : Je connaîtrai.
De même se conjuguent les composés de CONNAÎTRE, MÉCONNAÎTRE, RECONNAÎTRE, ainsi que le verbe PARAÎTRE, ses composés COMPARAÎTRE, DISPARAÎTRE, et le verbe PAÎTRE, ainsi que son composé REPAÎTRE. Seulement le parfait défini du verbe PAÎTRE, *j'ai pû*, est inusité.

2. Le verbe NAÎTRE s'écarte des formes communes aux autres verbes en AÎTRE par son parfait défini *(je naquis)*, son subjonctif imparfait *(que je naquisse)*, et son participe passé *(né, née).*

3. PRÉS. INDIC. : Je croîs, tu croîs, il croît, *nous croissons, vous croissez, ils croissent.* — IMPÉR. : Croîs, *croissons, croissez.* — SUBJ. : *Que je croisse*, etc. — CONDIT. : Je croîtrais. — PARTIC. *Croissant.* — IMPARF. INDIC. : *Je croissais.* — SUBJ. : *Que je crûsse.* — PARF. DÉF. : *Je crûs.* — FUTUR : Je croîtrai. — PART. PASSÉ : Crû.
Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : DÉCROÎTRE, ACCROÎTRE.

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
2° *Verbes en* **aindre.**					
Craindre. . . .	Je crains.	Je craignais.	Je craignis.	Je craindrai.	J'ai craint.
—					
3° *Verbes en* **ire.**					
1. **Instruire**. . .	J'instruis.	J'instruisais	J'instruisis.	J'instruirai.	J'ai instruit.
2. **Dire**.	Je dis.	Je disais.	Je dis.	Je dirai.	J'ai dit.
3. **Écrire**.	J'écris.	J'écrivais.	J'écrivis.	J'écrirai.	J'ai écrit.
4. **Lire**.	Je lis.	Je lisais.	Je lus.	Je lirai.	J'ai lu.
5. **Nuire**.	Je nuis.	Je nuisais.	Je nuisis.	Je nuirai.	J'ai nui.
6. **Rire**.	Je ris.	Je riais.	Je ris.	Je rirai.	J'ai ri.
7. **Suffire**.	Je suffis.	Je suffisais.	Je suffis.	Je suffirai.	J'ai suffi.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

PRÉS. INDIC. : Je crains, tu crains, il craint, *nous craignons, vous craignez, ils craignent.* — IMPÉR. : Crains, *craignons, craignez.* — SUBJ. : *Que je craigne*, etc. — CONDIT. : Je craindrais. — PARTIC. : *Craignant.* — IMPARF. INDIC. : *Je craignais*, etc., *nous craignions*, etc. — SUBJ. : *Que je craignisse.* — PARF. DÉF. : *Je craignis.* — FUTUR : Je craindrai. — PARTIC. PASSÉ : Craint.

Ainsi se conjuguent les verbes CONTRAINDRE, PLAINDRE; ASTREINDRE, ATTEINDRE, CEINDRE, EMPREINDRE, ÉTEINDRE, ÉTREINDRE, FEINDRE, GEINDRE, PEINDRE (et son composé DÉPEINDRE), RESTREINDRE; OINDRE, JOINDRE, et ses composés : ADJOINDRE, DISJOINDRE, REJOINDRE.

---

1. PRÉS. INDIC. : J'instruis, tu instruis, il instruit, *nous instruisons, vous instruisez, ils instruisent.* — IMPÉR. : Instruis, *instruisons, instruisez.* — SUBJ. : *Que j'instruise*, etc. — CONDIT. : J'instruirais. — PARTIC. : Instruisant. — IMPARF. INDIC. : *J'instruisais*, SUBJ. : *Que j'instruisisse.* — PARF. DÉF. : *J'instruisis.* — FUTUR : J'instruirai. PARTIC. PASSÉ : *Instruit.*

Ainsi se conjuguent les verbes en IRE qui ont également le parfait défini en *sis* et le participe passé en *it* : CUIRE; CONDUIRE, DÉDUIRE, ENDUIRE, PRODUIRE, SÉDUIRE, CONSTRUIRE, DÉTRUIRE.

2. PRÉS. INDIC. : Je dis, tu dis, il dit, *nous disons, vous dites, ils disent.* — IMPÉR. : dis, *disons, dites.* — SUBJ. : *Que je dise.* — CONDIT. : Je dirais. — PARTIC. : *Disant.* — IMPARF. INDIC. : *Je disais.* — SUBJ. : *Que e disse.* — PARF. DÉF. : *Je dis.* — FUTUR : Je dirai. — PARTIC. PASSÉ : Dit.

Quelques composés du verbe DIRE forment autrement que ce verbe la deuxième personne du pluriel de l'indicatif présent : *Vous contredisez*, *dédisez*, *interdisez*, *médisez*, *prédisez.*

3. PRÉS. INDIC. : J'écris, tu écris, il écrit, *nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent.* — IMPÉR. : Écris, *écrivons, écrivez.* — SUBJ. : *Que j'écrive*, etc. — CONDIT. : J'écrirais. — PARTIC. : *Écrivant.* — IMPARF. INDIC. : *j'écrivais.* — SUBJ. : *Que j'écrivisse.* — PARF. DÉF. : *J'écrivis.* — FUTUR : J'écrirai. — PARTIC. PASSÉ : Écrit.

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : CIRCONSCRIRE, DÉCRIRE, INSCRIRE, PRESCRIRE, PROSCRIRE, SOUSCRIRE, TRANSCRIRE.

4. Ce verbe et ses composés RELIRE, ÉLIRE, se séparent de la conjugaison des autres verbes en *ire* par leur parfait défini : *Je lus, je relus, j'élus*, et leur participe passé : *lu, relu, élu*, qui se rattachent aux formes de la troisième conjugaison.

5. Ce verbe se conjugue comme INSTRUIRE, sauf au participe passé, qui ne prend pas de *t*.

6. PRÉS. INDIC. : Je ris, tu ris, il rit, nous rions, vous riez, il rient. — IMPÉR. : Ris, rions, riez. — SUBJ. : Que je rie; que nous riions, que vous riiez, qu'ils rient. — CONDIT. : Je rirais. — PARTIC. : Riant. — IMPARF. INDIC. : Je riais. — SUBJ. : *Que je risse.* — PARF. DÉF. : *Je ris.* — FUTUR : Je rirai. — PARTIC. PASSÉ : Ri.

Le composé SOURIRE se conjugue de même.

7. Ce verbe se conjuge comme INSTRUIRE, sauf au parf. défini et au participe passé.

Ainsi se conjuguent LUIRE et RELUIRE : mais ces deux derniers verbes sont inusités au parfait défini.

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
4° Verbes de terminaisons diverses.					
1. **Boire**.....	Je bois.	Je buvais.	Je bus.	Je boirai.	J'ai bu.
2. **Braire**.....	Il brait.	*Inusité.*	*Inusité.*	Il braira.	*Inusité.*
3. **Clore**.....	Je clos.	*Inusité.*	*Inusité.*	Je clorai.	J'ai clos.
4. **Conclure**...	Je conclus.	Je concluais.	Je conclus.	Je conclurai.	J'ai conclu.
5. **Coudre**....	Je couds.	Je cousais.	Je cousis.	Je coudrai.	J'ai cousu.
6. **Croire**.....	Je crois.	Je croyais.	Je crus.	Je croirai.	J'ai cru.
7. **Faire**.....	Je fais.	Je faisais.	Je fis.	Je ferai.	J'ai fait.
8. **Frire**.....	Je fris.	*Inusité.*	*Inusité.*	Je frirai.	J'ai frit.
9. **Moudre**....	Je mouds.	Je moulais.	Je moulus.	Je moudrai.	J'ai moulu.

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

1. PRÉS. INDIC. : Je bois, tu bois, il boit, *nous buvons, vous buvez, ils boivent.*— IMPÉR. : Bois, *buvons, buvez.*—SUBJ. : Que je boive ; *que nous buvions, que vous buviez,* qu'ils boivent. — CONDIT. : Je boirais. — PARTIC. : *Buvant.* — IMPARF. INDIC. : *Je buvais.* — SUBJ. : *Que je busse.* — PARF. DÉF. : *Je bus.* — FUTUR : Je boirai. — PARTIC. PASSÉ : *Bu.*

2. Ce verbe est plutôt *défectif* qu'*irrégulier* et n'est guère usité qu'à l'infinitif et aux troisièmes personnes de l'indicatif du présent, du futur et du conditionnel : « Il brait ; il braira, ils brairont ; il brairait. »

3. Verbe *défectif*, usité seulement aux trois premières personnes du singulier de l'indicatif présent : « Je clos, tu clos, il clot », à toutes les personnes du futur et du conditionnel (je clorai, je clorais) et à celles des temps composés.

Son composé, ÉCLORE, est usité aussi à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent : *Ils éclosent,* aux troisièmes personnes du subjonctif : *Qu'il éclose, qu'ils éclosent.*

4. PRÉS. INDIC. : Je conclus, tu conclus, il conclut, nous concluons, vous concluez, ils concluent. — IMPÉR. : Conclus, concluons, concluez. — SUBJ. : Que je conclue, etc. — CONDIT. : Je conclurais. — PARTIC. : Concluant. — IMPARF. INDIC. : *Je concluais.* — SUBJ. : *Que je conclusse.* — PARF. DÉF. : *Je conclus, nous conclûmes, vous conclûtes, ils conclurent.* — FUTUR : Je conclurai. — PARTIC. PASSÉ : *Conclu.*

Ainsi se conjugue le verbe de même origine : EXCLURE.

5. PRÉS. INDIC. : Je couds, tu couds, il coud, *nous cousons, vous cousez, ils cousent.* — IMPÉR. : Couds, *cousons, cousez.* — SUBJ. : Que *je couse.* — CONDIT. : Je coudrais. — PARTIC. : *Cousant.* — IMPARF. INDIC. : *Je cousais.* — SUBJ. : *Que je cousisse.* — PARF. DEF. : *Je cousis.* — FUTUR . Je coudrai. — PARTIC. PASSÉ : *Cousu.*

Ainsi se conjugent les composés de ce verbe : DÉCOUDRE, RECOUDRE.

6. PRÉS. INDIC. : Je crois, tu crois, il croit, *nous croyons, vous croyez, ils croient.* — IMPÉR. : Crois, *croyons, croyez.* — SUBJ. : Que je croie ; que nous *croyions,* etc. — CONDIT. : Je croirais. — PARTIC. : *Croyant.* — IMPARF. INDIC. : *Je croyais; nous croyions, vous croyiez, ils croyaient.* — SUBJ. : *Que je crusse.* — PARF. DÉF. : *Je crus.* — FUTUR : Je croirai. — PARTIC. PASSÉ : Cru.

7. PRÉS. INDIC. : Je fais, tu fais, il fait, *nous faisons, vous faites, ils font.*— IMPÉR. : Fais, *faisons, faites.* — SUBJ. : *Que je fasse,* etc. — CONDIT. : *Je ferais.* — PARTIC. : *Faisant.* — IMPARF. INDIC. : *Je faisais.* — SUBJ. : *Que je fisse.* — PARF. : *Je fis.* FUTUR : Je ferai. — PARTIC. PASSÉ : *Fait.*

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : CONTREFAIRE, DÉFAIRE, REFAIRE, SATISFAIRE, SURFAIRE.

8. Ce verbe n'est usité qu'aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent (je fris, tu fris, il frit), au futur (je frirai), au conditionnel (je frirais), à la deuxième personne du singulier de l'impératif (fris), et aux temps composés (j'ai frit, j'avais frit, etc.).

9. PRÉS. INDIC. : Je mouds, tu mouds, il moud, *nous moulons, vous moulez, ils moulent.* — IMPÉR. : Mouds, *moulons, moulez.* — SUBJ. : *Que je moule.* — CONDIT. : Je moudrais. — PARTIC. : *Moulant.* — IMPARF. INDIC. : *Je moulais.* — SUBJ. : Que *je moulusse.*— PARF. DÉF. : *Je moulus.*— FUTUR : Je moudrai.— PARTIC. PASSÉ : *Moulu.*

Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : ÉMOUDRE, REMOUDRE.

VERBES A L'INFINITIF.	TEMPS SIMPLES				PARFAIT INDÉFINI.
	PRÉSENT.	IMPARFAIT.	PARF. DÉF.	FUTUR.	
10. **Plaire**. . . .	Je plais.	Je plaisais.	Je plus.	Je plairai.	J'ai plu.
11. **Prendre** . .	Je prends.	Je prenais.	Je pris.	Je prendrai.	J'ai pris.
12. **Résoudre**.	Je résous.	Je résolvais.	Je résolus.	Je résoudrai.	J'ai résolu.
13. **Suivre**. . . .	Je suis.	Je suivais.	Je suivis.	Je suivrai.	J'ai suivi.
14. **Traire**. . . .	Je trais.	Je trayais.	*Inusité.*	Je trairai.	J'ai trait.
15. **Vaincre**. . .	Je vaincs.	Je vainquais.	Je vainquis.	Je vaincrai.	J'ai vaincu.
16. **Vivre**. . . .	Je vis.	Je vivais.	Je vécus.	Je vivrai.	J'ai vécu.
17. **Sourdre** . .	(Les eaux) sourdent,	sourdaient,	sourdirent,	sourdront.	*Inusité.*

IRRÉGULARITÉS DES DIVERS MODES.

10. PRÉS. INDIC. : Je plais, tu plais, il plaît, *nous plaisons, vous plaisez, ils plaisent.* — IMPÉR. : Plais, *plaisons, plaisez.* — SUBJ. : *Que je plaise.* — CONDIT. : Je plairais. — IMPARF. INDIC. : *Je plaisais.* — SUBJ. : Que je plusse. — PARF. DÉF. : Je plus. — FUTUR : Je plairai. — PARTIC. PASSÉ : Plu.
Ainsi se conjuguent : 1° les composés COMPLAIRE, DÉPLAIRE ; 2° le verbe TAIRE.

11. PRÉS. INDIC. : Je prends, tu prends, il prend, *nous prenons, vous prenez, ils prennent.* — IMPÉR. : Prends, *prenons, prenez.* — SUBJ. : *Que je prenne ; que nous prenions, que vous preniez, qu'ils prennent.* — CONDIT. : Je prendrais. — PARTIC. : *Prenant.* — IMPARF. INDIC. : *Je prenais.* — SUBJ. : *Que je prisse.* — PARF. DÉF. : *Je pris.* — FUTUR : Je prendrai. — PARTIC. PASSÉ : *Pris.*
Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : APPRENDRE, COMPRENDRE, DÉPRENDRE, REPRENDRE, SURPRENDRE.

12. PRÉS. INDIC. : Je résous, tu résous, il résout, *nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent.* — IMPÉR. : Résous, *résolvons, résolvez.* — SUBJ. : *Que je résolve.* — CONDIT. Je résoudrais. — PARTIC. : *Résolvant.* — IMPARF. INDIC. : *Je résolvais.* — SUBJ. : *Que je résolusse.* — PARF. DÉF. : *Je résolus.* — FUTUR : Je résoudrai. — PARTIC. PASSÉ : *Résolu.*
Les verbes de même origine : ABSOUDRE, DISSOUDRE, se conjuguent de même ; seulement leur parfait défini et leur subjonctif imparfait sont inusités, et ils font au participe passé : *absous, absoute ; dissous, dissoute.*

13. PRÉS. INDIC. : *Je suis, tu suis, il suit,* nous suivons, vous suivez, ils suivent. — IMPÉR. : *Suis,* suivons, suivez. — SUBJ. : Que je suive. — CONDIT. : Je suivrais. — PARTIC. : Suivant. — IMPARF. INDIC. : Je suivais. — SUBJ. : Que je suivisse. — PARF. DÉF. : Je suivis. — FUTUR : Je suivrai. — PARTIC. PASSÉ : Suivi.
Ainsi se conjugue le composé POURSUIVRE. De même S'ENSUIVRE. Mais ce dernier n'est usité qu'à la troisième personne de ses différents temps et modes.

14. PRÉS. INDIC. : Je trais, tu trais, il trait, *nous trayons, vous trayez,* ils traient. — IMPER. : Trais, *trayons, trayez.* — SUBJ. : Que je traie, *que nous trayions,* qu'ils traient. — CONDIT. : Je trairais. — PARTIC. : Trayant. — IMPARF. INDIC. : *Je trayais.* — FUTUR : Je trairai. — PARTIC. PASSÉ : Trait.
Ainsi se conjuguent les verbes ABSTRAIRE, DISTRAIRE, EXTRAIRE, SOUSTRAIRE.

15. VAINCRE et son composé CONVAINCRE se conjuguent régulièrement sur RENDRE : leur seule irrégularité consiste dans le changement de *c* en *qu* devant les voyelles (excepté devant *u*).

PRÉS. INDIC. : Je vaincs, tu vaincs, il vainc, *nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent.* — IMPÉR. : Vaincs, *vainquons, vainquez.* — SUBJ. : *Que je vainque.* — CONDIT. : Je vaincrais. — PARTIC. : *Vainquant.* — IMPARF. INDIC. : *Je vainquais.* — SUBJ. : *Que je vainquisse.* — PARF. DÉF. : *Je vainquis.* — FUTUR : Je vaincrai. — PARTIC. PASSÉ : Vaincu.

16. PRÉS. INDIC. : *Je vis, tu vis, il vit,* nous vivons, vous vivez, ils vivent. — IMPÉR. : *Vis,* vivons, vivez. — SUBJ. : Que je vive. — CONDIT. : Je vivrais. — PARTIC. : Vivant. — IMPARF. INDIC. : Je vivais. — SUBJ. : *Que je vécusse.* — PARF. DÉF. : *Je vécus.* — FUTUR : Je vivrai. — PARTIC. PASSÉ : *Vécu.*
Ainsi se conjuguent les composés de ce verbe : REVIVRE et SURVIVRE.

17. On peut dire aussi : PRÉS. SUBJ. : Que les eaux sourdent ; IMPARF. SUBJ. : Qu'elles sourdissent.

§ 133-136 *bis*. Remarques sur les verbes irréguliers.

N. B. Ces remarques correspondent, paragraphe pour paragraphe, et numéro pour numéro, aux verbes irréguliers contenus dans les *Tableaux* qui précèdent.

Verbes irréguliers de la 1re conjugaison.

§ **133** *bis*. Les irrégularités du verbe *aller* viennent de ce qu'il a trois radicaux :

Le premier se trouve aux trois personnes du singulier de l'indicatif présent, et à la 3e personne du pluriel du même temps (*je vais, tu vas, il va, ils vont*);

Le deuxième est au futur et au conditionnel (*j'irai, j'irais*);

Le troisième apparaît aux deux 1res personnes du pluriel de l'indic. present (*nous allons, vous allez*), à l'infinitif et au participe présent (*aller, allant*), et au parfait défini (*j'allai*).

[Origines latines. — Dans les deux premiers de ces radicaux on reconnaît ceux des verbes latins qui ont le même sens (*vadere, ire*). — L'origine du troisième de ces radicaux paraît être † *adnare*, nager vers, comme *arriver* vient de † *adripare*, aborder.]

Verbes irréguliers de la 2e conjugaison.

§ **134** *bis*. Remarque générale. — Les *verbes irréguliers de la 2e conjugaison* sont les verbes en *ir* qui n'ont pas la syllabe *iss* aux trois personnes du pluriel de l'indicatif présent, au subjonctif présent, au participe présent et à l'imparfait (indicatif). Une vingtaine seulement (énumérés au *Tableau des verbes irréguliers*, § 134, p. 104 et suiv.) n'ont pas cette syllabe. Ce sont les plus anciens de la langue.

La véritable irrégularité des verbes en *ir* sans la syllabe *iss* n'est pas d'être dépourvus de cette syllabe, c'est de n'offrir aucun modèle commun de conjugaison, et de former d'une manière un peu capricieuse leur parfait défini et leur participe passé.

I. Ainsi l'on peut ranger dans une *première classe* ceux qui ont le parfait défini en *is;* mais parmi ceux-là,

1° il y en a qui ont leur participe en *i*. *Ex.* :

bouillir,	je bouillis,	bouilli;
cueillir,	je cueillis,	cueilli;
dormir,	je dormis,	dormi;
faillir,	je faillis,	failli;
fuir,	je fuis,	fui;
mentir,	je mentis,	menti;
ouïr,	j'ouïs,	ouï;
partir,	je partis,	parti;
repentir (se),	je me repentis,	repenti;
servir,	je servis,	servi;
sortir,	je sortis,	sorti;
tressaillir,	je tressaillis,	tressailli.

2° Il y en a qui ont leur participe en *u*. *Ex.* :

vêtir,	je vêtis,	vêtu;
férir,	(*inusité*),	féru.

3° Il y en a dont le participe passé se forme en altérant de diverses manières le radical du verbe. *Ex.* :

acquérir,	j'acquis,	acquis;
conquérir,	je conquis,	conquis;
requérir,	je requis,	requis;
offrir,	j'offris,	offert;
souffrir,	je souffris,	souffert.

[ORIGINES LATINES. — La plupart de ces participes s'expliquent par les formes latines d'où ils dérivent ou par l'analogie de formation : *acquisitum, conquisitum, apertum,* etc.]

REMARQUE. Plusieurs des verbes de la 1re classe ont leur indicatif présent et leur impératif semblable à celui de la 1re conjugaison (sans *s*) : *cueille, offre, souffre, ouvre, couvre.*

II. Une *seconde classe* se compose des verbes en *ir*, qui ont le parfait défini en *us*. Mais tantôt ils gardent l'*u* au participe passé. *Ex.* :

courir,	je courus,	couru ;

tantôt ces verbes forment ce mode par une altération du radical du verbe français. *Ex.* :

mourir,	je mourus,	mort.

[ORIGINES LATINES. — Cette dernière forme s'explique par le participe latin *mortuum*.]

III. Enfin, dans la 3e *classe* se rangent deux verbes dont le radical est altéré au parfait défini et dont le participe passé est en *u*. *Ex.* :

tenir,	je tins,	tenu.
venir,	je vins,	venu.

REMARQUES PARTICULIÈRES. — Quelques-uns de ces verbes demandent à être étudiés séparément :

1 *b*. — Le verbe **conquérir** n'est guère usité qu'à l'infinitif présent (*conquérir*), au parfait défini (*je conquis*) et aux temps composés (*j'ai, j'eus, j'avais, j'aurai conquis*).

L'ancien verbe **quérir**, qui vient du latin *quærere*, et d'où sont dérivés les verbes **acquérir, conquérir, s'enquérir, requérir**, est peu usité aujourd'hui, et ne l'est guère qu'à l'infinitif présent.

[4. **Courir**. HISTOIRE. — Les irrégularités du verbe **courir** et de ses dérivés tiennent à ce que ses formes ne se rattachent pas à l'infinitif *courir*, qui n'est pas très-ancien dans la langue, mais au vieux verbe *courre* (du latin *currere*). Ce verbe, qui est resté dans la locution *chasse à courre*, était de la 4e conjugaison (*cour-re*), et donnait régulièrement au présent *je cours*, *que je coure*, *courant*, etc., à l'imparfait *je courais*, au futur *je courrai*, au conditionnel *je courrais*, etc. — Le verbe *courre* représentait mieux que le verbe *courir* l'accentuation du mot latin *cúrrere*.]

[7. **Faillir.** Histoire. — Le présent *je faux* se trouve dans La Fontaine et dans le vieux proverbe : *Au bout de l'aune faut le drap* (le drap manque, finit au bout de l'aune, en d'autres termes : *Toute chose a sa fin*). Quant au futur, le seul adopté par le Dictionnaire de l'Académie (1835) est : *je faudrai* (et pour DÉFAILLIR : *je défaudrai*). Le futur *je faillirai, je défaillirai* ne manque pas de partisans parmi les grammairiens, et il semble que l'on peut dire : *Il ne faillira pas à son devoir*, plutôt que *il faudra*, qui se confondrait avec le futur du verbe *falloir*.]

9 *c*. **Repartir.**—Il faut distinguer **repartir** et **répartir.** Le premier signifie *partir de nouveau*, et se conjugue comme **partir** : *je repars, je repartais.* Le second signifie *distribuer*, et se conjugue comme **finir** : *je répartis, je répartissais.*

[Origines latines et Histoire. — Ces deux verbes, qui ont un sens si différent, ont une étymologie commune ; *partiri*, partager. Dans l'ancienne langue, c'était le seul sens du mot *partir* ; puis on a dit *se partir d'un lieu*, c'est-à-dire s'en séparer, s'en éloigner, et enfin *partir*.]

9 *c*. **Ressortir.** — Il faut distinguer deux verbes **ressortir.** L'un signifie *sortir de nouveau ;* c'est celui qui se conjugue comme **sortir** : *il ressort, il ressortait.* L'autre signifie *être du ressort de* (*ressortir à*), et se conjugue comme **finir** : *il ressortit, il ressortissait.*

Le verbe **assortir** se conjugue également comme **finir** : *il assortit, il assortissait.*

9 *d*. **Asservir.** — Malgré l'identité du radical, le verbe **asservir** ne se conjugue pas comme **servir**, mais comme **finir** : *j'asservis, j'asservissais.*

11. **Tenir.** — Il faut remarquer, dans le verbe **tenir**, le *d* euphonique qui s'intercale, au futur et au conditionnel, entre le radical et la terminaison.

[Grammaire comparative. — De même le mot latin *gener*, *generi* a donné, en français, le mot *gendre ;* et *tener*, *teneri*, a donné *tendre*.]

12. **Vêtir.** — Le verbe **vêtir** a une tendance à sortir de *la conjugaison sans iss* ou *conjugaison morte*, pour entrer dans la *conjugaison avec iss* ou *conjugaison vivante.* Mais,

malgré l'autorité de quelques écrivains du XVIIIe et du XIXe siècle (Voltaire, Montesquieu, Lamartine), qui ont employé ce verbe avec la syllabe *iss*, l'usage a maintenu les formes anciennes, c'est-à-dire sans *iss*, à **vêtir** et à son composé **revêtir**.

Verbes défectifs de la 2me conjugaison.

1. Férir.

[ORIGINES LATINES. On reconnaît dans ce verbe le latin *ferire*.]

4. — **Gésir**. [HISTOIRE. C'est de ce verbe que vient le vieux mot *gésine*. *Ex :* Une laie étant en gésine... (LA FONTAINE.)

ORIGINES LATINES. *Gésir* vient du latin *jacere*.]

5. **Ouïr**. [HISTOIRE. — Les formes suivantes ont vieilli, mais quelques-unes se trouvent même chez les auteurs classiques :

PRÉS. IND. *J'ois, tu ois, il oit, nous oyons, vous oyez, ils oient.* — IMPÉR. *ois, oyons, oyez. Ex. :*

Oyez, peuple, oyez tous. (CORNEILLE.)

SUBJ. *Que j'oie* ou que *j'oye*, etc. — PARTIC. *Oyant*. IMPARF. *J'oyais*, etc. PARF. *J'ouïs*.]

Verbes irréguliers de la 3e conjugaison.

§ **135** *bis*. REMARQUES GÉNÉRALES.— I. Parmi les verbes irréguliers de cette conjugaison, la plupart ont, au parfait défini et au participe passé, les mêmes terminaisons *us*, *u* que le modèle de cette conjugaison (*je reçus, reçu*). *Ex.* : *je voulus, j'eus, je déchus, je mus, je pus, je sus*, etc. Deux ont le parfait défini terminé en *is*, comme les verbes de la 4me conjugaison : *voir, je vis ; asseoir, j'assis*. Un seul, le verbe **asseoir**, a le participe passé termine en *is*, *assis* : le simple **seoir** a les mêmes formes que *asseoir*.

II. Les trois verbes **mouvoir, pouvoir, vouloir** ont la voyelle composée *ou* quand la syllabe suivante est sonore. Ils ont la voyelle **eu** quand la syllabe suivante est muette, ou quand la syllabe formée par **eu** termine le mot. *Ex.* :

Ou	Eu
Mouvoir. Nous mouvons, vous mouvez ; que nous mouvions, que vous mouviez ;	Je meus, tu meus, il meut, ils meuvent. Que je meuve, que tu meuves, qu'il meuve, qu'ils meuvent.
Pouvoir. Nous pouvons, vous pouvez ;	Je peux, tu peux, il peut, ils peuvent.
Vouloir. Nous voulons, vous voulez ; que nous voulions, que vous vouliez ; je voulus, etc.	Je veux, tu veux, il veut, ils veulent. Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille, qu'ils veuillent.

Cette règle s'applique aussi au futur et au conditionnel, parce qu'ils sont formés de l'infinitif. Mais le futur et le conditionnel se forment irrégulièrement de l'infinitif dans ces trois verbes. *Ex. :*

Mouvoir. — Je mouvrai, je mouvrais (suppression de la diphtongue *oi*, comme dans *je recev-rai*);

Pouvoir. — Je pourrai, je pourrais (suppression de la diphtongue *oi* et changement de *vr* en *rr*) ;

Vouloir. — Je voudrai (suppression du son *oi* et changement de *l* en *d*, par euphonie).

On retrouve la même règle appliquée dans un verbe de la 2e conjugaison, le verbe **mourir**.

Ou	Eu
Nous mourons, vous mourez ; que nous mourions, que vous mouriez.	Je meurs, tu meurs, il meurt, ils meurent. Que je meure, que tu meures, qu'il meure, qu'ils meurent.

III. Tous les verbes en *oir* ont leur parfait défini en *us*, excepté *voir* et *asseoir*, qui l'ont en *is* (je *vis*, j'*assis*).

REMARQUES PARTICULIÈRES.

1. La forme *seyant* est seule usitée, au participe présent, dans les composés **s'asseoir**, **se rasseoir**. Dans le simple, *séant* s'emploie, comme adjectif verbal, dans le sens de *être convenable : bien séant, mal séant.*

3. **Déchoir.** — On ne met pas indifféremment : *j'ai déchu*, et *je suis déchu*. L'un indique *l'action de déchoir* qui s'accomplit; l'autre, *l'état de déchéance. Ex.:*

Depuis ce temps *il a déchu* de jour en jour.
Il *est* aujourd'hui fort *déchu* de sa réputation.

7. Le verbe **pouvoir** n'a pas d'impératif.

8. **Savoir.** — Le subjonctif présent de ce verbe s'emploie au sens de l'indicatif, avec une nuance de doute, dans la locution suivante, qui n'est guère usitée qu'à la 1re personne du singulier : *je ne sache pas, que je sache.*

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Savoir* vient du latin *sapere*, qui a donné d'abord *saver*; d'où le futur *saver-ai*, et, par contraction *savr-ai*, *saur-ai*, avec changement du *v* en *u*, comme l'ancienne forme d'*avoir*, *aver*, a donné *avr-ai*, puis *avrai*, *aurai*.]

9. Le verbe **valoir** et ses composés font au participe présent *valant*. On dit aussi *vaillant* dans certaines locutions relatives à l'argent : « N'avoir pas un sou *vaillant*. »

11. **Vouloir.** — L'Académie reconnaît aussi, mais comme peu usitées, les formes suivantes de l'impératif : *veux*, *voulons*, *voulez*. Elles sont au moins douteuses.

Verbes irréguliers de la 4e conjugaison.

§ **136** *bis*. REMARQUE GÉNÉRALE. — Les verbes réguliers de la 4e conjugaison ont tous le parfait défini en *is* et le

participe passé en *u*. *Ex.* : *je rendis, rendu*. Dans les verbes irréguliers, on distingue deux classes, d'après la formation du parfait défini : ceux qui ont le parfait défini en *is* (1re *classe*), et ceux qui l'ont en *us* (2e *classe*).

I. Dans presque tous ceux de la *première classe*, on forme le participe passé en frappant de l'accent tonique le radical du verbe, sans ajouter aucune terminaison. *Ex.*:

rire, ri ;	**craindre**, craint ;
conduire, conduit ;	**écrire**, écrit ;
faire, fait ;	**oindre**, oint ;
suffire, suffi ;	**naître**, né ;
confire, confit ;	**prendre**, pris ;
joindre, joint ;	**mettre**, mis ;
dire, dit ;	etc.

Un seul, le verbe **suivre**, ajoute un *i* au radical pour former son participe passé : **suiv-re**, suiv-i.

II. Ceux de la *seconde classe* ont tous leur participe passé en *u*, comme leur parfait défini en *us*. *Ex.* :

boire, je bus, bu ;	**lire**, je lus, lu ;
conclure, je conclus, conclu ;	**plaire**, je plus, plu ;
connaître, je connus, connu ;	**résoudre**, je résolus, résolu ;
croire, je crus, cru ;	**taire**, je tus, tu ;
croître, je crûs, crû ;	**vivre**, je vécus, vécu.

Remarques particulières. — A d'autres points de vue, il y a lieu d'établir d'autres divisions parmi les verbes irréguliers de la 4e conjugaison et à distinguer :

1° les verbes en **aître** et en **oître** ;
2° — en **indre** ;
3° — en **ire** ;
4° d'autres verbes de terminaisons diverses.

I. *Verbes en* **aître** *et en* **oître.**

Les caractères communs à ces verbes sont les suivants :

1° Leur parfait défini (excepté celui de **naître**), se termine en *us*, comme celui de la 3e conjugaison.

2° Le *t* qui précède la terminaison *re* est une lettre *euphonique* : cette lettre ne se rencontre que dans les formes de ces verbes où se trouve la lettre *r* (infinitif, et temps ou modes qui en sont formés : futur et conditionnel).

Remarque. Le *t* euphonique des verbes **connaître, paraître, naître, croître,** se retrouve dans le verbe auxiliaire **être,** dont les irrégularités sont si nombreuses qu'il ne peut se placer dans aucune des subdivisions des verbes de la 4e conjugaison.

Croître. Ce verbe prend un accent circonflexe, non-seulement dans le cas général de contraction, au pluriel du parfait défini (*nous crûmes, vous crûtes*, etc.), mais dans tous les cas où la lettre *s*, qui appartenait primitivement au radical (*croist-re*) a disparu devant le *t*. Cet accent circonflexe sert souvent à distinguer des formes qui, sans cela, se confondraient avec des formes analogues du verbe **croire,** par exemple :

Croître :	**Croire :**
Prés. Indic., je croîs, tu croîs, il croît.	Je crois, tu crois, il croit.
Parf. déf., je crûs, tu crûs, il crût.	Je crus, tu crus, il crut.
Parf. indéf., j'ai crû.	J'ai cru.
Imparf. subj. que je crûsse, etc.	Que je crusse, etc.

II. *Verbes en* **indre.**

Les caractères communs à ces verbes sont les suivants :

1° Leur parfait défini est en *is* : *je craignis, je plaignis*, etc.

2° Leur participe passé se termine par un *t*, qui remplace le *d* du radical : *craind-re, craint; joind-re, joint.*

3° Le *d* du radical disparaît à la 1re et à la 2e pers. du sing. de l'indicatif présent ; et, à la 3e, il est remplacé par *t* *(je crains, tu crains, il craint).*

4° Les deux dernières lettres du radical *nd* se changent en *gn* devant toutes les terminaisons commençant par une voyelle, ce qui donne à ces formes du verbe un son adouci et mouillé : *craind-re, craign-ant, craign-ons*, etc.

A la liste des verbes en **indre**, donnée au tableau de la page 114, il faut ajouter le verbe **poindre** :

1° Comme verbe actif, il a le sens de *piquer*, mais n'est plus usité aujourd'hui que comme adjectif verbal : *chagrin poignant, peine poignante.* On le trouve dans un vieux proverbe : « *Oignez vilain, il vous poindra ; poignez vilain, il vous oindra.* »

2° Comme verbe neutre, et avec une signification assez éloignée de l'étymologie *(pungere,* piquer*)*, dans le sens de *commencer à paraître*, il n'est guère usité qu'à l'infinitif et au futur : « *Le jour va poindre. Dès que le jour poindra.* »

III. *Verbes en* **ire**.

Le caractère commun à ces verbes est celui-ci : comme leur radical se termine par la voyelle *i*, on insère une *s* euphonique entre ce radical et les désinences, quand ces désinences commencent par une voyelle. *Ex.* : instruire ; *instrui-s-ant, instrui-s-ons, que j'instrui-s-e*, etc.

Cette règle s'applique aussi aux verbes **faire**, **plaire**, dont le radical est également terminé par un *i*.

Sont exceptés de cette règle les verbes suivants :

1° **Rire** et son composé **sourire**, qui unissent directe-

ment le radical aux désinences. *Ex. : ri-re, ri-ant, ri-ons, que je ri-e,* etc.

2° Le vieux verbe **bruire** n'est plus usité qu'à l'infinitif et à la 3e pers. du sing. de l'indic. et de l'imparf. : *il bruit, il bruissait.* L'ancien imparfait : *il bruyait* a disparu de la langue et le participe présent n'est plus employé que comme adjectif verbal : *bruyant, bruyante.*

REMARQUES PARTICULIÈRES SUR LES VERBES EN **ire**.

2. Le verbe **dire** et ses composés présentent diverses particularités :

1° Ils suppriment au parfait défini l'*s* euphonique, qu'on trouve, par exemple, dans *j'instrui-s-is.* De là résulte une contraction : *je dis.*

2° Le verbe **dire** et son composé **redire** ont *tes* pour désinence de la 2e personne du pluriel à l'indicatif présent, à l'impératif, comme au parfait défini (où cela est de règle). *Ex. : vous dites, vous redites ; dites, redites* (on retrouvera cette désinence dans le verbe *irrégulier* **faire**). Mais les autres composés de ce verbe, **contredire, dédire, interdire, médire. prédire,** ont à ces modes la désinence ordinaire ; *Ex. : vous contredisez, vous dédisez, vous interdisez, vous médisez, vous prédisez.*

[HISTOIRE. L'usage a consacré ces irrégularités, mais on ne s'étonnera pas qu'il y ait eu, à ce sujet, quelque indécision dans les différents âges de la langue. Ainsi Molière dit : Ne m'en dédites pas. (*Tartufe*, III, 4).]

3° Un des composés de ce verbe (qui a également la désinence *sez*) redouble partout l'*s* euphonique : *nous maudissons, vous maudissez, ils maudissent ; maudissons, maudissez ; que je maudisse ; je maudissais ; maudissant.*

Sur **dire** se conjuguent les deux verbes suivants :

confire (*parf. déf. :* je confis; *partic. passé :* confit); seulement la 2me personne du pluriel de l'indicatif présent est : *vous confisez ;*

circoncire ; ce verbe a une *s* au lieu d'un *t* au participe passé : *circoncis.*

Écrire; ce verbe se distingue des précédents par son parfait : *j'écrivis.*

[ORIGINES LATINES. Cette différence s'explique par l'étymologie. *Écrire* et ses composés ne sont pas formés comme *conduire* et autres verbes qui viennent de *ducere* et de ses composés, ou bien comme *cuire* (de *coquere*), comme *construire* ou *détruire* (venant de *stru-ere*). Dans ces deux derniers, le radical est terminé par une voyelle en français comme en latin; dans les autres, il a perdu la gutturale qui terminait le radical en latin *duc-ere*, *coqu-ere*. — Dans *écrire*, et autres dérivés de *scribere*, le *b* du radical est supprimé aux 3 personnes du singulier de l'indicatif présent, à la 2e du sing. de l'impératif, à l'infinitif et aux temps ou modes qui en dérivent (futur et conditionnel), ainsi qu'au participe passé; mais dans les autres formes du verbe il est remplacé par une *labiale douce*, le v.]

IV. *Verbes de terminaisons diverses.*

2. **Braire.** On disait dans l'ancien français, et l'on peut dire encore à l'imparfait : *il brayait;* au parfait défini : *il a brait.*

4. **Conclure, exclure.**

[HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. Ces deux verbes font, au participe passé, *conclu, exclu.* Primitivement on écrivait *exclus, excluse*, du latin *exclusus*, comme on écrit encore *inclus, incluse*, adjectif qui a été à l'origine un participe passé, qui venait du verbe *inclure*, comme *inclusus*, de *includere.*]

— Il faut remarquer de plus que, dans la conjugaison, les verbes *conclure, exclure* perdent le *d* latin :

Je conclus (*conclud-o*), nous concluons (*conclud-imus*).
J'exclus (*exclud-o*), nous excluons (*exclud-imus*).

6. **Croire.** Le composé de ce verbe, **accroire**, n'est usité qu'à l'infinitif, et seulement dans la locution *faire accroire.*

7. **Faire.** Les deux composés *parfaire* et *forfaire* ne sont guère usités qu'à l'infinitif et aux temps composés : *il a forfait à l'honneur; j'ai parfait la somme.*

Il est à remarquer que, dans le verbe **faire**, ainsi que dans ses composés, on prononce autrement qu'on n'écrit la première personne du pluriel de l'indicatif présent (*nous faisons*), l'imparfait indicatif (*je faisais*), le participe (*faisant*), comme cela a lieu pour les adjectifs et substantifs dérivés : *bienfaisant*, *malfaisant*; *bienfaisante*, c'est-à-dire partout où la syllabe suivante est sonore. Dans ces divers mots, *ai* se prononce comme un *e* muet, et Voltaire a proposé d'écrire comme on prononce. L'Académie et la plupart des grammairiens sont contraires à cette réforme, que l'usage n'a pas consacrée. Mais, au futur et au conditionnel, on écrit *je ferai*, *je ferais*.

8. **Frire.** On supplée aux temps et aux modes dont manque le verbe *frire*, en employant la locution *faire frire* : « *Nous faisons frire*, *faisant frire*, *etc.* » Ce verbe est du reste moins un verbe actif qu'un verbe neutre.

9. **Moudre.** Les formes de ce verbe qui ont une *l* se confondent pour l'orthographe avec celles du verbe *mouler*. Mais elles s'en distinguent pour la prononciation : Celles du verbe *moudre* sont brèves; celles du verbe *mouler* sont longues.

[ORIGINES LATINES. — L'étymologie latine donne raison de cette similitude d'orthographe et de cette différence de prononciation. Les formes du verbe *moudre* qui ont la lettre *l* sont celles qui sont le plus près de l'étymologie : car, tandis que *moudre* vient de *molere*, *mouler* vient de *modulare*.]

10. **Plaire.** On écrit à la 3e personne du singulier de l'indicatif présent : *il plaît* (avec un accent circonflexe).

[HISTOIRE. — Cet accent vient de ce que *il plaît* est contracté; l'ancienne forme du verbe *plaire* était *plaisir* (*placere*)].

11. **Prendre** a une fausse analogie avec **rendre.** Les seules formes qui ressemblent à celles du verbe **rendre**

sont les trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, le futur et le conditionnel.

[ORIGINES LATINES. — L'étymologie de ces deux verbes n'est pas la même : *prendre* vient de *prehendere* (contracté en *prendere*) *rendre* de *reddere*. Dans le premier (*prendere*) le *d* du radical est tombé en français ; c'est ce qui a produit les irrégularités de ce verbe.]

12. **Résoudre.**

[ORIGINES LATINES. Les formes *nous résolvons*, *vous résolvez*, ne sont irrégulières qu'en apparence. Elles s'expliquent par l'étymologie latine (*resolvimus*, *resolviti*), dont elles se rapprochent plus que les autres formes.]

Le participe passé *résolu* ne s'emploie que lorsque ce verbe signifie *déterminer*, *décider*. *Ex. : Je suis résolu à faire telle chose, j'ai résolu de faire telle chose. La chose est résolue.*

Mais le verbe *résoudre* a aussi un sens analogue à celui de *dissoudre*. Employé dans ce dernier sens, il a un autre participe passé : *résous* (sans féminin), comme on dit *dissous*. *Ex. : Brouillard résous en pluie.*

[ORIGINES LATINES. *Résolu* vient du latin *resolutum ; résous* est de formation française. Le participe passé de *absoudre* et de *dissoudre* est *absous*, *absoute ; dissous*, *dissoute ;* formes qui s'éloignent de l'étymologie latine : mais des participes passés latins *absolutum*, *dissolutum*, sont venus les adjectifs *absolu*, *dissolu*.]

14. **Traire.**

[ORIGINES LATINES. Les verbes EXTRAIRE, SOUSTRAIRE, etc., éloignés par le sens du verbe TRAIRE, sont en réalité des composés de ce verbe, dont le sens propre est *tirer* (*trahere*). De là aussi viennent *abstraire, distraire* (*abstrahere, distrahere*), etc.]

15. **Vaincre.** Il faut remarquer à l'indicatif présent la chute du *t*, désinence de la 3me personne du singulier : *il vainc.*

16. **Vivre.**

[HISTOIRE. Au XVIIe siècle il y avait un autre parfait défini : *je véquis*, nous *véquîmes ;* et un autre subjonctif imparfait : *que je véquisse.*]

CHAPITRE VI.

DE L'ADVERBE.

§ **137**. L'*adverbe* est un mot, ou quelquefois une réunion de mots, qui se place avant ou après le verbe, avant l'adjectif, un autre adverbe et quelquefois un substantif, pour y ajouter une idée de *manière*, de *quantité*, de *temps*, de *lieu*, etc.

§ **138**. On appelle *locutions adverbiales* les adverbes qui s'expriment par plusieurs mots, par ex. : *tout à fait*.

§ **139**. On divise les adverbes, d'après leur sens, en cinq espèces :

1° Adverbes de lieu;
2° Adverbes de temps;
3° Adverbes de manière et de qualité;
4° Adverbes de quantité;
5° Adverbes d'affirmation, de négation, d'interrogation, de doute ou de désir.

1° ADVERBES DE LIEU.

§ **140**. Les principaux adverbes de lieu sont :

ici, là, y, en, où,
dedans, dehors,
dessus, dessous,
devant, derrière,
avant, après, depuis,
loin, auprès, alentour,
ailleurs, partout,
en haut, en bas,
ça, de çà, de là,
etc.

Il y a un adverbe de lieu interrogatif, qui est : *où?*

2° ADVERBES DE TEMPS.

§ **141**. Les principaux adverbes de temps sont :

hier, aujourd'hui, demain,
bientôt, tantôt,
quelquefois, souvent,
longtemps,
déjà, ensuite, enfin,
tôt, tard, encore,
maintenant, autrefois, jadis,
toujours, jamais,
lors, alors, désormais,
puis, depuis, etc.

Il y a un adverbe de temps interrogatif, qui est: *quand?*

3° ADVERBES DE MANIÈRE.

§ **142.** Les adverbes de manière sont fort nombreux; ils comprennent d'abord des adverbes formés d'adjectifs et qui sont presque tous terminés en *ment* (*sagement, poliment, courageusement*), puis quelques adverbes particuliers comme :

bien, mieux, mal, pis,	exprès,
ainsi, ensemble,	gratis,
de même,	à l'envi,
plutôt,	à dessein, etc.

Il y a deux adverbes de manière interrogatifs, qui sont: *pourquoi? comment?*

§ **143.** REMARQUE I. Les adverbes de manière dérivés d'adjectifs sont en général tirés de l'adjectif féminin auquel on ajoute le suffixe *ment. Ex.* : *courageusement, dévotement.*

[ORIGINES LATINES. Ces adverbes ont été fournis à la langue française par une locution qu'on trouve déjà en latin chez les écrivains de l'Empire (*bona mente faciunt*, Quintilien; *devota mente tuentur*, Claudien), et qui a prévalu dans la basse latinité pour la formation d'expressions adverbiales. Elle se composait du substantif *mens* à l'ablatif (*mente*), et d'un adjectif à l'ablatif féminin, *honesta mente, forti mente, dulci mente*; locution qui a donné à l'italien les adverbes *onestamente, fortemente, dolcemente*, et au français *honnêtement, fortement, doucement.* Mais le sens primitif du mot *mente* s'est complétement effacé dans ces adverbes, comme on le voit dans *premièrement*, *inévitablement incontestablement*, etc.]

Quelquefois la forme féminine a disparu, par exemple :

1° Elle a disparu dans les adverves formés d'adjectifs terminés en *e* ou *é*, en *i* et en *u* : *commodément, aisément, hardiment, joliment, poliment, éperdument, résolument.* On voit, par l'orthographe de ces divers adverbes, que la plupart ont perdu l'accent circonflexe qui indique une contraction.

2° La forme féminine a également disparu dans les ad-

verbes formés d'adjectifs terminés en *ent* ou *ant* : dans ces derniers, le *t* final de l'adjectif a été supprimé devant le suffixe *ment*, et l'*n* s'est changé en *m*, par assimilation avec la lettre initiale de ce suffixe. *Ex.* : *prudent, prudemment; savant, savamment*; *élégant, élégamment*; *abondant, abondamment.*

On excepte *lentement, présentement, véhémentement*, qui rentrent dans la règle générale des adverbes formés de l'adjectif féminin.

Les adverbes *nuitamment, notamment, sciemment*, sont formés d'adjectifs qui sont aujourd'hui hors d'usage ; ou bien ils ont été formés par analogie, sans que les adjectifs correspondants aient existé.

Par exception, *impunément* se forme de l'adjectif *impuni; traîtreusement*, de *traître*.

§ **144.** Remarque II. L'*e* muet de l'adjectif, soit féminin, soit masculin, se change très souvent en *é* fermé. *Ex.* : *aveuglément, commodément, conformément, énormément, opiniâtrément, uniformément, obscurément, précisément, profondément.* Mais on dit *terriblement, longuement, follement, nouvellement*, etc.

§ **145.** Remarque III. Il y a aussi en français des adverbes de manière formés d'adjectifs employés au neutre. *Ex.* : *parler bas, voir clair, chanter juste*, etc.

[Grammaire comparative. Ces sortes d'adverbes correspondent aux adjectifs neutres employés abverbialement en latin et en grec. Ex. : δακρυόεν γελάσασα (Hom.). *Dulce ridentem, dulce loquentem* (Hor.).]

§ **146.** Remarque IV. Comme les adjectifs qualificatifs (voyez § 59 *bis*), les adverbes de manière peuvent avoir trois degrés de signification, qui se marquent comme ceux de ces adjectifs, auxquels ils correspondent :

1° Le *positif*, *Ex.* : longtemps ;

2° Le *comparatif*, *Ex.* : plus longtemps ;

3° Le *superlatif*, *Ex.* : le plus longtemps *ou* très-longtemps.

Deux adverbes seulement ont, pour le comparatif et le superlatif, une forme spéciale qui répond au comparatif et au superlatif des adjectifs de même origine. Ce sont :

1° *Bien*, comparatif *mieux*; superlatif, *le mieux* et *très bien*.

2° L'adverbe *mal*, comparatif *pis* (ou *plus mal*) ; superlatif *le pis* (ou *le plus mal*), et *très mal*.

[ORIGINES LATINES. *Bien* vient de *bene* ; *mieux* de *melius*; *mal* de *male*; *pis* de *pejus*.]

4° ADVERBES DE QUANTITÉ.

§ **147.** Les principaux adverbes de quantité sont :

assez, trop,	très, le plus,
peu, beaucoup,	si, tant, tellement,
plus, moins,	encore,
autant, davantage,	presque, tout à fait, etc.

Il y a un adverbe de quantité interrogatif, qui est: *combien?*

§ **148.** REMARQUE. Deux adverbes de quantité ont plusieurs degrés de signification : *Beaucoup* a pour comparatif *plus* et pour superlatif *le plus ; peu* a pour comparatif *moins* et pour superlatif *le moins*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. Ce sont en réalité des mots différents, dont les radicaux sont distincts.

De même en latin *plus* sert de comparatif à *multum*, *minus* à *paulum*. — De *multum*, l'ancien français avait formé l'adverbe *moult* qui est un des mots regrettés par La Bruyère. Voyez le chapitre *De quelques usages*.]

5° ADVERBES D'AFFIRMATION, DE NÉGATION ET DE DOUTE.

§ **149.** Les adverbes d'affirmation sont :

oui, si,	certes, assurément, sans doute,
vraiment,	volontiers, d'accord,
même, aussi,	surtout.

Les adverbes de négation sont :

non, ne, pas, point,
nullement, aucunement, etc.

Les adverbes de doute sont :

peut-être,
apparemment, probablement,
à peu près.

Ces divers adverbes peuvent s'employer presque tous interrogativement. *Ex.* : *oui ou non? vraiment? peut-être?*

CHAPITRE VII.

DE LA PRÉPOSITION.

§ **150.** La *préposition* est un mot ou une réunion de mots qu'on place devant un nom, un pronom ou un infinitif, et qui marque le *complément* d'un autre nom, d'un adjectif, d'un verbe ou d'un adverbe (Voyez la *Syntaxe*).

Le livre **de** *Pierre; préférer l'honnête* **à** *l'utile; content* **de** *soi; il travaille* **pour** *vivre.*

[ÉTYMOLOGIE. Le sens du mot *préposition* est donné par celui du mot latin d'où il vient (*præpositionem*) ; de *præ*, devant, et *ponere*, placer.]

§ **151.** On distingue :

1° Les prépositions qui sont formées d'un seul mot, ou *prépositions simples;*

2° Les prépositions formées de plusieurs mots, ou *prépositions composées.* Les *prépositions composées* peuvent aussi s'appeler *locutions prépositives.*

§ **152.** Les prépositions simples sont les suivantes :

a,	avec,	dans,	delà,
après,	chez,	de,	depuis,
avant,	contre,	deçà,	derrière,

dès,	excepté,	parmi,	suivant,
devant,	hormis,	pendant,	sur,
devers (*peu usité*),	hors,	pour,	vers,
durant,	malgré,	sans,	voici,
en,	moyennant,	sauf,	voilà.
entre,	outre,	selon,	
envers,	par,	sous,	

[HISTOIRE ET ORIGINES LATINES. — Parmi ces prépositions, plusieurs viennent de quelque autre partie du discours, à savoir du substantif, de l'adjectif ou du verbe.

I. Le *substantif* a donné *malgré*, qui, à l'origine, était un mot composé (*mal*, dans le sens de *mauvais*, et *gré*).

II. L'*adjectif* a donné 1° *sauf* : quand on dit *sauf meilleur avis*, c'est comme si l'on disait : *un meilleur avis étant sauf, étant réservé*; 2° *parmi* (*par-mi*. Voy. § 213, 2°).

III. Le *verbe* a formé des prépositions par trois de ses modes : l'impératif, le participe présent et le participe passé.

1° L'impératif a formé *voici*, *voilà*. Ces prépositions, qui se présentent comme des mots simples, sont en réalité composées chacune de deux mots, l'impératif du verbe *voir* (d'après son ancienne orthographe : *voy*) et les averbes *ci*, *là*. C'est comme si l'on disait : *vois ici*, *vois là*. Dans l'ancienne langue, et jusqu'au seizième siècle, ces deux éléments étaient séparables. On disait : *voy me là* (me voilà) ; *voy me ci prêt* (me voici prêt).

2° Le participe présent a formé *durant*, *pendant*, *suivant*, *touchant*, *moyennant*, *nonobstant*.

Durant est le participe présent du verbe *durer*, et devrait se mettre toujours après le substantif ; *Ex.* : *sa vie durant*. Le mot, en changeant de place, a changé d'espèce, et est devenu préposition : *durant sa vie*.

Pendant est le participe présent du verbe *pendre*, dans le sens de *être suspendu* ou *en suspens*. Quand on dit *pendant les débats*, c'est comme si l'on disait *les débats pendant, étant en suspens, n'étant pas terminés* (en latin : *causa pendente*).

Suivant est le participe présent du verbe *suivre*. *Suivant la règle* équivaut à *en suivant la règle*.

Touchant est le participe présent du verbe *toucher*. *Touchant vos intérêts* équivaut à *en touchant vos intérêts*.

Moyennant est le participe présent du vieux verbe *moyenner*, qui était encore en usage au XVIIe siècle, et qui signifiait *fournir un moyen, une aide, un secours*. *Ex.* : il *s'est tiré d'affaire*,

moyennant beaucoup d'argent. On dit encore dans le langage familier : *il n'y a point moyen de moyenner.*

Nonobstant (*malgré*, proprement *n'empêchant pas*) est une forme transportée directement du latin en français (*non obstante*).

3° Le participe passé a formé *attendu*, *excepté*, *ci-joint*, *vu*, etc. Ainsi l'on dit : *Attendu* ou *vu cette décision.* Dans cette locution, *attendu* n'a pas le sens du verbe français *attendre*, mais du verbe latin *attendere*, *faire attention à*, *prendre en considération*. *Attendu cette décision* équivaut à *cette décision étant prise en considération.*

La préposition *hormis* était à l'origine un mot composé dans lequel entrait un participe passé (*hors mis*, c'est-à-dire : *mis en dehors*). Jusqu'au quinzième siècle *mis* était considéré comme participe, et, comme tel, était variable. On écrivait encore au dix-septième siècle : *hors mis. Hors* est une altération du vieux mot *fors* (Tout est perdu, *fors* l'honneur), qui vient du latin *foras*, et dont on retrouve une trace dans *forcené* (*for-sené*), *hors de sens.*]

§ **153.** Les *prépositions composées* sont formées à l'aide de substantifs, d'adverbes et de prépositions simples.

Les principales sont :

à cause de,	de crainte de,	loin de,
à côté de,	de devant,	par chez,
afin de,	d'entre,	par deçà,
au-dessus de,	de façon à,	par delà,
au-dessous de,	de par,	par-dessus,
à la faveur de,	de peur de,	par-dessous,
à force de,	en deçà de,	par devant,
au milieu de,	en dépit de,	par devers,
au lieu de,	en dehors de,	par en bas,
auprès de,	en face de,	par rapport à,
au prix de,	faute de,	près de,
autour de,	grâce à,	proche de,
au travers de,	hors de,	quant à,
d'après,	jusqu'à,	sauf à,
d'auprès,	jusque dans,	vis-à-vis de.
d'avec,	jusque sur,	
de chez,	le long de,	

CHAPITRE VIII.

DE LA CONJONCTION.

§ **154.** La *conjonction* est un mot ou une réunion de mots servant à *joindre*, à *lier* ensemble plusieurs mots ou plusieurs propositions. *Ex.* :

Pierre **et** Paul jouent. Il pleure **et** *il rit en même temps.*

[ÉTYMOLOGIE. Le sens du mot *conjonction* est donné par le mot latin dont il vient : *conjunctionem*, liaison, jonction ; de *cum*, avec, et *jungere*, joindre.]

§ **155.** On distingue, d'après leur usage, différentes sortes de conjonctions, dont les principales sont les suivantes :

1° Pour marquer la liaison : *et, ni, aussi, que.*

2° Pour marquer opposition : *mais, cependant, pourtant, néanmoins, au lieu que, loin que.*

3° Pour marquer division : *ou, ou bien, soit, soit que.*

4° Pour marquer exception : *sinon, quoique, bien que, à condition que, à moins que, si ce n'est que, du moins.*

5° Pour comparer : *comme, de même que, ainsi que.*

6° Pour ajouter : *de plus, d'ailleurs, outre que, encore.*

7° Pour expliquer et rendre raison : *car, parce que, puisque, vu que, attendu que, selon que, c'est pourquoi, c'est-à-dire.*

8° Pour marquer l'intention : *afin que, pour que.*

9° Pour conclure : *or, donc, ainsi, de sorte que, de manière que, depuis que.*

10° Pour marquer le temps : *quand, lorsque, comme, dès que, tandis que, pendant que, après que, aussitôt que, avant que, jusqu'à ce que.*

11° Pour marquer le doute ou la crainte : *si, supposé que, soit que, pourvu que, en cas que, de peur que.*

§ **155** *bis.* Parmi les conjonctions, les unes sont employées dans les *propositions coordonnées*, les autres dans les *propositions subordonnées* (Voy. §§ 172 et 173).

CHAPITRE IX.

DE L'INTERJECTION.

§ **156.** L'*interjection* est un mot ou une réunion de mots servant à exprimer un mouvement de l'âme, par exemple :

1° La joie : *ah ! bon !*

2° La douleur : *ah ! aïe ! hélas ! ouf !*

3° La surprise : *ha ! hé ! bah ! eh bien ! eh quoi ! peste ! ouais ! comment ! grand Dieu ! juste ciel ! miséricorde !*

4° La crainte, l'aversion : *oh ! fi ! ah fi ! fi donc ! foin !*

5° Le désir d'encourager, d'exciter : *allons ! sus ! sus donc ! ferme ! patience ! alerte ! preste ! zest ! çà ! or çà ! courage !*

6° Le désir d'arrêter ou de faire taire : *là, là ! tout doux ! tout beau ! halte-là ! grâce ! chut ! paix ! silence !*

7° L'intention de faire une concession : *soit !*

Remarque. — Ce dernier mot n'est autre que la 3e personne du subjonctif présent du verbe *être*, qui s'emploie aussi comme conjonction (Voy. § 155, 3°).

8° L'action d'appeler, d'interroger : *hé ! hem ! ho ! holà ! ô, st, st ! hein ?*

9° L'action de saluer : *salut ! bonjour ! bonsoir ! adieu ! serviteur !*

10° L'action d'applaudir : *bravo ! vivat !*

[*Étymologie. — *Interjection* vient de *interjectionem* et signifie *mot jeté au milieu du discours* (*jacere inter*).

SECONDE PARTIE

SYNTAXE

OU

ÉTUDE DES MOTS RÉUNIS EN PHRASES

1re SECTION.

SYNTAXE GÉNÉRALE

OU

SYNTAXE DES PROPOSITIONS ET RÈGLES COMMUNES AUX DIFFÉRENTES ESPÈCES DE MOTS.

CHAPITRE I.

DE LA PROPOSITION ET DE SES ÉLÉMENTS.

§ 157. Une *phrase* est une réunion de mots formant un sens complet : sa forme la plus simple est la *proposition*, qui est l'énonciation d'un fait ou d'un jugement.

§ 158. Une *phrase* peut se composer de plusieurs *propositions*.

Il y a, dans une phrase, autant de propositions qu'il s'y trouve de verbes à un mode personnel exprimés ou sous-entendus.

Les phrases sont séparées entre elles par un point ou par deux points; les propositions, par la virgule ou le point et virgule (Voy. § 25), à moins qu'elles ne soient liées par une conjonction.

§ **159**. Toute proposition se compose de trois termes : *sujet, verbe, attribut.*

On entend par *sujet* le mot indiquant la personne ou la chose qui est dans l'état ou qui fait l'acte exprimé par le verbe. Le *sujet* est exprimé par un nom ou un pronom ou quelquefois par un infinitif.

L'*attribut* est le mot indiquant la qualité qui est jugée appartenir ou ne pas appartenir au sujet. C'est toujours un adjectif, un substantif pris adjectivement, ou un participe.

Le *verbe* affirme que la qualité représentée par l'attribut appartient au sujet. Cette affirmation est exprimée par le verbe *être*. Ce verbe est toujours contenu, avec l'*attribut*, dans les autres verbes, qui sont, pour cette raison, appelés *verbes attributifs;* par exemple, *je dors* est un verbe qui équivaut à *je* (sujet), *suis* (verbe), *dormant* (attribut).

EXEMPLES DE PROPOSITIONS :

Dieu	est	grand.
Ce livre	est	le mien.
La vertu	est	honorée.

§ **160**. Remarque I. Tout verbe à un mode personnel constitue une proposition distincte.

Aussi il y a trois propositions dans ce vers de La Fontaine :

Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous ses tours.

1re Proposition : *après qu'il eut brouté;* 2e *après qu'il eut trotté;* 3e *après qu'il eut fait tous ses tours.*

Il n'est même pas nécessaire que le sujet soit exprimé ; et il ne saurait être exprimé à certains modes, par exemple à l'impératif. En conséquence il y a quatre propositions dans cette fin de vers de Corneille :

Va, cours, vole et nous venge.

§ **161**. Remarque II. Nous avons dit qu'il y a, dans une phrase, autant de propositions qu'il s'y trouve de verbes à

un mode personnel (§ 158). Les verbes à un mode impersonnel peuvent aussi former des propositions : ainsi l'on distingue la *proposition infinitive* (§ 321 et suiv.) et la *proposition participe* (§ 331 et suiv.).

§ 162. Du sujet et de l'attribut dépendent le plus souvent certains mots qui en complètent le sens, et que, pour cette raison, on appelle des *compléments*. *Ex. :*

Sujet.	*Complément du sujet.*	*Verbe.*	*Attribut.*	*Complément de l'attribut*
Un ami	de la vérité	est	un homme	sans parti pris.
Le récit	de cet accident	tira		des larmes de tous les yeux

pour
(fut tirant)

Dans ce dernier exemple : *tira des larmes de tous les yeux*, le verbe a deux *compléments :*

1° un *complément direct*, qui indique la personne ou la chose sur laquelle s'exerce l'action du sujet ; le *complément direct* est ici *des larmes ;*

2° un *complément indirect*, qui indique sur qui et comment s'exerce l'action, et qui, en général, est marqué par une préposition ; le *complément indirect* est ici : *de tous les yeux.*

§ 163. Remarque I. — Le même verbe peut avoir plusieurs *compléments directs* et *indirects. Ex. :*

J'écrirai *au notaire, demain, au sujet de cette affaire.*

« La mer irritée s'élève vers le ciel, — et vient en murmurant se briser contre des digues inébranlables, — qu'avec tous ses efforts elle ne peut détruire ni surmonter. »
(Buffon.)

Il y a, dans cette dernière phrase, trois propositions, que nous avons séparées par des tirets.

Dans la 1re, le complément indirect du verbe est *vers le ciel;* dans la 2e, *vient* a deux compléments : 1° *en murmurant*, 2° *se briser*, etc.; dans la 3e, *peut* a deux compléments : 1° *avec tous ses efforts;* 2° *détruire, surmonter.*

REMARQUE II.—On distingue des compléments indirects les compléments *circonstanciels*, c'est-à-dire qui marquent quelque circonstance de temps, de lieu, de manière, etc. *Ex.*:

Tu veux m'assassiner, *demain*, *au Capitole*,
Pendant le sacrifice... (CORNEILLE, *Cinna*.)

§ **164.** On appelle *sujet logique*, *attribut logique*, *complément logique*, tout ce qui se rattache au sujet, à l'attribut ou au complément. *Ex.* :

Sujet logique,	*verbe*,	*attribut logique*,
La bonté de Dieu	est	adorable dans toutes ses manifestations.

Sujet,	*verbe attributif*	*complément logique*,
La mer	se brise	en murmurant — contre les rochers.

CHAPITRE II.

DE CERTAINES PARTICULARITÉS DES PROPOSITIONS

§ **165.** Au *sujet*, à l'*attribut* et aux *compléments* on joint quelquefois un mot ou une réunion de mots qui s'en peuvent détacher : c'est ce qu'on appelle une *apposition*. *Ex.*:

Alexandre, *roi de Macédoine*, vainquit Darius, *roi des Perses*.

Quittez-moi cette serpe, *instrument de dommage*.
(LA FONTAINE.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Apposition* vient de † *appositionem*, action de placer à côté, qui vient de *ponere ad*, placer à côté.]

Les mots mis en *apposition* peuvent n'être pas du même genre et du même nombre que le terme qu'ils modifient. *Ex.*:

Les Romains, *nation belliqueuse*, firent la conquête du monde.

§ **166.** Quand les mots ainsi ajoutés sont ou semblent superflus, ils forment ce qu'on appelle un *pléonasme*. Le pléonasme n'est acceptable qu'autant qu'il ajoute quelque chose, sinon à la pensée, du moins au sentiment, à l'expression. *Ex.* :

.... Je l'ai *vu*, dis-je, *vu*,
Ce qu'on appelle vu, de mes propres yeux vu.
(MOLIÈRE.)

Et que *m'a* fait, à *moi*, cette Troie où je cours ?
(RACINE.)

[ÉTYMOLOGIE. — Pléonasme vient de πλεονασμός, *surabondance.*]

§ **167.** Quelquefois, au contraire, un des termes nécessaires à la construction régulière de la proposition se trouve supprimé ; c'est ce qu'on appelle une *ellipse. Ex. :*

Aimez votre prochain *comme vous-même.* — La proposition complète serait : *comme vous vous aimez vous-même.*

L'ellipse est d'un usage très-fréquent dans les réponses à une question. *Ex. :*

« Vous voudriez donc des citoyens ennemis de l'oisiveté, et qui tendissent toujours au bien public ? — Oui, sans doute. » (FÉNELON.) — La proposition complète serait : *Oui, je le voudrais.*

Où le conduisez-vous ? — A la mort. — A la gloire.
(CORNEILLE, *Polyeucte.*)

Les propositions complètes seraient : « Je le conduis à la mort. — On me conduit à la gloire. »

§ **168** L'*ellipse* est encore très-fréquente dans les locutions populaires qu'on appelle *proverbes. Ex. :*

A bon entendeur demi-mot. — A bon chat bon rat. — Après la pluie le beau temps, etc.

§ **169.** Il y a quelquefois *ellipse* d'un verbe à un mode personnel, constituant une proposition (Voyez § 158 et 161), dans les exclamations. *Ex. :*

« *Heureux le peuple* qui est conduit par un sage roi ! »
(FÉNELON.)

(Il y a ellipse du verbe *être : ce peuple est heureux qui...*)

Moi, *lui céder !* Moi, *me déclarer* vaincu *!*

(La proposition complète serait : *Moi, je pourrais lui céder, me déclarer vaincu !*)

[ÉTYMOLOGIE. — Ellipse vient de ἔλλειψις, omission.]

§ **170.** Dans certaines phrases, l'ordre habituel des mots est interverti : le sujet, au lieu d'être placé avant le verbe, est mis après, et les compléments ou les attributs se trouvent avant les mots qu'ils déterminent. C'est ce qu'on appelle une *inversion*. Ex. :

Quand viendra le printemps... Les villes *qu'a ravagées ce fléau. De là vient* tout le mal. *Grande fut* ma surprise.

[ÉTYMOLOGIE. — *Inversion* vient de *inversionem*, *action de retourner*, qui vient de *in*, *vertere*, tourner sur, retourner.]

CHAPITRE III.

DES DIVERSES ESPÈCES DE PROPOSITIONS.

§ **171.** Les propositions sont *simples* ou *composées*.

On appelle *propositions simples* celles qui n'ont qu'un sujet, un verbe et un attribut, ces trois termes étant ou n'étant pas accompagnés de compléments. *Ex.* :

Ce temple est mon pays.
(RACINE.)

« Les efforts de la violence ne peuvent affaiblir la vérité. » (PASCAL.)

On appelle *propositions composées*, celles qui ont plus d'un sujet, d'un verbe et d'un attribut. *Ex.* :

La jalousie et l'émulation s'exercent sur le même objet.
(LA BRUYÈRE.)

Deux sujets, deux propositions : 1° *La jalousie s'exerce...*; 2° *L'émulation s'exerce...*

« Charles Ier était juste, modéré, magnanime, très instruit de ses affaires et des moyens de régner. »
(BOSSUET.)

Quatre attributs, quatre propositions : 1° *Charles était juste;* 2° *Charles était modéré;* etc.

§ **172.** On distingue encore les *propositions coordonnées* et les *propositions subordonnées.*

1° Ou bien les propositions sont mises l'une après l'autre, jointes ou non jointes entre elles par des conjonctions (*et, ou, ni, mais, or, donc, car, en effet, d'ailleurs,* etc.), de manière à rester indépendantes : ce sont des *propositions coordonnées. Ex. :*

L'arbre tient bon, le roseau plie,
Le vent redouble ses efforts.
(LA FONTAINE.)

« L'homme s'agite, mais Dieu le mène. »
(FÉNELON.)

2° Ou bien une des propositions est dépendante de l'autre : la proposition dépendante est dite *subordonnée,* et l'autre s'appelle *proposition principale.*

§ **173.** Les *propositions subordonnées* les plus fréquentes sont celles qui commencent, soit par les conjonctions *que, si, lorsque,* soit par un pronom ou par un adjectif interrogatif ou conjonctif (*qui, quel, quelle*). Ex. :

Propositions principales :	*Propositions subordonnées :*
Je ne crois pas	**qu'***il soit ici.*
Cette maison est plus haute	**que** *vous ne croyez.*
Je ne sais pas	**s'***il viendra.*
Je ne connais pas la personne	**qui** *est venue.*
J'ignore	**quelle** *personne est venue.*

REMARQUE I. — Le vrai caractère de la *proposition subordonnée,* c'est de ne présenter un sens complet que par son union avec la *proposition principale.*

REMARQUE II. — Une proposition subordonnée peut dépendre d'une autre proposition subordonnée.

REMARQUE III. On distingue plusieurs espèces de *propositions subordonnées :*

1° On appelle *propositions complétives,* celles qui sont indispensables pour *compléter* le sens de la proposition principale, et qui lui sont rattachées par la conjonction *que,* dépendant d'un verbe précédent, ou par un mot interrogatif. *Ex. :* je ne crois pas *qu'il soit de retour ;* je veux *qu'il obéisse ;* je ne sais *que dire, comment répondre,* etc.

2° On appelle *propositions incidentes,* celles qui sont jointes à la principale par un pronom conjonctif, et qui, par conséquent, lui sont moins étroitement unies que les *complétives. Ex. :*

— Celui 1° *qui règne dans les cieux,* — 2° *et de qui relèvent tous les empires ;* — 3° *à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance,* est aussi le seul — 4° *qui se glorifie de faire la loi aux rois...* » (BOSSUET.)

3° On appelle *propositions circonstancielles,* celles qui ne font que modifier la proposition principale en y ajoutant des *circonstances* de cause, de temps, de lieu, etc. Elles sont rattachées à la principale par les conjonctions *quand, lorsque, si,* etc. *Ex. :* Je viendrai *quand* je pourrai.

CHAPITRE IV.

RÈGLES COMMUNES AUX DIVERSES ESPÈCES DE MOTS.

§ **174.** Avant de passer en revue les règles de syntaxe particulières à chaque espèce de mots, il est bon de noter celles qui leur sont communes.

Les mots, dans les rapports qu'ils ont les uns avec les autres, sont soumis à deux sortes de règles :

les *règles d'accord,*
et les *règles de dépendance ou de complément.*

REMARQUE. Les mots invariables seuls ne sont pas soumis aux premières de ces règles (les *règles d'accord*).

1° *Règles d'accord.*

§ **175.** Les adjectifs et les participes passés, seuls ou accompagnés de l'auxiliaire *être*, s'accordent en genre et en nombre avec les substantifs et pronoms dont ils sont les *attributs* ou qu'ils modifient; les verbes à un mode personnel s'accordent en nombre et en personne avec les substantifs ou pronoms qui sont leurs *sujets. Ex. :*

Qu'un ami véritable est une douce chose !

(LA FONTAINE.)

(*Douce* est au féminin, parce qu'il modifie *chose,* qui est du féminin.)

La vertu est aimée.

(*Aimée* est au féminin, parce que le sujet *vertu* est du féminin.)

Je suis content *ou* contente.

(On met le masculin *content,* si *je* représente un homme; le féminin *contente,* si *je* représente une femme.)

J'aime les enfants qui sont obéissants.

(*Obéissants* est au pluriel masculin, parce qu'il se rapporte à *qui,* représentant *les enfants,* c'est-à-dire un substantif masculin pluriel.)

Nous sommes tous mortels.

(*Sommes* est à la première personne du pluriel, parce que son sujet *nous* est le pronom de la première personne du pluriel; *tous* et *mortels* sont au pluriel masculin, parce que *nous* représente le pluriel masculin.)

§ **176.** REMARQUE. Quelquefois les mots sont mis en rapport ensemble, non d'après les règles de la grammaire, mais d'après la pensée, c'est-à-dire qu'un adjectif, un pronom ou un verbe, au lieu de s'accorder avec le sub-

stantif auquel il se rapporte grammaticalement, s'accorde avec un autre dont la pensée est éveillée par ce substantif. C'est ce qu'on appelle une *syllepse*. *Ex.* :

« Quand le *peuple hébreu* entra dans la terre promise, tout y célébrait *leurs ancêtres*. » (BOSSUET.)

Entre *le pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
Comme eux vous fûtes pauvre, et comme eux orphelin.
(RACINE.)

« Les *personnes d'esprit* ont *en eux* les semences de tous les sentiments. » (LA BRUYÈRE.)

[ÉTYMOLOGIE. — *Syllepse* vient de σύλληψις, *compréhension*.]

2° *Règles de dépendance ou de complément.*

§ **177**. Le sujet, le verbe et l'attribut sont souvent accompagnés de mots qui en dépendent, et que l'on appelle des *compléments* (Voy. § 162). Les *compléments* sont en général joints aux différents mots dont ils dépendent par des prépositions. *Ex.* :

1. *Complément du sujet:* Le livre **de** Pierre est perdu.
2. — *du verbe :* La gelée nuit **aux** fleurs.
3. — *de l'attribut:* Le jardin est plein **de** fruits.

Mais le complément direct du verbe se joint au verbe sans préposition. *Ex.* : J'aime **les fleurs**.

CHAPITRE V.

ANALYSE GRAMMATICALE.

178. L'*analyse grammaticale* a pour objet de faire distinguer les diverses espèces de mots, d'en faire connaître les formes et de faire saisir les rapports qui les unissent les uns aux autres dans une même phrase.

MODÈLE D'ANALYSE GRAMMATICALE.

Analyse de la phrase suivante :

Le dernier des Stuarts, dépouillé de ses États, s'enfuit d'Angleterre et vint chercher un asile à la cour de Louis XIV.

Le	article masculin singulier, se rapporte à *dernier des Stuarts.*
dernier	adjectif qualificatif masculin singulier, se rapporte à un substantif sous-entendu (*Stuart*).
des	article masculin pluriel (*pour* de les), se rapporte à *Stuarts.*
Stuarts,	nom propre indiquant une famille de rois, masculin pluriel ; formant avec la prép. *de* le complément de *dernier.*
dépouillé	participe passé au singulier masculin, du verbe *dépouiller : je dépouille, je dépouillais, je dépouillai, je dépouillerai, j'ai dépouillé ;* se rapporte à *dernier des Stuarts.*
de	préposition, qui sert à marquer le compl. ind. de *dépouillé.*
ses	adjectif possessif, masculin pluriel, se rapporte à *États.*
États,	nom commun, masculin pluriel, formant avec la préposition *de* le complément indirect de *dépouillé.*
s'	(élision pour *se*), pronom personnel, complément direct du verbe qui suit.
enfuit	3e personne du singulier du parfait défini, à l'indicatif, du verbe réfléchi *s'enfuir, je m'enfuyais, je m'enfuis, je m'enfuirai, je me suis enfui ;* a pour sujet *le dernier des Stuarts.*
d'	(élision pour *de*), préposition, qui sert à marquer le complément indirect du verbe *s'enfuit.*
Angleterre	nom propre de pays, féminin singulier, formant avec la préposition *de* le complément indirect de *s'enfuit.*
et	conjonction, unit les deux membres de phrase, *s'enfuit d'Angleterre, vint chercher,* etc.
vint	troisième personne du singulier du parfait défini, à l'indicatif du verbe neutre *venir, je viens, je venais, je vins, je viendrai, je suis venu ;* a pour sujet *le dernier des Stuarts.*
chercher	infinitif présent du verbe actif *chercher : je cherche, je cherchais, je cherchai, je chercherai, j'ai cherché ;* marque une proposition subordonnée.
un	adjectif indéfini, masculin singulier, se rapportant à *asile.*
asile	nom commun masculin singulier, complément direct de *chercher.*
à	préposition, servant à marquer le complément indirect de *chercher.*
la	article féminin singulier, se rapportant à *cour.*
cour	nom commun féminin singulier, formant avec la préposition *à* le complément circonstanciel de *chercher.*
de	préposition, servant à marquer le complément de *cour.*
Louis XIV.	nom propre de personne, masculin singulier, formant avec la préposition *de* le complément de *cour.* — C'est un nom de roi : les rois se désignent par leur nom de baptême suivi d'un numéro d'ordre. On dit *Louis quatorze,* pour *Louis quatorzième.*

CHAPITRE VI.

ANALYSE LOGIQUE.

§ **179.** L'*analyse logique* a pour objet de distinguer les propositions et leurs rapports, et de marquer dans chacune les trois termes essentiels *(sujet, verbe, attribut)* avec leurs *compléments.*

REMARQUE I. On a vu (§ 259) que le verbe indique si la qualité est jugée appartenir au sujet. Si l'e est jugée ne pas lui appartenir, le verbe est accompagné d'une *négation,* qui, pour l'analyse grammaticale, paraît jointe au verbe, mais est en réalité, pour l'analyse logique, jointe à l'attribut. *Ex. : Il ne dort pas.* — Sujet : *Il.* — Verbe : *est.* — Attribut et négation : *non dormant.*

REMARQUE II. Les adverbes, qui modifient les verbes ou les adjectifs, et les adjectifs qui modifient les substantifs ne sont pas non plus considérés à part dans l'analyse logique. *Ex. :* Sujet (avec adjectif) : *L'honnête homme.* Verbe (avec adverbe) : *Est toujours.* Attribut (avec adverbe) : *Honoré partout.*

REMARQUE III. Outre les trois *termes* essentiels, il y a quelquefois dans une proposition un ou plusieurs mots qui servent à appeler l'attention des auditeurs; c'est ce qu'on nomme *vocatif, formule vocative* ou *apostrophe;* ces mots ne font pas partie de la proposition, pas plus que les *exclamations* ou *interjections* qui s'y trouvent mêlées : aussi peut-on les mettre au commencement, au milieu, à la fin,

ou même les supprimer, sans altérer le sens de la proposition. *Ex.* :

« Dieu seul est grand, mes frères. »

(MASSILLON.)

Ici *Dieu seul* est le *sujet ; est* le *verbe ; grand*, l'*attribut*. *Mes frères* est une *formule vocative* ou plus simplement un *vocatif*, par lequel l'orateur appelle ses auditeurs pour obtenir leur attention; si on le supprimait, il resterait *Dieu seul est grand;* et la proposition serait complète comme auparavant.

REMARQUE IV. Quelquefois aussi il entre dans la proposition une *conjonction;* la conjonction servant à lier deux propositions entre elles ne fait, à parler rigoureusement, partie ni de l'une ni de l'autre; on la place dans l'analyse au commencement de la proposition qu'elle précède, en énonçant que c'est une conjonction, et après elle on met les trois *termes* nécessaires. On fait de même pour les *interjections*, qui restent aussi en dehors des *termes* essentiels de la proposition.

Exemples d'analyse logique.

1er EXEMPLE

indiquant les *propositions principales*, *coordonnées*, *subordonnées :*

« La Gaule était devenue, depuis la conquête de Jules César, une province de l'empire romain; deux peuples barbares, les Wisigoths et les Bourguignons, en avaient déjà enlevé une partie considérable aux empereurs, lorsque les Francs, autres barbares sortis de la Germanie, leur enlevèrent le reste, et y fondèrent le royaume de France sous Clovis. »

Il y a dans ce passage quatre propositions :

1re proposition (principale).	**Sujet** : la Gaule. **Verbe** : était. **Attribut** (avec compléments) : devenue, depuis la conquête de César, une province, etc.
2e proposition (coordonnée, unie à la précédente sans conjonction.)	**Sujet** : deux peuples barbares, les Wisigoths et les Bourguignons. **Verbe et attribut** : avaient enlevé (*pour* étaient ayant enlevé). *Compléments de l'attribut :* une partie considérable d'elle (*en*) aux empereurs.
3e proposition (subordonnée, jointe aux précédentes par la conjonction *lorsque*).	**Sujet** : les Francs, — *apposition au sujet* : autres barbares sortis de la Germanie. **Verbe et attribut** : enlevèrent (*pour* furent enlevant). — *Compléments de l'attribut :* à eux (*leur*), le reste.
4e proposition (coordonnée, unie à la précédente par la conjonction *et*).	**Sujet** (sous-entendu) : ils. **Verbe et attribut** : fondèrent (*pour* furent fondant). — *Compléments de l'attribut :* là (*y*) le royaume de France, sous Clovis.

2e EXEMPLE

distinguant, parmi les *propositions subordonnées*, les *complétives* et les *incidentes :*

« Celui qui met un frein à la fureur des flots,
« Sait aussi des méchants arrêter les complots.
« Soumis avec respect à sa volonté sainte,
« Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.
« Cependant je rends grâce au zèle officieux
« Qui sur tous mes périls vous fait ouvrir les yeux.
« Je vois que l'injustice en secret vous irrite,
« Que vous avez encor le cœur israélite.
« Le ciel en soit béni ! »

(RACINE, *Athalie.*)

Il y a dans ce morceau dix propositions :

1re proposition (principale).	**Sujet** : Celui.	
	Verbe et **attribut** :	sait (*pour* est sachant). — *Compléments de l'attribut* : aussi arrêter les complots des méchants.
2e proposition (incidente).	**Sujet** : qui.	
	Verbe et **attribut** :	met (*pour* est mettant). — *Compléments de l'attribut* : un frein à la fureur des flots.
3e proposition (principale).	**Sujet** : je. — *Complément du sujet* : soumis avec respect à sa volonté sainte. Ce complément contient en réalité une proposition subordonnée incidente, si l'on change *soumis* en son équivalent : *qui* (sujet) *suis* (verbe) *soumis* (attribut), etc.	
	Verbe et **attribut** :	crains (*pour* suis craignant). — *Complément de l'attribut* : Dieu.
	— *Cher Abner* est un vocatif qui reste en dehors de la proposition.	
4e proposition (coordonnée, unie à la précédente par la conjonction *et*).	**Sujet** (sous-entendu) : je.	
	Verbe et **attribut** :	n'ai pas (*pour* suis n'ayant pas). — *Compléments de l'attribut* : d'autre crainte.
	— La conjonction *cependant* unit la 4e à la 5e proposition.	
5e proposition (principale).	**Sujet** : je.	
	Verbe et **attribut** :	rends (*pour* suis rendant). — *Compléments de l'attribut* : grâce au zèle officieux.
6e proposition (incidente).	**Sujet** : qui.	
	Verbe et **attribut** :	vous fait (*p.* est faisant). — *Compléments de l'attribut* : ouvrir les yeux sur tous mes périls.
7e proposition (principale).	**Sujet** : je. **Verbe** et **attribut** :	vois (*pour* suis voyant).
8e proposition (complétive, unie à la précédente par la conjonction *que*).	**Sujet** : l'injustice.	
	Verbe et **attribut** :	irrite (*pour* est irritant). — *Compléments de l'attribut* : vous en secret.

9e proposition (coordonnée, unie à la précédente sans conjonction, également complétive).	**Sujet** : vous.	
	Verbe et **attribut** :	avez (*pour* êtes ayant). — *Compléments de l'attribut :* encore le cœur israélite.
10e proposition (principale).	**Sujet** : le ciel.	
	Verbe : soit.	
	Attribut : béni.	— *Complément:* de cela, po cela (*en*).

2e SECTION.

SYNTAXE PARTICULIÈRE

OU

REMARQUES SUR LES DIVERSES ESPÈCES DE MOTS

Considérées dans leurs rapports avec les autres mots et dans la construction des phrases.

CHAPITRE I.

SYNTAXE DU SUBSTANTIF.

1° RÈGLES D'ACCORD ET PARTICULARITÉS RELATIVES AUX GENRES ET AUX NOMBRES.

I. *Accord du substantif.*

§ **180.** Le substantif employé adjectivement s'accorde le plus souvent, comme l'adjectif, en genre et en nombre avec l'autre substantif. *Ex. :* la reine *mère ;* les soldats *laboureurs.* Dunois était un *héros,* Jeanne d'Arc une *héroïne.*

Remarque I. Cependant, si le substantif n'est employé qu'au masculin, il peut servir de qualificatif même à un nom féminin. *Ex. :* une femme *poète,* Mme de Sévigné est *un grand écrivain.* — Cette femme est *un témoin irrécusable.*

Remarque II. **Témoin** ne prend pas la marque du pluriel quand il est au commencement d'une phrase et dans la locution adverbiale *à témoin. Ex. : témoin les victoires* qu'il a remportées; je vous prends *tous à témoin.*

Mais on dirait : Vous m'êtes tous *témoins* que....

Remarque III. Certains substantifs indiquant des cou-

leurs s'ajoutent à d'autres comme des adjectifs qualificatifs et restent invariables comme des adverbes. *Ex. :*

Des rubans *couleur de feu*, des nœuds *cerise*, des robes *feuille-morte* des tentures *jonquille*, des étoffes *grenat*, une redingote *marron*, des souliers *orange*, des gants *paille*.

II. *Noms à double genre.*

§ **181.** Quelques substantifs changent de genre en changeant de sens ou de nombre, ou même seulement par suite de diverses circonstances grammaticales. Les principaux sont les suivants :

— 1. **Aigle** est masculin dans le sens *d'oiseau de proie*, féminin dans le sens *d'enseigne militaire. Ex. : un aigle* des Pyrénées ; *les aigles romaines.* — On dit encore, au masculin, en parlant de certaines décorations : *le grand aigle, l'aigle noir.*

2. **Amour**, **Délice**, **Orgue** } sont du masculin au singulier et du féminin au pluriel.

Ex.: Un fol amour, de *folles* amours.— *Un grand* délice, *de grandes* délices. — *Un bon* orgue, de *bonnes* orgues.

Remarque. — Les *Amours*, êtres mythologiques, sont du masculin.

[Origines latines et Histoire. — La différence des genres du mot *amour* n'est pas sans explication :

1° *Amour*, dans l'ancienne langue française, n'avait qu'un genre, le féminin, par analogie avec les autres substantifs formés de noms latins en *or* et devenus féminins (*dolor, la douleur; color, la couleur*, etc.). Les grammairiens du XVIe siècle essayèrent de réagir contre ce démenti donné à l'étymologie, et amenèrent l'usage de mettre *amour* au masculin, du moins au singulier. Mais ce mot, même au singulier, est quelquefois féminin en poésie. Racine a dit :

Payer sa *folle amour* du plus pur de mon sang.
... *L'amour la plus tendre* et la plus malheureuse.

2° *Délice*. Le latin ne connaissait au singulier que le nom neutre *delicium* (de là notre masculin singulier), et au pluriel que le nom féminin *deliciæ* (de là notre féminin pluriel).

Dans l'ancien français, *délice* était toujours du féminin.

3° *Orgue* — *Organum* est toujours neutre en latin, et devrait donner en français le masculin. Mais, dans la basse latinité, le pluriel neutre a été confondu avec le féminin, à cause de l'identité de la terminaison (*a*), et le pluriel neutre *organa* a donné *orgue* au *féminin*.

De même, *poma*, plur. du neutre *pomum*, a donné le fém. *pomme;*
— *folia*, — *folium*, — *feuille*.

Dans l'ancien français, *orgue* est toujours du féminin.]

3. **Automne** est des deux genres, selon l'Académie; mais l'usage lui donne plutôt le genre masculin. *Ex. : un bel* automne ; *un* automne pluvieux.

4. **Chose.** La locution *quelque chose*, employée d'une manière indéfinie, est une sorte de pronom neutre. *Ex.:*

J'ai appris *quelque chose de fâcheux.*

Pour savoir *quelque chose*, il faut l'*avoir appris.*

Mais, si le mot *chose* garde toute sa valeur dans cette locution, il est du genre féminin. *Ex. :*

Quelque chose que je lui aie dite, je n'ai pu le convaincre.

5. **Couple** est du féminin quand il indique simplement le nombre deux (*une couple* d'œufs). **Couple** est du masculin quand il indique, chez les animaux, le mâle et la femelle, chez les hommes deux personnes unies par le mariage, par la sympathie, etc. *Ex. : un* couple de chiens, de tourterelles ; *un* couple d'amis, de fripons; *un heureux* couple.

6. **Enfant** est du masculin quand ce nom désigne un petit garçon, du féminin quand il désigne une petite fille. *Ex. : Un bel* enfant, *une belle* enfant.

7. **Foudre** est du féminin dans le sens de *tonnerre*, quand il est employé au propre ; il est du masculin quand il est employé au figuré, comme dans les locutions : *un foudre de guerre, un foudre d'éloquence*, et en poésie. *Ex.* :

Le foudre, ce vengeur des colères des cieux. (ROTROU.)

Il est encore masculin dans le sens de *grande tonne*.

8. **Gens**, substantif pluriel, est en général féminin quand il est précédé immédiatement de l'adjectif, masculin quand il en est suivi. *Ex. :* Les *méchantes gens;* les

gens *sensés*. — *Quelles gens* êtes-vous? *Quels* sont ces gens?

REMARQUE I. Le substantif *gens*, employé avec *tout*, est du masculin, quand cet adjectif est seul, et cela même lorsqu'il est mis avant le mot *gens*. Ex. : *Tous les gens* de bien; ces honnêtes gens sont *tous ennuyeux*.

REMARQUE II. Mais quand le substantif *gens* est précédé de *tout* et d'un autre adjectif, il redevient féminin, d'après la règle générale. *Ex. : Toutes les bonnes* gens.

Si cependant le second adjectif a le féminin semblable au masculin, *gens* rentre dans l'exception qu'il présente avec l'adjectif *tout :* il est masculin. *Ex. : Tous les braves gens. Tous les honnêtes gens.*

REMARQUE III. Le substantif *gens*, suivi d'un complément indiquant une profession, est toujours masculin. *Ex. :* De *nombreux* gens de guerre, *certains* gens d'étude *ou* de robe.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Dans l'ancienne langue, fidèle à l'étymologie latine (*gentem*), ce substantif avait gardé sa signification de *race*, était toujours féminin, et s'employait au singulier comme au pluriel. *Ex. :*

La gent trotte-menu s'en vient chercher sa perte. (LA FONTAINE.)

Plus tard le mot *gens* a pris le sens d'*hommes*, et, par *syllepse* (Voyez § 176, REM.), il est devenu masculin. Alors s'est produite dans la langue, au sujet de ce mot, une certaine hésitation entre le genre masculin et le genre féminin; et ce sont surtout des raisons d'euphonie qui ont amené les règles, en apparence contradictoires, qui viennent d'être énumérées.]

9. **Hymne** est masculin dans le sens général de *chant;* féminin dans le sens spécial de *chant d'église. Ex. : Un hymne national; les belles hymnes* de l'Église.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Hymne* devrait être masculin d'après son étymologie (en grec, ὑμνός, en latin, *hymnus*). L'usage a établi pour ce mot une différence de genre, afin de marquer des nuances de sens.]

10. **Mémoire** est du féminin dans le sens de la faculté qui rappelle les idées ou les objets; il est masculin dans le sens d'écrit sommaire, d'exposé, de récit, etc.

11. **Orge** est un substantif féminin. Cependant l'usage, consacré par l'Académie, le fait du genre masculin dans les locutions : *orge perlé, orge mondé.*

12. **Œuvre** est en général du féminin : mais ce substantif s'emploie au masculin en poésie et dans le style soutenu. *Ex.* :

Donnez à ce grand œuvre une heure d'abstinence.
(BOILEAU, *Lutrin*.)

Il se prend encore au masculin pour désigner le recueil des compositions d'un musicien (*l'œuvre de Mozart*, etc.), ou encore dans la langue de l'alchimie : *le grand œuvre* (la recherche de la pierre philosophale, c'est-à-dire de l'art de changer en or les plus vils métaux).

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Pour *œuvre*, comme pour *hymne* et la plupart des mots qui suivent, la différence de genre marque des nuances de sens. Mais l'étymologie d'*œuvre* (*opera*) lui assignait le genre féminin, qu'il avait toujours dans l'ancienne langue.]

13. **Pâque**, fête religieuse des Juifs, et **Pâques**, fête religieuse des Chrétiens, sont du féminin. *Ex.* : *La Pâque* des Juifs ; *Pâques fleuries* (*les Rameaux*). Quand il indique une époque de l'année, le mot *Pâques* est masculin et s'emploie sans article. *Ex.* : A Pâques *prochain;* quand Pâques sera *venu*.

14. **Période** est du féminin comme terme de chronologie, de médecine, de grammaire et d'astronomie. *Ex.* : La période du moyen âge ; la maladie est arrivée à sa dernière période ; une période à deux, à trois membres ; la période solaire.

Période est du masculin quand il indique, soit un espace de temps indéterminé, soit le plus haut point où puisse parvenir une personne ou une chose. *Ex.* : Il était dans *le dernier période* de sa vie. Les arts ont été portés par les Grecs à *leur plus haut période*.

15. **Relâche** est en général masculin (*Ex.* : un *long* relâche, il n'a pris *aucun* relâche) ; mais il est féminin en terme de marine (*Ex.* : Nous avons fait *une* relâche à Majorque).

16. Les substantifs **aide**, **garde**, **manœuvre**, etc., sont du féminin quand ils désignent l'*action d'aider, de garder, de manœuvrer*, etc. ; *trompette* est du féminin quand

Il désigne l'instrument de ce nom. Ces mots sont du masculin quand ils désignent *celui qui aide, qui garde, qui manœuvre, qui joue de la trompette. Ex.:*

1° *Une aide puissante;*	2° *Un aide puissant;*
Faire *bonne garde;*	Avoir *de bons gardes;*
La manœuvre des troupes;	C'est *un manœuvre.*

Mais, si la personne *qui aide, qui garde,* etc., est une femme, ces substantifs sont naturellement du féminin, *Ex. :* la cuisinière a *une aide; une garde-malade.*

III. *Noms à double pluriel.*

§ **182.** Les substantifs suivants ont au pluriel deux formes, qui chacune ont un sens différent :

1. Aïeul *fait au pluriel*
- 1° *Aïeuls* pour désigner les deux grands pères (paternel et maternel). *Ex.: Beaucoup ont le bonheur de conserver leurs aïeuls, mais peu voient leurs bisaïeuls;*
- 2° *Aïeux* dans le sens d'ancêtres. *Ex. : Il est bien fier de ses aïeux.*

2. Ciel *fait au pluriel*
- 1° *Ciels,* dans le mot composé *ciels de lit;* dans le sens de climat (*Ex.: La Provence est sous un des plus beaux ciels de l'Europe*), et en termes de peinture. (*Ex.: Ce peintre fait bien les ciels*);
- 2° *Cieux,* dans le sens du séjour céleste; (*Ex.: Notre Père qui êtes aux Cieux*) ou poétiquement pour *Ciel. Ex. :*

  Les *cieux* instruisent la terre
  A révérer leur auteur.
  (J.-B. Rousseau.)

3. Œil *fait au pluriel*
- 1° *Œils,* quand il est suivi d'un nom d'être animé, mais est pris au figuré : *œils-de-bœuf* (sorte de lucarnes), *œils-de-bouc* (coquillage), etc.;
- 2° *Yeux* dans tous les autres cas : *des yeux noirs, les yeux du pain, du bouillon, du fromage; les yeux de la vigne,* etc.;

4. Travail *fait au pluriel*	1° *Travails* dans les sens spéciaux de *rapport officiel* et de *machine pour maintenir des chevaux vicieux ;* 2° *Travaux* dans tous les autres sens : *de grands travaux, de longs travaux.*
5. Ail *fait au pluriel*	1° *Ails* en botanique ; 2° *Aulx*, dans le sens de *plante potagère.*

Remarque. — L'Académie écrit *aulx* le pluriel du mot *ail.* Quelques grammairiens veulent qu'on écrive *aux ;* ce serait en effet plus régulier (car *ux* remplace *ls*, et il ne devrait pas y avoir *ulx*); mais aussi il y aurait confusion avec *aux* (pour *à les*).

IV. Pluriel des noms propres.

§ 183. Lorsque les noms propres désignent des individus, ils ne prennent pas le signe du pluriel. *Ex. : Les deux Tarquin, Les deux Corneille ;* le règne de Louis XIV a été illustré par *les Bossuet, les Racine, les Boileau,* etc.

Mais les noms propres prennent le signe du pluriel quand ils éveillent dans l'esprit l'idée de pluralité, par exemple :

1° Quand ils sont considérés moins comme individus que comme membres d'une famille ; *Ex.: Les Pharaons, les Horaces, les Curiaces, les Gracques, les Antonins, les Bourbons, les Condés, les Stuarts,* etc. ;

2° Quand ils représentent, non les personnes qui ont porté ces noms, mais leur caractère et leur genre d'esprit. Ils cessent alors d'être des *noms propres,* pour devenir de véritables *noms communs ; Ex.* :

Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles.* (Boileau.)

— *Des Virgiles,* c'est-à-dire des poètes comme Virgile.

3° Quand le nom propre est employé pour désigner des œuvres ou des produits de la personne ainsi nommée

(artistes, écrivains, imprimeurs, etc.); *Ex.: Des Raphaëls, des Poussins, des Virgiles, des Elzévirs;*

4° Quand on désigne plusieurs pays qui ont le même nom; *Ex.: les Gaules, les deux Amériques, les Guyanes,* etc.

Remarque. Avec les noms désignant des livres, on met le pluriel pour désigner des éditions différentes (*Ex.:* J'ai *trois Virgiles,* dont chacun a ses mérites); on met le singulier, s'il s'agit seulement d'exemplaires de la même édition (*Ex.:* Il n'y a que *deux Virgile* pour trois élèves).

V. Pluriel des noms composés.

§ **184**. Parmi les noms composés, on peut distinguer :

1° Ceux qui s'écrivent en un seul mot;

2° Ceux dont les différentes parties sont jointes par des traits d'union.

§ **185**. I. — Les noms composés qui s'écrivent en un seul mot doivent être considérés comme des noms simples et suivre la règle commune. *Ex.:* des *becfigues*, des *contredanses,* des *contrepoisons*, des *contrevents*, des *entrecôtes*, des *entresols*, des *passeports*, des *portefeuilles*, des *portemanteaux*, des *pourparlers*, des *pourboires*, etc.

On excepte les mots *gentilhomme* et *bonhomme* qui, au pluriel, s'écrivent comme s'ils étaient formés de deux mots bien distincts : des *gentilshommes,* des *bonshommes.*

§ **186**. II. — Dans les noms composés dont les différentes parties sont jointes par des traits d'union, le signe du pluriel ne peut se mettre qu'après les substantifs et après les adjectifs qui entrent dans la composition de ce mot; tout autre mot (verbe, adverbe, préposition) reste invariable. Les règles qui suivent ne sont que la conséquence de cette règle générale.

§ **187**. — 1° On mettra au pluriel les deux parties du

mot, si ce sont deux substantifs ou un substantif accompagné d'un adjectif. *Ex.* :

des basses-tailles,
des coffres-forts,
des reines-marguerites,
des chefs-lieux,
des basses-cours,
des beaux-pères,
des cerfs-volants,
des plates-bandes,
des choux-fleurs,
des revenants-bons,
des pies-grièches.

§ 188. — 2° On mettra au pluriel le premier substantif seul, dans les mots composés de deux substantifs dont le second est le complément de l'autre et précédé d'une préposition. *Ex.* : des chefs-d'œuvre, des pots-de-vin, des arcs-en-ciel (*l's d'arcs ne sonne pas dans la prononciation*).

Remarque I. Il en est de même des mots *Hôtels-Dieu*, *Fêtes-Dieu*, *bains-Marie*, qui sont pour *Hôtels de Dieu*, *fêtes de Dieu*, etc.

[Histoire. — Dans l'ancienne langue française, *Dieu* était le *cas régime* de *Diex*, qui était le cas sujet. Il équivalait au génitif latin *Dei*.]

Remarque II. On excepte des *tête-à-tête*, des *coq-à-l'âne*, des *pied-à-terre*, des *pot-au-feu*, parce que, dans ces locutions, aucun de ces substantifs n'exprime par lui-même une idée de pluralité. Des *vol-au-vent* (pour des *vole-au-vent*), rentre dans la 3e règle (§ 189). Tous ces mots supposent des ellipses, par exemple des *entretiens* tête-à-tête ; des *propos qui vont du* coq à l'âne, etc.

Remarque III. Le substantif complément peut, du reste, être au pluriel. *Ex.* : un *char-à-bancs*, des *chars-à-bancs*.

Remarque IV. Dans les noms composés d'un mot ou d'une partie de mot étranger et d'un substantif français, ce dernier seul se met au pluriel. *Ex.* :

des *vice-rois* ; des *Gallo-Romains*.

[Origines latines. — Dans *vice-roi* et dans les composés du

même genre, *vice* est un préfixe qui vient du mot latin *vice*, *à la place de*. Quant à *Gallo-Romains*, *Anglo-Saxons*, *Austro-Hongrois*, etc., ce sont des mots dont la première partie est formée avec des mots latins ou latinisés.]

§ **189.** — 3° On mettra encore au pluriel le substantif seul, dans les mots qui sont composés avec un verbe, un adverbe, ou une préposition.

I. Dans ces noms composés le substantif seul se met au pluriel avec les adverbes ou les prépositions employées adverbialement. *Ex.* :

des quasi-délits,
des ex-généraux,
des contre-coups,
des avant-coureurs,
des avant-gardes,
des arrière-gardes,
des contre-épreuves.

Mais si le substantif est régi par la préposition, il ne prend pas le signe du pluriel. *Ex.* :

des après-*midi*,
des *hors-d'œuvre*,
etc.

II. Quelquefois l'idée de pluralité est tellement indiquée par le substantif, complément d'un verbe, qu'il se met toujours au pluriel. *Ex.* :

un ou des couvre-pieds,
— cure-dents,
un ou des essuie-mains,
— serre-papiers.

Au contraire, le substantif se met au singulier, s'il est pris dans un sens général et n'indique pas, par lui-même, l'idée de pluralité. *Ex.* :

des *coupe-gorge*,
des *gagne-pain*,
des *garde-manger*,
des *prie-Dieu*,
des *réveille-matin*,
des *serre-tête*.

REMARQUE I. Il faut noter l'orthographe du pluriel de quelques mots composés.

Par exemple, on dit :

Au singulier,	*Au pluriel,*
un blanc-seing ;	des blanc-seings (*c.-à-d.* des seings en blanc). L'Académie admet cependant le pluriel *blancs-seings.*
un *chevau-léger* (on appelait ainsi autrefois un soldat de cavalerie légère. Dans ce composé, *chevau* est au singulier pour *cheval;* la lettre *l* s'est changée en *u*);	des chevau-légers. L'Académie ne condamne cependant pas tout à fait l'orthographe: *chevaux-légers.*
une grand'mère, une grand'-messe ;	des grand'mères, des grand'-messes (l'adjectif reste invariable au pluriel comme au singulier. Voy. § 46) ;
un haut-le-corps ;	des haut-le-corps (locution dans laquelle *haut* est employé adverbialement) ;
un terre-plein (un espace de terre plane); [On écrivait autrefois *terre-plain,* ce qui était plus conforme à l'étymologie : *terræ planum.*]	des terre-pleins ;
un nouveau-né.	des nouveau-nés (*c.-à-d.* nouvellement nés. *Voy.* § 214).

REMARQUE II. Dans les noms composés avec le mot *garde,* on distingue ceux où ce mot désigne une personne et ceux où il désigne une chose.

Dans les premiers, le mot *garde* est considéré comme substantif et prend la marque du pluriel. *Ex.* : des *gardes-magasins,* des *gardes-malades.*

Dans les seconds, il est rapporté au verbe *garder,* et reste

invariable. *Ex. :* des *garde-fous,* des *garde-meubles,* des *garde-manger,* des *garde-robes.*

REMARQUE III. Il y a contestation entre les grammairiens sur des formes comme les suivantes :

Des *appui-main,* des *appui-mains* ou des *appuis-mains;* des *sauf-conduit,* des *sauf-conduits* ou des *saufs-conduits.*

Il semble préférable d'écrire des *appuis-main* (des appuis pour la main), et, au contraire, des *sauf-conduits,* parce que *sauf* est ici employé adverbialement, et signifie *en sûreté.*

[HISTOIRE. — On disait, dans l'ancienne langue, un *conduit,* un *bon conduit.* — Un *sauf-conduit* signifie un *laisser passer en sûreté.*]

REMARQUE IV. *Havresac,* qui s'écrivait autrefois *havre-sac,* est écrit en un seul mot dans le *Dictionnaire* de l'Académie (édition de 1878). — Pluriel : des *havresacs.*

[Ce mot signifiait primitivement un *sac à avoine,* des deux mots allemands *haber* et *sack.*]

§ **190.** — 4° Enfin, l'on ne mettra au pluriel aucune des parties du mot composé, s'il ne renferme ni substantif ni adjectif. *Ex. :*

des *gagne-petit* (*petit* est employé ici pour *peu*),	des *on-dit,*
— *ouï-dire,*	— *passe-partout,*
	— *pince-sans-rire.*

2° RÈGLES DE COMPLÉMENT.

§ **191.** Les compléments des substantifs leur sont, en général, unis par les prépositions *de, à, par, pour, envers.* *Ex. : l'amour* **de** *Dieu; l'obéissance* **aux** *lois; le zèle* **pour** *la vérité; voyage* **par** *eau; devoirs* **envers** *Dieu.*

REMARQUE I. Les substantifs *verbaux,* c'est-à-dire dérivés d'un verbe, gardent souvent les compléments du verbe d'où ils sont tirés. *Ex. :*

« Sa vie a été une préparation *à bien mourir;* et sa mort est pour vous une exhortation *à bien vivre.* »

(FLÉCHIER.)

« Ils peuvent toujours se flatter de cette vaine persuasion *que la nature a été injuste* de les faire naître dans l'obscurité. » (MASSILLON.)

REMARQUE II. L'emploi de ces substantifs avec la préposition *de* donne quelquefois lieu à un double sens : le complément peut indiquer l'objet de l'action ou le sujet qui l'accomplit. Le vrai sens est marqué par l'ensemble de la phrase. *Ex.* :

Compléments indiquant

1° l'*objet de l'action* :	2° *le sujet qui l'accomplit* :
l'amour *de* la famille,	l'amour *d'*une mère pour ses enfants ;
la conquête *de* l'Asie par Alexandre,	les conquêtes *d'*Alexandre en Asie ;
l'oubli *du* devoir,	l'oubli *des* hommes ;
le mépris *de* soi-même,	le mépris *des* autres hommes ;
l'entrée *d'*un port,	l'entrée *d'*un bateau dans le port ;
le passage *d'*une rivière,	le passage *des* troupes ;
avoir l'espérance *du* succès,	être l'espérance *de* sa famille ;
la crainte *du* danger.	la crainte *des* lâches en face du danger.

REMARQUE III. Le substantif employé comme complément se met au singulier quand il est pris dans un sens général, au pluriel quand il est pris dans un sens particulier. *Ex.* :

Compléments indiquant

1° *un sens général* :	2° *un sens particulier* :
des habits *de femme*,	des réunions *de femmes* ;
des marchands *de soie*, *de papier*, *de musique*,	des marchands *de châles*, *de dentelles*, *de peaux*, *de fourrures* ;

un baril *d'huile;*	un baril *d'olives;*
un homme perdu *sans ressource;*	un homme *sans ressources;* *c.-à-d.* sans argent).

Quelquefois on peut mettre indifféremment le singulier ou le pluriel. *Ex. :*

entrevue *sans témoins;*	entrevue *sans témoin;*
des hommes *de toutes sortes;*	des hommes *de toute sorte;*
des marchandises *de toutes espèces;*	des marchandises *de toute espèce.*

On trouve, dans le *Dictionnaire de l'Académie,* des exemples qui prouvent que cette double orthographe est facultative en bien des cas. *Ex. :*

du lait *d'amande;*	de la pâte *d'amandes;*
de la gelée *de groseille;*	du sirop *de groseilles;*
du sucre de *betterave;*	du sucre *de pommes.*

On dit : d'*arbre en arbre, de fleur en fleur, de mer en mer.* Mais Buffon a pu dire : « volant *de fleurs en fleurs* ».

Et Racine :

Traîner de *mers en mers* ma chaîne et mes ennuis.

§ 192. Quand deux substantifs demandent après eux la même préposition, ils peuvent avoir le même complément. *Ex. : L'amour et l'adoration* **de** *Dieu; son ardeur et son application* **au** *travail; son zèle et son dévouement* **pour** *la vérité.*

Mais, quand plusieurs substantifs se suivent et demandent des prépositions différentes, chacun d'eux doit avoir le complément qui lui convient. *Ex. :*

J'estime son amour **pour** ses parents et son obéissance **envers** eux.

3° DIVERS EMPLOIS DU SUBSTANTIF.

§ 193. Le substantif s'emploie de diverses manières :

1° Il s'emploie comme sujet des propositions, avec et quelquefois sans article. *Ex. :*

Le travail est un trésor. — *Contentement* passe richesse.

2° Il s'emploie comme complément direct sans préposition, comme complément circonstanciel avec et quelquefois sans préposition. *Ex.:* il est parti *avec la rage dans le cœur,* ou : il est parti *la rage au cœur;*

Je l'ai vu *cette nuit,* ce malheureux Sévère,
La vengeance à la main, l'œil ardent de colère.
(CORNEILLE, *Polyeucte.*)

3° Quelquefois il sert de qualificatif, et, comme tel, accompagne un autre substantif, avec ou sans virgule, avec ou sans trait d'union, ou se met après les verbes *être, devenir, rester,* etc. *Ex. : un maître maçon, les monts Pyrénées; le peuple-roi; le Volga, fleuve de Russie; l'empereur Auguste;* David *devint roi.*

Je *suis Gros-Jean* comme devant. (LA FONTAINE.)

4° Il s'emploie pour marquer l'*apostrophe,* l'*exclamation* ou l'*interrogation.* Dans le premier cas, il est, en général, accompagné de l'interjection *ô.* Dans le deuxième et le troisième, la phrase se termine par un point d'exclamation ou un point d'interrogation. *Ex. :*

1. *Apostrophe :*

O rage, ô désespoir, ô vieillesse ennemie !
(CORNEILLE.)

2. *Exclamation :*

« *Malheur* à nous, si nous louons ce que Dieu n'a pas approuvé ! » (FLÉCHIER.)

3. *Interrogation :*

Il faut en revenir à la Providence ; et *le moyen de vivre* sans cette divine doctrine ? » (Mme DE SÉVIGNÉ.)

CHAPITRE II.

SYNTAXE DE L'ARTICLE.

I. EMPLOI OU OMISSION DE L'ARTICLE.

§ 194. On a vu (§ 43) que l'article indique un substantif pris dans un sens déterminé.

L'article s'emploie : 1° pour désigner un objet présent aux sens ou à l'esprit. *Ex.: marchons à l'ennemi; l'Écriture; l'Évangile; les deux tiers; l'un des sept sages;* 2° pour marquer l'évaluation. *Ex.* : *ce drap vaut trois francs le mètre; vers les cinq heures,* etc.

REMARQUE I. L'article s'omet lorsqu'on veut donner aux substantifs un sens plus général, et s'exprime quand on veut leur donner un sens plus déterminé. *Ex.:*

SENS DÉTERMINÉ	SENS GÉNÉRAL OU INDÉTERMINÉ
1° *Après les prépositions, les adverbes de quantité et les verbes :*	
La vie *de l'homme,*	une vie *d'homme;*
la république *des lettres,*	les gens *de lettres;*
l'eau *de la mer,*	de l'eau *de mer;*
vous reste-t-il *beaucoup de l'argent* que je vous ai donné ?	vous reste-t-il *beaucoup d'argent?*
par le chagrin qu'il me cause,	j'ai trop *de chagrin;*
rendre *la justice,*	faire *justice,* faire *prompte justice;*
je lui ai demandé *la raison* de sa conduite,	je lui ai *demandé raison* de l'offense qu'il m'avait faite;
il entend *la raillerie* (*c.-à-d.* il sait plaisanter),	*il entend raillerie* (*c.-à-d.,* il ne s'offense pas d'une plaisanterie);
cet homme a fait *la fortune* de ce pays,	cet homme a *fait fortune* dans ce pays.

SENS DÉTERMINÉ	SENS GÉNÉRAL OU INDÉTERMINÉ

2° *Avec les substantifs mis en apposition :*

Attila, *le fléau* de Dieu.	Cette serpe, *instrument* de dommage. (LA FONTAINE.)

3° *Dans les énumérations :*

« *Les devoirs* de la société, *les fonctions* d'une charge, *les soins domestiques*, tout lasse, tout devient insipide. » (MASSILLON.)	« *Grands et petits, riches et pauvres*, tout parvenait jusqu'à Saint-Louis. (FLÉCHIER.) Adieu, *veau, vache, cochon, couvée !* (LA FONTAINE.)

4° *Dans les proverbes et sentences :*

L'oisiveté est la mère de tous les vices.	*Noblesse* oblige. Plus fait *douceur* que *violence.*

5° *Dans les apostrophes :*

Passez votre chemin, *la fille...* (LA FONTAINE.) Que dites-vous, *l'ami ?*	« Priez, *justes;* priez, *pécheurs;* prions tous ensemble. » (BOSSUET.)

REMARQUE II. L'article se met devant l'adjectif, quand l'adjectif précède le substantif. *Ex.: les grands* hommes. Il y a exception pour l'adjectif *tout*, qui précède l'article. *Ex. : Tous les* hommes.

REMARQUE III. Les titres de politesse ou de cérémonie sont précédés de l'article. Les mots *Monsieur* et *Monseigneur*, quand ils accompagnent un autre substantif, se mettent avant l'article et le substantif. *Ex. :*

Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire, Monsieur le premier Président, Monseigneur l'Évêque de..., le comte X..., le Duc X...

Dans les surnoms, l'article se met après le substantif et devant le qualificatif : *Louis le Grand, Robert le Diable.*

REMARQUE IV. En général, l'article ne se met pas en français devant les noms propres de personnes ou de villes (*Molière, Paris*).

Il y a exception : 1° pour certains noms traduits de l'italien : *le Corrége, le Titien, l'Arioste, le Tasse* ; 2° pour les noms propres servant de qualificatifs et employés en quelque sorte comme noms communs. *Ex. : l'Eschyle* d'Angleterre (*Shakespeare*), *le Démosthène* de la France (*Mirabeau*); 3° pour les noms propres accompagnés d'un adjectif : *le grand Corneille, la Jérusalem céleste, la moderne Babylone*, etc. ; 4° pour certains noms de villes : *Le Havre, Le Mans, La Ferté, Le Puy*, etc.

REMARQUE V. L'article se met devant les noms de contrées, de fleuves et de montagnes : *l'Asie, l'Afrique* ; la *Seine*, la *Tamise* ; les *Alpes*, les *Pyrénées*. Cependant l'article peut s'omettre avec ces noms dans quelques locutions. *Ex. :* les peuples d'*Occident*, les guerres d'*Italie;* du vin d'*Espagne;* une carte d'*Allemagne*, de l'eau de *Seine*, etc.

§ **195.** Quand plusieurs substantifs se suivent, l'article doit se répéter devant chacun d'eux. *Ex. : le* père et *la* mère ; *les* officiers et *les* soldats.

Cependant l'article ne se répète pas dans quelques locutions indivisibles, comme les *arts et métiers*, les *tenants et aboutissants*, les *ponts et chaussées*, les *frères et sœurs*, les *officiers, sous-officiers et soldats*, etc.

Il ne se répète pas non plus devant la conjonction *ou* suivie d'un substantif qui explique le premier. *Ex. : le Bosphore ou canal de Constantinople, le lynx ou loup-cervier*, etc.

§ **196.** Quand deux adjectifs unis par *et* modifient le même substantif, mais ne se rapportent pas au même objet, l'article doit se répéter. *Ex. : le* premier et *le* second étage ; *l'*histoire ancienne et *la* moderne.

S'il s'agit du même objet, l'article ne se répète pas, en général. *Ex.:* rien n'est plus précieux que *la vraie et solide* amitié.

REMARQUE. L'article peut cependant être omis dans le premier cas, surtout avec des substantifs au pluriel, et répété dans le second. *Ex.:*

Les lois divines et humaines.	*La* douce et *l'*innocente proie. (LA FONTAINE.)
Les historiens grecs et romains;	*Le* doux et *l'*humble St Augustin. (BOURDALOUE.)

II. EMPLOI DE L'ARTICLE DANS LE **sens partitif**.

§ 197. On a vu (§ 44, Rem. III) que l'on emploie les articles *du, de la, des* avec les noms pris dans un sens partitif. *Ex.:* voici *du* pain, *des* plumes, *des* maisons.

Mais quand un nom ainsi employé est précédé d'un adjectif, on met *de*, et non *du, de la, des*, devant cet adjectif. *Ex.:* voici **de** *bon pain*, **de** *bonnes plumes*, **de** *belles maisons.*

REMARQUE I. On met *du, de, la, des*, quand l'adjectif s'unit au substantif de manière à former une sorte de mot composé (*Ex.: des bons mots, des jeunes gens*), ou tout au moins de manière à lui donner un sens déterminé (*Ex.: du vrai marbre, du gros parchemin*). On met aussi tout naturellement *du, de, la, des*, avec des substantifs composés : *des bas-reliefs, des belles-mères*.

REMARQUE II. Dans les phrases négatives, on met *de* avec les noms pris dans un sens partitif, quand la négation est absolue ; on met *du, de la, des*, quand la négation est limitée ou détruite par le reste de la phrase. *Ex.:*

Premier cas:	*Deuxième cas:*
Il parle sans faire *de fautes;*	Il ne peut parler sans faire *des fautes grossières.*

Je n'ai pas *d'argent;*	Je n'ai pas *de l'argent* pour le dépenser follement.
Il n'avait pas *d'outils;*	Il n'avait pas *des outils* à revendre. (LA FONTAINE.)
Je ne fais pas *de vers;*	« Je ne fais pas *des vers* ni même *de la prose* quand je veux. » (BOILEAU.)
Ne me fais point ici *de contes* superflus. (MOLIÈRE.)	Je ne vous ferai point *des reproches frivoles.* (RACINE.)

Au premier cas appartient une tournure, où *de* est suivi de *que* dans le sens de *si ce n'est. Ex.:*

Je n'ai *de* volonté *que* la vôtre.

Non, vous n'avez ici *d'*ennemi *que* vous-même.

(CORNEILLE, *Polyeucte.*)

REMARQUE III. La locution partitive *de* s'emploie devant un adjectif, même quand le substantif est sous-entendu. *Ex.:* « J'observais des mouches. Il y en avait *de dorées, d'argentées.* » (BERNARDIN DE SAINT-PIERRE).

III. ACCORD DE L'ARTICLE.

§ 198. L'article s'accorde en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. *Ex.: le jour, la nuit, les nuages, du tonnerre.*

Dans un sens emphatique, il se met quelquefois au pluriel avec un nom singulier. *Ex.: les Homère, les Virgile*

L'usage admet l'article au pluriel avec deux mots au singulier qui sont unis dans la pensée, et auxquels l'article se rapporte également. *Ex. : les père et mère, les frère et sœur.*

L'usage admet encore que l'article, suivi de deux adjectifs au singulier, soit mis au pluriel ainsi que le substantif. *Ex.: les langues grecque et latine, les deuxième et troisième chapitres.* Mais plus ordinairement on répète l'article et on le laisse au singulier. *Ex. : la langue grecque et la langue latine; le deuxième chapitre et le troisième.*

199. L'article, suivi de *plus, moins, mieux* (Voy. § 202), se construit de deux manières :

1° Il est variable, et s'accorde en genre et en nombre avec le substantif, quand un objet est comparé à d'autres. *Ex.* : le printemps est **la** *plus belle* saison de l'année.

Entre nos ennemis
Les plus à craindre sont souvent les plus petits.
(LA FONTAINE.)

2° L'article forme avec *plus, moins, mieux* une locution adverbiale qui indique le degré supérieur d'un objet comparé à lui-même. L'article est alors du genre neutre, et par conséquent invariable (Voy. § 200). *Ex.* :

C'est au printemps que la terre est **le** *plus belle.*

Le roi dont la mémoire est **le** *plus vénérée.* (VOLTAIRE.)

Une même phrase peut, selon le sens, se construire des deux manières :

Les rois qui sont *les plus respectés* (c'est-à-dire qui sont les plus respectés d'entre les rois).	Dans les temps où les rois sont *le plus respectés* (c'est-à-dire au moment où ils sont l'objet des plus grands respects).

IV. DE L'ARTICLE NEUTRE.

§ 200. L'article *le* sert pour le masculin et pour le neutre. Comme neutre, il est invariable et s'emploie :

1° Avec les adjectifs ou les verbes pris substantivement. Ex. : *le beau, le vrai, le sublime, le manger, le boire ;*

2° Avec quelques locutions et avec les adverbes pris substantivement. *Ex.* :

le quant à soi ;	*le* peu, *le* trop ;
le qu'en dira-t-on ;	*le* dedans, *le* dehors ;
sur *le* tard ;	*le* oui, *le* non ;
le mieux, *le* pis ;	*le* pourquoi, *le* comment ;
le plus, *le* moins ;	*le* combien.

CHAPITRE III.

SYNTAXE DE L'ADJECTIF.

I. Emploi des divers adjectifs.

1° ADJECTIFS QUALIFICATIFS.

§ **201.** Les adjectifs qualificatifs ne peuvent être placés à la suite l'un de l'autre sans une conjonction ou sans une virgule. *Ex. :*

un homme vertueux *et* bon ;

un homme vertueux, bon, charitable.

Mais ils peuvent s'unir directement aux adjectifs déterminatifs. *Ex. : son excellent père, cet excellent homme, quel excellent homme!* etc.

Il y a des adjectifs qualificatifs qui se placent de préférence avant, d'autres qui se placent après le substantif. On dit : un *beau jardin*, un *grand arbre ;* un *habit bleu*, une *table ronde*.

Quelques-uns changent de signification en changeant de place, par exemple :

homme bon, *c.-à.-d.* plein de bonté ;	*et* bon homme, *c.-à-d.* un homme un peu naïf ;
homme grand, *c.-à-d.* de haute taille ;	— grand homme, *c.-à-d.* très supérieur aux autres hommes ;
homme brave, *c.-à.-d.* plein de bravoure ;	— brave homme, *c.-à-d.* un homme bon et obligeant ;
homme galant, *c.-à-d.* qui a de la galanterie ;	— galant homme, *c.-à-d.* d'une grande probité ;
homme honnête, *c.-à-d.* poli ;	— honnête homme, *c.-à-d.* plein d'honneur, de probité ;

homme pauvre, *c.-à-d.* qui n'est pas riche ;	— pauvre homme, *c.-à-d.* homme à plaindre, surtout pour son peu d'intelligence ;
air faux, *c.-à-d.* dissimulé ;	— faux air, *c.-à-d.* apparent;
livre triste, *c.-à-d.* qui porte à la tristesse;	— triste livre, *c.-à-d.* sans mérite ;
etc.	etc.

La plupart des adjectifs se placent après les substantifs dans le style familier ; mais ils peuvent, dans le style élevé se placer avant.

Ainsi, l'on dira :

une action criminelle,	*et* une criminelle action,
un projet audacieux,	— un audacieux projet,
des pensées sinistres,	— de sinistres pensées.

§ 201 *bis*. Comme le substantif, l'adjectif peut se mettre avec ellipse au commencement d'une phrase, dans les exclamations. *Ex. :*

Lâche qui veut mourir, *courageux* qui peut vivre !
(L. RACINE.)

La phrase complète serait : *celui* qui veut mourir *est* lâche.... etc.

§ 202. On a vu (§ 59) que les adjectifs qualificatifs peuvent avoir trois degrés de signification : le *positif*, le *comparatif* et le *superlatif*.

REMARQUE I. Les adjectifs *meilleur, pire, moindre* peuvent être suivis, comme tous les comparatifs, de la conjonction *que*, précédant le second terme de la comparaison. Avec les comparatifs *antérieur, postérieur, supérieur, inférieur*, etc., le second terme de la comparaison est marqué par la préposition *à*.

Les comparatifs *majeur* et *mineur* ne peuvent ni être précédés de l'adverbe *plus*, ni être suivis de *que* ou de *à*.

REMARQUE II. Les comparatifs *meilleur, pire, moindre,* deviennent des superlatifs quand ils sont précédés de l'article. *Ex. :* le *meilleur* homme du monde. On a de même, au comparatif : *plus* sage ; au superlatif : *le plus* sage.

REMARQUE III. *Le plus, la plus,* marque le *superlatif relatif. Ex.:* le plus sage des hommes (Voy. § 199). Le *superlatif absolu* est marqué par les adverbes *très, fort, extrêmement,* etc.

2° ADJECTIFS DÉTERMINATIFS.

I. *Adjectifs numéraux.*

203. Les adjectifs ordinaux s'emploient souvent, soit au neutre, soit avec ellipse de quelque substantif. *Ex.* :

payer *le dixième, le vingtième* de son revenu (ici l'adjectif est au neutre);

il était *le premier, le second* sur la liste (on sous-entend *élève* ou tout autre mot);

habiter au *second* (on sous-entend *étage*);

cet écolier est en *seconde* (*c.-à-d.* dans la seconde classe).

§ **204.** Les adjectifs cardinaux s'emploient pour les ordinaux dans trois cas :

1° Pour désigner une heure, une date. *Ex. :* il est *une* heure ; *deux* heures; l'an mil huit cent soixante-*seize;* le *deux* janvier, le *trois,* etc.; nous partirons le *deux,* le *trois,* le *dix,* etc.;

2° Pour désigner la page, le livre, le chapitre d'un ouvrage. *Ex. :* à la page *vingt;* à la page *cent;* au livre *quatre;* au chapitre *cinq.*

REMARQUE I. Employés ainsi, *vingt* et *cent* sont toujours invariables. *Ex. :* à la page *cinq cent.*

REMARQUE II. L'adjectif ordinal *premier* n'est jamais remplacé par l'adjectif cardinal *un.* On dit : page *première,* François *premier,* le *premier* du mois, etc.

3° On se sert du nom de nombre cardinal pour indiquer

le rang d'un souverain dans une dynastie (excepté pour le *premier*). *Ex.:* Louis *quatorze,* Louis *quinze,* Louis *seize.*

II. *Adjectifs possessifs.*

§ **205**. L'adjectif possessif n'a pas besoin, en français, d'être accompagné de l'article.

Il est soumis à quelques-unes des règles de l'article, qui quelquefois le remplace.

1° Comme l'article (Voy. § 195), l'adjectif possessif *son, sa, ses, leur, leurs* doit se répéter devant chaque substantif. Ex. : *leur* bonne ou *leur* mauvaise fortune.

2° Comme l'article (Voy. § 196), cet adjectif doit se répéter devant deux adjectifs unis par *et,* quand ils modifient le même substantif, mais ne se rapportent pas au même objet. *Ex.:* les nouveaux mariés doivent aimer *leur* ancienne et *leur* nouvelle famille.

3° L'article s'emploie à la place de l'adjectif possessif quand le rapport de possession est assez clairement établi par le sens général de la phrase, ce qui arrive après les verbes réfléchis, et lorsque le sujet de la phrase représente le possesseur. Par exemple, on dira :

il s'est cassé *la* jambe ;	*et non* : *sa* jambe ;
j'ai mal à *la* tête,	— à *ma* tête ;
j'ai *les* yeux malades,	— *mes* yeux ;
il y a perdu *la* vie,	— *sa* vie.

Cette règle n'est cependant pas absolue. Ainsi l'on dit :

je passe *mes* jours } dans la retraite.
il passe *ses* jours }

Quand on veut insister sur le rapport de possession ou exprimer une sensation habituelle du sujet, on doit employer l'adjectif possessif. *Ex.:*

Je l'ai vu de *mes* yeux. — Elle a *sa* migraine. — Il est incommodé de *son* bras.

Remarque I. Les adjectifs possessifs *mien, tien, sien* ne

s'emploient devant un nom que dans le langage familier. *Ex.:* un *mien* parent, un *sien* ami. Encore n'emploie-t-on guère ainsi que *mien* et *sien.*

Au contraire, ces adjectifs s'emploient après un substantif ou un pronom dans le style soutenu. *Ex.:*

Je donne cette raison non comme bonne, mais comme *mienne.* (DICT. ACAD.)

REMARQUE II. Quand on parle d'une chose, d'un objet inanimé, on remplace, en général, dans le complément direct, l'adjectif possessif par le pronom *en* et l'article. *Ex.:* J'ai vu cette ville, et j'*en* ai admiré la beauté.

Toutefois, dans le style soutenu, et quand les choses sont considérées comme personnifiées, on peut employer l'adjectif possessif. *Ex.:*

« Nous anticipons l'avenir comme pour hâter *son* cours. » (PASCAL.)

De plus, quand il fait partie du complément indirect, l'adjectif *son, sa, ses* s'emploie même avec les noms de choses. *Ex.:* j'ai vu cette ville, et j'ai admiré la beauté *de ses* monuments.

On emploie encore *son, sa, ses,* quand cet adjectif fait partie du sujet de la proposition ou s'y rapporte. *Ex.:* vous rappelez-vous cette ville? *Ses promenades* sont admirables — Cette ville *a ses agréments.*

III. *Adjectifs démonstratifs.*

§ **206.** Pour indiquer la proximité ou l'éloignement de la personne ou de la chose que désigne l'adjectif démonstratif *ce,* on ajoute souvent à cet adjectif les adverbes *ci* et *là,* qu'on place après le substantif avec un trait d'union. *Ex.:*

cet arbre-*ci* (pour indiquer un arbre très-rapproché);
cet arbre-*là* (pour indiquer un arbre un peu éloigné.)

IV. *Adjectifs interrogatifs et conjonctifs.*

§ **207.** On a vu (§ 66) que le même adjectif, peut être, selon la construction, conjonctif, interrogatif ou exclamatif.

REMARQUE I. *Quel* n'est conjonctif que dans la locution *quelque. Ex.:*

« Venez maintenant, pécheurs, *quels que* vous soyez. »
(BOSSUET.)

REMARQUE II. L'usage s'est établi en français de remplacer par le pronom neutre *que* l'adjectif interrogatif *quel,* quand il sert d'attribut à un nom ou à un pronom personnel employé comme sujet.

Ex. : Que deviendrai-je ? *Que* deviendrez-vous ? *Que* deviendront-ils ? *Que* deviendra *César?*

V. *Adjectifs indéfinis.*

§ **208.** 1. — **Aucun.** — Voyez **Un,** au n° 11.

1 *bis.* — **Autre** s'emploie séparément ou en opposition avec l'adjectif indéfini *un.*

I. Séparément, *autre* a le sens contraire à celui de *même.* Il peut s'employer d'une manière absolue, avec ellipse des substantifs *homme, femme. Ex. :* un *autre,* une *autre,* d'*autres ;* l'*autre,* les *autres.*

On apprend à hurler, dit l'*autre,* avec les loups.
(RACINE.)

Comme l'adjectif *même,* il peut être suivi de *que. Ex. :*

« Il n'a d'*autre* règle que ses passions, d'*autre* maître que ses désirs, d'*autre* dieu que lui-même. » (MASSILLON.)

Il se joint aux pronoms de la 1re et de la 2e personne du pluriel, pour établir une distinction. *Ex. : nous autres, vous autres.*

Il forme plusieurs idiotismes et des phrases elliptiques; *Ex. :* à d'*autres!* (*c.-à-d.* allez dire ces sottises à d'autres qu'à moi); il n'en fait jamais d'*autres* (*c.-à-d.* il ne fait jamais d'autres *sottises,* d'autres *maladresses,* etc.).

Il peut se répéter pour marquer une opposition entre deux objets. *Ex. : autres* sont les temps de Moïse, *autres* ceux des rois. (BOSSUET.)

Il entre dans quelques locutions elliptiques et proverbiales. *Ex. : autres temps, autres mœurs;* d'*autres temps,* d'*autres soins.*

II. Précédé de l'article, il s'emploie d'une manière absolue, c'est-à-dire sans substantif, et s'oppose à l'adjectif indéfini *un,* employé de la même manière et placé dans une autre proposition. *Ex. :*

L'*un* ne veut pas de maître, et l'*autre* pas d'égal.
(CORNEILLE.)

Uni, dans la même proposition, à l'adjectif *un,* il peut se construire de deux façons différentes :

1° Il forme la locution *l'un et l'autre,* dans laquelle la conjonction *et* unit les adjectifs indéfinis *un, autre,* pour en faire un *adjectif indéfini* qui signifie *tous les deux. Ex. :*

Retenez vos larmes *l'un et l'autre.* (RACINE.)

REMARQUE I. Dans cette locution, toute préposition placée devant l'*un* doit être répétée devant l'*autre,* lorsque les deux objets sont considérés comme distincts. *Ex. :*

« J'aimerais également à habiter dans l'une et dans l'autre ville. »

Mais la préposition peut n'être pas répétée, si les deux objets sont réunis par la pensée en une sorte d'idée collective. *Ex. :*

Dans l'une et l'autre armée. (CORNEILLE.)

REMARQUE II. De même que l'on dit *l'un et l'autre,* on dit *ni l'un ni l'autre.* Avec cette dernière locution, la préposition doit toujours être répétée. *Ex. : ni dans l'une ni dans l'autre armée.*

2° La locution *l'un... l'autre* est un *pronom indéfini* qui exprime la réciprocité, et dans lequel *l'un* est sujet, *l'autre* est complément. Aussi les prépositions portent-elles uniquement sur *l'autre. Ex. :* ils se reposent l'un *sur* l'autre.

2. **Certain**, employé comme adjectif indéfini, précède toujours le substantif. Au contraire, *certain*, employé comme adjectif qualificatif, le suit toujours. *Ex.:*

Qualificatif:	*Indéfini:*
Des choses certaines,	De *certaines* choses.

3. **Chaque** est un adjectif qui s'emploie pour le masculin et pour le féminin (au singulier), et qui accompagne toujours un substantif. *Ex.:* chaque personne, chaque chose.

4. **Même** a deux sens :

1° S'il est précédé de l'article, il indique l'identité ou la comparaison. *Ex.:* ce sont toujours *les mêmes* hommes; ces hommes sont toujours *les mêmes.*

2° S'il est sans article, il désigne plus expressément les personnes et les choses. En ce sens, il se place après les noms ou les pronoms, et se rattache aux pronoms par un trait d'union. *Ex.:*

La *vertu même; moi-même, eux-mêmes.*

REMARQUE I. *Même*, précédé de l'article et suivi de *que*, sert à marquer : 1° comparaison, 2° identité.

1° *comparaison:*	2° *identité:*
« Notre nation n'est point excitée à faire *les mêmes* efforts *que* les Grecs. » (FÉNELON.) (Il y a comparaison entre *notre nation* et *les Grecs.*)	« Les arbres portent *les mêmes* fruits *qu'*ils portaient il y a deux mille ans. » (FÉNELON.) (Il y a identité entre les fruits d'aujourd'hui et ceux d'il y a deux mille ans.)

REMARQUE II. *Même*, employé sans article, se dit quelquefois adverbialement dans le sens de *encore, aussi, de plus;* il est alors neutre et reste invariable. *Ex.:*

« L'illustre maison de la Tour d'Auvergne, qui a donné

des maîtres à l'Aquitaine, des princesses à toutes les cours de l'Europe, des reines *même* à la France. » (BOSSUET.)

On peut quelquefois mettre indifféremment *même* adjectif (avec accord) et *même* adverbe (sans accord). *Ex. :*

... Votre front prête à mon diadème
Un éclat qui le rend respectable aux *dieux* même.
(RACINE.)

Le sens admettrait également : 1° *aux dieux même* (même aux Dieux) ; 2° aux dieux *mêmes* (aux dieux eux-mêmes).

5. **Nul,** pris comme adjectif indéfini, se met avant le substantif ou s'emploie sans substantif, et doit toujours être accompagné d'un adverbe négatif. *Ex. : nul homme n'*est content de son sort. — *Nul n'*est content de son sort.

Mais, lorsque *nul* est pris comme adjectif qualificatif, il se met après le substantif et s'emploie sans adverbe de négation. *Ex. :* testament *nul*, mariage *nul.*

6. **Plusieurs** est un adjectif pluriel, qui se prend pour le masculin et le féminin. Il peut s'employer d'une manière absolue, avec ellipse des substantifs *hommes*, *femmes. Ex. :*

« Vous êtes établi pour la perte comme pour le salut de *plusieurs.* » (MASSILLON.)

7. **Quelconque** s'emploie pour le masculin et le féminin et pour les deux nombres. *Ex. :* deux points *quelconques* étant donnés.

8. I. **Quelque** s'emploie pour le masculin et le féminin, au singulier et au pluriel.

Quelques crimes toujours précèdent les grands crimes. (RACINE.)

II. L'adjectif **quelque**, suivi d'un substantif et de *que*, forme une proposition subordonnée équivalant à *quelle que soit la personne* ou *la chose que*, *dont*, *à qui*... *Ex. :*

Quelque sujet *qu'*on traite, ou plaisant ou sublime,
Que toujours la raison s'accorde avec la rime. (BOILEAU.)

« De *quelque* superbe distinction *que* se flattent les hommes, ils ont tous une même origine, et cette origine est petite. » (BOSSUET.)

REMARQUE I. Il ne faut pas confondre *quelque*, adjectif indéfini, avec *quel que*, adjectif conjonctif, qu'on a vu plus haut (§ 207, REM. I) et qui est toujours suivi des verbes *être, paraître, sembler*, etc. (au subjonctif). *Ex. : quelle que soit* la légèreté des enfants, ils ne sont pas incapables d'application. *Quelle que paraisse* sa science, elle est fort limitée.

REMARQUE II. *Quelque*, suivi d'un adjectif et de *que*, est tantôt adjectif, tantôt adverbe :

1° *Quelque* est en général adjectif, et, par conséquent, sujet à l'accord, quand l'adjectif qui le suit est lui-même immédiatement suivi d'un nom ; le second adjectif semble alors de peu d'importance, et si étroitement uni au substantif qu'ils ne forment ensemble qu'un seul et même nom, déterminé par *quelque. Ex. :*

Mais, *quelques vains lauriers* que promette la guerre,
On peut être héros sans ravager la terre. (BOILEAU.)

2° *Quelque* est toujours adverbe ou neutre, et reste invariable, quand l'adjectif qui le suit est lui-même suivi d'un verbe comme *être, paraître*, etc. (au subjonctif). *Ex. :*

« *Quelque* méchants *que soient* les hommes, ils n'oseraient paraître ennemis de la vertu. » (LA ROCHEFOUCAULD.)

— *Quelque* est adverbe, à plus forte raison, quand il précède un adverbe. *Ex. :*

« Les méchants trouvent Dieu partout, *quelque* matin qu'ils se lèvent ; *quelque* loin qu'ils s'écartent, sa main est sur eux. » (BOSSUET.)

— *Quelque* est également adverbe dans le sens de *environ*, devant les noms de nombre. *Ex. :* J'ai *quelque soixante ans.*

— *Quelque* est encore adverbe, quand il est suivi d'un adjectif et d'un nom formant ensemble un même qualificatif, et qu'il est construit avec le verbe *être*. Ex. : *quelque braves soldats* qu'ils soient ; *quelque bons écrivains* qu'aient été Racine et Boileau...

C'est comme si l'on disait : quoiqu'ils soient *braves soldats, bons écrivains...* et non (comme dans la règle précédente, 1°) : quoiqu'ils soient *soldats, écrivains....*

9. **Tel** a plusieurs sens, et s'emploie avec diverses constructions :

1° *Tel* indique la similitude. En ce sens, on le trouve seul ou répété. Ex. : *Telle* est la vie de la plupart des hommes. — *Tel* père, *tel* fils. « Tous sont connaisseurs ou passent pour *tels*. » (LA BRUYÈRE.)

2° Suivi de la conjonction *que*, *tel* exprime soit la similitude, soit le degré de force ou de valeur.

I. *Tel* exprime la similitude et, dans ce cas, le *que* marque une comparaison. *Ex.:*

« La voilà *telle que* la mort nous l'a faite. » (BOSSUET.)

Cette locution est très usitée dans les comparaisons poétiques. *Tel* y est ordinairement répété. Ex. :

*Telle qu'*une bergère, aux plus beaux jours de fête,
De superbes rubis ne charge pas sa tête,
. . . . . .
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante idylle. (BOILEAU.)

II. *Tel* marque le degré de force, de valeur, et, dans ce cas, le *que* indique une conséquence. *Ex.:*

Sa bonté est *telle qu'*il se fait aimer de tous.

Ou :

Telle est sa bonté qu'il se fait aimer de tous.

3° *Tel quel* est une locution elliptique qui tient lieu de l'adjectif *tel que*, employé dans son sens comparatif et suivi du verbe *être*. *Ex.:*

Je vous rends votre livre *tel quel*, } c'est-à-dire *tel qu'il* était.
J'ai exécuté le marché *tel quel*, }

« Ce reste *tel quel* va disparaître » (BOSSUET), — c'est-à-dire ce reste *tel qu'il* est.

4° Pris absolument, sans substantif, il a un sens tout à fait indéterminé, et signifie un *homme*. *Ex.* :

Tel qui rit vendredi, dimanche pleurera. (RACINE.)

10. — I. **Tout** est un adjectif qui se place avant l'article ou avant un autre adjectif, mais après les pronoms personnels. *Ex.* : *tous les* hommes ; *toutes vos bonnes* résolutions ; *vous tous, eux tous.*

II. Employé sans article, il donne au substantif un sens plus vague. *Ex.* :

Tout animal n'a pas *toutes* propriétés. (LA FONTAINE.)

(Ce qui signifie : un animal *quelconque* n'a pas des propriétés *quelconques.*)

En *toute* chose, il faut considérer la fin. (LA FONTAINE.)

« La sotte gloire est de *tout* pays. » (Mme DE SÉVIGNÉ.)

REMARQUE. L'emploi ou l'omission de l'article a le même effet dans les locutions *tous deux* et *tous les deux*, etc. Selon la plupart des grammairiens, *tous deux, tous trois*, etc., indiquerait la simultanéité ; *tous les deux, tous les trois*, etc., marquerait l'action séparée. L'usage et l' autorité des bons écrivains ne justifient nullement cette distinction. Seulement, celles de ces locutions où entre l'article ont un sens plus précis. *Ex.* :

« Cette clémence, dont on fait une vertu, se pratique tantôt par vanité, quelquefois par paresse, souvent par crainte, et quelquefois par *tous les trois ensemble.* »
(LA ROCHEFOUCAULD.)

« C'était un homme furieux, par zèle ou par esprit de parti, ou par *tous les deux ensemble.* » (VOLTAIRE.)

« *Tous trois* (Galba, Vitellius, Othon) périrent dans les guerres civiles. » (BOILEAU.)

III. Quand *tout* est accompagné de plusieurs substantifs, on peut ne mettre l'article que devant le premier. *Ex. :*

« *Tous les documents et matériaux* dont j'aurais besoin. » (J.-J. ROUSSEAU.)

Mais si l'on veut appuyer davantage sur chaque mot, on répète l'article, surtout quand les noms sont de genres différents. *Ex. :*

« Il était au-dessus de tous ces vains objets qui forment *tous les* désirs et *toutes les* espérances des hommes. »
(MASSILLON.)

IV. L'adjectif *tout* peut s'employer d'une manière absolue, sans substantif :

1° Au pluriel masculin, et plus rarement au pluriel féminin. *Ex. :* il est affable pour *tous* et pour *toutes ;*

2° Au singulier neutre. *Ex. :* le *tout* est plus grand qu'une de ses parties ; c'est un homme à *tout* faire ; ces deux choses diffèrent du *tout au tout ; rien du tout.*

V. *Tout* peut aussi être employé comme substantif ; son pluriel est alors distinct de celui de l'adjectif masculin (*tous*). On écrit : « Plusieurs *touts* distincts les uns des autres. » (DICT. ACAD.)

VI. *Tout*, au genre neutre, s'emploie comme adverbe, et se place devant un adjectif ou un autre adverbe, ou une locution adverbiale *Ex. :*

Des femmes *tout éplorées, tout en* larmes ;
La pièce est tombée *tout à plat.* (DICT. ACAD.)

REMARQUE I. Régulièrement, *tout*, employé adverbialement, devrait rester invariable. Mais, par euphonie, il s'accorde avec le substantif, quand il est suivi d'un adjectif féminin commençant par une consonne ou une *h* aspirée. *Ex. :*

Elle est *toute malade, toute honteuse* (DICT. ACAD.)

REMARQUE II. D'ailleurs, *tout*, placé devant un adjectif ou une locution adverbiale, n'est pas toujours adverbe.

Il est adverbe lorsqu'il signifie *tout à fait*. Il est adjectif, et, comme tel, soumis à l'accord, lorsqu'il indique la totalité. *Ex. :* « la forêt lui parut *toute enflammée*. La maison était *toute en feu.* » (DICT. ACAD.)

Nos oiseaux sont tout en vie n'a pas le même sens que *nos oiseaux sont tous en vie.*

L'Académie fait observer qu'une femme peut écrire : « je suis tout à vous, » et « je suis toute à vous. » Dans le premier cas, c'est une formule de politesse, dans le second, une protestation de dévouement.

REMARQUE III. Devant l'adjectif *autre, tout* signifiant *tout à fait* est adverbe, et par conséquent invariable. *Ex. :*

« Vous méritez sans doute une *tout autre* destinée. »
(MOLIÈRE.)

Mais, devant *autre*, il peut aussi avoir le sens indéterminé qu'il a, comme on l'a vu plus haut (II), devant les substantifs non précédés de l'article. Il signifie *un autre, n'importe lequel.* Alors il reste adjectif et variable. EX. :

« *Toute autre* place qu'un trône eût été indigne d'elle. »
(BOSSUET.)

REMARQUE IV. *Tout* peut encore s'employer adverbialement devant les substantifs pris comme qualificatifs et tenant lieu d'adjectifs. *Ex. :*

« Le chien est *tout* zèle, *tout* ardeur, *tout* obéissance. »
(BUFFON.)

Mais il est aussi sujet à l'exception énoncée à la REMARQUE I. *Ex. :* Dieu est *toute* bonté.

Cependant on dit : une étoffe *tout laine, tout soie.*

REMARQUE V. *Tout,* pris adverbialement, est souvent suivi de la conjonction *que,* dans le sens de *quelque...*

que. Mais, à la différence de *quelque*, il s'emploie avec l'indicatif. *Ex.* :

« Il me semble que je vois ce cœur, *tout insensible qu'il est*, se réveiller et s'attendrir à cette parole ! » (FLÉCHIER.)

11. **Un**, pris comme adjectif indéfini, précédé de l'article, s'oppose souvent à *autre*. (Voyez plus haut, 1 *bis*, II.)

Un s'emploie avec *pas* et *ne* dans le sens négatif. *Ex.* : Il *n'*y a *pas une* âme.

REMARQUE I. *Pas un*, sans l'adverbe négatif *ne*, peut devenir synonyme de *quelqu'un*, *un seul*. *Ex.* :

Si j'en connais *pas un*, je veux être étranglé.
(RACINE, *les Plaideurs*.)

Mais, dans les réponses, il a toujours le sens négatif. *Ex.* : reste-t-il quelques fusils ? — *Pas un*.

REMARQUE II. Le pluriel de l'adjectif indéfini *un*, qui est *des*, se supprime après la préposition *de*. Ainsi l'on dit au singulier : *il a la réputation d'un homme sage* ; et au pluriel : *ils ont la réputation d'hommes sages*.

Les règles de l'adjectif indéfini *des* se confondent avec celles de l'*article partitif* (*du, de la, des*), § 197.

11 *bis*. L'adjectif indéfini **aucun**, formé du précédent, a le sens de *quelqu'un*, lorsqu'il n'est pas accompagné d'un adverbe négatif ; mais il ne s'emploie plus guère en ce sens que dans les phrases interrogatives ou dubitatives. *Ex.* : de tous ceux qui se disent mes amis, *aucun* m'a-t-il secouru ? — Je doute qu'*aucun* de ces arrogants fasse ce qu'il dit.

[ÉTYMOLOGIE ET HISTOIRE. — *Aucun*, anciennement *alqun*, *alcun*, vient de *aliquem unum* (*quelqu'un*), et par conséquent n'avait nullement, à l'origine, le sens négatif. — Dans l'ancien français on disait *aucuns* et quelquefois *d'aucuns*, pour *quelques-uns* *Ex.* : « *Aucuns* disent..... » (MONTAIGNE.)]

Aucun est, du reste, plus ordinairement employé avec une négation. *Ex.* :

Que chacun se retire, et qu'*aucun n'*entre ici.
(CORNEILLE.)

Dans les réponses, la négation peut être sous-entendue. *Ex.* : apercevez-vous quelque vaisseau ? — *Aucun* (*c.-à-d.* je n'en aperçois *aucun*).

II. Règles d'accord de l'adjectif.

§ **209.** On a vu (§ 175) que l'adjectif et le participe passé, seuls ou accompagnés de l'auxiliaire *être*, s'accordent en genre et en nombre avec les noms ou pronoms auxquels ils se rapportent. A cette règle il faut ajouter :

1° Que, si l'adjectif et le participe se rapportent à plusieurs noms ou pronoms du singulier, ils se mettent au pluriel, surtout quand ces noms ou pronoms sont unis par la conjonction *et*; *Ex.* : le père et le fils sont *très unis, très estimés*;

2° Que, si les substantifs sont de genres différents, l'adjectif et le participe se mettent au pluriel masculin; *Ex.* : le père et la mère sont *bons*.

Remarque I. Quand plusieurs substantifs se suivent, sans conjonction, l'adjectif peut ne s'accorder qu'avec le dernier. *Ex.* :

Mais le fer, le bandeau, la flamme est *toute prête*.
(Racine, *Iphigénie*.)

Remarque II. Quand deux substantifs sont unis par la conjonction *ou*, l'adjectif et le participe s'accordent avec le dernier, si l'un des substantifs exclut l'autre; avec les deux, s'il n'y a pas exclusion. *Ex.* :

1° *Accord avec le dernier* :	2° *Accord avec les deux* :
Cet homme est d'une simplicité *ou* d'une dissimulation *incroyable*.	Je crois cet homme *ou* son fils *exposés* à de grands dangers.

Remarque III. Quand les substantifs sont de genres différents, le substantif masculin s'énonce en général le dernier, surtout lorsque l'adjectif n'est pas attribut, c'est-à-dire n'est pas joint au substantif par le verbe *être*, et qu'il n'a pas la même terminaison au féminin qu'au masculin. *Ex.* : ils ont l'humeur et le goût *différents*.

REMARQUE IV. Quand les substantifs sont des noms de choses, l'accord de l'adjectif peut se faire avec le dernier substantif seulement, surtout si l'on veut appeler spécialement l'attention sur ce dernier. *Ex. :*

Armez-vous d'un courage et d'une foi *nouvelle.*
(RACINE, *Athalie.*)

REMARQUE V. Dans les adjectifs composés de deux adjectifs, ou d'un adjectif et d'un participe, les deux parties s'accordent. *Ex. :* des poires *aigres-douces;* des enfants *premiers-nés;* des filles *aveugles-nées.*

Il n'y a exception que lorsqu'un des deux adjectifs ou même les deux sont au neutre et pris adverbialement. (Voyez § 213, 4°, et § 214.)

REMARQUE VI. L'adjectif reste au singulier, même avec un verbe au pluriel, après les pronoms *nous, vous,* quand ces pronoms désignent une seule personne. *Ex. : vous êtes* bien *jeune,* mon ami.—Allons, mon ami, *soyons raisonnable.*

§ 210. Quand l'adjectif se trouve avec un substantif collectif, il peut s'accorder de deux manières :

1° Il s'accorde avec le nom collectif, si la pensée s'arrête sur ce nom ; 2° il s'accorde avec le complément de ce collectif, si la pensée se porte sur le complément. *Ex. :*

1° ACCORD *avec le nom collectif.*	2° ACCORD *avec le complément du collectif.*
J'ai vu une *multitude* de poissons *prodigieuse.*	J'ai vu une multitude de *poissons pris* d'un coup de filet.

§ 210 *bis.* La règle est la même quand l'adjectif se construit après deux substantifs dont l'un est le complément de l'autre. *Ex. :*

Des *peaux* de renards *tannées.*	Des peaux de *renards bleus.*
Une *table* d'acajou *massive.*	Une table d'*acajou massif.*

§ **211.** Lorsque la locution *avoir l'air* est suivie d'un adjectif, l'accord peut se faire de deux manières : 1° l'adjectif s'accorde avec le mot *air*, quand ce mot a toute sa signification (*mine, expression de la physionomie*) ; 2° il s'accorde avec le sujet du verbe, quand *avoir l'air* signifie seulement *paraître, sembler*, etc. *Ex.* :

Elle a l'air *spirituel, railleur, majestueux, hautain.*	Elle a l'air *douce, généreuse, embarrassée; fâchée* de ce qu'elle vient d'apprendre.

Dans le second cas on dira plus explicitement et plus régulièrement : *elle a l'air d'être douce, généreuse,* etc.

Exceptions aux règles d'accord.

§ **212.** Les locutions *grand'mère, grand'route, grand'messe, pas grand'chose*, déjà vues (§ 46), forment des mots composés, dont la première partie reste invariable au pluriel comme au singulier. On dit : *des grand'mères, des grand'routes, des grand'messes.*

Adjectifs et participes passés au neutre, invariables.

§ **213.** Quelques adjectifs et quelques participes passés peuvent s'employer au neutre; en conséquence, ils restent invariables. Nous avons déjà remarqué cette particularité pour les adjectifs *même*, *quelque* et *tout* (§ 208, nos 4, 8 et 10). Il faut y ajouter les suivants :

1° Les participes passés **approuvé, attendu, ci-inclus, ci-joint, excepté, non compris, passé, supposé, vu,** restent invariables quand ils sont placés devant le substantif et au commencement de la phrase. Ex. :

Approuvé l'écriture ci-dessus. *Non compris* la somme de... *Ci joint* les pièces. *Excepté* les enfants. Au contraire

on dit : la somme de... *non comprise*, les enfants *exceptés*, les pièces *ci-jointes*, la copie *ci-jointe*, la maison *non comprise*. (Voyez la Syntaxe du participe passé.)

Remarque. Si ces participes sont placés au milieu d'une phrase avec un substantif employé sans article, ils sont également invariables. *Ex. :* vous trouverez *ci-joint* copie du procès.

Mais si le substantif est précédé de l'article, le participe prend l'accord. *Ex. :* vous trouverez *ci-jointe* ou *ci-incluse* la copie de sa lettre.

2° Les adjectifs **nu** et **demi** restent invariables quand ils sont placés devant les substantifs. *Ex. : nu*-pieds, *nu*-tête, *demi*-**minute**.

Remarque I. Quand *nu* et *demi* précèdent ainsi les substantifs, ils y sont joints par un trait d'union.

Demi, placé après un nom au pluriel, reste au singulier parce qu'il est bien évident que c'est le singulier du substantif qui est sous-entendu. *Ex. : deux heures et demie.*

Ainsi l'on écrira : une *demi*-heure, — une heure et *demie.*

Quant aux mots *mi* et *semi*, ce sont des particules ou préfixes toujours invariables. Ex. : *La mi-carême, la mi-octobre, à mi-jambe;* les opinions étaient *mi-parties* (*c.-à-d.* partagées par la moitié) ; des fleurs *semi-doubles.*

Remarque II. Quand l'adjectif *nu* est précédé de l'article ou mis sans article après le substantif, il est soumis aux règles d'accord, par exemple dans la locution : aller *les pieds nus;* aller *pieds nus; la nue* propriété (c'est-à-dire la propriété d'un immeuble sans les revenus).

Remarque III. On dit de même : *haut la main* et *la main haute.* — Vous recevrez *franc de port* la lettre que je vous envoie ; et vous recevrez cette lettre *franche de port.*

REMARQUE IV. C'est par suite de la même règle qu'on dit : *plein la cave*, et que l'adjectif *sauf* est devenu une préposition, comme les participes passés *attendu, excepté*, etc.

[HISTOIRE. — Il en est de même de *hormis*, qui s'écrivait primitivement *hors mis*. Voyez § 152.]

REMARQUE V. L'ancien adjectif *feu*, signifiant *décédé*, suit à peu près la même règle que l'adjectif *nu;* il reste invariable quand il est mis avant l'article et le substantif, mais varie quand il se place entre ces deux mots. *Ex. : feu la reine, la feue reine.*

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Plusieurs de ces mots sont des latinismes et des hellénismes. Ainsi *nu-pieds, nu-tête, haut la main* rappellent *nudus pedem*, γυμνὸς τὴν κεφαλήν, etc.]

3° L'adjectif **possible** reste invariable dans les locutions superlatives : *le plus, le mieux, le moins. Ex. :* il ne faut pas lire le plus de livres *possible*, mais les meilleurs *possible* (*c'est-à-dire* les meilleurs qu'il est possible).

En dehors de ces locutions, cet adjectif reste soumis à l'accord. *Ex. :* il a éprouvé tous les malheurs *possibles*.

4° Les adjectifs composés qui désignent la couleur restent invariables. *Ex. :* des cheveux *châtain-clair*, des yeux *bleu-foncé*, une barbe *blond-cendré*, de la soie *gros bleu*, une robe *gris perle*, des souliers *rose tendre*, etc.

§ **214.** Il faut voir aussi des adjectifs neutres dans la première partie des adjectifs composés comme : *nu*-propriétaires ; *nouveau-nés* (on dit des enfants *nouveau-nés*, c'est-à-dire *nouvellement nés*) ; *clair*-semé (de l'herbe *clair-semée*, c'est-à-dire *semée clair*) ; *court*-vêtu, etc. De même dans la seconde partie des adjectifs composés comme *gagne-petit, trotte-menu*, etc.

Quelquefois l'accord a lieu pour les deux parties des adjectifs composés : 1° parce que le deuxième adjectif ou le participe est pris substantivement ; *Ex. : une nouvelle*

mariée, des *nouveaux venus*, des *nouveaux débarqués ;* 2° par une raison d'euphonie. *Ex. :* des *roses fraîches cueillies*, etc.

Selon l'Académie, il faudrait écrire : des enfants *mort-nés*. Il semble plus logique d'écrire *morts-nés*, comme *premiers-nés*, etc. (Voyez § 209, REM. V.)

§ **214** *bis*. Il faut encore voir des adjectifs neutres ou des adjectifs pris adverbialement :

1° Dans les locutions comme celles-ci : il fait *beau*, il fait *doux*, il fait *sec*, il fait *noir* comme dans un four ; avoir *beau* dire et *beau* faire ; parler *clair, net, haut, bas;* chanter *juste ;* dire *bien haut ;* crier *fort ;* marcher *ferme et droit :* cette fleur sent *bon ;* cette étoffe se vend *cher ;* les balles pleuvaient *dru* comme grêle; vous serez hachés *menu ;* plusieurs harangueurs sont demeurés *court ;* ils se faisaient *fort* de triompher ; *bel* et bien ; filer *doux*, etc.

2° Dans d'autres locutions, où l'adjectif joue le rôle d'un substantif, et ne peut être qu'au genre neutre : le *beau*, le *vrai*, le *grand*, le *sublime*, etc.

[ORIGINES LATINES. — La plupart de ces emplois de l'adjectif *neutre* sont des latinismes. En effet on disait en latin, non-seulement, comme dans ces derniers exemples, *pulchrum, verum, magnum*, mais encore, à l'imitation du grec, *torvum tueri, dulce ridentem, dulce loquentem*, etc.]

Emploi particulier de l'adjectif féminin.

§ **215**. Quelques adjectifs s'emploient au féminin dans diverses locutions adverbiales, par suite d'une ellipse de quelque nom féminin. *Ex. :*

Habit *à la française* (*c'est-à-dire* à la mode française) ;
Attendez-vous *à la pareille* (*c.-à-d.* à une pareille manière d'agir) ;
Il m'en a conté de *bonnes* (*c.-à-d.* de bonnes histoires) ;
J'en ai appris de *belles* (*c.-à-d.* de belles histoires) ;

Il a recommencé de *plus belle* (*c.-à-d.* d'une plus belle manière) ;
Il a fait des *siennes* (*c.-à-d.* de ses fantaisies, de ses folies) ;
Nous avons fait des *nôtres* (*c.-à-d.* de nos fantaisies) ;
En voici bien *d'une autre* (*c.-à-d.* une chose surprenante) ;
Vous me *la* baillez *belle*, vous me *la* baillez *bonne* (*c.-à-d.* une belle, une bonne histoire) ;
Vous l'avez *belle* (*c.-à-d.* une belle occasion) ;
Vous l'avez manqué, échappé *belle* (*c.-à-d.* une circonstance favorable ou périlleuse). — Voy. § 348, REM. II.

III. Compléments de l'adjectif.

§ **216.** Les principales prépositions qui peuvent unir les adjectifs à leur complément sont *de*, *à*, *pour*, *sur*, *envers*, etc. La préposition qui doit être employée pour chaque adjectif est réglée par l'usage. *Ex. :*

Plein *de* bonté ; utile *à* tous ; bon *pour* ou *envers* tous, etc.

REMARQUE I. Un certain nombre d'adjectifs, ayant un sens précis et complet, ne prennent pas de complément. *Ex. : affable*, *téméraire*, *timide*, etc.

REMARQUE II. Quelques-uns prennent, en poésie et dans le style soutenu, des compléments qui les détournent de leur sens ordinaire. *Ex. :* affamé *de gloire*, ivre *d'orgueil*, muet *de terreur*, sourd *aux prières*, aveugle *sur* ses défauts, etc.

Muet *à mes soupirs*, tranquille *à mes alarmes*.

(RACINE.)

REMARQUE III. L'adjectif *propre* est uni, en général, à son complément par la préposition *à*. *Ex. : propre à* divers usages.

Quelquefois il est suivi de la préposition *de*, mais seulement quand il a le sens de *particulier*, *spécial*, *exclusif*. *Ex. :* Ce sable est le terrain *propre de* cette plante.

(DICT. ACAD.) En réalité, *de* marque alors le complément du substantif plutôt que celui de l'adjectif *propre*.

REMARQUE IV. Divers compléments d'adjectifs sont marqués par les prépositions *à* et *de* suivies d'un infinitif. *Ex.* : enclin *à médire ; assuré de vaincre.*

Avec la préposition *à*, cet infinitif a tantôt le sens actif, tantôt le sens passif. *Ex.* :

1° *Sens actif.*	2° *Sens passif.*
Homme sujet *à changer* d'avis;	Chose triste *à dire, à penser ;*
— facile *à recevoir* des impressions;	— difficile *à croire* ;
Fleur belle *à ravir.*	Homme facile *à tromper ;*
	— fou *à lier.*

REMARQUE V. Quelquefois les prépositions *à* et *de* s'emploient après le même adjectif, avec des sens différents ou des nuances du même sens. *Ex.* :

1° *Avec* **à** :	2° *Avec* **de** :
— *Paresseux à :*	*Paresseux de :*
Il est *paresseux* à se lever. (*Paresseux à* semble indiquer plutôt une disposition générale ; *paresseux de*, une disposition particulière.)	Un spectateur toujours *paresseux d'*applaudir. (BOILEAU.
— *Prêt à :*	
« Plus *prêt à* tenir sa parole qu'*à* la donner. » (FLÉCHIER.)	
(*Prêt à* indique une disposition générale.)	*Prêt de,* qui est tombé en désuétude, indiquait une disposition particulière.

Prêt à s'oppose plutôt aujourd'hui à la locution *près de,* dont le sens est fort différent : *prêt à* signifie *disposé à; près de* signifie *sur le point de. Ex.* :

Ce malade est *prêt à* mourir.	Ce malade est *près de* mourir.

§ **217.** Quand deux adjectifs admettent après eux la même préposition, ils peuvent avoir le même complément. *Ex. :* ce maître est *utile* et *cher à* ses élèves.

Mais quand plusieurs adjectifs se suivent et demandent des prépositions différentes, chacun d'eux doit avoir le complément qui lui convient. *Ex. :* ce maître est sévère *pour* ses élèves et cependant cher *à tous.*

CHAPITRE IV.

SYNTAXE DU PRONOM.

§ **218.** — En général le pronom est simplement, comme son nom l'indique, mis à la place du nom dans la phrase. Mais quelquefois sa signification est plus étendue et résume toute une proposition. *Ex. :*

Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il ? — *Moi.*

Ce *moi* de la Médée de Corneille signifie : *je reste, à moi seule, contre tant d'ennemis.*

§ **219.** — Il y a corrélation entre la plupart des pronoms et des adjectifs déterminatifs; par exemple entre :

Les adjectifs possessifs (*mon, ton, son*, etc.) et les pronoms possessifs (*le mien, le tien, le sien*) ;

De même entre les adjectifs démonstratifs (*ce, cet*) et les pronoms démonstratifs (*celui, celle, ce*) ;

De même entre les adjectifs interrogatifs et conjonctifs (*quel, quelle*) et les pronoms interrogatifs et conjonctifs (*qui, que, quoi*) ;

De même encore entre les adjectifs indéfinis (*un, aucun, chaque*, etc.) et les pronoms indéfinis (*on, personne, rien*, etc.).

Mais les pronoms se distinguent toujours des adjectifs en ce qu'ils tiennent lieu d'un nom, et n'en peuvent être

accompagnés, tandis que les adjectifs doivent toujours être suivis d'un nom ou supposent l'ellipse d'un nom.

1° DES PRONOMS PERSONNELS.

Les pronoms personnels, sujets ou compléments.

§ **220.** — Les pronoms personnels remplissent dans la proposition les fonctions de sujet, de complément direct ou de complément indirect.

Quelques-uns ont des formes spéciales pour chacune de ces fonctions. Ainsi, *je, tu, il, ils* sont exclusivement employés pour marquer le sujet ; *me, te, le, les, lui, leur*, pour marquer les compléments (direct ou indirect).

Moi, toi, lui, eux s'emploient ordinairement comme compléments indirects, et cela même sans préposition. (*Ex. :* répondez-*moi.* — Je *lui* dirai. — C'est à *eux* que je parle.)

Mais ils s'emploient aussi comme compléments directs et comme sujets dans les propositions interrogatives, exclamatives, elliptiques, et dans les réponses ou pour redoubler les sujets *je, tu, il,* et les compléments directs *me, te Ex.:* qui accuse-t-on ? — *Eux* et *toi.* — Est-ce *lui* ou *moi?* — *Moi,* que *j'*aille trahir la foi jurée ! — Je pense ainsi, mais *lui, il* pense autrement. — Et vous, pensez-vous comme *moi?* — *Je* vous le dis, *moi.* — Voulez-vous *me* perdre, *moi,* votre allié ? — Il s'aime et n'aime que *lui.*

Remarque. Les pronoms *moi, toi* ne sont employés comme sujets, en dehors des phrases interrogatives, que lorsqu'ils sont redoublés par quelque autre pronom de la même personne. Il en est de même, en général, de *lui* et *eux. Ex. :*

> *Moi,* des bienfaits de Dieu *je* perdrais la mémoire !
> (Racine.)

[Origines latines. — Les origines latines des différentes formes des pronoms personnels français rendent compte des

fonctions qu'ils remplissent, comme sujets ou comme compléments : il faut noter toutefois que, le *cas sujet* de l'ancienne langue ayant presque entièrement disparu, le pronom sujet s'est, pour la troisième personne du pluriel, confondu avec le pronom complément direct. Comme compléments indirects, *lui*, *leur*, et quelquefois *moi*, *toi*, s'emploient sans préposition (*Ex.* : je *lui* parle, réponds-*moi*), c'est qu'ils représentent, en latin, des *cas obliques*. *Ex.* :

1° SUJET	2° COMPLÉMENT DIRECT	3° COMPL. INDIRECT
1re personne : je, *ego* nous, *nos*	me, *me* nous, *nos*	moi, *mihi* nous, *nobis*
2e personne : tu, *tu* vous, *vos*	te, *te* vous, *vos*	toi, *tibi* vous, *vobis*
3e personne : il, *ille*, *illud* elle, *illa* ils, elles *illos*, *illas*	le, *illum*, *illud* la, *illam* les, eux, elles *illos*, *illas* se, *se*	lui *illi*, *huic* leur *illorum* *sibi*, soi.

§ **221.** — La place et l'emploi des pronoms personnels donnent lieu à plusieurs remarques.

II. *Place des pronoms personnels dans la phrase.*

§ **222.** Remarque I. — Les pronoms personnels faisant fonction de sujet se mettent avant le verbe, excepté :

1° Dans les interrogations (§ 104). *Ex.* : venez-*vous?*

2° Dans les exclamations. *Ex.* :

Dieux ! que ne suis-*je* assise à l'ombre des forêts ! (Racine.)

3° Dans certaines formules employées pour citer des paroles prononcées par une autre personne. Ex. : *dit-il*, *répondit-il*, *reprit-il*, *s'écria-t-il*, etc.

4° Dans les propositions *suppositives*. *Ex.* : *eussé-je*, *dussé-je*, etc. (§ 302, Rem.).

§ **223**. Remarque II. Dans certaines formules interrogatives, le pronom personnel sujet peut rester avant le verbe. *Ex:* ainsi, *vous* venez? (ce qui équivaut à : *n'est-ce pas que vous venez?*).

On peut placer le pronom personnel sujet, soit après, soit avant le verbe, quand il y a dans la phrase les conjonctions ou adverbes suivants : *aussi, en vain, peut-être, toujours, à peine, encore, etc. Ex.:* à peine *étiez-vous* né.

A peine *nous sortions* des portes de Trézène. (Racine.)

§ **224**. Remarque III. Pour les pronoms personnels faisant fonction de compléments directs ou indirects, il faut distinguer l'emploi et la place de ces deux espèces de compléments dans les phrases énonciatives ou impératives.

1° Dans les propositions non impératives, avec ou sans négation, les pronoms servant de complément direct ou indirect se mettent toujours avant le verbe. *Ex. :*

Je *l'*estime infiniment. — Je *le lui* ai dit.

Cependant ces pronoms doivent se placer après le verbe, s'ils sont accompagnés d'un autre complément. *Ex. :*

J'estime *son père et lui.* — Je l'ai dit *à son père et à lui*

On met, comme compléments directs :	On met, comme compléments indirects :
Avant le verbe :	*Avant le verbe :*
me, te, se ; le, la, les.	me, te, se ; lui, leur.
Après le verbe :	*Après le verbe :*
moi, toi, soi.	moi, toi, soi ; eux, elles.

Certains verbes veulent être précédés, d'autres suivis des pronoms compléments indirects. *Ex.:*

Vous *me* parlerez.	Vous songerez *à moi.*

L'usage décide de ces constructions ; la seconde peut, du reste, toujours s'employer pour la première, quand on veut insister davantage sur l'idée de la personne. *Ex.:*

Avez-vous oublié que vous parlez *à moi?* (Corneille.)

« Il faut que chacun de vos auditeurs s'imagine que vous parlez *à lui* en particulier. (FÉNELON.)

2° Dans les propositions impératives, les pronoms s'emploient et se placent différemment selon qu'ils sont compléments directs ou indirects, avec ou sans négation :

S'il y a négation, les pronoms se placent toujours avant le verbe ; et l'on emploie *me, te,* même comme compléments indirects. *Ex. :*

Ne *me* trompez pas. — Ne *me* refusez pas cela.

S'il n'y a pas négation, les pronoms se placent toujours après le verbe, avec un trait d'union ; et l'on emploie : 1° comme compléments directs, *moi, toi, le, la, les;* 2° comme compléments indirects, *moi, toi, lui, leur. Ex. :*

1° Conduisez-*moi;* conduisez-*le;* conduisez-*les.*

2° Répondez-*moi;* répondez-*lui;* répondez-*leur.*

§ **225.** REMARQUE IV.— Quand deux pronoms se suivent, faisant fonction, l'un de complément direct, l'autre de complément indirect, ils se mettent toujours tous les deux avant le verbe au mode indicatif (avec ou sans négation). *Ex. :* je *le lui* ai dit; — je ne *le lui* ai pas dit.

Ils se mettent : 1° avant le verbe dans les propositions impératives avec négation ; 2° après le verbe, et avec deux traits d'union, dans les propositions impératives sans négation. *Ex. :*

1° Ne *le lui* dites pas. — 2° Donnez-*nous-les.*

De ces deux pronoms qui se suivent, c'est en général le pronom complément indirect qui se met le premier ; mais *lui, leur, en, y* se mettent toujours après le complément direct. *Ex. :*

On *me* On *te* On *nous* On *vous* } *l'*a dit	On *le lui* On *le leur* } a dit. Dites { *-le-lui.* *-le-leur.* Je *vous en* ramènerai. Je *vous y* conduirai.

§ 226. Remarque V. Quand les pronoms personnels sont compléments d'un infinitif dépendant d'un autre verbe, ils se placent immédiatement avant cet infinitif. *Ex.:*

De quelle trahison pouvez-vous donc *vous plaindre ?*
(Molière.)

Emploi des pronoms personnels.

§ 227. Lorsque le pronom *moi* est avec un autre pronom ou un substantif, c'est une règle de politesse, en français, qu'il s'énonce le dernier. *Ex.: vous et moi;* cette personne *et moi.*

§ 228. Les pronoms *je, me, te, se, le, la* élident leur voyelle quand ils sont suivis d'un verbe dont ils sont sujet ou complément et qui commence par une voyelle ou des pronoms *en, y. Ex. : j'*appelle, je *t'*appelle, il *l'*appelle, il *s'*aime, il *s'*en va, il s'*y* promène, donnez-*m'*en.

§ 229. Les pronoms *moi, me, te, nous, vous* se mettent quelquefois avec un verbe, par une formule explétive qui ne sert souvent qu'à donner du mouvement à la phrase. *Ex.:*

Prends-*moi* le bon parti, laisse là tous tes livres. (Boileau.)

On va *me* gâter cela. Je *te* le fustigerai bel et bien. Je *vous* l'ai bel et bien fustigé.

[Grammaire comparative. — La même tournure se trouve en grec et en latin. *Ex. :*

Qui metuens vivet, liber *mihi* non erit unquam. (Horace.)]

§ 230. Le pronom *nous* s'emploie pour *je* ou *moi,* soit par modestie, soit par emphase. *Ex.: Nous pensons... Nous sommes persuadé... Nous déclarons...*

Dans le langage familier, il tient quelquefois lieu même d'un pronom de la 2e personne. *Ex. :* il paraît que *nous* n'avons pas été *sage.*

§ **231.** Le pronom *vous* s'emploie pour *tu* par respect ; ainsi, dans Racine, Iphigénie dit à son père :

Quand *vous* commanderez, *vous* serez obéi.

Le *tutoiement* qui, dans le langage usuel, est un signe de familiarité, a au contraire une certaine solennité en poésie. *Ex. :*

O mon souverain roi,
Me voici donc tremblante et seule devant *toi*.
(RACINE, *Esther*.)

[ORIGINES LATINES. — Ce *nous* et ce *vous*, au singulier, viennent d'un usage qui s'est introduit vers la fin de l'empire romain : les empereurs disaient *nos*, en parlant d'eux-mêmes ; et, pour leur témoigner du respect, on disait *vos* en leur parlant ou en leur écrivant.]

§ **232.** Les pronoms de la première et de la deuxième personne, au singulier et au pluriel, ont les deux genres ; *je, tu; vous, nous,* servent pour le masculin et le féminin.

Les pronoms de la 3e personne (*il, elle; ils, elles*) prennent le même genre et le même nombre que le nom dont ils tiennent la place. *Ex. :* voyez cette *maison; elle* est grande. — Voyez ces *jardins; ils* sont beaux.

§ **233.** Dans les phrases interrogatives, les pronoms de la 3e personne (*il, elle; ils, elles*) se placent après le verbe, et cela même quand le sujet du verbe est exprimé. *Ex. : votre père* est-*il* arrivé ?

Ces pronoms forment un pléonasme avec le sujet ; mais ce pléonasme est nécessaire pour marquer l'interrogation, qui, en français, est généralement indiquée par la position du pronom personnel sujet après le verbe.

Ce pléonasme se rencontre encore dans les diverses tournures qui exigent ou admettent le sujet placé après le verbe (*Voyez plus haut*, § 223). *Ex. :* Rome *dût-elle* périr ! A peine *l'univers eut-il* été créé...

§ **234.** Le pronom de la troisième personne forme en-

core pléonasme dans certains tours de phrases rapides et expressifs. Ainsi :

1° Il peut être en quelque sorte jeté au commencement de la phrase, pour annoncer le sujet. *Ex. :*

« *Le* voilà donc mort, *ce grand ministre,* cet homme si considérable, qui tenait une si grande place ! » (Mme DE SÉVIGNÉ.)

2° Il peut venir après un complément mis au commencement de la phrase par inversion, pour le rappeler et pour former le complément régulier au point de vue grammatical. *Ex. :*

Le bien, nous *le* faisons ; *le mal,* c'est la Fortune.
(LA FONTAINE.)

§ **235.** Le pronom *il,* qui s'emploie au neutre avec les verbes impersonnels (*il faut, il pleut, il neige, il tonne*), forme souvent un pléonasme d'un autre genre : il sert de sujet grammatical ou apparent à des verbes dont le sujet logique ou réel est quelquefois au féminin ou au pluriel. *Ex. :*

Il pleut *des balles ; il* est *trois heures ; il fait* beau *; il* m'est venu *une idée* ; *il* y a *peu de personnes ; il se* trouvait là *quelques personnes.*

Il est *des nœuds secrets, il* est *des sympathies.*
(CORNEILLE.)

Souvent le sujet est un verbe à l'infinitif, soit seul, soit précédé de la préposition *de. Ex. : Il fait beau voir...*

Il est beau de mourir maître de l'univers.
(CORNEILLE.)

(Mourir maître de l'univers, *sujet réel,* est beau.)

§ **236.** Dans l'emploi des pronoms de la 3e personne, il faut éviter avec soin les équivoques auxquelles ils peuvent

donner lieu. La règle unique est la clarté; pour l'obtenir, on doit quelquefois répéter le substantif. *Ex.* :

« Hypéride a imité Démosthène en tout ce que Démosthène a de beau. » (BOILEAU.) *Il*, mis au lieu du nom de *Démosthène* répété, eût produit une amphibologie.

§ **237.** On emploie *le, la, les*, comme complément direct dans les propositions subordonnées, pour désigner le sujet de la proposition principale, quand ce sujet est à la 3e personne. *Ex.* :

Qui pardonne aisément invite à *l'*offenser.

(CORNEILLE, *Cinna.*)

§ **238.** Les pronoms de la 3e personne, *lui, elle, eux, elles*, accompagnés des prépositions *à* et *de*, ne s'emploient guère qu'en parlant des personnes.

En général, lorsqu'on parle des choses ou des animaux, on se sert des pronoms **en** (pour *de lui, d'elle, d'eux, d'elles*) et **y** (pour *à lui, à elle ; à eux, à elles*). *Ex.* : ce cheval est méchant : n'*en* approchez pas, n'*y* touchez pas.

«Les choses de la terre ne valent pas qu'on s'*y* attache.»

(NICOLE.)

Cependant, si l'on considère comme des personnes les animaux et si l'on personnifie les choses, on se sert des pronoms ordinaires (*lui, leur*, etc.). *Ex.* : ces animaux ont faim : donnez-*leur* à manger. Aimez le travail : vous *lui* devrez l'aisance et la considération.

Cette règle est à rapprocher d'une autre, d'après laquelle on remplace l'adjectif possessif par le pronom *en*. (§ 205, REM. II.)

REMARQUE I. Les pronoms *en, y*, qui s'appliquent surtout aux choses, s'emploient aussi quelquefois quand il s'agit des personnes. *Ex.* :

Un vieillard amoureux mérite qu'on *en* rie.

(CORNEILLE.)

« On me dit tant de mal de cet homme, et j'*y* en vois si peu. » (LA BRUYÈRE.)

REMARQUE II. *En* et *y* s'emploient même pour les pronoms de la 1re et de la 2e personne. *Ex.* :

Parlerez-vous de moi ? — J'*en* parlerai.
Penserez-vous à moi ? — J'*y* penserai.

[ORIGINES LATINES. — Le mot *en* est une sorte de génitif ou d'ablatif du pronom *is* ; mais il vient de *inde*, adverbe dérivé de *is*.

Y est une sorte de datif du même pronom *is* : il vient de *ibi*, ancien cas *locatif* de *is*.

De même *inde* fait quelquefois en latin fonction de pronom à l'ablatif. *Ex.* : *inde* vescitur ; *inde* scelera gignuntur, etc.

Cette origine adverbiale des pronoms *en*, *y*, explique pourquoi ces deux pronoms s'emploient plutôt pour les choses que pour les personnes : ce sont en quelque sorte des pronoms neutres.]

§ **239.** Les pronoms *en*, *y*, employés comme neutres, peuvent représenter des propositions. *Ex.* :

« Il a été clément jusqu'à s'*en* repentir. »
(BOSSUET.)

Je vois qu'on m'a trahi. Vous m'*y* voyez rêver.
(CORNEILLE.)

REMARQUE. Les pronoms *en* et *y* entrent aussi dans plusieurs idiotismes, où ils paraissent explicatifs. *Ex.* :

En croirai-je mes yeux ? — *A en* croire les apparences. — *En* venir aux mains. — S'*en* tenir à. — *En* imposer à. — *En* vouloir à quelqu'un. — N'*en* pouvoir plus, etc.

Bat l'air qui n'*en* peut mais.
(LA FONTAINE.)

Il *y* va de la vie. — Je vous *y* prends. — Vous n'*y* pensez pas. — Je n'*y* vois goutte. — *Y* regarder à deux fois, etc.

§ **240.** *En* s'emploie dans les phrases dont le sens est partitif, surtout avec les adverbes de quantité et les adjectifs numéraux non suivis d'un substantif. *Ex. :* a-t-il des protecteurs? Il *en* a beaucoup.

Au lieu de deux, j'*en* ai rencontré trois.
(LA FONTAINE.)

§ **241.** Les pronoms *se, soi* sont employés, en général, comme *pronoms personnels réfléchis,* c'est-à-dire indiquant une action qui retourne sur le sujet; par conséquent, ils marquent un complément (direct ou indirect). *Ex. :* il s'aime; il *se* nuit; trop souvent on ne pense qu'à *soi.*

REMARQUE. Le pronom *soi* peut néanmoins être sujet dans certaines phrases indéfinies. *Ex. :*

On a souvent besoin d'un plus petit que *soi.*
(LA FONTAINE.)

Que soi équivaut à : que *soi* (pour *on*) *n'est;* c'est-à-dire : *que l'on n'est soi-même.*

§ **242.** Le pronom *soi* ne s'emploie guère, quand on parle des personnes, qu'après les adjectifs ou pronoms indéfinis *on, chacun, quiconque, nul, personne,* ou après un infinitif employé d'une manière indéterminée. *Ex. :* on doit éviter de parler de *soi.* — Dire « chacun pour *soi* » et n'aimer que *soi,* c'est de l'égoïsme.

Ce pronom s'emploie après les noms de choses, mais rarement quand ces noms sont au pluriel. *Ex. :* toute faute entraîne après *soi* le repentir. (On dit avec le pluriel : toutes les fautes entraînent *après elles* le repentir.)

[HISTOIRE. — Aujourd'hui, au lieu de *soi,* on emploie *lui-même, elle-même, eux-mêmes, elles-mêmes,* ou simplement *lui, elle, eux, elles,* comme pronoms réfléchis, quand le sujet est déterminé. *Ex. :* cet homme ne pense qu'à *lui. :*

Tel n'était pas l'usage de l'ancienne langue française, qui, plus voisine de son origine latine, et plus fidèle à l'étymologie comme à la logique, employait toujours en ce sens le pronom réfléchi *soi* (*sui*, *sibi*). Cet usage a subsisté jusqu'au XVIIe siècle. *Ex.* :

Le courtisan n'eut plus de sentiments à *soi*.
(BOILEAU.)

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après *soi*.
(RACINE.)

L'emploi du pronom *soi*, en ce sens, est d'autant plus à regretter qu'il marquait, bien mieux que *lui*, *elle*, le rapport avec le sujet. *Ex.* :

Qu'il fasse autant pour *soi* comme je fais pour *lui*.
(CORNEILLE.)

Ou mon amour me trompe, ou Zaïre aujourd'hui,
Pour l'élever à *soi*, descendrait jusqu'à *lui*.
(VOLTAIRE.)

§ **243**. Les pronoms de la 3e personne ne peuvent remplacer un nom pris dans un sens indéterminé. Ainsi, l'on ne dira pas :

J'ai demandé *pardon; il* m'a été accordé.
J'ai demandé *grâce; elle* m'a été accordée.

Mais on dira, en employant les noms dans un sens déterminé :

J'ai demandé *mon pardon; il* m'a été accordé.
J'ai demandé *ma grâce; elle* m'a été accordée.

§ **244**. Lorsque le pronom de la 3e personne, pris comme attribut, représente un nom pris dans un sens déterminé, il s'accorde avec ce nom en genre et en nombre; on emploie alors **le, la, les**. *Ex.* :

Êtes-vous la mère de cet enfant? Je *la* suis.
Êtes-vous les témoins? Nous *les* sommes.

Mais lorsque ce pronom représente un adjectif, un

nom pris dans un sens indéterminé, un verbe ou une proposition, il se met au neutre, et reste invariable. *Ex.:*

Madame, êtes-vous malade? — Je *le* suis.
Serez-vous attentifs? — Nous *le* serons.
Il faut aider les autres, autant qu'on *le* peut.
Si j'ai réussi, je vous *le* dois.
Je *le* veux, je *le* dois, il *le* faut.

« Les fourbes croient aisément que les autres *le* sont. »
(LA BRUYÈRE.)

§ **245.** On a déjà vu divers emplois du pronom neutre de la 3e personne (§§ 235 et 244). Ce ne sont pas les seuls. Le pronom neutre *le* s'emploie comme synonyme de *cela*, et comme complément de verbes actifs et même de verbes neutres, dans certaines locutions. *Ex.:*

Je me *le* tiens pour dit. — Vous *le* prenez sur un singulier ton. — Je vous *le* passe pour cette fois. — Il ne *le* cède en rien à personne.

Ainsi vous *l'*emportez! (CORNEILLE, *Le Cid.*)

§ **245** *bis.* On met un trait d'union : 1° entre les pronoms personnels et le mot même (*moi-même*, *vous-même*, etc.); 2° entre l'impératif des verbes et les pronoms personnels *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, *le*, *la*, *lui*, *les*, *leur*, *en*, *y*. Ex. : *parlez-lui*, *rendez-la-lui*, *transportez-vous-y;* 3° entre les verbes employés interrogativement et le pronom personnel sujet (*que dites-vous? qu'a-t-il dit?*).

2° DES PRONOMS POSSESSIFS.

§ **246.** Il y a entre les adjectifs et les pronoms possessifs cette différence essentielle, que les premiers (*mon*, *ton*, *son*, etc.) accompagnent un substantif, tandis que les seconds (*le mien*, *le tien*, *le sien*) en tiennent la place, comme c'est le rôle des pronoms. *Ex. :*

Adj. possessif. *Pronom possessif.*
C'est *mon* livre. — Non, c'est *le mien.*

REMARQUE. Le pronom possessif peut s'employer d'une manière absolue :

2° Au neutre et au singulier, pour indiquer le bien de chacun (de moi, de toi, de lui, etc.). *Ex :*

Et *le tien* et *le mien*, deux frères pointilleux.
(BOILEAU).

2° Au pluriel, pour désigner les parents ou les amis de chacun. *Ex. :* « On ne trouve de bien dit et de bien fait que ce qui part *des siens.* » (LA BRUYÈRE.)

3° DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

§ **247**. Bien que le pronom tienne la place du nom, il ne peut être, comme le nom, suivi d'un adjectif. C'est donc une faute grave en français, que de faire suivre d'un adjectif ou d'un participe les pronoms *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*. Il faut répéter le substantif ou prendre une autre tournure, par exemple, employer le pronom conjonctif avec le verbe *être*.

Ainsi l'on ne dira pas : ces personnes sont venues joindre *celles déjà nommées ;* mais : *les personnes déjà nommées ;* ou bien : *celles qui ont été déjà nommées.*

REMARQUE I. *Celui* ne s'emploie que lorsqu'il est suivi du conjonctif *qui*, *que*. Ex. : *Celui qui* a parlé : *celui* de vous *qui* a parlé.

REMARQUE II. Suivi de la préposition *de*, le pronom *celui* a quelquefois le sens partitif. *Ex. :* ceux *de vous* qui voudront me suivre.

§ **248**. Le pronom démonstratif *ce*, au neutre, est d'un usage très-étendu :

1° *Ce* s'emploie très fréquemment avec le verbe *être*, surtout dans les interrogations. *Ex. :*

Est-*ce* convenu ?
N'est-*ce* rien ?
Était-*ce* sérieux ?
Que sera-*ce?*

C'est moi, *c'est* vous, *c'est* lui qui...
Ce sont eux qui... (*Voyez* le § 262, Rem. II).

2° *Ce* entre dans un grand nombre de constructions et de gallicismes. *Ex.* :

Ce qui..., *ce* que...
Ce semble, *ce* me semble.
Pour *ce* faire...
Sur *ce*, partons !
C'est à qui fera telle chose.
C'est à qui mieux mieux.
C'est affaire à lui.
C'est à savoir.
C'est-à-dire.
Est-ce à dire que...?
Qu'est-ce à dire ?

3° *Ce* doit nécessairement s'employer devant le verbe *être* quand le vrai sujet est après l'attribut, surtout quand l'attribut est marqué par *celui qui, celle qui, ce qui*, etc. *Ex.* :

Ce que je sais le mieux, *c'est* mon commencement.
(RACINE, *les Plaideurs.*)

§ **249.** *Ce*, joint au verbe *être* au commencement d'une phrase, et suivi de la conjonction *que*, donne de la vivacité au style. *Ex.* :

« *C'est* ma vie, *c'est* mon âme *que* votre amitié. »
(Mme DE SÉVIGNÉ.)

Cette phrase est évidemment plus vive que celle-ci : « Votre amitié est ma vie, mon âme. »

C'est le serpent *que* je veux dire,
Et non l'homme (on pourrait aisément s'y tromper).
(LA FONTAINE.)

On dit aussi sous forme interrogative :

« *Est-ce* ainsi *que* vous vous jouez des hommes? »
(FÉNELON.)

Plus vif que : « Vous jouez-vous ainsi ? »

§ **250.** *Ce*, joint au verbe *être*, donne encore la formule

explicative *c'est que*, et, avec négation, *ce n'est pas que*, avec interrogation, *est-ce que*. *Ex.* :

« Pourquoi les ouvrages de la nature sont-ils si parfaits ? *C'est que* chaque ouvrage est un tout, et qu'elle travaille sur un plan éternel. » (BUFFON.)

« *Ce n'est pas* qu'elle se crût redevable aux hommes. » (FLÉCHIER.)

§ **251.** — *Ce* a formé les composés *ceci*, *cela*, qui ont un sens plus déterminé. *Ex.* : « on m'a dit *ceci*, j'ai vu *cela*. Il y a *ceci* de remarquable. » *Cela* s'emploie dans quelques expressions familières, par exemple : c'est *cela!* — Voyez ces enfants : *cela* ne fait que jouer.

REMARQUE. Dans les interrogations, *ceci* et *cela* reparaissent séparés. *Ex.* : qu'*est-ce ci?* quels gens *sont-ce là?*

4° DES PRONOMS INTERROGATIFS ET CONJONCTIFS.

§ **252.** Il existe entre les pronoms interrogatifs et les conjonctifs une telle parenté que l'on a voulu voir dans les uns et dans les autres les mêmes pronoms, à savoir des pronoms conjonctifs. *Qui vous accuse?* supposerait l'antécédent *la personne* (*dites-moi la personne qui vous accuse*). Cela est inexact : car le pronom *dont* n'est que conjonctif, et l'on verra (§§ 253 et 254) que la forme de ces deux pronoms (interrogatif et conjonctif) est distincte en plusieurs cas.

[* ORIGINES LATINES. — Les pronoms interrogatifs français répondent aux pronoms interrogatifs latins :

nominatif	masc.	*quis*	qui ?
accusatif.	—	*quem*	que
nominatif	fém.	*quæ*	que ?
nom. accus.	neutre	*quid*	que ? quoi ?

Ils se confondent, en général, avec les pronoms conjonctifs, qui étaient distincts en latin au nominatif : *qui*, *quæ*, *quod*.

De plus, la trace des anciens cas a disparu, et la forme *dont* vient de *de unde*. Cependant on peut remarquer que les formes *que* et *quoi* s'emploient surtout comme compléments.

Comme le latin *quid*, le pronom interrogatif *que* se prend adverbialement dans le sens de *pourquoi*. Ex. : « *Que* parlez-vous, Lucile, de la lune, et à quel propos ? » (LA BRUYÈRE.)]

§ **253**. Comme pronoms interrogatifs, *qui*, *que* peuvent servir de sujet ou de complément.

Le premier ne s'emploie que pour les personnes. Ex. : *Qui* est là ? *Qui* cherchez-vous ? *De qui* parlez-vous ?

Le second ne s'emploie, en général (Voy. REM. III), que pour les choses. *Ex. : Que* se passe-t-il ici ? Cependant on dit aussi en parlant des personnes : *que* va-t-il devenir ?

Quand il est complément, il n'est d'ordinaire que complément direct. *Ex.: que* dites-vous ? Cependant on dit : *que* sert-il (pour *de quoi* sert-il ?).

REMARQUE I. Ces deux pronoms se placent entre deux propositions, pour exprimer une interrogation indirecte. *Ex.:* Je ne sais *qui* est venu (*ce qui répond à :* Qui est venu ? Je ne le sais). Je ne sais *que* faire (*ce qui répond à* : Que faire ? Je ne le sais).

REMARQUE II. L'interrogation indirecte *à qui* forme une locution elliptique assez fréquente. *Ex.:*

S'empresser ardemment
A qui dévorera ce règne d'un moment. (CORNEILLE.)

REMARQUE III. Le pronom interrogatif *qui, que,* peut être, non-seulement sujet, mais attribut. (Voyez § 207, REM. II.) *Ex. : Qui* êtes-vous ? *Que* sont-ils devenus ?

REMARQUE IV. On dit interrogativement :

Qui... et : *qui est-ce qui...? Ex.:* Qui a parlé ? *qui est-ce* qui a parlé ? *De qui* est-ce que vous parlez ? *A qui est-ce que* vous pensez ?

Que... et : *qu'est-ce que...?* (*Ex.:* Qu'avez-vous dit ? qu'est-ce que vous avez dit ?)

Remarque V. *Qui*, interrogatif, s'est souvent employé et s'emploie encore avec *que*, ayant le sens de *si ce n'est*. *Ex.*:

Que vois-je autour de moi, *que* des amis vendus?
(Racine.)

Qui le sait, *que* lui seul? (La Fontaine.)

Remarque VI. *Que*, employé interrogativement comme complément indirect neutre ou comme adverbe, entre dans quelques locutions qui sont à noter. *Ex.*: *Qu'*importe? *Que* tardez-vous? *Que* ne faites-vous ce que je dis?

Que vous sert-il qu'un jour l'univers vous estime?
(Boileau.)

§ **254.** *Qui*, en tant que pronom conjonctif, s'emploie comme sujet, et, avec une préposition, comme complément indirect; le pronom conjonctif *que* n'est employé que comme complément. Ces pronoms sont toujours de la même personne, du même genre et du même nombre que leur antécédent (nom ou pronom). *Ex.*:

C'est *moi qui* commande. C'est *toi qui* obéis. C'est *nous qui* commandons. C'est *vous qui* obéissez. C'est *moi qui* suis le maître (*si c'est un homme qui parle*). C'est *moi qui* suis la maîtresse (*si c'est une femme*). L'homme *pour qui* je me suis dévoué.

Remarque I. — Tout pronom conjonctif suppose un antécédent, exprimé ou sous-entendu. *Ex.* : Aimez *qui* vous aime (c'est-à-dire *celui qui*). — C'est *en quoi* vous vous trompez (c'est-à-dire *ce en quoi*).

Remarque II. — Quelquefois il peut y avoir incertitude sur l'antécédent du conjonctif; c'est lorsque l'antécédent est suivi d'une apposition ou d'un attribut. Si l'on veut attirer spécialement l'attention sur l'apposition ou sur l'attribut, on peut faire de cette apposition ou de cet attribut l'antécédent du conjonctif. *Ex.* :

1. *Conjonctif rapporté au sujet :*

Et je serai le seul *qui ne pourrai* rien dire. (BOILEAU.)

« *Je suis* Diomède, *roi d'Étolie, qui blessai* Vénus au siége de Troie. » (FÉNELON.)

2. *Conjonctif rapporté à l'attribut :*

On pourrait dire aussi en modifiant le sens : Et je serai le seul *qui ne pourra.*

Je suis Diomède, *le* roi d'Étolie qui blessa...

REMARQUE III. Le pronom conjonctif *qui*, employé sans l'antécédent *celui*, a le sens de *quiconque*, est en général masculin, et peut être sujet ou complément. *Ex. :*

1° *Qui*, sujet :

Qui peut tout doit tout craindre. (CORNEILLE.)

A *qui* venge son père il n'est rien impossible. (CORNEILLE.)

2° *Qui*, complément direct ou indirect :

Choisis *qui* tu voudras, Chimène, et choisis bien. (CORNEILLE.)

Vous trouverez *à qui* parler.

REMARQUE IV. *Qui* peut aussi s'employer avec ellipse de l'antécédent neutre *quelque chose. Ex. :* voilà *qui* est beau ; voilà *qui* va bien ; *qui* plus est.

REMARQUE V. *Qui*, répété, s'emploie dans le sens de *les uns... les autres. Ex. :* ils se saisirent *qui* d'une épée, *qui* d'une pique.

REMARQUE VI. *Qui*, suivi de *que* et du verbe *être* au subjonctif, forme la locution elliptique *qui que ce soit* (c'est-à-dire *quelque personne que ce soit*).

REMARQUE VII. On emploie encore *qui* avec diverses ellipses apparentes ou réelles. *Ex. :* il tient cela de je ne sais plus *qui.* — (Il n'y a pas ellipse, mais inversion : « Je ne sais plus *de qui il tient cela.* »)

On est entré secrètement : devinez *qui*. (Il y a ellipse : devinez *qui est entré*). *A qui mieux mieux*.

REMARQUE VIII. *Que*, employé comme complément indirect et au neutre, tient souvent lieu du conjonctif *lequel* précédé d'une préposition indiquant le temps ou la manière. *Ex.* :

Du temps *que* les bêtes parlaient. (LA FONTAINE.

« Au moment *que* j'ouvre la bouche... » (BOSSUET.)

REMARQUE IX. *Que* entre dans diverses autres locutions elliptiques, comme neutre et avec le sens :

1° de *quoi*. *Ex.* : je ne sais *que* faire ni *que* dire ; je n'en ai *que* faire ;

2° de *quoi que ce soit qui* ou *que*. *Ex.* : fais ce que dois, advienne *que* pourra ; coûte *que* coûte ; vaille *que* vaille.

REMARQUE X. *Ce qui, ce que* forment des locutions conjonctives du genre neutre. Dans *ce qui, qui* fait fonction de sujet ; dans *ce que*, avec le verbe *être* et quelques verbes pris impersonnellement, *que* joue le rôle tantôt d'attribut, tantôt de complément. *Ex.* :

1° attribut :

Vous êtes aujourd'hui *ce qu'*autrefois je fus.

(CORNEILLE.)

2° complément (avec ellipse) :

Croyez-en *ce qu'*il vous plaira (*sous-entendu* : de croire).

§ **255**. *Quoi* est un pronom neutre, qui est interrogatif dans le sens de *quelle chose*, et conjonctif dans le sens de *laquelle chose*.

1° Dans les interrogations directes ou indirectes, *quoi* est ordinairement complément. *Ex.* : *De quoi* est-ce que vous parlez ? *A quoi* est-ce que vous pensez ? Dites-moi *en quoi* je puis vous servir.

Il n'est sujet que dans certaines phrases elliptiques. *Ex.* :

Quoi de nouveau ? (*qu'y a-t-il* de nouveau ?)

Il entre, avec le verbe *savoir*, dans une locution fréquente qui peut s'employer substantivement : *je ne sais quoi. Ex. :*

« Il devient *un je ne sais quoi* qui n'a de nom dans aucune langue. » (BOSSUET.)

Il s'emploie isolément comme interrogation ou exclamation. *Ex. : quoi?* (Qu'y a-t-il). *Quoi! Eh quoi! Quoi donc!*

2° Comme conjonctif, *quoi* est toujours complément. *Ex. :*

Voilà *ce sur quoi* l'on a tant disputé.
(*Dict. Acad.*)

Il s'emploie quelquefois avec ellipse d'un substantif qui devrait lui servir d'antécédent. *Ex. :* donnez-moi *de quoi* écrire. — Avoir *de quoi* vivre ; et, avec ellipse du verbe : Avoir *de quoi*.

Enfin, suivi de *que*, il équivaut à *quelque chose que*. *Ex. : quoi que* vous disiez. Il s'écrit alors en deux mots et ne doit pas être confondu avec la conjonction *quoique*. *Ex. : quoique* vous disiez de bonnes choses.

§ **256.** Il faut éviter les équivoques dans l'emploi des pronoms conjonctifs **qui, que, dont,** etc.

1° Pour cela, on doit rapprocher ces pronoms autant que possible de leur antécédent. *Ex. :* il y a *dans l'histoire des faits* qu'on ne doit pas oublier (*et non* : il y a *des faits dans l'histoire* qu'on ne doit pas oublier).

Mais s'il n'y a pas d'ambiguïté à craindre, l'antécédent peut être éloigné du conjonctif, surtout en poésie. *Ex. :*

Un loup survint à jeun, qui cherchait aventure.
(LA FONTAINE.)

2° On peut encore, pour éviter les équivoques, remplacer *qui, dont, à qui,* par *lequel, duquel, auquel, laquelle, lesquels*, etc. *Ex. :* Au lieu de : *la femme du voisin, à qui j'ai parlé hier,* il faut dire, selon le sens : *auquel j'ai parlé,* ou *à laquelle* j'ai parlé.

Remarque I. — Les conjonctifs *qui* et *lequel* se mettent toujours en tête des propositions incidentes, à moins qu'ils ne servent de complément à un substantif précédé d'une préposition ; dans ce dernier cas, ils se mettent après la préposition et le substantif. *Ex.* :

Le général *sous les ordres de qui* (ou *duquel*) vous servez.

Remarque II. — *Lequel*, comme *qui*, est à la fois interrogatif et conjonctif. Employé interrogativement, *lequel* se prend comme sujet, comme complément direct et comme complément indirect (après les prépositions *dans, pour, vers, sur*, etc.). *Ex.* : *Lequel* est venu ? *lequel* avez-vous vu ? *Pour lequel* s'est-il prononcé ?

Remarque III. Comme conjonctif, *lequel* fait plus souvent fonction de complément indirect (avec les prépositions qui viennent d'être indiquées) que de sujet et surtout de complément direct. Il s'emploie comme sujet dans le style soutenu. *Ex.* :

« L'éloquence est un don de l'âme, *lequel* nous rend maître du cœur et de l'esprit des autres. » (La Bruyère.)

§ **257.** *Qui*, employé comme complément indirect et précédé d'une préposition (*à qui, pour qui, en qui*, etc.), ne se dit que des personnes. *Ex.* : j'ai vu l'homme *à qui* vous avez parlé.

Quand on parle des animaux ou des choses (à moins qu'elles ne soient personnifiées), on emploie les pronoms *lequel, laquelle*, etc., précédés d'une préposition. *Ex.* : les travaux *auxquels* vous êtes adonné ; mais on peut aussi employer ces pronoms quand on parle des personnes. *Ex.* : les maîtres *auxquels* est confiée votre éducation.

§ **258.** *Dont* marque le complément qu'exprime la préposition *de*, précédant les pronoms *qui, lequel, laquelle, quoi*, etc. (à tous les genres et à tous les nombres). Mais, à la différence des locutions *de qui, duquel, de quoi*, etc., il est exclusivement conjonctif. *Ex.* :

« Les maux *dont* la vie humaine n'est jamais exempte. »
(BOSSUET.)

Dont est toujours le premier mot de la proposition incidente formée par ce pronom. *Ex.:* un homme *dont la destinée* est enviable, *dont* on peut envier *la destinée*. C'est une situation *dont* il est digne. C'est la personne *dont* cela dépend.

§ **259.** Après les verbes qui indiquent *extraction, descendance,* ou bien *sortie,* on emploie les conjonctifs *dont* ou *d'où :*

1° On met *dont* pour marquer l'*extraction,* la *descendance. Ex.:* les ancêtres *dont* il est descendu ; le sang *dont* il sort (*sang* a ici le sens de *famille*).

2° On emploie *d'où* pour indiquer l'action de sortir. *Ex.:* la ville *d'où* je viens ; la maison d'*où* je sors.

REMARQUE. On pourrait dire : « la maison *dont* je sors », si le mot *maison* était pris au sens figuré (*race, famille*).

§ **260.** La locution *d'où* n'est pas la seule dans laquelle l'adverbe *où* (comme on l'a vu § 72, REM. II) fasse office de pronom conjonctif et remplace *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles,* précédés d'une préposition. On peut dire aussi : L'honneur *où j'aspire,* pour *auquel.* Molière a dit :

Le véritable Amphitryon est l'Amphitryon *où* l'on dîne.

5° DES PRONOMS INDÉFINIS.

§ **261.** Le pronon indéfini **on** est du masculin, à moins qu'il ne désigne une femme. *Ex.: on* n'est pas plus *insolent* que cet homme ; *on* n'est pas plus *pieuse* que cette femme.

On est toujours du singulier, bien qu'il puisse se rapporter à plusieurs personnes et avoir un attribut au pluriel. *Ex.:*

Vous, Narcisse, approchez, et vous, *qu'on* se retire.
(RACINE.)

De tous vos façonniers *on* n'est pas *les esclaves.*
(MOLIÈRE.)

REMARQUE I. Par euphonie on dit *l'on*, au lieu de *on*, après une voyelle.

REMARQUE II. Ce pronom entre dans la formation des substantifs composés : *le qu'en dira-t-on, les on-dit.*

§ **262.** On a vu (§ 208, 3) que *chaque* est un adjectif, qui doit toujours être suivi d'un nom. Quand on veut mettre ce nom, cet adjectif doit être remplacé par le pronom **chacun** (formé de *chaque* et de *un*). *Ex.* : ces volumes coûtent cinq francs *chacun.*

§ **263.** Lorsque le pronom *chacun* est sujet de la phrase, et que le verbe est au singulier, il est suivi de l'adjectif possessif *son, sa, ses. Ex.* : *chacun* a *son* goût.

Il en est de même lorsque le pronom *chacun* suit le complément direct du verbe et s'y rattache. *Ex.* : il faut mettre ces livres *chacun à sa* place.

§ **264.** Mais lorsque ce pronom vient, comme apposition, après un sujet et un verbe au pluriel, il peut être suivi du pronom possessif *leur* ou de *son, sa, ses* :

1° Il est suivi de l'adjectif possessif au pluriel (*leur*), quand la première partie de la phrase n'offre pas un sens complet, ce qui arrive quand *chacun* précède un complément direct. *Ex.* : ils ont apporté *chacun leur offrande.*

« Les langues ont *chacune leurs* bizarreries. »
(BOILEAU.)

2° Il est suivi de l'adjectif possessif au singulier (*ses*), quand la première partie de la phrase offre un sens complet, ce qui arrive quand *chacun* précède un complément indirect. *Ex.* :

« Le vainqueur et le vaincu se retiraient *chacun* dans *sa* ville. » (MONTESQUIEU.)

§ **265**. *Chacun* devient un substantif dans la locution familière et aujourd'hui peu usitée *un chacun*.

§ **266**. Il faut noter la corrélation de quelques adjectifs et de quelques pronoms indéfinis. *Ex.:*

ADJECTIFS	PRONOMS
INDÉFINIS.	
Quelque. — *Voyez* § 208 8.	**Quelqu'un**, pluriel : **quelques-uns.**
Autre. — *Voy.* § 208, 1 *bis.*	**Autrui.**
Quelconque. — *Voyez* § 208, 9.	**Quiconque**, pronom indéfini qui peut être le sujet de deux propositions, ou le complément de l'une et le sujet de l'autre. *Ex.:* *Quiconque* est loup agisse en loup. (LA FONTAINE.) « C'était une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leurs secours à *quiconque* venait les implorer. » (MONTESQUIEU.)
L'un et l'autre. — *Voyez* § 208, 1 *bis.*	**L'un l'autre.**

§ **266** *bis*. *Personne*, comme pronom indéfini (§ 74, REM. I), est du masculin et n'a pas de pluriel. *Ex.: Personne* n'est *venu.* — Il s'emploie avec une négation (§ 388), avec une interrogation, ou après la conjonction *si*. *Ex.:* Croyez-vous que *personne* vienne? Si *personne* vient...

§ **267**. 1. **Rien** est un pronom indéfini qui signifie proprement *quelque chose* (Voyez § 74). *Ex.:*

Sans vous *rien* demander, sans *rien* oser prétendre. (RACINE.)

2. Avec une négation, *rien* équivaut à *nulle* chose et devient comme un substantif masculin. *Ex.:*

« Dans le siècle où nous sommes, on ne donne *rien* pour *rien.* » (MOLIÈRE.)

Cela ne sert *à rien*, ne sert *de rien*.

Rien n'est beau *que* le vrai. (BOILEAU.)

En ce sens, ce pronom ne s'emploie sans négation qu'après une interrogation, mais il y a ellipse d'une négation. *Ex.*:

Qu'avez-vous à répondre? — *Rien*.

3. C'est un véritable substantif quand il a le sens de *peu de chose*, *chose de nul prix*. *Ex.*: il vit content de *rien*; il a eu cela pour *rien*.

L'amour de ce *rien* qu'on nomme renommée. (BOILEAU.)

4. Aux locutions déjà signalées, il faut joindre celle-ci, où *rien* a encore le sens négatif:

Cet homme ne m'est *rien* (n'est ni mon parent ni mon ami).

Cet homme ne m'est *rien* (je ne m'intéresse pas à lui).

Comme si de *rien* n'était.

COMPLÉMENTS DES PRONOMS.

§ **268**. Comme le nom dont il tient la place, le pronom peut avoir des compléments. *Ex.*: quelqu'un *de nous*. Qui *de nous* n'a pas de défauts? chacun *de nous* doit chercher à corriger les siens et pardonner à ceux d'*autrui* (*de nous* est complément de *qui* et de *chacun*; *d'autrui* est complément de *ceux*).

CHAPITRE V.

SYNTAXE DU VERBE

1° DU VERBE, DU SUJET ET DE L'ATTRIBUT.

1. *Du verbe et du sujet.*

§ **269**. Tout verbe à un mode personnel, excepté au mode impératif, a un sujet (nom ou pronom), exprimé ou sous-entendu.

REMARQUE I. Le même sujet peut, par ellipse, servir pour plusieurs verbes. *Ex. :*

« L'impertinent rebute, aigrit, irrite, offense. »
(LA BRUYÈRE.)

REMARQUE II. Le verbe peut être omis, par ellipse, dans une proposition subordonnée. *Ex.:* aimez votre prochain comme vous-même, *c'est-à-dire* comme vous vous aimez vous-même.

REMARQUE III. Le sujet se met généralement avant le verbe ; mais par *inversion* (*Voyez* § 170), il se met quelquefois après. L'inversion est fréquente en poésie et dans le style oratoire. *Ex. :*

. . . . . Allons briser ce foudre ridicule,
Dont *arme* un bois pourri *ce peuple trop crédule.*
(CORNEILLE.)

« Du creux de leur tombeau *sortira cette voix* qui foudroie toutes les grandeurs. » (BOSSUET.)

L'inversion est de règle, même en prose, dans les phrases interrogatives et après une citation. *Ex. :*
Partirons-nous bientôt ? *demanda-t-il.*
Dans les interrogations, le sujet se met quelquefois avant le verbe; mais ce sujet est répété par un pronom placé après (*Voyez* § 233).

2. *Du verbe et de l'attribut.*

§ **270**. Nous avons distingué (§ 159) le verbe *être* et les verbes *attributifs,* c'est-à-dire ceux qui contiennent le verbe *être* et l'attribut.

Il faut remarquer que quelques verbes attributifs peuvent, comme le verbe *être,* unir l'attribut au sujet. De ce nombre sont les verbes *paraître, sembler, devenir, demeurer, rester, vivre. Ex. :* il me *paraît* (ou *il me semble*) plus

grand que son frère ; il *est devenu* très raisonnable ; il *demeure (ou il reste)* libre de ses actions ; il *a vécu* pauvre.

2° RÈGLES D'ACCORD DU VERBE AVEC SON SUJET.

§ **271.** Tout verbe prend le *nombre* et la *personne* de son sujet.

REMARQUE I. Cette règle est absolue et ne peut souffrir que des dérogations apparentes.

Il semble, en effet, qu'elle ne soit pas respectée dans des phrases comme les suivantes. *Ex. :*

« Sa maladie *sont* des vapeurs. » (Mme DE SÉVIGNÉ.)

« Tout ce qu'il dit *sont* autant d'impostures. » (RACINE.)

« Ce que je vous dis là ne *sont* pas des chansons. »
(MOLIÈRE.)

Mais l'analyse logique fait voir que, dans ces phrases, l'attribut précède le verbe et qu'il y a inversion. Du reste, dans les phrases où l'attribut est ainsi séparé de son sujet par le verbe *être*, on fait en général précéder le verbe du pronom neutre *ce* (*Voyez* § 272).

REMARQUE II. Quand plusieurs sujets au singulier se suivent sans conjonction, le verbe peut se mettre au pluriel ou au singulier :

1° Il se mettra au pluriel, quand tous les sujets sont envisagés collectivement. *Ex. :*

L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine
Tiennent, comme un forçat, notre esprit à la chaîne.
(BOILEAU.)

2° Il se met au singulier, lorsqu'il y a entre les divers substantifs une sorte de gradation ou de synonymie, et que chacun est en quelque sorte considéré séparément. *Ex. :* « une seule parole, un sourire gracieux, un seul regard *suffit.* »

Le singulier peut se mettre même après plusieurs sub-

stantifs au pluriel, quand ils sont en quelque sorte résumés par les mots : *tout, rien, personne, chacun, nul, aucun. Ex.:*

« Dignités, charges, postes, bénéfices, pensions, honneurs, *tout leur convient* et ne convient qu'à eux. »

(LA BRUYÈRE.)

REMARQUE III. Quand plusieurs sujets au singulier sont unis par la conjonction *et*, le verbe se met au pluriel. *Ex. :* Pierre et Paul *jouent.*

REMARQUE IV. Quand les sujets indiquent des personnes différentes, le verbe se met au pluriel et à la 1re personne, quand un pronom de la 1re personne fait partie du sujet. *Ex. :* son père, sa mère et moi *sommes* du même avis.

Il se met au pluriel et à la 2e personne, quand un pronom de le 2e personne fait partie du sujet (excepté s'il y en a un de la 1re). *Ex. :* vous et lui m'en *répondrez.* Vous ou *lui* vous vous trompez.

REMARQUE V. En général, quand les sujets indiquent des personnes différentes, on exprime, pour plus de précision, celui qui les résume et qui détermine l'accord. *Ex. :* son père, sa mère et moi, *nous* sommes du même avis. Vous et lui, *vous* m'en répondrez.

REMARQUE VI. Quand les sujets sont unis par une des deux conjonctions **ou** et **ni**, on peut mettre le verbe au pluriel ou au singulier : on met le pluriel, si les deux sujets concourent ou peuvent concourir à la même action ; on met le singulier, s'il est question d'actions considérées comme séparées ou s'excluant l'une l'autre. C'est la même règle que pour l'accord de l'adjectif après deux substantifs unis par *ou* (Voyez § 209, REM. II). *Ex.:*

1° ACTION COMMUNE (verbe au pluriel)	2° ACTION SÉPARÉE (verbe au singulier)
Le temps *ou* la raison *corrigent* bien des défauts.	*Ou* votre frère *ou* votre oncle sera élu.
Ni l'or ni la grandeur ne nous *rendent* heureux. (LA FONTAINE.)	*Ni* votre frère *ni* votre oncle ne sera élu.

REMARQUE VII. Une distinction analogue peut être établie pour les verbes qui suivent *l'un et l'autre, ni l'un ni l'autre.* Ils se mettent tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Ainsi l'on dit : « Ni l'un ni l'autre *ne viendra* ou *ne viendront.* —L'un et l'autre *se dit* ou *se disent.* » Le pluriel est préférable.

L'un ou l'autre ne peut se construire qu'avec le singulier. *Ex. :*

L'un ou l'autre *fit-il* une tragique fin? (BOILEAU.)

§ 272. Quand le verbe *être* est précédé du pronom **ce** et suivi d'un sujet à la 3e personne du pluriel, il se met lui-même à la 3e personne du pluriel. *Ex. : ce sont eux* qui se sont trompés. *Ce sont les Espagnols* qui les premiers ont colonisé l'Amérique.

Avec tout autre sujet, le verbe *être* précédé du pronom *ce* se met au singulier. *Ex. : c'est nous* qui devons partir. *C'est vous* qui l'avez dit.

REMARQUE I. On trouve aussi le singulier *c'est* devant un substantif au pluriel, quand ce substantif est suivi du pronom *que,* lequel annonce un complément direct.

Dans ce cas, le substantif est considéré comme complément direct, non comme sujet : le verbe *être* a pour sujet la proposition où se trouve le verbe suivant. *Ex. :*

*Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'*on poursuit.
(RACINE)

On ne dirait pas : *Ce n'est pas les Troyens* qui sont à craindre.

REMARQUE II. *Ce* peut être attribut ou sujet. Quand il est sujet, le verbe reste au singulier. *Ex. :*

Ce, attribut.	*Ce*, sujet.
Ce ne sont que festons, *ce* ne sont qu'astragales. (BOILEAU.)	*Ce n'est plus* ces promptes saillies qu'il savait si vite et si agréablement réparer. (BOSSUET.)
C'est-à-dire : festons et astragales sont seulement *ce* (qu'on voit).	C'est-à-dire : *ce* (qu'on remarque dans le prince de Condé) *n'est plus* ces saillies.

§ **273**. Quand le verbe a pour sujet un nom collectif, il peut, comme nous avons vu pour l'adjectif (§ 210), se construire de deux manières :

1° Il s'accorde avec le nom collectif, si la pensée s'arrête sur ce collectif (ce qui a lieu lorsque le collectif est considéré comme général, et que ce nom est accompagné de l'article *le, la, les,* ou d'un adjectif démonstratif). *Ex.* :

« Cette foule d'adulateurs qui l'environnait se dissipe comme un nuage. » (MASSILLON.)

2° Le verbe s'accorde avec le complément du collectif, si la pensée se porte sur le complément (ce qui a lieu lorsque le collectif est partitif et que ce nom est indéterminé ou accompagné de l'adjectif indéfini *un, une*). *Ex.*:

Force gens font du bruit en France. (LA FONTAINE.)

« *Un nombre infini d'oiseaux faisaient* résonner les bocages de leurs chants. » (FÉNELON.)

REMARQUE I. Le verbe s'accorde toujours avec le complément des locutions collectives *beaucoup de, assez de, peu de, bien des, la plupart des, la plus grande partie des,* etc. *Ex.*: la plus grande partie des hommes ne *connaissent* que leur intérêt.

Le verbe se met au pluriel, même après un collectif dont le complément au pluriel n'est pas exprimé, quand ce complément est en quelque sorte nécessaire à suppléer. *Ex.* :

« *La plupart portent* sur leur front l'orgueil de leur origine. » (MASSILLON.)

« *Un petit nombre échappèrent.* » (J.-J.-ROUSSEAU.)

Combien à cet écueil *se sont déjà brisés !* (CORNEILLE)

REMARQUE II. Après *le peu de,* suivi d'un complément au pluriel, le verbe suit la règle des collectifs (§ 273) :

1° Il se met au singulier, si la pensée porte sur *le peu,* qui signifie alors *quantité insuffisante, manque. Ex.: le peu* de connaissances qu'il a *lui nuit.*

2° Il se met au pluriel, si la pensée porte sur le complément de *le peu*, qui signifie alors simplement *petite quantité*. *Ex.: le peu* de connaissances qu'il a *lui suffisent.*

REMARQUE III. On met le verbe au singulier après *plus d'un*, au pluriel après *moins de deux*, *de trois*, etc. *Ex.: plus d'un* témoin a *été* entendu. *Moins de deux* ans *se sont* écoulés.

§ **274**. Les *verbes impersonnels* ont pour sujet le pronom neutre *il* (*il* pleut, *il* importe). Mais quelques-uns d'entre eux peuvent, en prenant un sujet déterminé, devenir simplement *neutres* ou *intransitifs*. *Ex.:* qu'*importent* de vaines menaces? Les balles *pleuvaient* de toute part.

REMARQUE I. Quand ces verbes sont ainsi employés avec un sujet déterminé, ils peuvent avoir un impératif et un participe présent (modes inusités dans les *verbes impersonnels*, comme on l'a vu au *Tableau* du § 102). *Ex.:* « Tonnez, foudres de Jupiter! Pleurez, nuages! etc. »

Les diadèmes vont sur ma tête *pleuvant*. (LA FONTAINE.)

REMARQUE II. Un grand nombre de verbes attributifs peuvent devenir accidentellement impersonnels, ainsi : *il paraît, il semble*, etc. *Ex.:*

« *Il s'élève* dans tous les temps certaines âmes bienfaisantes. » (FLÉCHIER.)

« *Il sort* de ses yeux mourants je ne sais quoi de sombre et de farouche. » (MASSILLON.)

REMARQUE III. Le pronom *il* n'est du reste pas le sujet réel, comme on l'a vu (§ 235); aussi peut-il se sous-entendre avec certains verbes impersonnels. *Ex.: reste* à savoir si... — *Suffit* qu'on vous ait entendu.

3° RÈGLES DE COMPLÉMENT.

I. *Complément direct.*

§ **275**. On appelle *verbes actifs* ou *transitifs* les verbes qui peuvent avoir un *complément direct*. (*Voyez* § 76.) Le

complément peut se composer de plusieurs substantifs. *Ex.:*

Alléguez *la beauté, la vertu, la jeunesse.*

(LA FONTAINE.)

REMARQUE I. Quand le complément direct d'un verbe est un substantif, il se met après le verbe, sans préposition. *Ex.:* Dieu a créé *l'univers.*

Cependant si le complément a un sens partitif, il est précédé de la préposition *de* et de l'article. *Ex.:* boire *du* vin ; avoir *de* l'argent. (*Voyez* § 44, REM. III.)

REMARQUE II. Quand le complément direct d'un verbe est un pronom, il se met en général avant le verbe. *Ex.:* je *vous* vois ; vous *m'*entendez ; vous *que* j'entends. Il y a exception pour *moi, toi, soi* (§ 224).

II. *Complément indirect et circonstanciel.*

§ **276**. Le *complément indirect* des verbes actifs se marque en général par les prépositions **à, sur, vers, contre** (indiquant le *but*), et par les prépositions **de, de la part de, par** (indiquant le *point de départ, la manière*). *Ex.:* j'envoie une lettre *à* mon ami. J'ai reçu une lettre *de* mon ami.

REMARQUE. Les verbes neutres et les verbes passifs n'ont que des compléments indirects.

Les verbes neutres prennent devant leur complément les mêmes prépositions que les verbes actifs. Les verbes passifs prennent devant leur complément la préposition *par*, et quelques-uns la préposition *de;* ces derniers sont les verbes qui indiquent un sentiment. *Ex.:* Pompée a été vaincu *par* César. Le peuple d'Israël a été choisi *de* Dieu, béni *de* Dieu. Il est aimé, chéri, détesté *de* tous.

§ **277**. Le complément circonstanciel ne prend pas toujours de préposition, quand c'est un nom marquant la durée, le prix, le poids, la manière, etc. *Ex.:*

Ils restèrent *quelque temps immobiles.* J'ai acheté ce

livre *cinq francs*. Cela ne pèse pas *une once*. Il a de l'esprit *argent comptant*. Il est parti *grand train*. Il va *ventre à terre*. J'ai couru *toute la ville*.

§ **278**. Quand le complément indirect doit être marqué par la préposition **à** et un pronom, la préposition se supprime, et le pronom se met avant le verbe. *Ex. :* je *vous* enverrai une lettre; vous *m'*enverrez, vous *lui* enverrez une lettre, etc. (pour j'enverrai *à vous*, vous enverrez *à moi*, *à lui*, etc.).

Remarque I. La place qu'occupent dans la phrase les *pronoms personnels* faisant fonction de compléments donne lieu à plusieurs règles étudiées plus haut (§ 225).

Remarque II. Les *pronoms conjonctifs et interrogatifs* faisant fonction de compléments directs ou indirects, peuvent précéder deux verbes et dépendre du second, employé soit à l'infinitif, soit à un mot personnel dans une proposition subordonnée commençant par *que*. *Ex.:*

Cet enfant sans parents *qu'*elle dit qu'elle *a vu*. (Racine.)

On pourrait dire aussi : *qu'elle dit avoir vu*.

Remarque III. Quant aux autres compléments directs ou indirects, c'est le sens général de la phrase, le goût et quelquefois l'oreille qui indiquent lequel doit être placé le premier. En général, c'est le plus court qui se met le premier. *Ex.:* verser *son sang* pour la patrie.

« Il leur donne *pour récompense* l'empire du monde. »
(Bossuet.)

§ **279**. Dans les locutions commençant par *c'est*, le pronom faisant fonction de complément indirect est précédé d'une préposition et suivi de la conjonction *que*. *Ex.:*

« *C'est à vous que* je parle, ma sœur. » (Molière.)

En se servant d'une autre tournure, on pourrait dire : *c'est vous à qui* je parle.

Mais on ne dira pas : *c'est à vous à qui* je parle, parce que le même complément ne peut être exprimé deux fois.

Par la même raison, l'on dira : *c'est là que* je dois aller (et non : *c'est là où...*).

[HISTOIRE. — On doit donc voir, sinon une faute, du moins un pléonasme, dans ce vers de Boileau :

C'est *à vous*, mon esprit, *à qui* je veux parler.]

§ **280**. Deux verbes peuvent avoir un même complément, s'ils ne demandent pas un complément différent, ou si leur complément indirect se marque par la même préposition. *Ex. :* ce général assiégea, prit et saccagea *cette ville*. Un bon citoyen obéit et se conforme *à la loi*.

Mais s'ils ont des compléments différents, ou s'ils marquent leur complément indirect par des prépositions différentes, chacun d'eux doit avoir le complément qui lui convient. *Ex. :* ce général assiégea *cette ville*, s'*en* empara et *la* saccagea. Un bon citoyen respecte *la loi* et *s'y* conforme.

REMARQUE I. Cette règle est la même que celle des compléments des adjectifs. (*Voyez* plus haut, § 217.)

REMARQUE II. En général, après un même verbe, les compléments doivent être de même nature : les substantifs vont avec les substantifs, les verbes avec les verbes, etc. Cette règle n'est cependant pas absolue :

1° L'infinitif, ayant une grande parenté avec le substantif, et pouvant conséquemment servir de complément à un verbe (*Voyez* § 313), se joint quelquefois à un nom pour former le complément d'un même verbe. *Ex. :*

« Cela est admis *pour la variété, pour délasser* l'esprit. »
(LA BRUYÈRE.)

2° Après un complément direct, on peut mettre une proposition subordonnée complétive. *Ex. :*

« Elle comprit tout le mérite de la pénitence, et com-

bien les hommes sont insensés de disputer à Dieu un instant de contrainte. » (MASSILLON.)

REMARQUE III. Le verbe *faire* s'emploie quelquefois pour éviter la répétition d'un autre verbe, dont il prend le complément, surtout quand c'est un verbe neutre. *Ex.* :

« On ne peut s'intéresser plus tendrement que *je fais* à ce qui vous touche. »

(Mme DE SÉVIGNÉ.)

[HISTOIRE. — Cet emploi du verbe *faire* était très-fréquent et très-étendu au XVIIe siècle. On l'employait même avec les verbes actifs. *Ex.* :

« Dieu vous comptera plus un verre d'eau donné en son nom que les rois *ne feront* jamais *tout votre sang répandu*..» (BOSSUET.)]

III. *Verbes tantôt actifs, tantôt neutres, tantôt réfléchis.*

§ **281**. Un certain nombre de verbes peuvent, ordinairement, en modifiant plus ou moins leurs sens, s'employer tantôt comme verbes actifs (avec complément direct), tantôt comme verbes neutres (avec ou sans complément indirect) ; par exemple :

1° *Comme verbes actifs :*	2° *Comme verbes neutres :*
AIDER. Aider quelqu'un (lui donner une aide durable).	AIDER à quelqu'un (lui prêter une aide momentanée).
CHANGER. Changer une chose pour une autre.	Changer de résolution, de parti.
COURIR. Courir un lièvre, un cerf, etc.	Courir après un lièvre.
INSULTER. Insulter quelqu'un (l'outrager en paroles ou en actes).	Insulter au malheur de quelqu'un (manquer aux égards dus à ce malheur).
CROIRE. Croire une chose (la tenir pour vraie) ; croire	Croire à quelque chose (y avoir confiance) ; croire en

quelqu'un (le tenir pour véridique).	Dieu (croire à son existence).
MANGER. Manger du pain.	Bien manger, mal manger.
PENSER. Que pensez-vous de cela?	Je pense, donc je suis.
REGARDER. Regarder quelqu'un.	Regarder à côté, de travers.
SUPPLÉER. Suppléer quelqu'un (le remplacer).	« L'orgueil peut, pour un temps, suppléer à la vertu » (MASSILLON), *c'est-à-dire :* réparer ce qui manque du côté de la vertu.
TOUCHER. Toucher une chose (mettre la main sur une chose pour la palper).	Toucher à une chose (y porter légèrement la main, l'effleurer).
TOURNER. RETOURNER. Tourner les voiles au vent. Retourner un tapis.	Tourner à droite, à gauche. Retourner chez soi.
TRAITER. Traiter une question (s'en occuper sérieusement, longuement); — une maladie (la soigner).	Traiter d'une chose (en parler ou en écrire); traiter d'une charge (négocier pour la vendre ou l'acheter).

On peut ajouter à cette liste les verbes APPLAUDIR, COMMANDER, COUCHER, DESCENDRE, DRESSER, MANQUER, REMUER, SERVIR, SORTIR, PASSER, etc.

On verra plus loin (§ 289) que ces verbes, en changeant d'emploi, changent en général d'auxiliaire.

§ 282. Quelques verbes s'emploient à la fois comme verbes actifs ou neutres et comme verbes réfléchis. *Ex. :*

PROMENER. Promener un cheval; aller se promener.

ACCROÎTRE. { Et le désir *s'accroît*, quand l'effet *se recule*. (CORNEILLE, *Cinna*.)
Accroître sa fortune; sa fortune s'accroît.

IV. *Des pronoms compléments de verbes réfléchis.*

§ **283.** En général, dans les verbes *essentiellement réfléchis* (§ 62, Rem. II), le pronom qui précède immédiatement le verbe est complément direct. Il y a exception pour le verbe *s'arroger.*

Quant aux verbes *accidentellement réfléchis*, le pronom qui les précède immédiatement est tantôt complément direct, tantôt complément indirect. Il est toujours complément indirect avec les verbes neutres qui deviennent accidentellement réfléchis. *Ex.:*

1° *Pronom complément direct :*

s'attacher à ;	se lasser ;	se taire ;
se confondre ;	se louer de ;	se troubler.
s'éloigner ;	se quereller ;	
s'ennuyer de ;	se ralentir ;	

2° *Pronom complément indirect :*

s'attacher *quelqu'un;*
se donner, se disputer, se réserver *un droit*;
se nuire, s'entre-nuire ;
se parler ;
se plaire ; se déplaire ; se complaire ;
se rappeler *une chose;*
se rire *de quelque chose;*
se succéder ;
s'imaginer.

Cette différence est importante à noter, particulièrement pour les règles d'accord du participe passé.

Remarque I. Le verbe *disputer* ne s'emploie correctement que de deux manières : 1° comme verbe neutre. *Ex.: disputer d'une chose*; 2° comme verbe réfléchi, avec le pronom faisant fonction de complément indirect. *Ex. : se disputer* une chose. Tous les grammairiens condamnent la locution *se disputer,* dans le sens de *avoir une querelle :* cette locution n'a pour elle ni l'autorité des écrivains ni celle de la conversation d'une société choisie.

Remarque II. Les verbes actifs, devenant *verbes réfléchis,* prennent quelquefois la signification passive. *Ex.:*

cela *se voit, s'entend, se lit, se remarque*, etc. (c'est-à-dire *est vu, entendu, lu, remarqué*) ; il ne *se parlera* plus de lui (c'est-à-dire *il ne sera plus parlé*) ; la porte *se* referme.

REMARQUE III. D'autres fois ils prennent un sens spécial, un peu détourné de leur signification ordinaire. *Ex.* :

attaquer,	s'attaquer à ;	étonner,	s'étonner de ;
attendre,	s'attendre à ;	étudier,	s'étudier à ;
aviser,	s'aviser de ;	louer,	se louer de ;
apercevoir,	s'apercevoir de ;	servir,	se servir de ;
connaître,	se connaître à *ou* en ;	tromper,	se tromper de ;
		taire,	se taire de *ou* sur.

Il en est de même des verbes neutres *plaire*, *rire* (*se plaire à, se rire de*), etc.

REMARQUE IV. Enfin quelques verbes *neutres* semblent devenir *actifs*, en devenant *réfléchis* , ou du moins leur complément, au lieu d'être indirect comme dans *se plaire, se rire*, se présente sous forme de complément direct. *Ex.* :

aller,	s'en aller (*ils s'en sont allés*) ;
venir, revenir,	s'en venir, s'en revenir (*ils s'en sont venus*) ;
prévaloir,	se prévaloir (*ils se sont prévalus*) ;
mourir,	se mourir (ce verbe réfléchi n'est guère usité qu'au présent : *je me meurs*).

4° OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES TEMPS

(*considérés au mode indicatif*).

I. *Présent.*

§ 284. Le *présent* s'emploie quelquefois pour le *passé* et pour le *futur ;* ce qui donne plus de vivacité à la phrase. Les vers suivants fournissent un exemple de ce double emploi du présent pour le passé et pour le futur :

avoir indiquent l'action, les temps qui ont l'auxiliaire *être* indiquent l'état.

Ainsi, bien que les verbes *aller, arriver, venir,* etc., expriment l'action, c'est l'état qu'indiquent leurs temps composés, qui prennent l'auxiliaire *être. Ex. :*

il est
il fut
il était
il sera
} allé, arrivé, venu, revenu, parvenu.

(L'*acte* est accompli ; il n'y a plus qu'un *état.*)

Pour les verbes qui admettent les deux auxiliaires *avoir, être,* les temps conjugués avec l'auxiliaire *avoir* indiquent l'*action;* ceux qui ont l'auxiliaire *être* indiquent l'*état,* le *résultat* ou le *fait accompli. Ex.* :

1° Avec *avoir*	2° avec *être*
CESSER. Les chants *avaient cessé.* (RAYNOUARD.)	Et du Dieu d'Israël les fêtes *sont cessées.* (RACINE.)
DEMEURER. « J'*ai demeuré* captif en Égypte. » (FÉNELON.)	« Il ne lui *est* pas *demeuré* de quoi se faire enterrer. » (LA BRUYÈRE.)
DISPARAITRE. « Ils ont paru un seul instant et *disparu* pour toujours. » (MASSILLON.)	La foi de tous les cœurs *est* pour moi *disparue.* (RACINE.)
ÉCHAPPER. L'un des coupables *a échappé* à la gendarmerie. (*Dict. Acad.*)	Ce voleur *est échappé* de prison. (*Dict. Acad.*)
PASSER. « Madame a *passé* du matin au soir, ainsi que l'herbe des champs. » (BOSSUET.)	Il y a une heure que la voiture *est passée.* Cela *est passé* de mode
etc.	etc.

REMARQUE I. Quelquefois la différence d'auxiliaire indique une différence de sens encore plus marquée ; par exemple pour le verbe *convenir:*

cette maison *m'a convenu.*	c'est une chose qui *est convenue* (c'est-à-dire *conclue*) entre nous.

REMARQUE II. Les verbes qui s'emploient comme actifs et comme neutres prennent l'auxiliaire *avoir* dans le premier sens, l'auxiliaire *être* dans le second. *Ex.:*

on *a descendu* les tableaux;	les tableaux *sont descendus ;*
il *a échoué* sa barque;	la barque *était échouée ;*
on *a sorti* les orangers;	les orangers *sont-ils* sortis ?

REMARQUE III. On a vu plus haut que le parfait indéfini du verbe *aller,* ayant l'auxiliaire *être,* indique l'*état* et non l'*action.* Il est à remarquer que, tout au contraire, le verbe *être,* ayant à son parfait indéfini l'auxiliaire *avoir,* devient à ce temps presque synonyme du verbe *aller. Ex.:*

« Lui-même, il *avait été* reconnaître les rivières et les montagnes qui servirent à ce grand dessein. » (BOSSUET.)

« Il croit *n'avoir* pas *été* plus loin que les autres fois. » (MASSILLON.)

Il y a cependant cette différence entre *je suis allé* et *j'ai été,* que *je suis allé* indique plutôt, en général, un état résultant d'un mouvement, et *j'ai été,* une situation passée.

REMARQUE IV. Le verbe *être* s'emploie aussi quelquefois au parfait défini dans le sens du verbe *aller. Ex. :*

Il *fut* jusques à Rome implorer le Sénat. (CORNEILLE.)

Cette tournure a vieilli, mais elle est encore admise par l'Académie.

5° OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES MODES PERSONNELS.

I. *Indicatif et subjonctif.*

§ **290.** L'*indicatif* énonce un fait ou un jugement d'une manière positive et formelle, le *subjonctif* l'exprime d'une manière plus vague et en général avec une idée de doute. *Ex. :*

il *peut* venir (*indicatif*) ;
je doute qu'il *puisse* venir (*subjonctif*).

En conséquence, le subjonctif ne s'emploie pas, d'ordinaire, dans les propositions principales.

§ **291.** Dans les propositions subordonnées, on n'emploie l'indicatif qu'autant que le fait ou le jugement exprimé par le verbe est énoncé d'une manière positive : dans le cas contraire, on met le subjonctif. *Exemples :*

1° *Indicatif* dans les propositions subordonnées :		2° *Subjonctif* dans les propositions subordonnées :	
je crois je sais je suppose je me doute je prétends je dis il est certain	qu'il *viendra.*	je ne crois pas je ne suppose pas je ne dis pas je ne prétends pas je doute il est douteux il n'est pas certain je suis étonné	qu'il *vienne.*

Selon qu'il y a affirmation ou doute, on met l'indicatif ou le subjonctif après le même verbe ou le même adjectif. *Exemples :*

il est vrai *qu'il s'est bien battu ;*	s'il est vrai qu'*il se soit bien battu ;*
il se plaint de ce que *vous l'avez* trompé (on affirme	il se plaint que *vous l'ayez* trompé (on n'affirme pas

que l'interlocuteur a trompé) ;	que l'interlocuteur ait trompé) ;
il prétend *qu'on obéira;*	je prétends *que l'on obéisse;*
je suppose qu'*il en est ainsi;*	supposez qu'*il en soit ainsi;*
il dit qu'*il se dépêchera;*	j'ai dit qu'*on se dépêchât;*
je suis d'avis qu'*il doit partir* (on affirme ou l'on croit que la chose est ou sera) ;	je suis d'avis qu'*il parte* (on ne sait au juste si la chose est ou sera).

On trouve ces deux modes alternativement dans une même phrase :

« Les soldats criaient qu'*on les menât* au combat ; qu'*ils voulaient* venger la mort de leur père, de leur général ; qu'*on les laissât faire ; qu'ils étaient* furieux. »

(Mme DE SÉVIGNÉ.)

Dans cette phrase, ce que les soldats affirment est mis à l'indicatif ; ce qu'ils demandent, ne sachant si cela leur sera accordé, par conséquent avec doute, est au subjonctif.

§ 292. REMARQUE I. Le subjonctif se mettra donc après la conjonction *que* et les verbes exprimant le doute ou la crainte, soit par eux-mêmes, soit par suite d'une négation ou d'un tour interrogatif, par exemple : *nier, douter, craindre, appréhender, trembler*, etc.

Mais la négation et l'interrogation n'entraînent le subjonctif qu'autant qu'elles expriment une idée de doute, d'incertitude. Ainsi l'on dit :

1° *Avec l'indicatif.*	2° *Avec le subjonctif.*
il ne réfléchit pas *qu'il se perd;*	on ne me persuadera pas / ne vous figurez pas } *qu'il en soit ainsi.*
réfléchit-il *qu'il se perd?*	
n'est-il pas vrai / ne croyez-vous pas / croyez-vous vraiment } *qu'il en est ainsi?*	croyez-vous / pouvez-vous espérer / pouvez-vous croire } *qu'il en soit ainsi?*

D'un autre côté, il y a de certaines formes affirmatives en apparence, qui supposent en réalité un doute ou tout au moins une simple supposition, et qui, par suite, entraînent le subjonctif. *Ex.:*

j'ai peine à croire
je n'ai guère de raison pour espérer } *qu'il en soit ainsi.*

Cependant la simple subordination marquée par la conjonction *que* amène souvent le subjonctif. *Ex.:* Je suis ravi *qu'il ait réussi.*

§ **293.** Remarque II. Le subjonctif se met après *que* et les verbes ou les adjectifs exprimant un ordre, une défense, un désir, un mouvement de l'âme, une obligation, une cause, etc., parce que ces verbes et ces adjectifs indiquent en général des choses à venir, par conséquent toujours peu certaines ; par exemple :

1° Les verbes *vouloir, ordonner, défendre, consentir, permettre, souffrir, attendre, mériter, se réjouir, rougir;*

2° La plupart des verbes impersonnels, comme *il convient, il faut, il importe, il est temps, c'est assez, c'est beaucoup, il est juste, il est bon, il est possible, tant s'en faut que,* etc.;

3° Les adjectifs *content, satisfait, heureux, ravi, mécontent fâché, affligé, désolé, honteux, confus, bon, joyeux, convenable, fâcheux, nécessaire, possible,* etc. (Voyez Rem. VI.)

Ainsi l'on dit : je veux, je désire, j'entends, je prétends *que l'on obéisse*; je ne veux pas, je défends *que l'on sorte;* je suis ravi qu'*il réussisse.*

Avec les verbes impersonnels, l'idée de doute amène seule le subjonctif. Ainsi l'on dira : *Il faut qu'il périsse* (parce qu'il peut ne pas périr malgré l'obligation qui a été déclarée) ; mais on dira : *il est vrai, il est certain, il est évident qu'il a péri* (parce que c'est un fait qu'on rapporte et qu'on affirme). De même on dira : *il est possible qu'il périsse;* mais on dira : *il est probable qu'il périra.* Après *il semble,* on met l'indicatif ou le subjonctif (d'après la

règle vue plus haut, § 291), selon qu'on veut indiquer une affirmation atténuée ou exprimer un doute. *Ex.:*

il semble { qu'*il a oublié* son rang;
qu'*il ait oublié* son rang.

§ **294.** Remarque III. Le subjonctif se met encore dans les propositions subordonnées formées par les conjonctions, locutions conjonctives et pronoms conjonctifs qui suivent :

à condition que,	jusqu'à ce que,	quoique,
à moins que,	loin que,	sans que,
afin que,	non que,	si peu que,
au cas que,	pour peu que,	si... que (*signifiant* quelque... que),
avant que,	pour que,	si tant est que,
bien que,	pourvu que,	soit que,
de crainte que,	quel que,	supposé que,
de peur que,	quelque... que,	etc.
en cas que,	qui que,	
encore que,	quoi que,	

§ **295.** Remarque IV. On met tantôt l'indicatif, tantôt le subjonctif avec les conjonctions suivantes :

de manière que,	jusqu'à ce que,
de sorte que,	si ce n'est que,
en sorte que,	tellement que.

1° On met l'indicatif pour indiquer quelque chose de positif ou un fait accompli. *Ex. :* il a fait *en sorte qu'on a été* content de lui.

« Le sang enivre le soldat, *jusqu'à ce que* ce grand prince, qui ne put voir égorger ces lions comme de timides brebis, *calma* les courages émus... » (Bossuet.)

2° On met le subjonctif pour exprimer quelque doute, et il y a toujours doute, s'il s'agit d'un fait à venir. *Ex. :* faites *en sorte qu'on soit* content de vous ; persévérez *jusqu'à ce que vous ayez réussi.*

On met encore le subjonctif après la locution *ce n'est*

pas que, parce qu'elle indique un doute. *Ex. : ce n'est pas que je veuille* vous faire des reproches.

Remarque V. C'est pour les mêmes raisons que l'on met tantôt le subjonctif, tantôt l'indicatif avec l'adjectif conjonctif *tel que. Ex. :*

ayez une conduite *telle qu'on vous applaudisse* (fait à venir, incertain);	sa conduite a été *telle que tout le monde l'a applaudi* (affirmation d'un fait).

Remarque VI. Dans certaines propositions subordonnées où le verbe indique une cause, ce verbe peut être uni à la phrase principale par la conjonction *que* ou la conjonction *de ce que.* Après *que*, le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif, parce qu'il y a dans l'esprit une idée de doute, ou du moins parce qu'il y a eu affirmation d'un fait, mais d'un fait qui peut n'être pas exact ; après *de ce que*, le verbe se met à l'indicatif, parce que cette tournure marque l'affirmation positive d'unfait. *Ex. :*

il se plaint *qu'on l'ait* insulté ;	il se plaint *de ce qu'on l'a* insulté ;
je suis heureux *qu'il ait* réussi ;	je suis heureux *de ce qu'il a* réussi.

§ **296.** Remarque VII. Le subjonctif se met après les pronoms et adverbes conjonctifs comme après les conjonctions, quand la phrase exprime un doute, une crainte, un souhait, une tendance vers un but. *Ex. :* indiquez-moi un endroit *où je puisse* me reposer (si l'on voulait parler d'une manière affirmative, on dirait : je connais un endroit *où je puis* me reposer).

« Content de remarquer des actions de vertu *dont* les anges auditeurs *puissent* profiter... » (Bossuet.)

Pour la même raison, la négation et l'interrogation en-

traînent ordinairement le subjonctif après les pronoms conjonctifs. *Ex.* :

« Le public *n'est pas* un juge *qu'on puisse* corrompre. »
(BOILEAU.)

« S'il y a peu d'orateurs, *y a-t-il* bien des gens *qui puissent* les entendre ? » (LA BRUYÈRE.)

§ **297.** REMARQUE VIII. Après les superlatifs suivis de *qui* et les locutions *le seul qui, le premier qui, le dernier qui*, on met le subjonctif, si l'on énonce un simple jugement soumis à doute ou à contestation, l'indicatif, si l'on énonce un fait positif et formel. *Ex.* :

1° *Indicatif.*	2° *Subjonctif.*
« C'est peut-être *la seule* chose *que l'argent* seul *ne peut* pas faire. » (MONTESQUIEU.)	« Trajan, le prince *le plus accompli dont l'histoire ait* jamais parlé. » (MONTESQUIEU.)

§ **298.** REMARQUE IX. Le subjonctif s'emploie même dans quelques propositions principales.

1° On le trouve avec *que*, dans les prières ou dans les exclamations (il ne s'emploie, au premier cas, qu'à la 3e personne du singulier). *Ex.* : *que* votre volonté *soit faite*.

« Moi, *que j'ose* opprimer et noircir l'innocence ! »
(RACINE.)

2° Il s'emploie sans *que*, dans les formules de souhait, d'imprécation, de concession, d'indignation. *Ex.* :

Fasse le ciel, Dieu *veuille* que... *Puisse* ce vœu s'accomplir ! A Dieu *ne plaise* que... Dieu soit loué !

Qui m'aime, *me suive*. *Comprenne* qui pourra.

Le *croie* qui voudra. *Advienne* que pourra.

« Le ciel *soit* béni ! » (RACINE.)

« *Périsse* le Troyen auteur de nos alarmes ! » (RACINE.)

Pour toutes ces phrases, on peut, il est vrai, supposer une

proposition principale sous-entendue, à laquelle celles-ci seraient subordonnées : *je demande que... je désire que...*etc. *Quoi ! vous supposez que j'ose noircir l'innocence*, etc. Non seulement il n'est pas nécessaire de sous-entendre une autre proposition principale ; mais cela n'est même pas toujours possible.

Ainsi le verbe *savoir* se met au subjonctif dans les locutions suivantes, qui forment incontestablement des propositions principales : *je ne sache pas que...*, *je ne sache personne ou rien qui...* Dans ces locutions, le subjonctif est employé pour exprimer la pensée d'une manière moins affirmative que l'indicatif : *je ne sais pas*. Du reste cette locution n'est usitée qu'à la première personne du singulier.

Le subjonctif du verbe *savoir* s'emploie aussi avec *que*, après une négation, et marque la même nuance d'énonciation atténuée. *Ex. :*

« Il n'est point de destin plus cruel, *que je sache.* »
(MOLIÈRE.)

II. *Impératif.*

§ **299.** L'impératif n'est usité qu'à deux temps, au présent et au parfait indéfini, et à trois personnes (la 2e du singulier et du pluriel, la 1re du pluriel). *Ex. : finis, finissez* ceci ; *ayons fini* quand il reviendra.

REMARQUE I. Dans les monologues, celui qui parle peut employer soit la 2e personne du singulier, soit la 1re du pluriel. *Ex. :*

« *Rentre en toi-même, Octave, et cesse* de te plaindre. »
(CORNEILLE, *Cinna.*)

« *Soyons* indigne sœur d'un si généreux frère. »
(CORNEILLE, *Horace.*)

REMARQUE. II. L'impératif s'emploie quelquefois pour indiquer, non un commandement, mais une supposition. *Ex. :*

Prenez femme, abbaye, emploi, gouvernement,
Les gens en parleront, n'en doutez nullement. »
(LA FONTAINE.)

III. *Conditionnel.*

§ **300**. — Le *conditionnel* accompagne en général ou suppose quelque *condition* exprimée ou sous-entendue. Il se met d'ordinaire avant ou après une incidente formée par un *si* conditionnel. *Ex. : si je pouvais, j'irais ; j'irais, si je pouvais ; je voudrais être écouté ; je ne saurais nier.*

La pensée complète serait, pour ces deux dernières phrases : *je voudrais, si je le pouvais... je ne saurais, quand je le voudrais...* Il y a du reste lieu de remarquer que *je ne saurais* est synonyme de *je ne puis*, et que ces tournures, *je voudrais, je ne saurais*, sont des énonciations atténuées de l'idée exprimée par le verbe.

§ **301**. — Le conditionnel s'emploie encore, comme le subjonctif accompagné de *que* (§ 298), dans certaines phrases exclamatives exprimant l'étonnement, l'indignation. *Ex. :*

Moi, *je m'arrêterais* à de vaines menaces ! (RACINE.)

§ **302**. Dans certaines propositions indiquant une supposition, on met, comme dans la conjugaison interrogative, le sujet après le verbe. *Ex. :* cela *serait-il* ou *fût-il* vrai, ce n'est pas bon à dire ; *devrais-je* ou *dussé-je* mourir, je partirai.

REMARQUE. Dans ces propositions, qu'on peut appeler *suppositives*, on peut se servir de l'imparfait du subjonctif, sans *que ;* mais cette tournure ne convient qu'au style soutenu. *Ex. : fussé-je, dussé-je, vînt-il, fallût-il.* On dit plus ordinairement, en se servant du conditionnel : *quand je serais, quand j'aurais, quand je devrais*, etc.

§ **303**. Le conditionnel s'emploie surtout dans les pro-

positions principales ; mais il peut aussi se mettre dans les propositions subordonnées : 1° après un verbe à un temps du passé; *Ex.* : « je savais qu'il *viendrait* » ; 2° après les verbes indiquant supposition; *Ex.* : on dit que *les choses se seraient passées* ainsi. D'autres prétendent qu'*elles se seraient passées* tout autrement.

6° CORRESPONDANCE ENTRE LES TEMPS ET LES MODES.

§ **304.** Dans les *propositions subordonnées,* les verbes qui dépendent les uns des autres sont assujettis à une certaine correspondance, établie par la logique ou par l'usage, entre leurs temps et leurs modes. C'est le verbe de la proposition principale qui détermine le temps des autres.

I. *Correspondance des temps de l'indicatif.*

§ **305.** La variété des combinaisons qu'admet la correspondance des temps de l'indicatif entre eux est trop grande pour pouvoir être indiquée d'une manière précise. Ces combinaisons dépendent des idées accessoires d'antériorité, de postériorité, de simultanéité, qui modifient les idées générales du présent, du passé et du futur. On se bornera, sur ce sujet, aux remarques principales :

Lorsqu'un des verbes énonciatifs *dire, croire, affirmer...,* suivi de la conjonction *que* et d'un autre verbe, se trouve à un des temps du passé, deux cas se présentent :

1° Quand le second verbe exprime une action également passée et qui se rapporte au même temps que l'action exprimée par le premier, on *met ce second verbe à l'imparfait* ou au *plus-que-parfait. Ex.*

on m'affirmait on m'affirma on m'a affirmé on m'avait affirmé	que vous travailliez, que *vous vous étiez enfermé* pour travailler ;

2° Quand le second verbe exprime une chose également vraie dans tous les temps, ou bien une action pré-

sente, on met en général le second verbe au présent. *Ex.* :

j'affirmais j'affirmai j'ai affirmé j'avais affirmé	*que Dieu voit tout, entend tout; que contentement passe richesse.*

§ 306. Remarque. Cette règle, toutefois, n'est pas absolue ; et souvent le verbe de la proposition subordonnée peut se mettre à un temps passé, comme celui de la proposition principale. *Ex.* :

« Antonin avait appris à son fils Marc-Aurèle qu'il *valait* mieux sauver un seul citoyen que de défaire mille ennemis. » (Bossuet.)

Je t'ai déjà dit que *j'étais* gentilhomme. (La Fontaine.)

« J'ai trouvé que la liberté *valait* encore mieux que la santé. » (Voltaire.)

Ce n'est pas seulement par une sorte *d'attraction* qu'on peut mettre ainsi le second verbe à l'imparfait, quand le premier est à un des temps du passé : c'est aussi lorsque, au lieu de considérer l'idée exprimée par le second verbe dans ce qu'elle a de général, on veut indiquer ce qui a été dit, pensé ou senti antérieurement. Ainsi, pour ne prendre que le dernier des exemples cités plus haut, il est vrai de tout temps que *la liberté vaut mieux que la santé ;* mais, en exprimant cette idée, Voltaire n'a pas prétendu émettre un axiome, qui n'aurait rien que de banal, mais indiquer un sentiment qu'il a éprouvé à un certain moment de sa vie.

II. *Correspondance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif.*

§ 307. Pour la correspondance des temps du subjonctif avec ceux de l'indicatif, les règles générales sont les suivantes :

1° Si le premier verbe est au présent ou au futur, le second se met au présent du subjonctif. *Ex. : je veux, je voudrai*, (quand) *j'aurai voulu* qu'il *obéisse.*

Cependant, lorsque l'action du second verbe est considérée comme passée relativement à celle du premier, le second verbe doit se mettre au passé, bien que le premier soit au présent ou au futur. *Ex. : je ne pense* pas *qu'il ait obéi* sans y avoir été contraint ; quand *je voudrai qu'il ait obéi*, il aura obéi ; *je désire qu'il soit arrivé* heureusement ; *je crains qu'il ne soit parti ; j'attends qu'il ait fini.*

2° Si le premier verbe est à un des temps du passé ou bien au conditionnel (mode qui est assimilé au temps passé), le second se met à l'imparfait du subjonctif ; il se met au plus-que-parfait du subjonctif quand l'action du second verbe a dû précéder celle du premier. *Ex. :*

je *voulais* je *voulus* j'*ai voulu* j'*avais voulu* je *voudrais* j'*aurais voulu*	qu'il *obéît ;*	je *voulais* je *voulus* j'*ai voulu* (quand) j'*eus voulu* j'*avais voulu* je *voudrais* j'*aurais voulu*	qu'il *eût obéi.*

§ **308.** Remarque I. Dans les propositions subordonnées qui demandent un subjonctif et qui dépendent d'une proposition principale dont le verbe est au présent, on met le subjonctif présent :

1° Pour le temps correspondant de l'indicatif. *Ex. :* je ne crois pas que *ce soit* lui (*est-ce lui ?* Je ne le crois pas) ;

2° Pour le futur. *Ex. :* je ne crois pas *qu'il sorte* (*sortira-t-il ?* Je ne le crois pas.) Croyez-vous *qu'il vienne ?*

§ **309.** Remarque II. Le présent du subjonctif peut se mettre après un des temps du parfait, s'il s'agit d'exprimer

dans la proposition subordonnée une pensée générale ou envisagée indépendamment de toute idée de temps (Voyez § 305, 2°). *Ex.:*

« Je n'ai employé aucune fiction qui *ne soit* une image sensible de la vérité. » (VOLTAIRE.)

§ **310**. REMARQUE III. Après un verbe au futur, on peut mettre au passé le verbe de la proposition subordonnée, si l'on veut indiquer, en même temps qu'une idée de futur, une idée de passé. *Ex.:*

(quand) j'aurai voulu
(quand) je voudrai } *qu'il ait cédé*, il aura cédé.

§ **311**. REMARQUE IV. Dans la correspondance des temps passés, on met:

1° L'*imparfait* du subjonctif, si l'action exprimée par le second verbe est passée, présente ou future. *Ex.:* il s'en est fallu de peu *que je partisse* (action passée); vous avez voulu *que je fusse près de vous* (action présente); je désirais *que l'on travaillât* davantage (action future).

2° Le *plus-que-parfait* du subjonctif, seulement si l'action est passée par rapport à l'action du verbe principal, déjà passée elle-même. *Ex.:* je ne savais pas *que vous eussiez été trompé.*

§ **312**. REMARQUE V. Le conditionnel est un mode, et non un temps; mais il a une grande parenté avec le futur et avec l'imparfait: il se forme comme le futur (Voyez § 110), il a les désinences de l'imparfait (Voyez § 115), et il emprunte au plus-que-parfait du subjonctif sa seconde forme: *j'eusse aimé* (synonyme de *j'aurais aimé*).

1° Le *conditionnel* se met pour le *futur* dans les propositions subordonnées, quand le verbe de la proposition principale est à un des temps du passé, et quand il y a quelque doute dans l'esprit. *Ex.:*

je voulais voir j'ai voulu voir j'avais voulu voir	*s'il viendrait.*	Si le verbe de la proposition principale était au présent, celui de la proposition subordonnée serait au futur. *Ex.:* je veux voir *s'il viendra.*
je croyais *qu'il viendrait.*		je crois *qu'il viendra.*

On m'a fait espérer *qu'il viendrait.* (Si l'on ne veut exprimer aucun doute, on met plutôt le futur. *Ex.:* ces enfants ont promis qu'ils *travailleront* désormais.)

2° Si le verbe de la proposition subordonnée doit être au conditionnel, d'après la règle précédente, et que la proposition principale soit interrogative ou négative et attachée par *que* à la subordonnée, le *conditionnel* est remplacé par l'*imparfait du subjonctif. Ex.:*

je ne croyais pas *qu'il vînt* sitôt.
croyiez-vous *qu'il vînt* si tôt?
aviez-vous cru *qu'il fût venu* sitôt.

Mais, s'il n'y a ni négation ni interrogation, le conditionnel peut se mettre dans la proposition subordonnée, même après un verbe à un temps passé. *Ex.:*

je croyais je crus j'avais cru	*qu'il viendrait.*

[Histoire. — Au XVIIe siècle on trouve l'imparfait du subjonctif employé dans la proposition subordonnée, même alors que le verbe de la proposition principale est au présent, mais pour peu qu'il y ait dans l'esprit une idée de crainte ou de doute. *Ex.:*

On craint qu'il *n'essuyât* les larmes de sa mère.
(Racine, *Britannicus.*)

La correction de ce vers a été contestée; mais on voit nettement que l'imparfait du subjonctif tient, dans la proposition subordonnée, la place qu'aurait un conditionnel dans une pro-

position principale. On dirait, par exemple : « Il *essuierait* les larmes de sa mère ; c'est ce que l'on craint. » — Cet emploi de l'imparfait du subjonctif se trouve du reste même en prose dans la langue du XVIIe siècle. *Ex.* : « La nature eût fait venir les esprits tout nus au monde, *si c'est chose qu'elle eût pu faire.* (MALHERBE.) *J'honore* trop ses belles qualités pour souffrir qu'une si frivole calomnie *lui donnât* quelque mauvaise impression de moi. » (*Id.*)

CHAPITRE VI.

SUITE DE LA SYNTAXE DU VERBE

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DES MODES IMPERSONNELS

I. Infinitif.

§ **313.** L'infinitif peut être considéré comme *nom verbal* et comme *mode.*

Comme *nom verbal*, c'est-à-dire employé substantivement, il peut quelquefois être précédé de l'article, et peut toujours servir de sujet ou de complément.

Comme *mode*, il a des temps, des compléments directs et indirects, et peut former des propositions.

I. *Infinitif employé comme sujet et comme complément.*

§ **314.** Quelques infinitifs en français sont de véritables substantifs, pouvant être accompagnés d'articles et d'adjectifs, et pouvant se mettre au pluriel. *Ex.* : le *lever*, le *coucher ;* le *boire* et le *manger ;* le *savoir*, le *pouvoir*, le *vouloir ;* le *savoir-faire*, le *savoir-vivre ;* des *déjeuners*, des *dîners*, des *soupers*, des *devoirs.*

§ **315.** L'infinitif peut servir de *sujet* à une proposition. *Ex.* : *mentir* est chose honteuse.

REMARQUE. L'infinitif sujet des propositions impersonnelles est en général accompagné de la préposition *de*

Ex. : il est utile *d'agir ainsi.* — C'est peu *de promettre,* il faut tenir. — C'est à lui *de parler.* — Le plus sûr est *de partir.*

§ 316. L'infinitif sert souvent de *complément,* et il a lui-même des compléments directs et indirects.

§ 317. — 1° Il peut être uni par des prépositions soit à des substantifs, soit à des adjectifs, soit à des verbes. Il se construit surtout avec les prépositions *de, à, pour, sans, par, après,* et diverses locutions prépositives composées avec *de* (*Ex. : sous peine de, de peur de, loin de,* etc.). *Ex. :* l'intention *d'*écrire, le plaisir *de* voyager. — Jaloux, avide, capable *de* réussir.

J'aime *à* lui *voir* verser des pleurs pour un affront.
(BOILEAU.)

2° Il peut aussi se construire avec la préposition *entre :*
« Il n'y eut presque point d'intervalle chez eux *entre commander et servir.* » (MONTESQUIEU.)

REMARQUE I. L'infinitif, construit avec une préposition et formant une proposition subordonnée, se rapporte en général au sujet. *Ex. :* L'homme est créé *pour travailler.*

« Il eût voulu pouvoir attaquer *sans nuire,* se défendre *sans offenser.* » (FLÉCHIER.)

REMARQUE II. L'infinitif peut aussi se rapporter à un des compléments (direct ou indirect). *Ex. :* on lui a donné l'ordre *de partir.*

Dieu nous a créés *pour travailler* (c'est-à-dire *pour que nous travaillions*).

« Dieu fait ces dons à certaines âmes *qu'il a créées pour être maîtresses des autres.* » (FLÉCHIER.)

« Tout ce que je lisais sur la religion *me touchait jusqu'à répandre des larmes.* » (BOSSUET.)

REMARQUE III. Il ne faut pas qu'il y ait équivoque, c'est-à-dire doute sur la relation de l'infinitif avec le sujet ou avec un des compléments. La relation avec le sujet prime toute autre. Ainsi dans cette phrase, « *je les ai vus avant de partir* », ces mots : *avant de partir,* ne peuvent se rapporter qu'au sujet. Si l'on veut parler du départ de *ceux qui ont été vus,* il faut dire : « je les ai vus *avant qu'ils partissent.* »

REMARQUE IV. Quelquefois l'infinitif ne se rapporte à aucun mot exprimé dans la phrase ; mais il faut que l'esprit puisse aisément saisir le rapport avec quelque mot sous-entendu, qui soit le sujet du verbe à l'infinitif. C'est tantôt un pronom personnel, tantôt un pronom indéfini. *Ex.:*

Peut-être assez d'honneurs environnaient ma vie
Pour ne pas souhaiter qu'elle me fût ravie ;
(RACINE, *Iphigénie.*)

c'est-à-dire *pour que je ne souhaitasse pas.*

Le théâtre, fertile en censeurs pointilleux,
Chez nous, *pour se produire,* est un champ périlleux ;
(BOILEAU, *Art poétique.*)

c'est-à-dire *pour qu'on se produise.*

Cela va *sans dire* (c'est-à-dire *qu'on le dise*).
J'ai ordonné de *faire telle chose* (c'est-à-dire *qu'on fît*).
A dire vrai. *A* le bien *prendre.*

§ **318.** — 2° L'infinitif peut aussi se construire immédiatement après certains verbes. Tels sont les suivants :

affirmer,	envoyer,	regarder,
aimer mieux,	espérer,	retourner,
aller,	faire.	savoir,
apercevoir,	(il) faut,	sembler,
avouer,	laisser,	sentir,
compter,	mener,	s'imaginer,

considérer,	observer,	souhaiter,
courir,	oser,	il vaut mieux,
croire,	ouïr,	venir,
daigner,	paraître,	voir,
désirer,	penser,	vouloir,
devoir,	pouvoir,	etc.
écouter,	préférer,	
entendre,	prétendre,	

Remarque I. Même avec ces verbes, l'infinitif prend la préposition *de* dans la seconde de deux propositions comparatives. *Ex.* :

Il aima mieux / Il vaut mieux } périr que *de* se plaindre.

Remarque II. Quelques verbes (*désirer*, *souhaiter*, etc.) peuvent se construire avec un infinitif, soit immédiatement, soit à l'aide d'une préposition. *Ex.* :

Il désire *ou* il souhaite } réussir *ou* de réussir.

Il n'y a pas de différence de sens appréciable entre ces deux constructions. Mais la plus usitée est celle où l'infinitif suit immédiatement le verbe.

Remarque III. Pour la plupart des verbes, il y a une différence de sens entre l'infinitif construit immédiatement après un verbe, et l'infinitif uni à ce verbe par une préposition.

La première construction indique ou suppose le résultat qui est ou doit être atteint, la seconde indique seulement l'intention. *Ex.* :

J'ai couru l'avertir.	J'ai couru *pour* l'avertir.
Il viendra vous parler.	Il viendra *pour* vous parler.
Il est retourné le chercher.	Il est retourné *pour* le chercher.

§ 319. — 3° D'autres nuances de sens peuvent être exprimées par l'infinitif, selon qu'il suit immédiatement un verbe ou lui est uni par une préposition, par exemple, après les verbes *faire*, *Ex.:*

1° *Sans préposition :*	2° *Avec proposition :*
NE FAIRE QUE...	NE FAIRE QUE DE...
1° *Idée d'un acte répété :*	Il ne fait *que de* sortir (*c'est-à-d.* il vient de sortir).
Il ne fait *qu'*entrer et sortir (*c.-à d.* il entre et sort sans cesse).	
2° *Idée de restriction :*	
Attendez-moi ; je ne fais *qu'*aller et venir.	
Je n'ai fait *que* passer, il n'était déjà plus. (RACINE, *Esther.*)	

Voyez *ne... que* (§ 391, VI).

II. *Temps de l'infinitif.*

§ 320. — 1. L'*infinitif* dit *présent* s'emploie pour le présent, l'imparfait et le futur. *Ex.:*

Il croit Il croyait Il pense *ou* il espère	arriver, *c.à-d.*	qu'il arrive ; qu'il arrivait ; qu'il arrivera.

2. L'infinitif présent ne suffit pas toujours pour marquer l'idée du futur : cette idée est plus distinctement exprimée par l'addition du verbe *devoir*, qui remplit alors l'office d'auxiliaire. *Ex.:* voilà ce que je crois *devoir* arriver.

3. L'infinitif du parfait indéfini a le sens de ce temps et du plus-que-parfait. *Ex.:*

Il croit Il croyait	l'avoir fait ; *c.-à-d.*	qu'il l'a fait ; qu'il l'avait fait.

III. *Propositions infinitives.*

§ 321. Les verbes à l'infinitif peuvent former de véri-

tables propositions, dites *propositions infinitives*. Ces propositions sont, en général, dépendantes ou subordonnées; mais elles peuvent aussi être indépendantes :

1° *Propositions infinitives dépendantes.*

§ **322**. Les plus communes, parmi ces propositions, sont celles où l'infinitif tient lieu d'une proposition subordonnée commençant par la conjonction *que*. Dans ces sortes de propositions, le sujet peut être le même que celui de la proposition principale, ou en être distinct.

1° Même sujet. *Ex.*: il pense *partir bientôt* (équivalant à deux propositions : 1. proposition principale : *il pense ;* — 2. proposition subordonnée : *qu'il partira*).

2° Sujets distincts. *Ex.* : je vois le *moment du départ approcher*. (1. proposition principale : *je vois;* — 2. proposition subordonnée : *que le moment du départ approche*.)

§ **323**. Remarque I. Quand l'infinitif a un sujet distinct de l'autre verbe, ce sujet se met quelquefois, par inversion, après le verbe, mais seulement quand le verbe à l'infinitif est neutre ou employé comme tel. *Ex.*: j'ai entendu chanter *cette personne*.

J'ai vu tomber *ton temple* et périr *ta mémoire*.
(Voltaire, *Zaïre*.)

§ **324**. Remarque II. Des propositions infinitives de ce genre sont formées par le verbe *faire*. *Ex.*: Il a fait fuir l'*ennemi*. J'ai fait sortir *ces personnes*. *Ex.*: les personnes *que* j'avais *fait entrer*, il *les a fait sortir*.

§ **325**. Remarque III. Le pronom *que*, appartenant à une proposition infinitive, amenée par des verbes qui signifient *penser* ou *dire* (*croire, affirmer*, etc.), peut être sujet ou complément direct de cette proposition.

1° *Que* sujet :	2° *Que* complément direct :
Un honneur *qu'*il croit *n'appartenir* qu'à lui seul.	Les richesses, *que* l'avare croit posséder, le possèdent.
Les choses *qu'*il a affirmé, avoué, cru, pensé, dit, espéré, nié, prétendu, vu, s'est imaginé } *avoir eu lieu* de cette façon.	

§ 326. Remarque IV. Après les verbes *croire* et *dire*, on sous-entend quelquefois l'infinitif du verbe *être*. *Ex.* :

On croyait / On disait } les ennemis à cinquante lieues de là.

§ 327. Remarque V. Quelquefois le sujet est omis, et l'infinitif prend toute sa force de nom verbal : dans des tournures de ce genre, si l'on veut exprimer l'idée du sujet, de l'*agent*, on le met après le verbe à l'infinitif, précédé des prépositions *par*, *de*, *à*. Cette particularité se rencontre avec les verbes *écouter*, *entendre*, *ouïr*, *faire*, *laisser*, *regarder*, *sentir*, *voir*.

1° *Infinitif* (*sans sujet*).	2° *Infinitif* (*avec les prép.* PAR, DE, A).
J'ai vu *démolir* cette maison.	« On se voit *passer sur le corps par* des subalternes. » (Massillon.)
J'ai entendu *parler* de lui.	*De* ses bras innocents je me sentis presser. (Racine.)
Il se sentit *frapper*.	J'aime à *lui* voir *verser* des pleurs pour un affront. (Boileau.)
Laissez-vous *fléchir*.	

§ 328. Remarque VI. Entre le second genre de constructions et le participe passé (qui n'est autre que l'infinitif

passif, moins le verbe *être*), la similitude de sens est visible. On peut même, après le verbe *voir*, et quelquefois après le verbe *sentir*, employer soit l'infinitif, soit le participe passé. *Ex.* :

1° *Infinitif* (*actif ou neutre*) :

J'ai *vu favoriser* de votre confiance
Othon, Sénécion. (RACINE.)

Se *voyant tromper*, elle fermait les yeux.
(CORNEILLE.)

Je sens de jour en jour *dépérir* mon génie. (BOILEAU.)

2° *Participe passif* :

« On te *verra attaquée* dans tes murailles. »
(BOSSUET.)

« Je me *sens confondu* par la grandeur du sujet. »
(BOSSUET.)

Sans doute on peut noter une nuance entre ces deux tournures, et dire que l'infinitif indique le fait, et le participe passé l'état, le résultat. Mais cette nuance est si légère que Racine a employé successivement ces deux tournures dans deux vers qui suivent :

Par les traits de Jéhu *je vis percer* le père ;
Vous avez vu les fils *massacrés* par la mère. (RACINE.)

§ **329**. REMARQUE VII. Les verbes réfléchis à l'infinitif, après le verbe *faire*, perdent leur pronom complément. La raison en est qu'ils forment avec ce verbe une seule et même locution (Voyez § 352, REM. II), par conséquent un seul verbe, et que le même verbe ne peut avoir deux compléments directs désignant un seul et même être. *Ex.* : *je vous* en *ferai souvenir ou repentir* ; je l'ai *fait taire*.

Chaque vers qu'il entend *le fait extasier*. (BOILEAU.)

2° *Propositions infinitives indépendantes.*

§ **330**. L'infinitif s'emploie d'une manière indépendante, c'est-à-dire sans être subordonné à aucun verbe exprimé antérieurement, dans les propositions *interrogatives*, dans les propositions *exclamatives*, dans les proposi-

tions *narratives* et dans certaines propositions *impératives*. C'est bien gratuitement que, pour les unes comme pour les autres, on cherche quelquefois à les faire dépendre de verbes sous-entendus.

I. Les *propositions interrogatives* qui admettent l'infinitif construit d'une manière indépendante peuvent être *directes* ou *indirectes :*

1° Directes. *Ex.: que faire? Que devenir? Que répondre? Comment faire?*

Pourquoi donc le quitter, pourquoi causer sa mort?
(VOLTAIRE.)

2° Indirectes. *Ex.:* je ne *sais que faire, que devenir, que répondre, où me cacher.*

« Les sages du monde n'ont su ni *que penser* ni *que dire* d'une si étrange composition. » (BOSSUET.)

II. *Propositions exclamatives. Ex.:*

Eh quoi ! *m'abandonner* ainsi ! — *Dire* que j'ai tant fait pour lui ! Et il ne me reconnaît pas.

Te mesurer à moi ! qui t'a rendu si vain?
(CORNEILLE, *le Cid.*)

REMARQUE.—Souvent, dans ces sortes de propositions, le sujet est exprimé, et en général ce sujet est un pronom personnel. *Ex.:*

Lui, mourir par tes mains ! (VOLTAIRE.)

Moi, régner ! Moi, ranger un État sous ma loi !
(RACINE.)

III. Les *propositions narratives* à l'infinitif sont toujours précédées de la conjonction *de*, et elles ont toujours leur sujet exprimé. *Ex.:*

Ainsi dit le renard ; et *flatteurs d'applaudir*.
(LA FONTAINE.)

Grenouilles aussitôt *de sauter dans les ondes,*
Grenouilles *de rentrer* sous leurs grottes profondes. (*Id.*)

IV. *Propositions impératives* (d'un usage fréquent dans la langue administrative et militaire). *Ex.: Faire* ceci; *écrire* à monsieur un tel, etc.

II. Participe.

1° *Du participe en général.*

§ 331. Le participe se distingue en *participe présent*, appelé quelquefois *participe actif*, et en *participe passé*, appelé quelquefois *participe passif*. L'un et l'autre forment un genre de proposition qu'on appelle la *proposition participe*.

§ 332. Remarque I. — La *proposition participe* peut remplir l'office soit de sujet, soit de complément. *Ex. :*

PROPOSITION PARTICIPE SUJET.

La Thessalie entière, ou vaincue ou calmée,
Lesbos même conquise en attendant [*l'armée....*
Ne sont d'Achille oisif que les amuse- [ments.
(Racine, *Iphigénie.*)

PROPOSITION PARTICIPE COMPLÉMENT 1° D'UN VERBE.

Faut-il, Abner, faut-il vous rappeler le [cours
Des prodiges fameux accomplis de nos [jours,
Des tyrans d'Israël les célèbres disgrâces,
Et *Dieu trouvé fidèle en toutes ses menaces..*
L'impie Achab détruit..... ;
Elie aux éléments parlant en souverain,
Les morts se ranimant à la voix d'Elisée?...
(Racine, *Athalie.*)

2° D'UNE PRÉPOSITION.

Au soleil levant, couchant...
Pour *un homme écarté*, il s'en repré- [sente vingt.
« *Après* la mort du comte et les Maures [*défaits.* »
(Corneille.)

§ 333. Remarque II. — La *proposition participe*, placée au commencement de la phrase, se rattache quelquefois d'une manière irrégulière à la proposition principale.

1° Tantôt le participe se rapporte à un complément direct ou indirect. *Ex. :*

Étant devenu vieux, on *le* mit au moulin.
(La Fontaine.)

Pourquoi de cette gloire *exclu jusqu'à ce jour*,
*M'*avez-vous sans pitié relégué dans ma cour?
(RACINE, *Britannicus.*)

..... *Ou lassés ou soumis,*
Ma funeste amitié pèse *à tous mes amis.*
(RACINE, *Mithridate.*)

2° Tantôt le participe se rapporte, par syllepse, à un pronom personnel contenu dans un adjectif possessif. *Ex.:*

Et *pleurés* du vieillard, il grava sur *leur* marbre
Ce que je viens de raconter. (LA FONTAINE.)

Et surtout redoutant la basse servitude,
La libre vérité fut toute *mon* étude. (BOILEAU.)

3° Quand le sujet précède le participe mis au commencement de la phrase et se trouve un peu éloigné du verbe à un mode personnel, ce sujet est quelquefois répété par un pronom personnel faisant fonction de sujet. *Ex.:*

« *Les Romains se destinant* à la guerre et *la regardant* comme le seul art, *ils* avaient mis tout leur espoir et toutes leurs pensées à le perfectionner. » (MONTESQUIEU.)

4° D'autres fois, la *proposition participe* demeure interrompue, et se trouve reprise par un pronom personnel qui est le complément direct, indirect ou circonstanciel de la proposition principale. *Ex.: les ennemis une fois divisés,* il n'eut pas de peine à *les* vaincre. Les *Athéniens ayant été vaincus,* Lysandre *leur* imposa un dur traité.

§ **334**. REMARQUE III. — Le participe présent et le participe passé (le premier surtout) peuvent former des *propositions absolues.* On appelle ainsi celles où le participe ne se rattache pas à la proposition principale, et forme à lui seul une proposition indépendante des autres, dans lesquelles entre toujours un verbe à un mode personnel. Ces propositions absolues indiquent le temps, la cause, une supposition, etc. *Ex.:*

Dieu aidant; le *cas échéant;* cela *étant.* — *Généralement parlant* (si *l'on parle* d'une manière générale) ; *tambour bat-*

tant. Ces deux dernières phrases rentrent dans ce qu'on a appelé le *gérondif* (§ 339).

Huit ans déjà passés, une impie étrangère
Du sceptre de David usurpe tous les droits.
(RACINE, *Athalie.*)

. . . . . Et d'où prend le sénat,
Moi vivant, moi régnant, le soin de mon État ?
(CORNEILLE, *Nicomède.*)

Mais crains que, l'*avenir détruisant le passé,*
Il ne finisse ainsi qu'Auguste a commencé.
(RACINE, *Britannicus.*)

2° *Du participe présent.*

§ **335.** On distingue le *participe présent* et l'*adjectif verbal.* L'un et l'autre ont le plus souvent la même forme; mais le *participe présent* diffère essentiellement de l'*adjectif verbal* en ce que le premier indique l'*action,* le second l'*état;* le premier est un *mode du verbe,* le second un *adjectif.*

Le participe présent est toujours invariable ; l'adjectif verbal s'accorde, comme tous les adjectifs, en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte. *Ex. :*

1° PARTICIPE PRÉSENT.	2° ADJECTIF VERBAL.
Ce voyageur a vu des sauvages *errant* dans les bois.	Ces sauvages vivent *errants* dans les bois.
J'ai vu des chiens *courant* dans la campagne.	J'ai vu dans le bois des chiens *courants.*

§ **336.** REMARQUE I. L'*adjectif verbal,* comme tous les adjectifs, peut se construire avec le verbe *être* et avec des adverbes. *Ex. :* cette musique *est charmante.* Elle n'est ni dévouée ni *aimante.* Des hommes *bien pensants,* des personnes *peu obligeantes.*

Mais le *participe présent* peut seul être accompagné d'un complément, et précédé de la préposition *en. Ex. : obli-*

geant tout le monde, obligeant avec grâce; en vous *obligeant.*

§ **337.** Remarque II. L'*adjectif verbal* indique quelquefois une action subie et non faite par l'être ou l'objet que désigne le substantif auquel il se rapporte; le verbe, bien qu'avec la forme active, prend en quelque sorte une signification passive. *Ex.* :

bureau *restant*, poste *restante*	(où l'on reste);	rue *passante*	(où passent beaucoup de personnes);
argent *comptant* à beaux deniers *comptants*	(comptés sur le champ);	figure *ruisselante* de sueur	(d'où ruiselle la sueur);
musique *chantante*	(qui est chantée aisément);	ronces *dégouttantes* de sang	(d'où le sang dégoutte).
couleur *voyante*	(qui est vue aisément);		

§ **338.** Remarque III. Le *participe présent* peut devenir un *substantif* et perdre tout à fait sa valeur verbale. *Ex.* : un *calmant*, un *stupéfiant*, des *calmants*, des *débitants*, les *délinquants*, les *arrivants*, les *survenants*, au *demeurant* (au reste), etc.

Il change alors quelquefois d'orthographe. *Ex.* :

Participe présent :	*Substantif :*	
fabriquant,	un fabricant,	une fabricante ;
intriguant,	un intrigant,	une intrigante ;
extravaguant,	un extravagant,	une extravagante ;
adhérant,	un adhérent,	une adhérente ;
présidant,	un président,	une présidente ;
résidant,	un résident,	une résidente ;
affluant,	un affluent.	

Les *adjectifs verbaux* ont aussi quelquefois une autre orthographe que celle du participe présent. *Ex.* :

Participe présent :	*Adjectif verbal :*	
vaquant,	vacant,	vacante ;
convainquant,	convaincant,	convaincante ;
fatiguant,	fatigant,	fatigante ;
suffoquant,	suffocant,	suffocante ;
différant,	différent,	différente ;
équivalant,	équivalent,	équivalente ;
excellant,	excellent,	excellente ;
influant,	influent,	influente ;
négligeant,	négligent,	négligente.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — Il est à noter que l'adjectif verbal vient directement du latin, dont il a gardé la terminaison (va*cantem*, fati*gantem*, excell*entem*, influ*entem*, negli*gentem*, etc.), ainsi que les règles d'accord. Le participe présent, au contraire, s'est formé par l'addition du suffixe du participe français *ant*; et, d'après une règle qui a prévalu en français, il est devenu invariable. Il est cependant resté des traces de sa sujétion aux règles d'accord dans les locutions : *toute affaire cessante*, *les ayants droit*, *les allants et venants*, etc.]

§ 339. Le participe présent, précédé de la préposition *en*, forme ce qu'on a appelé le *gérondif*, locution qui exprime les rapports de simultanéité (*pendant que, au moment que*), de cause, de moyen, de manière, de supposition, de concession, etc.

Par suite de ces divers rapports, le *gérondif* établit entre la proposition dont il fait partie et la proposition principale une relation plus étroite que celle qui est établie par le *participe présent*. *Ex.* :

L'autre esquive le coup, et l'assiette *volant*
S'en va frapper le mur, et revient en *roulant*.
(BOILEAU.)

En d'autres termes : l'assiette *qui vole* revient *parce qu'elle roule.*

§ **340.** Remarque I. Régulièrement cette construction ne devrait être employée que quand le participe présent a le même sujet que le verbe de la proposition principale. *Ex. :* en *rentrant* chez moi, *j'ai trouvé* mon frère.

Mais ce n'est pas une règle absolue. Très-souvent le participe, précédé de la préposition *en*, se rapporte au complément direct ou indirect du verbe de la proposition principale, ou même à un être indéterminé non exprimé. *Ex. :*

1. Rapport avec le complément direct :

Si son astre *en naissant* ne *l'a* formé poëte.
(Boileau, *Art poétique.*)

Songez-vous qu'*en naissant* mes bras *vous* ont reçue.
(Racine, *Phèdre.*)

2. Rapport avec le complément indirect ou un adjectif possessif qui le renferme implicitement. *Ex. :*

De son fils, *en mourant lui* cachèrent les pleurs.
(Racine, *Britannicus.*)

Mes crimes, en *vivant,* me la pourraient ôter.
(Corneille, *Polyeucte.*)

Je vois qu'*en* m'*écoutant vos* yeux au ciel s'adressent.
(Racine.)

3. Rapport avec un être ou objet indéterminé, non exprimé. *Ex. :* l'appétit vient *en mangeant;* la fortune vient *en dormant.*

La grâce, *en s'exprimant,* vaut mieux que ce qu'on dit.
(Voltaire.)

§ **341.** Remarque II. La préposition *en* est en général répétée devant chaque participe avec lequel elle forme un *gérondif. Ex. :*

« Leur subtil conducteur qui *en* combattant, *en* dog-

matisant, *en* mêlant mille personnages divers, *en* faisant le docteur et le prophète... » (BOSSUET.)

Elle peut cependant être omise entre deux propositions unies par la conjonction *et*. *Ex.* :

« Il vient se faire admirer de plus près en étalant ses beautés *et développant* ses grâces. » (BUFFON.)

§ **342.** REMARQUE III. Avec le verbe *aller*, mis pour exprimer le progrès d'une action, on peut employer le *participe présent* ou le *gérondif*. *Ex.* : le mal va *en augmentant* et *va augmentant de jour en jour*.

Plus le vase versait, moins il *s'allait vidant*.
(LA FONTAINE.)

3° *Du participe passé.*

Règle du participe passé seul ou accompagné du verbe ÊTRE.

§ **343.** Qand le *participe passé* est seul ou accompagné du verbe *être*, il équivaut à un *adjectif qualificatif*, et, comme tel, s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il qualifie (voyez §§ 175 et 209). *Ex.* : j'ai vu des remparts *détruits*, des villes *saccagées* ; ces arbres ont été *abattus* par le vent.

§ **344.** REMARQUE I. Nous avons vu (§ 152 et 213) quelques adjectifs et quelques participes qui font exception à cette règle, lorsqu'ils sont placés avant le substantif.

En réalité cette exception n'est qu'apparente. Elle est conforme à une loi générale qui est la véritable règle du participe passé, et qui est celle-ci : le participe passé ne s'accorde avec le substantif auquel il se rapporte qu'autant que ce substantif le précède, c'est-à-dire est déjà connu. On comprend en effet qu'il ne puisse y avoir accord avec un substantif non encore énoncé.

Telle est la véritable règle du participe passé, *soit seul*

(comme dans les tournures *excepté*, *ci-joint*), soit accompagné du verbe *avoir* (voyez § 348).

C'est seulement dans quelques phrases à inversion que le participe accompagné du verbe *être* s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il précède. *Ex.* : que *bénie* soit la main qui m'a sauvé !

§ **345**. Remarque II. Le participe passé, quand il est employé comme un véritable adjectif, construit son complément plutôt avec la préposition *de* qu'avec la préposition *par*, surtout quand il exprime un sentiment (§ 276, Rem.). *Ex.* : un arbre *battu des vents* ; un homme *estimé de tout le monde* ; une vérité *reconnue de tous* ; un enfant docile, *aimé de tous et qui sera récompensé par ses maîtres.*

§ **346**. Remarque III. Le participe passé de certains verbes, employés sans complément, perd complétement la signification passive, de même que nous avons vu des participes présents perdre la signification active (§ 337). *Ex.* : un homme *dissimulé* (c'est-à-dire qui dissimule) ; un homme *entendu* (c'est-à-dire qui entend les choses) ; un homme *osé* (c'est-à-dire qui est porté à oser) ; une fille *repentie* (c'est-à-dire qui s'est repentie).

§ **347**. Remarque IV. On peut considérer le *participe passé* comme un *participe passif*. Ce participe forme, en français, la conjugaison passive à l'aide de l'auxiliaire *être*. Mais il entre aussi, avec le même auxiliaire, dans la conjugaison des verbes neutres, qui n'ont pas de passif ; et il peut être employé sans auxiliaire ; c'est donc à tort que l'on a blâmé des tournures très françaises comme celle-ci :

Eux venus, le lion sur ses ongles compta. (La Fontaine.)
Lui mort, nous n'avons plus de vengeur ni de maître.
(Corneille, *Cinna.*)
Et, *monté* sur le faîte, il aspire à descendre.
(Corneille, *Cinna.*)
..... Ce héros *expiré*
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré. (Racine, *Phèdre.*)

Règle du participe passé accompagné de l'auxiliaire AVOIR.

§ **348.** Quand le participe passé est accompagné de l'auxiliaire *avoir*, il s'accorde avec son complément direct, s'il en est précédé ; il reste invariable, s'il en est suivi ou s'il n'en a pas. *Ex. :*

1° SANS ACCORD.	2° AVEC ACCORD.
J'ai *lu* cette lettre.	La lettre *que* j'ai *lue*.
Je vous ai *envoyé* des livres.	Les livres *que* je vous ai *envoyés*.

REMARQUE I. Le complément direct mis devant le participe est, en général, l'un des pronoms **que, me, te, se, le, la, les, nous, vous.** Il peut être un nom dans certaines phrases interrogatives (§ 357, 2°), ou un des deux adverbes de quantité *que, combien,* suivis ou non d'un complément.

REMARQUE II. Quand le participe passé, accompagné de l'auxiliaire *avoir,* est précédé de son complément direct et suivi d'un qualificatif, le participe et le qualificatif s'accordent également avec le complément. *Ex. :*

De soins plus importants *je l'ai crue agitée.*
(RACINE.)

J'ai vu la mort de près, *et je l'ai vue horrible.*
(VOLTAIRE.)

Il y a exception pour les gallicismes suivants : *je l'ai manqué belle, je l'ai échappé belle* (sous-entendu *l'occasion*).

REMARQUE III. Dans les temps composés où se trouve le participe passé de l'auxiliaire *avoir,* suivi d'un autre participe, ce dernier seul s'accorde avec le substantif.

La raison en est que ce dernier participe seul a pour

complément le substantif, et fait en quelque sorte corps avec son auxiliaire. *Ex.* :

La tâche que j'ai eu, j'eus eu
— j'avais eu
— j'aurai eu
— j'aurais eu, j'eusse eu
} finie.

REMARQUE IV. — On se rappelle la règle : *le participe passé, accompagné de l'auxiliaire* avoir, *s'accorde avec son complément, s'il en est précédé.* Cette règle est sans exception. Il n'y a qu'à en étudier les applications, qui vont être exposées dans les *Observations* suivantes.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — L'emploi du participe passé avec *avoir* vient du latin, et a d'abord suivi en français l'usage adopté dans cette langue : le participe s'accordait avec le substantif, que ce substantif fût avant ou après. Ainsi l'on disait : *Paratam habeo pecunium*, j'ai *préparée* une somme d'argent ; *habeo scriptam epistolam*, j'ai *écrite* une lettre. Le participe passé était en réalité un adjectif. On disait : *j'ai préparée ma lettre*, comme on dit : *je tiens prête ma lettre.*

On construisait quelquefois de même en français le participe, jusqu'au XVIIe siècle, au moins en poésie. *Ex.* :

Le seul amour de Rome a *sa main animée.*
Chaque goutte épargnée a *sa gloire flétrie.*
(CORNEILLE, *Horace.*)

Cette construction est tombée en désuétude. Cependant il en est resté une trace dans la locution : *avoir toute honte bue.*]

OBSERVATIONS SUR LA RÈGLE DU PARTICIPE PASSÉ ACCOMPAGNÉ DE L'AUXILIAIRE avoir.

I. Participe passé des verbes neutres et impersonnels précédé de QUE.

§ 349. Les verbes neutres ou impersonnels ne pouvant avoir de compléments directs, leur participe passé, quand il est accompagné du verbe *avoir*, est toujours invariable.

Il ne faut pas se laisser tromper par des phrases comme celles-ci : les longs jours qu'*il a vécu;* les quelques heures qu'*il a dormi;* les dix années qu'*il a régné.*

Dans ces phrases et les phrases semblables, *que* représente un complément circonstanciel : c'est une locution abrégée dans laquelle est sous-entendue une préposition. C'est comme s'il y avait : *pendant lesquels* ou *lesquelles*, etc.

§ **350.** Remarque I. Trois participes passés, **coûté, pesé, valu,** donnent lieu à une observation : les verbes auxquels ils appartiennent sont pris tantôt dans le sens actif, tantôt dans le sens neutre. Dans le sens neutre, qui est leur sens propre, ils sont invariables; dans le sens actif, qui est le plus souvent un sens figuré, ils peuvent prendre l'accord. *Ex. :*

1° SENS NEUTRE (*sans accord*).	2° SENS ACTIF (*avec accord*).
1. Les sommes que ce travail m'a *coûté.*	1. Les peines *que* ce travail m'a *coûtées.*
2. Les cent kilogrammes que cette caisse a *pesé.*	2. La caisse que nous avons *pesée.* Les raisons que nous avons *pesées.*
3. Les cent francs que ce travail lui a *valu.*	3. Les éloges que ce travail lui a *valus.*

A ces trois participes on peut ajouter le participe **couru,** qui est invariable quand il a le sens neutre, et qui prend l'accord, quand il a le sens actif. *Ex. :*

1° SENS NEUTRE	2° SENS ACTIF
Les trois heures que ce cheval *a couru* (c.-à-d. *pendant lesquelles...*)	Les dangers que nous avons *courus* (c.-à-d. *affrontés*).

Il en est du reste de même de tous les verbes qui ont un double sens actif et neutre. *Ex. :*

Cette précaution nous a bien *servi.*	Cet homme nous a bien *servis.*

§ **351.** Remarque II. On a vu que les verbes impersonnels admettent, outre leur sujet grammatical *il,* un autre sujet,

qui peut être au pluriel. Ce second sujet peut être uni aux verbes impersonnels par le conjonctif *que*, et le participe de ces verbes, accompagné de l'auxiliaire *avoir*, reste invariable comme celui de tous les verbes neutres. *Ex.* : la disette *qu'il y a eu;* les efforts *qu'il a fallu* pour réussir; les grandes chaleurs *qu'il a fait* (faire se prend impersonnellement dans les locutions : *il fait noir, il fait beau, il se fait nuit, il fait jour, il fait chaud,* etc.).

II. Participe passé suivi d'un infinitif.

§ 352. Quand le participe passé est suivi d'un infinitif, et qu'un complément direct précède l'un et l'autre, il y a lieu d'examiner si ce complément dépend de l'infinitif ou du participe. Il ne doit y avoir accord que si le complément appartient au participe. *Ex.* :

1° COMPLÉMENT DU PARTICIPE (*avec accord*).	2° COMPLÉMENT DE L'INFINITIF (*sans accord*).
La personne *que* j'ai *entendue* chanter.	La romance *que* j'ai *entendu* chanter.
Je *les* ai *laissés* partir.	Je *les* ai *laissé* congédier.

REMARQUE I. Quand le complément dépend du participe, l'infinitif peut, en général, se changer en participe présent, et c'est toujours l'infinitif d'un verbe intransitif ou pris intransitivement. *Ex.* : la personne *que j'ai entendue chantant; je les* ai *laissés partant.*

Mais il faut examiner si le complément dépend du participe ou du verbe à l'infinitif, même sans changer l'infinitif en participe présent; car ce changement n'est pas toujours possible. *Ex.* : elle *s'est laissée tomber;* elle *s'est laissée mourir.*

REMARQUE II. Il n'y a d'exception à la règle du participe passé suivi d'un infinitif que pour le participe passé du verbe *faire* : ce participe en effet forme, avec l'infinitif qui le suit, une locution inséparable, et reste invariable, qu'il soit suivi d'un verbe actif ou d'un verbe neutre. *Ex.* :

Il les a *fait* { tomber, mourir, etc.

« La nature les *a fait naître* dans l'obscurité. »
(MASSILLON.)

« Il leur donnait pour capitaines les jeunes gens que son père avait *fait nourrir* avec lui. » (BOSSUET.)

REMARQUE III. S'il y a une préposition entre le participe et l'infinitif, la règle est la même que pour le participe suivi immédiatement de l'infinitif : l'accord n'a lieu que si le complément dépend du participe. *Ex. :*

1° COMPLÉMENT DU PARTICIPE (*avec accord*).	2° COMPLÉMENT DE L'INFINITIF (*sans accord*).
La personne que j'ai *priée* de chanter.	Les fautes que j'ai *résolu* d'éviter.
Quelle peine nous avons *eue* à lutter contre des ennemis supérieurs en nombre !	Les ennemis supérieurs en nombre que nous avons *eu* à *combattre*.

III. Participe passé supposant un verbe sous-entendu.

§ **353**. Si, après un participe passé, il y a un verbe sous-entendu, et que le complément soit celui de ce verbe le participe reste invariable. *Ex. :* je lui ai rendu tous les services que j'ai *pu*, que j'ai *dû* (*sous-entendu* lui rendre); je lui ai fait toutes les concessions qu'il a *voulu* (*sous-entendu* que je lui fisse) ; ce n'est pas la personne que j'avais *pensé* (*sous-entendu* que c'était).

IV. Participe passé suivi de QUE ou d'un verbe à l'infinitif.

§ **354**. Le participe passé est toujours invariable quand il est suivi de *que* ou d'un verbe à l'infinitif C'est qu'alors le participe a pour complément la proposition suivante. *Ex. :* les fautes *que j'ai supposé qu'il ferait*

(*j'ai supposé* quoi? *qu'il ferait* des fautes); les sommes *que j'ai supposé lui être* dues (*j'ai supposé* quoi? *que ces sommes lui étaient dues*); j'ai pris la route *qu'on m'a assuré être la meilleure* (on m'a assuré quoi? *que cette route était la meilleure*); la grâce que *j'ai nié avoir* été *refusée* (j'ai nié quoi? *que cette* grâce ait été refusée).

V. Participe passé précédé de LE représentant une proposition.

§ 355. Le participe passé est encore invariable quand il est précédé du pronom *l'* (*le*), son complément direct, lorsque ce pronon représente un membre de phrase entier et signifie *cela*. *Ex.:* ils n'étaient pas aussi nombreux qu'on *l'*avait *cru* (qu'*on avait cru qu'ils étaient*); la famine arriva comme Joseph *l'*avait *prédit* (avait *prédit* qu'elle arriverait).

Pour bien se rendre compte de l'emploi du participe dans cette dernière phrase, on peut la comparer à la suivante : « La famine arriva *telle que* Joseph *l'avait prédite.* » (Ici *l'* est pour *la* et non pour *le*.)

VI. Participe passé précédé de EN partitif.

§ 356. Lorsque le participe passé est précédé du pronom *en*, employé dans un sens partitif, ce participe reste invariable, à moins que le pronom ne soit accompagné de quelque autre complément direct, auquel se rapporte alors le participe. *Ex. :*

1° en SEUL (*sans accord*).	2° en, ACCOMPAGNÉ D'UN AUTRE COMPLÉMENT (*accord*).
Vous avez lu plus de livres que je n'*en* ai *lu*.	Plus on vous a donné de livres, *plus* vous *en* avez *lus*.
Il a élevé plus de monuments que d'autres n'*en* ont *détruit*.	*Combien en* ai-je *vus* mourir ! (pour *combien d'hommes*).

Il est facile de se rendre raison de cette règle : si le complément mis avant le participe passé n'est autre que *en*, sorte de pronom neutre qui signifie *de cela*, le participe reste invariable comme les adjectifs se rapportant à un neutre (*cela, ce, ce qui*, etc.) ; si, au contraire, il y a un autre complément précédemment exprimé, le pronom *en* ne joue plus qu'un rôle secondaire, et c'est avec cet autre complément que s'accorde le participe.

Remarque. Pour qu'il y ait accord, même dans ce dernier cas, il faut que le complément soit un mot dont le genre et le nombre soient nettement indiqués d'avance. C'est ce qui arrive dans les deux exemples cités plus haut à la colonne de droite) ; le pluriel y est amené par *plus*, qui rappelle le mot *livres*, déjà exprimé, et par *combien* qui est une formule de langage abrégée, équivalant à *combien d'hommes*. Il en est de même dans ces vers :

. . . . . *Combien en a-t-on vus,*
Qui, du soir au matin, sont pauvres devenus !
(La Fontaine.)

Cependant, si *combien* se rapporte à un nom qui n'est exprimé qu'après, le participe reste invariable. *Ex.* :

Hélas ! *que j'en ai vu* mourir, de jeunes filles !
(V. Hugo.)

VII. Participe passé précédé de locutions collectives.

(*la multitude de, la foule de, le peu de*, etc.).

§ **357.** Quand le participe passé se rapporte à une locution collective (*la multitude de, la foule de, le peu de*, etc.), la règle est la même que pour les adjectifs (§ 210). Il s'accorde avec le nom collectif, si la pensée s'arrête sur

le nom ; il s'accorde avec le complément de ce nom, si la pensée s'arrête sur le complément. *Ex.* :

1° ACCORD *avec le nom collectif.*	2° ACCORD *avec le complément du collectif.*
*La foule d'*hommes que j'ai *vue.*	La foule des *hommes* que j'ai *vus.*
Que de gloire il s'est *acquis !*	Que d'*honneurs* il s'est *attirés !*
*Combien d'*énergie il a *déployé !*	Combien de *larmes* il a *versées !*
*Le peu d'*ardeur que vous avez *montré* vous a empêché d'arriver.	Le peu d'*ardeur* que vous avez *montrée* a suffi pour vous faire arriver.

REMARQUE. Quand la pensée s'arrête sur la locution *le peu de,* le sens de cette locution est *la trop petite quantité, l'insuffisance.* Quand la pensée se porte sur le complément, cette locution signifie seulement *la petite quantité* (qui peut être suffisante).

VIII. Participe passé des verbes réfléchis.

§ **358**. Le participe passé des verbes réfléchis, bien qu'accompagné du verbe *être*, est assimilé au participe accompagné du verbe *avoir,* dont le verbe *être* tient ici la place : il y a accord lorsque le complément direct précède ; il n'y a pas accord lorsque ce complément suit. *Ex.* :

1° *Sans accord.*	2° *Avec accord.*
Il s'est *rappelé* ces faits.	Les faits *qu'*il s'est *rappelés.*

REMARQUE. I. Il faut distinguer : 1° les verbes réfléchis qui ont un pronom complément direct (ce qui se rencontre surtout dans les verbes *essentiellement réfléchis*); 2° les verbes réfléchis qui ont un pronom complément indirect

(ce qui est propre aux *verbes actifs pouvant avoir deux compléments* et à tous les *verbes réfléchis venant de verbes neutres*). Dans le premier cas, il y a accord ; il n'y en a pas dans le second. *Ex. :*

1° *Avec accord.*	2° *Sans accord.*
Elle *s'est souvenue* et *repentie* de ses fautes.	Elle *s'est rappelé* ces faits.
Ils se sont emparés de la ville et *se sont reposés.*	Ils *se sont attribué, arrogé* de grands avantages.
Elle *s'est immolée* au bien public.	Elle *s'est plu* à embellir ses jardins.
	Elle *s'est nui* à elle-même.
	Ils *se sont ri* de nos menaces.
	Nous *nous sommes parlé* pendant longtemps.
	Les événements *se sont succédé.*
	Autant que sa fureur *s'est immolé* de têtes. (CORNEILLE)

REMARQUE II. On peut distinguer : 1° les *verbes réfléchis* proprement dits, lesquels indiquent une action qui se reporte sur le sujet (comme ceux qui viennent d'être cités); 2° les *verbes réciproques*, lesquels indiquent une action que deux sujets accomplissent l'un sur l'autre. Les règles d'accord sont les mêmes pour les *verbes réciproques* que pour les *verbes réfléchis* proprement dits. *Ex. :*

1° *Avec accord.*	2° *Sans accord.*
Ils *se sont battus, entretués.*	Ils se *sont enlevé* ce qu'ils *s'étaient donné.*
Jupin les renvoya, *s'étant censurés* tous. (LA FONTAINE.)	

CHAPITRE VII.

SYNTAXE DE L'ADVERBE.

De l'adverbe en général et de son emploi.

§ 359. L'adverbe, malgré son étymologie (*ad verbum*, auprès du verbe), ne se place pas seulement auprès du verbe. Il ne se place même ainsi qu'autant que le verbe est *attributif*. Ainsi la phrase : *il a agi sagement*, équivaut à celle-ci : *il a été agissant sagement*. On comprend qu'il puisse, au même titre, modifier des adjectifs et des substantifs employés adjectivement. *Ex. : il a subi un châtiment justement sévère ; il a été vraiment un père pour cet enfant.*

Remarque I. Les adverbes peuvent former à eux seuls des phrases elliptiques, dans lesquelles est sous-entendu le verbe de la phrase précédente. *Ex.* :

Etes-vous prêt ? — *Oui, non, certainement, sans doute*, etc. Je suis prêt. — *Fort bien, parfaitement, à merveille !* etc.

Remarque II. Quelques adverbes, mis en tête d'une phrase et suivis de la conjonction *que*, tiennent lieu d'une proposition principale. *Ex.* : heureusement *qu'*il est venu.

Apparemment
Peut-être, sans doute } *qu'*il viendra.

Ici encore il y a une ellipse, facile à voir dans *peut-être*, qui est pour *il peut être...*, et dans *sans doute*, qui est pour *il est sans doute... Ex. : « Il est sans doute qu'il* n'y a rien qui choque plus notre raison. » (Pascal.)

Remarque III. L'adverbe se met généralement à côté du verbe qu'il modifie, soit après, quand c'est une forme simple, soit entre l'auxiliaire et le participe, quand c'est une forme composée. *Ex.* : il *étudie beaucoup ;* il *a beaucoup étudié.*

Certains adverbes se mettent au commencement des

phrases, quand ces phrases sont exclamatives ou interrogatives, ou bien lorsqu'on veut appeler l'attention sur l'adverbe. *Ex.: tant il est vrai que* tout est vanité; *combien de fois* cela n'a-t-il pas été répété? *Ainsi* périt ce grand homme... *Jamais* vous n'arriverez...

Remarque IV. Un seul adverbe peut modifier plusieurs substantifs; mais l'adverbe doit se répéter devant les adjectifs et les adverbes. *Ex.* :

1° *Adverbe seul.*	2° *Adverbe répété.*
« *Tant* Dieu a mis de règle et de proportion, de délicatesse et de douceur dans de si grands monuments. » (Bossuet.)	« Une idée *aussi* pure, *aussi* simple, *aussi* immatérielle. » (La Bruyère.)

Remarque V. Les adverbes interrogatifs *combien*, *comment*, *pourquoi*, etc.) peuvent aussi devenir des conjonctions, de même que les adjectifs interrogatifs peuvent devenir conjonctifs (*Voyez* § 66).

Des noms et pronoms adverbiaux.

§ **360.** Plusieurs adverbes de temps, de lieu et de quantité peuvent être précédés d'une préposition et d'un article, et même quelquefois être accompagnés d'un adjectif.

On peut, en conséquence, les appeler des *noms adverbiaux. Ex.* :

1° *Adverbes de lieu.*

Ailleurs. — D'ailleurs; par ailleurs.

Dedans. *Dehors.* — De dedans, de dehors; par dedans, en dedans, le dedans; le dehors.

Dessus. *Dessous.* — Le dessus, le dessous; de dessus, de dessous; par dessus par dessous; en dessus, en dessous; sens dessus dessous.

Ici. } D'ici, de là; par ici, par là; jusqu'ici,
Là. } jusque-là.
Loin. } De loin, de près; de loin à loin, de loin
Près. } en loin.
Où. — D'où, par où, pour où, jusqu'où.

2° *Adverbes de temps.*

Alors. — D'alors, jusqu'alors.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. — *Alors* est déjà composé de la préposition *à* et de l'adverbe *lors*, qui ne s'emploie plus seul, mais qu'on retrouve dans les locutions *pour lors*, *dès lors*, et dans la conjonction *lorsque*. L'étymologie de *lors* est *illis horis*.]

Hier.
Aujourd'hui.
Demain. } D'hier, d'aujourd'hui, de demain; pour aujourd'hui, pour demain; jusqu'à aujourd'hui, *ou* jusqu'aujourd hui, jusqu'à demain; dès hier, dès aujourd'hui, dès demain; hier fut un grand jour.

Autrefois. — D'autrefois.
Bientôt. — Pour bientôt, à bientôt.
Jamais. — A jamais, pour jamais, au grand jamais.
Longtemps. — Depuis longtemps, pour longtemps; dès longtemps.
Quand. — De quand, depuis quand, à quand, pour quand, jusques à quand?
Tantôt. — A tantôt, pour tantôt, depuis tantôt.
Tard. } Le plus tard, le plus tôt; au plus tard,
Tôt. } au plus tôt; sur le tard; pour plus tard.
Toujours. — Pour toujours.

3° *Adverbes de quantité.*

Autant. — D'autant, pour autant.

Beaucoup.
Peu. } De beaucoup, de peu; à beaucoup près, à peu près; pour beaucoup, pour peu; sous peu; avant peu.

Combien. — De combien, à combien ; par combien ; pour combien.

Guère. — De guère.

Moins. / *Plus.* — Du plus, du moins ; au plus, au moins, à moins ; de plus en plus, de moins en moins ; sans plus.

Tant. — De tant, par tant, pour tant.

Trop. — De trop, par trop.

Remarque I. Quelques adverbes de manière forment aussi des *noms adverbiaux*. *Ex. :*

De mieux en mieux, de mal en pis ; le mal, le mieux, le pis ; d'ensemble ; l'à peu près ; un oui, un non.

Remarque II. Les adverbes *là, en, y, où* se confondent avec les pronoms et peuvent être appelés *pronoms adverbiaux.*

Du complément de quelques adverbes.

§ **361.** Les adverbes n'ont en général pas de complément. Aussi ne faut-il pas confondre certains adverbes avec les prépositions correspondantes, qui servent à marquer le complément des substantifs, des adjectifs et des verbes. *Ex.:*

ADVERBES (*sans complément*).	PRÉPOSITIONS (*avec complément*).
alentour,	autour de *nous;*
auparavant,	avant *ces temps;*
dedans,	dans *la chambre;*
dehors,	hors de *la chambre;*
dessus,	sur *la table;*
dessous,	sous *la table.*

Remarque I. Cependant l'usage admet un complément

placé immédiatement après les adverbes *à part, en face* (*à part quelques personnes, à part moi, en face le pont*), après la locution adverbiale *de dessous* (*de dessous terre*), etc.

REMARQUE II. Suivis des prépositions *à* et *de*, plusieurs adverbes peuvent former de véritables *locutions prépositives. Ex. :*

au dedans de la chambre;	de dedans la chambre;
au dehors — —	de dehors — —
au-dessus de la table ;	de dessus la table;
au-dessous — —	de dessous —

REMARQUE III. A ces adverbes il faut joindre *vis-à-vis, en face,* d'où viennent les locutions prépositives : *vis-à-vis de, en face de.*

§ 362. Plusieurs adverbes prennent des compléments avec les prépositions *à* et *de*, comme les adjectifs dont ils dérivent. Les principaux sont :

avec *à* :	avec *de* :
antérieurement, postérieurement à ;	indépendamment de ;
conformément à;	différemment de.
préférablement à;	
proportionnément à;	
relativement à ;	

Observations particulières sur les adverbes.

1° ADVERBES DE LIEU.

§ 363.— 1. *Ci, ici* désignent l'endroit où se trouve celui qui parle, ou un endroit voisin ; *là* désigne un endroit éloigné.

REMARQUE I. *Ci* ne s'emploie plus aujourd'hui séparément. Il se met souvent à la suite du pronom démonstratif

(*Ex.: celui-ci, celle-ci*), d'un nom précédé d'un adjectif démonstratif (*Ex.: cet homme-ci, cette maison-ci, ce côté-ci*), ou de quelques formules interrogatives (*Ex.: qu'est-ce-ci? quel désordre est-ce-ci?*).

Là s'emploie également de ces trois manières : *celui-là, celle-là; cet homme-là, ce côté-là, qu'est-ce-là?* quel désordre *est-ce-là?*

On réunit *ci* et *là* dans la locution *par-ci par-là.*

REMARQUE II. Dans ces diverses constructions, *ci* et *là* sont joints aux mots qui précèdent par un trait d'union.

Ci se met aussi, avec un trait d'union, en tête de quelques locutions : *ci-après, ci-contre, ci-devant, ci-dessus, ci-dessous, ci-joint, ci-inclus, ci-gît,* etc.

REMARQUE III. *Ici* et *là* forment également des locutions composées : *ici-bas, là-haut, là-bas.*

REMARQUE IV. *Ici* et *là* s'emploient quelquefois pour indiquer, non le lieu, mais le temps. *Ex.:*

Vertueux *jusqu'ici,* vous pouvez toujours l'être.
(RACINE.)

Jusque-là je vous laisse étaler votre zèle. (*id.*)

§ **364.** *Où,* adverbe de lieu, qui se distingue par l'accent grave de la conjonction *ou,* s'emploie :

1° En tête des propositions principales, quand il est interrogatif ou exclamatif. *Ex.: où* suis-je ? *Où,* jusqu'*où* peut emporter la colère !

2° En tête des propositions subordonnées, quand il est conjonctif ou marque une interrogation indirecte. *Ex.:* L'endroit *où* je vais, *d'où* je viens, par *où* je dois passer, jusqu'*où* je dois aller. — Je ne sais *où je vais, d'où je viens,* etc.

REMARQUE I. *Où* s'emploie quelquefois avec l'infinitif, dans des propositions interrogatives (§ 330, I). *Ex.: Où* aller? je ne sais *où* aller?

REMARQUE II. *Où* est un pronom adverbial qui tient lieu d'un véritable pronom interrogatif ou conjonctif. Aussi l'on dit : *d'où vient* que? c'est-à-dire *de quelle cause* résulte-t-il que...? — Voyez § 259.

REMARQUE III. Cet adverbe de lieu s'emploie au figuré dans la locution : *c'est où je l'attends.*

Il se met quelquefois pour indiquer le temps. *Ex.* :

Le moment *où* je parle est déjà loin de moi. (BOILEAU.)

REMARQUE IV. Quand un nom employé comme complément indirect et un adverbe de lieu sont précédés de *c'est* et suivis d'un conjonctif et d'un verbe, on n'emploie pas *où*, mais on le remplace par *que*. On dit : *c'est ici que* je suis ; *c'est dans cette ville que* je vais (et non : *c'est ici où....*, *c'est dans cette ville où*). Nous avons déjà remarqué que le même complément ne peut être exprimé deux fois ; et c'est ici la même règle d'après laquelle on dit : *c'est à vous que* je parle (et non *à qui*). — Voyez § 279.

REMARQUE V. On dit quelquefois *où que*, tournure abrégée qui a le sens de *en quelque lieu que. Ex. : où qu'il soit, où qu'il aille, je l'atteindrai.*

§ 365. *Y*, adverbe de lieu, signifie *en cet endroit*, et suppose quelque antécédent auquel il se rapporte. *Ex.* :

C'est à Troie et *j'y* cours ; et, quoi qu'on me prédise,
Je ne demande aux dieux qu'un vent qui *m'y* conduise.
(RACINE, *Iphigénie.*)

REMARQUE I. *Y* est aussi pronom et signifie *à* ou *en lui, elle, eux ; à* ou *en cela. Ex.* : c'est une question fort difficile : je *n'y* entends rien ; je voudrais *y* voir clair.

Est-ce assez ? dites-moi ; n'*y* suis-je point encore?
—Nenni.—M'*y* voici donc?—Point du tout.— M'*y* voilà.
(LA FONTAINE.)

REMARQUE II. *Y* est explétif dans quelques locutions :
1° Avec les verbes *avoir* et *aller* pris impersonnellement; *Ex. : il y a* (il existe) un Dieu.

Y va-t-il de l'honneur ? *Y va-t-il* de la vie ?
(CORNEILLE, *Polyeucte.*)

2° Avec le verbe *voir*. *Ex. :* il n'*y voit* pas.

2° ADVERBES DE TEMPS.

§ **366**. *De suite* signifie *sans interruption ; tout de suite* signifie *immédiatement. Ex. :*

Ils ont marché plusieurs jours *de suite.*	Allons, partez *tout de suite.*

§ **367**. *Quand* est un adverbe de temps conjonctif et interrogatif, qui signifie *dans le moment où, dans quel moment? Ex. :* je sortirai *quand* vous rentrerez. *Quand* rentrerez-vous?

Cet adverbe s'emploie aussi comme conjonction dans le sens : 1° de *lorsque ;* 2° de *alors même que. Ex. :*

1° Mais *quand* le peuple est maître, on n'agit qu'en tumulte.
(CORNEILLE.)

2° *Quand* vous me haïriez, je ne m'en plaindrais pas.
(RACINE.)

REMARQUE. *Quand* ne doit pas être confondu avec la préposition composée *quant à*, qui signifie *à l'égard de, pour ce qui est de. Ex. :*

Et *quant au berger*, l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux. (LA FONTAINE.)

Cette préposition a donné au langage familier les locutions : *Être sur son quant-à-soi, garder son quant-à soi* (être réservé, peu communicatif).

[ORIGINES LATINES. — *Quand* vient de *quando; quant à* de *quantum ad.*]

§ 368. On distingue : 1° *plus tôt* qui se rapporte au temps, et qui est l'opposé de *plus tard;* 2° *plutôt* (en un seul mot) qui exprime une idée de préférence. *Ex. :*

Vous êtes venu *plus tôt* que lui.	Vous réussirez *plutôt* que lui.

§ 369. *Tout à coup* signifie *soudainement; tout d'un coup* signifie *en une seule fois. Ex. :*

Tout à coup un éclair a brillé.	La maison s'est écroulée *tout d'un coup.*

3° ADVERBES DE MANIÈRE

§ 370. *Bien,* adverbe de manière, se construit :

1° Avec les adjectifs et les adverbes, auquel il donne le sens du superlatif. *Ex. : bien* sage, *bien* malheureux ;

2° Avec les verbes. *Ex. :* je crains *bien ;* c'est *bien.*

REMARQUE. *Bien* se prend aussi comme adverbe de quantité, dans le sens de *beaucoup.* Comme tel, il se construit souvent avec les comparatifs *plus, moins, mieux, meilleur, moindre, pire.*

Il se construit aussi avec des substantifs, mais seulement avec des substantifs pris dans un sens déterminé. *Ex. : bien des gens* pensent...; j'ai *eu bien* de la peine. On le met cependant avec l'adjectif indéfini *autre. Ex. :* j'en ai vu *bien d'autres.*

Au contraire, *beaucoup* peut se construire avec un substantif pris dans un sens indéterminé. *Ex. : beaucoup de gens* pensent... J'ai eu *beaucoup de peine.*

§ 371. *Mieux,* qui sert de comparatif à *bien,* est seulement un adverbe de manière, et ne se joint qu'aux verbes

et aux participes. *Ex.* : Il écrit *mieux*, *mieux* nourri, *mieux* vêtu.

Précédé de l'article, il a le sens du superlatif ; *Ex.* : c'est ce que j'aime *le mieux* ; nous sommes ensemble *le mieux du monde*.

REMARQUE I. *Mieux* forme quelques gallicismes : *être mieux* (se porter mieux, avoir meilleure façon) ; être *des mieux* (de ceux qui sont le mieux).

REMARQUE II. *Mieux* est le neutre de *meilleur*, et, comme tel, s'emploie adjectivement avec les noms indéterminés, et même sans substantif, avec ou sans article. *Ex.* : *rien* n'est *mieux* que ce que vous dites ; je m'attendais *à mieux* ; il a fait *de son mieux*, *pour le mieux*.

[ORIGINES LATINES ET HISTOIRE. *Mieux* vient de *melius*, qui est le neutre de *melior*. Il est très fréquent en latin que des adjectifs neutres s'emploient adverbialement : c'est ainsi que *mieux*, qui primitivement était un adjectif neutre, est devenu un adverbe.]

§ **372**. *Mal* est l'adverbe de qualité qui s'oppose à *bien*, *pis* celui qui s'oppose à *mieux* (mais on dit aussi *plus mal*). *Pis* a les mêmes emplois que *mieux*. *Ex.* :

Il est *mieux* ;	il est *pis* ;
aller de *mieux en mieux* ;	aller de *mal en pis* ou de *pis en pis* ;
rien de *mieux* ;	rien de *pis* ;
faire *mieux* ;	faire *pis* ;
tant *mieux* !	tant *pis* !

Pis a formé un substantif composé : un *pis aller*.

[ORIGINES LATINES. *Mal* vient de *male* ; *pis* de *pejus*, qui, de même que *melius*, s'emploie comme adjectif et comme adverbe, et pour la même raison.]

§ **373**. *Comme* et *comment* se rapportent à une même ori-

gine, mais le premier est adverbe et conjonction, l'autre est seulement un adverbe.

[ORIGINES LATINES. *Comme* vient de *quomodo*, et *comment* de *quomodo inde*.]

1° *Comme* est une simple conjonction, quand il sert à établir un rapport de cause ou de simultanéité, soit entre deux propositions, soit entre deux parties d'une même proposition. *Ex.: Comme* il disait ces mots...

« *Comme* il n'aimait point les hommes vertueux, il n'était environné que de gens intéressés. » (FÉNELON.)

Cette conjonction forme avec *quoi* et *si* les conjonctions composées *comme quoi* et *comme si*.... Cette dernière suppose une ellipse. *Ex.:*

Et les faibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ses yeux *comme s'ils* n'étaient pas.
(RACINE.)

Cette tournure équivaut à : « comme *ils seraient* s'ils n'étaient pas. »

Mais *comme* est aussi un adverbe de manière, qui peut être conjonctif et exclamatif : il signifie *de la même manière que, de quelle manière. Ex.:*

« Le voyez-vous, *comme* il vole ou à la victoire ou à la mort ? » (BOSSUET.)

J'aime à voir *comme* vous l'instruisez. (RACINE.)

[GRAMMAIRE COMPARÉE. — *Comme*, conjonction, équivaut, sinon pour la forme, du moins pour le sens, à *ut* ou *velut*.—*Comme*, adverbe, équivaut à *quomodo*.]

2° A la différence de *comme*, l'adverbe *comment* n'indique pas la comparaison ; il signifie simplement *de quelle manière*.

C'est un adverbe conjonctif et interrogatif : il se place

dans quelques phrases elliptiques : « *comment cela ? Comment faire ? Comment !* »

Il s'emploie aussi d'une manière exclamative et isolée. *Ex. : comment !* mais cela n'est pas possible !

4° ADVERBES DE QUANTITÉ.

§ **374.** *Aussi* exprime la comparaison. *Si* indique le degré d'intensité ; il est synonyme de *tellement.* Ces deux adverbes se mettent devant les adjectifs et les adverbes. *Ex.* :

Nous sommes *aussi* fatigués que vous.	Nous sommes *si* fatigués que nous ne pouvons plus marcher.

REMARQUE I. Cependant l'usage autorise l'emploi de *si,* pour *aussi,* dans les phrases négatives, surtout quand le second terme de la comparaison est exprimé. *Ex. :*

« Rien n'*est si* redoutable à l'homme que l'éternité. »
(PASCAL.)

REMARQUE II. Dans le sens intensif, et dans les phrases négatives ou interrogatives, *si* est souvent suivi de *que ne* et du subjonctif. *Ex.* : je ne suis pas *si* prévenu en sa faveur *que je ne voie* bien ses défauts.

REMARQUE III. *Si* s'emploie avec *que* et le subjonctif dans le sens de *quelque. Ex. : si* habile *que* vous soyez.

§ **375.** *Autant* exprime la comparaison, comme *aussi : tant* indique le degré d'intensité, comme *si. Autant* et *tant* sont suivis de la préposition *de* avec les substantifs, et de la conjonction *que* avec les verbes. *Ex. :*

« Il y a *autant de* paresse *que de* faiblesse à se laisser gouverner. » (LA BRUYÈRE.)

Il estime Rodrigue *autant que* vous l'aimez.
(CORNEILLE.)

REMARQUE I. Comme l'adverbe *si, tant* peut s'employer au sens comparatif dans les phrases négatives. *Ex.:*

Rien ne pèse *tant qu'*un secret. (LA FONTAINE.)

REMARQUE II. *Tant que* peut s'employer dans le sens de *autant de temps que. Ex. :*

Je le lui promettais *tant qu'a* vécu son père.
(RACINE.)

§ **376**. *Beaucoup* se joint aux substantifs pris dans un sens déterminé ou indéterminé. *Ex. :* j'ai vu *beaucoup de personnes; beaucoup des personnes* que j'ai vues...; il se joint aussi aux verbes. *Ex. :*

Si j'espère *beaucoup,* je crains *beaucoup* aussi.
(CORNEILLE.)

Il se met, comme l'adverbe *bien,* devant les comparatifs, dont il renforce la signification : *beaucoup mieux, beaucoup plus,* etc.

§ **377**. *Davantage* et *plus* sont deux adverbes de comparaison ; mais *plus* s'emploie avec *que* suivi d'un second terme de comparaison : *davantage* s'emploie seulement lorsque le second terme a déjà été exprimé ou lorsqu'il est sous-entendu. *Ex.:*

Ils sont laborieux tous les deux; mais Paul l'est *plus que Pierre.*	Pierre est laborieux, mais Paul l'est *davantage.*

REMARQUE I. *Davantage* s'emploie toujours avec un verbe, jamais devant un adjectif, et il n'est jamais suivi d'un complément. *Ex.:* il promet beaucoup et donne *davantage.*

Au contraire *plus* peut être employé avec un adjectif et suivi d'un complément : *plus connu; il a eu plus de peine.*

REMARQUE II. *Plus* peut être suivi de la conjonction *que* ou de la préposition *de.* Mais on ne met point indifféremment *que* et *de :*

1° *Que* indique comparaison. *Ex.* : un bœuf mange plus *que* deux chevaux.

2° *De* indique le nombre qu'on calcule, la qualité qu'on mesure. *Ex.* : il a fait *plus de* dix lieues ; il a perdu *plus du* double ; il est *plus d'à moitié* mort.

Mais, dans l'indication des fractions, on peut mettre *que* ou *de*. *Ex.* :

La course de nos jours est *plus qu'à* demi faite.
(RACAN.)

REMARQUE III. *Plus* se répète fréquemment dans des propositions correspondantes. *Ex.* :

« *Plus* il se livre à ses penchants, *plus* il en devient le jouet et l'esclave. » (MASSILLON.)

On trouve quelquefois la conjonction *et* devant le second *plus* (*plus* il se livre.... *et plus*). Mais l'usage n'a pas adopté cette construction.

§ 378. *Moins* s'oppose à *plus*, et suit les mêmes règles. *Ex.* : plus ou *moins* fort ; cela coûte plus, cela coûte *moins* ; plus de cent personnes, *moins* de cent personnes ; plus de dix lieues, *moins* de dix lieues, etc.

REMARQUE. Construite avec les verbes, la locution *rien moins* donne lieu à deux sens entre lesquels l'usage n'a pas encore prononcé. *Ex.* :

Il n'est *rien moins* que votre bienfaiteur. { Il est tout à fait votre bienfaiteur. / Il n'est pas du tout votre bienfaiteur. }

Il n'aspire à *rien moins* qu'à vous supplanter. { Il aspire tout à fait à.... / Il n'aspire pas du tout à... }

Il faut changer cette tournure, à moins que le sens n'apparaisse évidemment par la suite de la phrase. Pour éviter l'amphibologie qui peut résulter de cette tournure,

quelques grammairiens ont proposé de dire : 1° *Rien de moins* dans le sens affirmatif ; 2° *rien moins* dans le sens négatif. *Ex. :*

Il n'est *rien de moins que* } votre
Il n'est *rien moins que* } bienfaiteur.

§ **379.** *Combien*, adverbe de quantité, s'emploie pour marquer l'interrogation et l'exclamation, et peut lier ensemble deux propositions. *Ex. :* vous voyez *combien* il a pleuré.

§ **380.** Remarque I. Construit avec un substantif qui lui sert de complément, *combien* s'unit à ce complément par la préposition *de*. *Ex. : combien de* temps...? *combien* de personnes...?

Remarque II. *Combien* est en général précédé de la préposition *de*, avec les verbes qui indiquent une distance, une comparaison. *Ex. : de* combien surpasse-t-il l'autre? *de* combien s'en faut-il?

§ **381.** *Que* s'emploie comme *combien*, mais seulement dans le sens interrogatif ou exclamatif. *Ex. : que* vous a coûté cette maison? *que de* temps... ! *que de* précautions! *que je hais* la calomnie ! *que* le mensonge est *méprisable!*

5° ADVERBES D'AFFIRMATION, DE NÉGATION, DE DOUTE.

§ **382.** Les principaux adverbes d'affirmation sont *oui* et *si*.

Remarque. L'emploi de *si* est moins étendu que celui de *oui*. *Si* ne se met que par opposition à une négation ; *Ex. :* vous dites que *non ;* je dis que *si*. Est-ce qu'il ne rit jamais ? *Si ; si fait ; si vraiment ; si certes ; oh ! que si!*

§ **383.** Il n'existe, à proprement parler, que trois adverbes négatifs, qui sont *ne*, *non* et *nullement*.

Mais la négation *ne*, qui est la principale, a communiqué le sens négatif à plusieurs autres mots qui l'accompagnent ordinairement, mais qui s'emploient quelquefois sans elle, surtout dans les réponses à une interrogation.

Ces mots sont les suivants : *pas, point, guère, jamais, plus, ni, aucun, aucunement, personne, rien,* etc.

§ **384.** — 1° *Pas* exprime une simple négation. *Ex. :* cette personne *n'a pas* tout l'esprit qu'on lui suppose.

2° *Point* nie un peu plus fortement que *pas. Ex. :* cette personne *n'a point* d'esprit.

Remarque I. La différence entre *pas* et *point* est si légère que, en général, on met indifféremment l'un pour l'autre, en ne consultant que l'oreille.. Mais *pas* s'emploie beaucoup plus fréquemment que *point,* surtout dans la conversation et le style simple. Ainsi l'on dit : il n'est *pas plus* savant, *pas aussi* savant, etc., et il y aurait de l'affection à dire : il n'est *point* plus savant, *point aussi* savant, etc.

Remarque II. *Pas* et *point* peuvent s'employer avec le sens négatif, sans la négation *ne,* dans quelques phrases elliptiques, surtout dans les réponses. *Ex. :*

A-t-il des livres ? — *Pas* un.

A-t-il de l'argent? — *Pas* trop, *pas* beaucoup, *pas* du tout.

Pas un seul petit morceau
De mouche ou de vermisseau!
(La Fontaine.)

A-t-il de l'argent? — *Point* ou *point* du tout (on ne dirait guère : *point* trop ; et l'on ne pourrait dire : *point* beaucoup ; *point* un, *point* un seul).

Remarque III. Dans les interrogations, on supprime aussi quelquefois la négation *ne,* avec le mot *pas. Ex. :*

Esther, que craignez-vous ? *Suis-je pas* votre frère ?
(Racine, *Esther.*)

§ **385.** — 3° *Guère* est au contraire une négation atténuée, qui équivaut à *pas beaucoup, presque pas. Ex. :* cela *ne* me plaît *guère ;* il *ne* s'en faut *de guère.*

« La cour *ne* le retint *guère*, quoiqu'il en fût la merveille. » (BOSSUET.)

Cette négation s'emploie rarement seule, et uniquement dans les réponses et dans le style familier. *Ex.* : cela vous plaît-il? — *Guère.*

REMARQUE. En vers, on peut écrire *guères* pour la rime et pour la mesure.

§ **386.** — 4° *Plus* et *jamais* s'emploient comme adverbes de temps négatifs. *Ex.* : je *ne* reviendrai *plus;* je *ne* reviendrai *jamais.*

REMARQUE I. Cependant *jamais* n'a pas toujours le sens négatif : quand il n'est pas accompagné de la négation *ne*, il signifie *quelquefois*. *Ex.* :

« Elle y fut admirée plus que *jamais.* » (BOSSUET.)

« Y eut-il *jamais* une foi plus vive ? (FLÉCHIER.)

Jamais a même le sens de *toujours* dans les locutions : *à jamais, à tout jamais, pour jamais.*

[ORIGINES LATINES. Ces deux mots, *plus* et *jamais*, ont entre eux une parenté de sens qui s'explique par leur étymologie. *Plus* vient du latin *plus ; jamais* des vieux mots français *jà* (du latin *jam*) et *mais* (du latin *magis*), dont le premier se retrouve dans l'adverbe *déjà*, et le second dans la locution *n'en pouvoir mais*, *c.-à-d.* n'en pouvoir pas davantage, n'y pouvoir rien.]

REMARQUE II. Le mot *plus*, comme le *mais* de *jamais*, perd le sens du comparatif pour devenir adverbe de négation. *Jamais* s'applique au passé et à l'avenir, *plus* s'applique surtout à l'avenir, et ajoute à la négation une idée de cessation ; aussi ces deux adverbes peuvent-ils s'employer simultanément. *Ex.* : ils ne se verront *plus ;* ils ne se sont *plus* revus depuis ; ils ne se sont *jamais* vus ; ils ne se verront *jamais plus.*

REMARQUE III. Ces deux adverbes peuvent, par suite d'une ellipse, s'employer avec le sens négatif sans la né-

gation *ne;* et quelquefois ils prennent un complément, à l'aide de la préposition *de. Ex.:* Se verront-ils? — *Plus* du tout; *jamais.* — *Plus de* larmes, *plus de* chagrins. — Jamais *de larmes, jamais de chagrins. Au grand jamais.* Les phrases complètes seraient: *ils ne se verront plus du tout, jamais,* etc.

§ **387.** — 5° *Ni* est une conjonction négative, qui s'emploie dans une seconde proposition négative, ou se répète dans les deux; *ni* doit toujours être accompagné de la négation *ne,* mais seulement dans une des propositions, quand cette conjonction est répétée. *Ex.:*

Je *ne* l'aime *ni ne* l'estime.	Je *ne* puis *ni* l'estimer *ni* l'aimer.

§ **388.** — 6° L'adjectif *aucun* et les pronoms indéfinis *personne, rien* s'emploient dans le sens négatif, soit avec la négation *ne,* soit isolément. *Ex.:*

Y a-t-il un danger? { *Aucun;* ou : il *n'*y en a *aucun.*
Il est *nul;* — il *n'*y a *nul* danger.

Ya-t-il du danger? — *Aucunement;* ou : il *n'y* en a aucunement, en aucune façon.

Qui l'a vu? — *Personne;* ou : *personne ne l'a vu.*

Qu'a-t-il dit? — *Rien;* — il *n'a rien* dit.

Remarque. A la différence de *aucun, aucunement,* les mots *nul, nullement* sont toujours négatifs.

[Origines latines. — Cette différence tient à l'étymologie de ces divers mots : *nul* vient de *nullum,* qui contient une négation (*ne ullum*); *aucun* vient de *aliquem unum,* et jusqu'au XVIe siècle *aucuns* s'est employé pour *quelques-uns.*]

§ **389.** — 7° Le substantif *goutte* s'emploie aussi négativement, mais seulement avec la négation *ne. Ex.: ne* voir *goutte; n'*entendre *goutte.* C'est comme si l'on disait: ne voir, n'entendre rien, *pas même une goutte.*

Emploi de la négation NON.

§ 390. La négation *non* se distingue de *ne*, en ce qu'elle s'emploie en général isolément, sans les mots énumérés plus haut (§ 383), et peut représenter à elle seule toute une proposition négative. Au contraire *ne* se lie toujours à un verbe, et est ordinairement accompagné d'autres expressions négatives. *Ex.* : partez-vous demain ? — *Non* (*c'est-à-dire* je ne partirai pas). Dire *oui* ou *non* (*en d'autres termes*, dire : *cela est* ou *cela n'est pas*. C'est à lui, *non* à vous que je parle (*c'est-à-dire* ce n'est pas à vous). Dire *que non*, dire *que si*.

Au commencement d'une phrase, on dit quelquefois *non que* pour *ce n'est pas que*. *Ex.* :

Non que tu sois pourtant de ces rudes esprits,
Qui regimbent toujours, quelque main qui les flatte.
(BOILEAU.)

REMARQUE I. C'est seulement quand on veut insister davantage sur la négation, et dans les réponses, qu'on met *non* avec quelques-unes des expressions négatives énumérées plus haut (§ 383). *Ex.* :

Êtes-vous content ? — *Non pas, non point.*
Partirez-vous ? — *Non, jamais.*
Y a-t-il un danger ? — *Non, aucun.*
A-t-il vu quelqu'un ? — *Non, personne.*
A-t-il dit quelque chose ? — *Non, rien.*

REMARQUE II. *Non* peut aussi se redoubler pour insister sur la négation. *Ex.* :

Non, non, tous ces détours sont trop ingénieux.
(RACINE.)

REMARQUE III. *Non plus* forme une locution qui équivaut à *aussi* avec une négation. *Ex.* : je ne partirai pas.

— Ni moi *non plus* (*c'est-à-dire* moi *aussi* je *ne* partirai pas.

REMARQUE IV. En ajoutant à la locution *non plus* la conjonction *que*, on a la négation conjonctive *non plus que*, qui équivaut à *et aussi non. Ex.:*

« Tout ce qu'il fait à la hâte ne peut avoir de durée, *non plus que* ses désirs volages. ». (FÉNELON.)

C'est-à-dire: et ses désirs volages *aussi n'*ont pas de durée.

REMARQUE VI. *Non seulement*, qui s'oppose en général à *mais encore*, est une locution dont les deux parties se tiennent si étroitement qu'on les joint par un trait d'union. *Non seulement* se place soit en tête d'une proposition, soit devant le terme qu'on oppose à l'autre. *Ex.:*

« Tout ce que peuvent faire *non seulement* la naissance et la fortune, *mais encore* les grandes qualités de l'esprit. » (BOSSUET.)

Emploi de la négation NE sans autre négation.

§ 391. I. La négation *ne* est toujours seule (sans *pas*) après *si* ou *tellement. Ex.:*

Peut-on *si* bien prêcher qu'il *ne* dorme au sermon ? (BOILEAU.)

II. Cette négation peut aussi être seule devant l'adjectif indéfini *autre* employé dans le sens partitif et dans quelques locutions indéfinies. *Ex.:*

Il *ne* connaît encor d'*autre* père que toi. (RACINE.)

Mais on pourrait dire aussi : il *ne* connaît *pas* d'autre père que toi. Et l'on devrait absolument dire (si l'adjectif *autre* n'avait pas de complément) : il *ne* connaît *pas* d'autre père.

Il *n'*y a *âme qui vive* dans la maison. Je *n'*ai trouvé *qui que ce fût.* Je *ne* lui pardonnerai *de la vie.* Il *ne* répondit *mot.*

III. *Ne* peut être employé seul dans certaines phrases interrogatives, négatives ou bien exprimant un souhait ou un commandement :

1° Après *qui* et *que* interrogatifs. *Ex. : qui ne* voit cela ? *Que ne* voit-on ?

Il se tue à rimer ; *que n'*écrit-il en prose ?
(BOILEAU.)

2° Dans les propositions incidentes dépendant d'une proposition interrogative ou négative. *Ex. :*

avez-vous un ami
vous n'avez pas un ami } qui *ne* soit des miens.

3° Avec un subjonctif indiquant un souhait. *Ex. :* à Dieu *ne plaise* que...

Nuit et jour, à tout venant
Je chantais, *ne vous déplaise.* (LA FONTAINE.)

Holà ! oh ! Descendez, que l'on *ne* vous le dise. (Id.)

IV. *Ne* peut être employé seul devant les verbes *cesser, oser, pouvoir, savoir,* au moins dans certaines constructions. *Ex. :*

il *n'*a cessé de
il *n'*a osé, *n'*a pu, *n'*a su } résister.

On peut dire aussi :

il *n'*a *pas* cessé de résister ;
il *n'*a *pas* osé, *n'*a *pas* su résister.

Mais, avec le verbe *savoir* pris dans le sens de *pouvoir,* on supprime toujours la seconde négation. *Ex. :*

je *ne sais*
je *ne saurais* } m'exprimer autrement.

On la supprime encore lorsque le verbe *savoir* est suivi des conjonctifs ou interrogatifs *qui, quoi,* ou de l'interrogatif *quel. Ex:*

je *ne sais* { à qui parler; quoi faire; que dire; quelle contenance garder.

Mais on exprime la seconde négation quand les conjonctifs sont précédés d'un pronom démonstratif. *Ex.* :

je *ne sais pas* { celui qui a parlé; ce que l'on a dit.

Cependant on peut dire : il *ne* sait *ce qu'il* dit, *ce qu'il* fait. Cette dernière construction indique quelque chose de plus indéterminé.

V. Enfin *ne* peut se mettre seul après la conjonction conditionnelle *si*, la conjonction restrictive *depuis que* et la locution impersonnelle *il y a*, suivie de *que* (dans le sens de *depuis que*). *Ex.*: *si* je *ne* me trompe; je ne parlerais pas, *si* je *n'*y étais forcé. — Il a bien changé *depuis que* je *ne* l'ai vu; il avait bien changé *depuis que* je *ne* l'avais vu. — *Il y a* six mois *que je ne* l'ai vu ; *il y avait* six mois *que je ne* l'avais vu.

VI. *Ne... que*, s'emploie dans le sens de *seulement* (Voyez § 319).

Emploi de la négation NE après différents verbes ou substantifs.

§ **392.** — On met la négation *ne* après les verbes exprimant *empêchement*. *Ex.*: j'empêcherai, j'éviterai, je prendrai garde *qu'il ne vienne*.

Remarque I. L'usage permet de ne pas employer *ne* après les phrases négatives, et de dire : je ne puis empêcher, éviter *qu'il vienne*.

Remarque II. Lorsque le verbe *prendre garde* signifie, non pas *chercher à éviter*, mais *remarquer*, il se construit sans la négation *ne* et avec l'indicatif. *Ex.*: prenez garde *que* l'auteur veut dire autre chose.

Remarque III. Le verbe prohibitif *défendre* n'est ja-

mais suivi de *ne*. *Ex.* : je défends *qu'on le laisse* sortir.

§ 393. — On emploie aussi *ne* après les verbes et les substantifs exprimant *crainte*, mais seulement quand la proposition principale est affirmative. *Ex.* :

je crains, j'appréhende, je redoute je tremble, j'ai peur la peur que j'ai, l'appréhension où je suis je sors, de peur	qu'*il ne vienne.*

Mais on dirait :

je ne crains pas, je n'ai pas peur, etc.	*qu'il vienne.*

§ 394. — On met encore *ne* après les verbes et les substantifs exprimant *doute* et *négation*, mais seulement quand la proposition principale est négative ou interrogative. *Ex.* :

je ne conteste pas, je ne nie pas,	qu'il *ne* soit très éloquent.

je ne doute pas, je ne désespère pas qu'il *ne* réussisse.
contestez-vous, niez-vous qu'il *ne* soit très éloquent ?
doutez-vous, désespérez-vous qu'il *ne* réussisse ?

Mais on dirait :

je conteste, je nie qu'il soit très éloquent.
je doute, je désespère qu'il réussisse.

Remarque. Dans l'un et dans l'autre cas, l'emploi de la négation *ne* s'explique par la direction de la pensée : selon qu'elle tend plus ou moins vers la négative, la négation *ne* est exprimée ou omise. Aussi, avec les verbes marquant la crainte, on emploie ou l'on omet *ne*, dans les phrases interrogatives; si l'on veut indiquer un doute, on dira :

avez-vous peur
n'avez-vous pas peur } qu'il *ne vous trompe ?*

mais, si l'on veut faire entendre que la supposition n'est pas fondée, on dira : pouvez-vous craindre *qu'il vous trompe ?*

De même, avec les verbes marquant le doute, si la forme interrogative ou négative tend à présenter la chose comme certaine, la négation *ne* peut n'être pas exprimée. *Ex. :* Doutez-vous *que je sois* malade ? Je ne nie pas *que vous soyez* malade.

§ **395.** — La négation *ne* suit encore les verbes *il tient à peu, il ne tient pas à* (pris impersonnellement), et le verbe impersonnel *il s'en faut*, employé négativement ou interrogativement. *Ex.* :

il ne tient pas à moi
il tient à peu de chose } que cela *ne* se fasse.

à quoi tient-il que cela *ne* se fasse ?

Il ne s'en faut pas de beaucoup que je *ne* me mette en colère. De combien s'en est-il fallu que je *ne* me misse en colère ?

REMARQUE. Avec *il s'en faut*, comme avec *il tient à*, le mot *peu* est assimilé à une négation. Aussi dit-on : il s'en est peu fallu que je *ne* me misse en colère.

Emploi de la négation NE après les expressions comparatives ou restrictives.

§ **396.** On emploie la négation *ne* après le *que* qui suit les expressions comparatives *plus, plutôt; moins, moindre; meilleur, pire; mieux, pis; autre, autrement*, lorsque la proposition principale est affirmative ; mais si cette proposition est négative ou interrogative, on omet *ne*, à moins qu'on ne veuille exprimer une négation. *Ex.:*

Proposition principale affirmative.

Avec NE.

J'aime encore plus Cinna que je *ne* hais Auguste.
(CORNEILLE, *Cinna.*)

Je me plains de mon sort *moins* que vous *ne* pensez.
(RACINE, *Bajazet.*)

On se voit d'un *autre* œil qu'on *ne* voit son prochain.
(LA FONTAINE.)

Je vous entends ici mieux que vous *ne* pensez.
(RACINE, *Mithridate.*)

Proposition principale négative ou interrogative.

1° *Sans* NE.

Personne n'est plus votre serviteur *que je le suis.*
(DICT. ACAD.)

Il n'agit pas autrement qu'il parle. (IBID.)

« *Croyez-vous* qu'un homme puisse être *plus heureux que vous l'êtes?* »
(J.-J.-ROUSSEAU.)

2° *Avec* NE.

Je ne le connais pas plus que vous *ne* le connaissez (*vous ne le connaissez pas plus que moi*).

Cette affaire ne m'offre pas plus d'avantage qu'elle *ne* vous en offre. (*Elle ne vous en offre pas plus qu'à moi.*)

§ **397.** REMARQUE I. L'adverbe *ne* se met seulement avec ces expressions comparatives indiquant supériorité, infériorité ou différence; il ne se met jamais après celles qui indiquent égalité ou similitude (*aussi, autant, si, tant, même, tel. Ex. :*

il n'est pas tel
il est aussi riche } qu'on le dit.
il n'est pas si riche

§ **398.** REMARQUE II. On emploie toujours *ne* après la locution restrictive *à moins que,* locution dans laquelle entre le comparatif *moins*, et qui en suit naturellement la règle. *Ex. :*

Un lièvre en son gîte songeait ;
Car que faire en un gîte, *à moins que l'on ne songe?*
(LA FONTAINE.)

REMARQUE III. On trouve quelquefois *ne* après les conjonctions *sans que, avant que,* sans doute parce que ces conjonctions indiquent des faits non encore accomplis ou qui ne doivent jamais l'être. Mais, d'après l'usage et les meilleures autorités, cette négation ne se met jamais après *sans que* et presque jamais après *avant que. Ex. :*

Ne le voyez-vous pas *sans que je vous le dise?*
(REGNARD.)

« Hélas ! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse, *sans que la mort s'y mêle* aussitôt pour tout offusquer de son ombre. » (BOSSUET.)

« Sa conscience l'accuse *avant que Dieu parle.* » (BOSSUET.)

« Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre *avant qu'il fût* achevé. » (VOLTAIRE.)

Cependant, s'il y a dans l'esprit un doute sur l'accomplissement de l'action, il n'y a pas d'incorrection à mettre *ne* après *avant que. Ex. :*

« Celui-ci lui enlève sa proie *avant qu'il ne l'ait entamée :* au moins il la partage. » (BUFFON.)

CHAPITRE IX.

SYNTAXE DE LA PRÉPOSITION.

Des prépositions en général.

§ 399. Les prépositions servent à unir les compléments indirects aux mots dont ils dépendent, et qui peuvent être

des substantifs, des adjectifs, des pronoms, des verbes, des adverbes. *Ex. :* le père *de* Jean, celui *de* Pierre; plein *de* ruse; donner *à* quelqu'un; antérieurement *à* cette époque.

§ **400.** Les prépositions servent particulièrement à unir au verbe ses compléments circonstanciels *de temps*, *de lieu*, *de manière* et *de cause*. *Ex. :*

Je serai *à Paris* (*lieu*) *dans deux jours* (*temps*).

Il s'est battu *avec bravoure* (*manière*) *pour sa patrie* (*cause*).

§ **401.** Les prépositions *à, de, en* sont ordinairement répétées devant chaque complément; les autres peuvent servir pour plusieurs compléments; on les répète ou on les omet, en général, selon que leur répétition ou leur omission peut servir à l'harmonie ou à la vivacité du style. *Ex. :*

PRÉPOSITIONS RÉPÉTÉES	PRÉPOSITIONS NON RÉPÉTÉES
Cet enfant est habitué *à* se taire et *à* travailler.	Il travaille *pour* vivre et faire vivre sa famille.
Il est plein *de* courage, *de* force et *d'*adresse.	Il remplit ses devoirs *envers* Dieu, le prochain et lui-même.
Il l'emporte sur les autres *en* courage, *en* force et *en* adresse.	

REMARQUE. Quand les compléments ont un sens opposé, on répète ordinairement toutes les prépositions. *Ex.: dans* les joies et *dans* les chagrins; *par* la force ou *par* la persuasion.

Quelques prépositions peuvent être employées comme adverbes, c'est-à-dire sans être suivies d'un substantif. *Ex.*: ils sont allés *auprès*, *autour;* je ne l'ai pas vu *depuis;* parler *pour* et *contre;* c'est *selon*.

Emploi des principales prépositions.

§ **402.** Les deux prépositions les plus usitées sont *à* et *de;* elles se trouvent dans toutes les phrases à peu près

Aussi peut-on dire qu'elles soutiennent presque tout l'édifice de la langue française.

On a déjà vu comment ces prépositions servent à unir à leurs compléments les substantifs (§ 191), les pronoms (§ 268), les adjectifs (§ 216), les verbes (§ 276), les adverbes (§ 361), et comment elles aident fréquemment à la construction de l'infinitif (§ 317). Quelques remarques sont nécessaires à ajouter sur l'une et sur l'autre.

§ 403. La préposition *à* marque surtout : la direction, la tendance (*Ex.* : aller *à* Paris ; aimer *à* lire), et, par suite, l'aptitude, la possibilité, l'obligation. C'est en ces divers sens que la préposition *à* se met :

1° Avec le complément de divers adjectifs, adverbes et substantifs. *Ex.* :

utile *à* la guerre ;
facile *à* dire ;
préférablement *à* } cela ;
antérieurement *à* }
livre *à* lire ;
avis *à* suivre ;
conte *à* dormir debout ;
ouvrage *à* terminer ;
verre *à* boire ;
maître *à* danser ;
homme *à* tout oser.

2° avec le complément indirect des verbes actifs, neutres ou impersonnels, et dans quelques locutions où un verbe est sous-entendu. *Ex.* :

donner un habit *à* un pauvre ;
nuire *à* son prochain ;
j'ai *à* vous parler ;
trouver *à* s'occuper, *à* redire ;
j'ai *à* vous entretenir ;
je suis *à* vous attendre ;
verser *à* boire, apprêter *à* manger ;
il n'y a pas *à* manger ;
à moi !
au feu !
à votre santé !

§ 404. La préposition *à* marque encore : 1° le lieu (même sans mouvement), et le temps ; *Ex.* :

résider *à* Paris, *à* la campagne;
rester *à* sa place ;

à l'aspect du danger ;
à genoux ;
à la fin du mois, *à* cinq heures ;

2° l'appartenance, la possession. *Ex.* : ce livre est *à* moi ;

3° la manière d'être, la qualité, la destination, etc. *Ex.* : vache *à* lait, clou *à* crochet, table *à* tiroir, marché *à* la volaille, vendre *à* la livre, pêcher *à* la ligne, *à* propos, *à* regret, blessé *à* mort, etc.;

4° la succession, la juxtaposition, etc. *Ex.* : deux *à* deux, bout *à* bout, face *à* face, corps *à* corps.

§ 405. La préposition *de* marque surtout le point de départ, la séparation, et par suite la cause, l'origine, l'appartenance. *Ex.* : je viens *de* Rome ; je m'éloigne *de* lui; trembler *de* peur, une pluie *d'*orage.

C'est en ces divers sens que la préposition *de* s'emploie devant le complément des substantifs (le livre *de* Pierre), des adjectifs et des adverbes (voisin *du* but, le premier *des* orateurs, loin *de* la forêt, assez *de* gloire), des verbes (payer *de* ses deniers, entrer *de* force, être transporté *de* colère, il est *de* Paris), etc.

REMARQUE I. Même quand on dit *voisin de, près de* il y a dans l'esprit idée d'éloignement plus ou moins grand.

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — Les Latins disaient de même : *prope ab domo.*]

REMARQUE II. L'emploi de la préposition *de,* avec le sens partitif, rentre encore dans le sens général de cette préposition : c'est une partie détachée du tout. *Ex.* : *de* la pierre, *du* bois, *de* l'eau, etc.

REMARQUE III. A cet emploi s'en rattache un autre qui forme un idiotisme remarquable : la préposition *de*

peut précéder un adjectif ou un participe passé, et cela particulièrement après les expressions indéfinies comme *rien, ceci, cela, que, quoi, personne, quelqu'un, quelque chose. Ex. :*

il n'y a rien
il y a ceci, cela
qu'y a-t-il
il y a quelque chose
} *de* nouveau (*c'est-à-dire* parmi les choses nouvelles).

Quoi *d'*étonnant? — Je ne sais rien *de* si amusant (*c'est-à-dire* parmi les choses amusantes). — Sur dix, il y en a eu deux *de* tués (*c'est-à-dire* parmi les tués).

On n'en voyait point *d'*occupés
A chercher le soutien d'une mourante vie.
(LA FONTAINE.)

Si j'en avais trouvé *d'*aussi cruels que vous. (RACINE.)

§ 406. L'emploi étendu qu'a pris la préposition *de*, particulièrement dans le sens qui vient d'être indiqué en dernier lieu, l'a rendue dans quelques cas tout à fait explétive.

1° Telle est la préposition *de* devant un substantif précédé lui-même d'un qualificatif (adjectif ou substantif). *Ex. :*

Un diable *d'*homme, un drôle *de* corps.

Un fripon *d'*enfant. (LA FONTAINE.)

Un saint homme *de* chat. (ID.)

Certains impertinents *de* laquais. (MOLIÈRE.)

Sa folle *de* mère. (Mme DE SÉVIGNÉ.)

Cette tournure n'appartient du reste qu'à la conversation ou au style familier.

2° La préposition *de* est encore explétive devant un infi-

nitif faisant fonction de sujet, mais mis après les verbes impersonnels ou après le verbe *être* et un attribut. *Ex. :* *il est* honteux *de* mentir ; — *il arrive* à tout le monde *de* se tromper.

Il est important
L'essentiel est (ou *c'est*) } *de* se hâter.

Le parti le plus sûr est (ou *c'est*) *de* se taire. } Se taire (*sujet*) est (*verbe*) le parti le plus sûr (*attribut*).

Souvent la préposition *de,* dans ces sortes de constructions, est précédée de la conjonction *que,* également explétive. *Ex. :* c'est se *moquer que* d'agir ainsi.

Quelle folie *que d'*agir ainsi ! (La phrase complète serait: *quelle* folie *c'est que d'*agir ainsi !

Est-ce un si grand malheur *que de* cesser de vivre?
(RACINE.)

3° *De* est explétif après le pronom *qui* employé interrogativement et indiquant une comparaison. *Ex.* :

Qui, de l'âne ou *du* maître, est fait pour se lasser ?
(LA FONTAINE.)

4° *De* est encore explétif dans les propositions subordonnées qui suivent *plutôt que* et les locutions comparatives *il vaut mieux, autant vaut, j'aime mieux. Ex.* :

« Ceux qui nuisent à la réputation des autres *plutôt que de* perdre un bon mot, méritent une peine infamante. »
(LA BRUYÈRE.)

« *Ils aiment mieux* savoir beaucoup que *de* savoir bien. »
(LA BRUYÈRE.)

Mais si deux infinitifs sont opposés l'un à l'autre, on peut, avec *plutôt*, exprimer ou omettre la préposition *de*. *Ex.* :

Plutôt mourir que de commettre une lâcheté.

Plutôt souffrir que mourir,

Telle est la devise des hommes. (LA FONTAINE.)

5° *De* s'emploie encore d'une manière explétive dans quelques locutions qui forment des gallicismes. *Ex.* :

Le diable soit *de* lui (*c'est-à-dire* s'empare *de* lui).

On dirait *d'*un enfant.

Si j'étais *de* vous, si j'étais *que de* vous.

Peste *de* l'avocat ! — Ah ! peste *de* toi-même !
(RACINE, *les Plaideurs*.)

§ **407**. Enfin *de* s'emploie, comme on l'a vu (§330, III), devant *l'infinitif de narration*. *Ex.* :

Grenouilles *de* rentrer dans leurs grottes profondes.
(LA FONTAINE.)

§ **408**. Les prépositions *à* et *de* ont donc des sens contraires : la première indique surtout la tendance, la seconde l'éloignement. Aussi sont-elles souvent mises en opposition pour indiquer la distance d'un lieu ou d'un moment à un autre. *Ex.* :

De Paris *à* Rome.	*Du* matin *au* soir.
De vous *à* moi.	*De* cinq *à* six heures.

REMARQUE I. Pour exprimer la distance d'un lieu ou d'un moment à un autre, on oppose quelquefois à *de* la préposition *en* au lieu de la préposition *à*. *Ex.* : il dépérit

de jour *en* jour; planter des arbres *de loin en loin* (on dit aussi : *de loin à loin*).

Je vais *de* fleur *en* fleur et *d'*objet *en* objet. (LA FONTAINE.)

Cette opposition des prépositions *de* et *en* forme quelques autres locutions adverbiales : *d'*outre *en* outre; *de* point *en* point; *de* temps *en* temps; *de* mieux *en* mieux.

REMARQUE II. Dans les comptes par approximation, on peut exprimer ou omettre la préposition *de*. *Ex.* : j'ai compté *de* 20 *à* 25 peupliers, *de* 20 *à* 25 personnes; *ou* : j'ai compté 20 *à* 25 peupliers, etc.

Mais lorsqu'il n'y a pas de nombre intermédiaire, on se sert plutôt de la conjonction *ou*. *Ex.* : j'ai compté 25 *ou* 26 personnes.

REMARQUE III. Il y a une différence de sens entre les locutions :

c'est à moi, — à vous, — à lui, etc.	*à....*	et : c'est à moi. — à vous, — à lui, etc.	*de....*

La première indique que le tour de quelqu'un est venu pour faire quelque chose; la seconde, que c'est son droit ou son devoir. *Ex.* :

C'est à vous *à* vous reposer. | C'est à vous *d'*obéir.

§ **409**. *A travers* est immédiatement suivi du complément, et signifie *au milieu de; au travers* demande la préposition *de*, et suppose des obstacles à *traverser*. *Ex.* :

Se frayer un chemin à *travers* la foule.	Se frayer un chemin au *travers de* mille dangers.

§ **410**. La préposition *entre* ne se dit en général que de deux objets considérés au point de vue de la distance qui les sépare, ou bien au point de vue de certains rapports

de réciprocité ou de ressemblance. *Ex.* : Rouen est *entre* le Havre et Paris. Il est partagé *entre* la crainte et l'espérance. Les hommes doivent s'aider *entre* eux. Il fut trouvé *entre* les morts.

Parmi a un sens plus étendu que la préposition *entre*. Il signifie *au milieu de*, et ne s'emploie que devant un nom au pluriel ou devant un collectif. *Ex.* : il fut trouvé *parmi les blessés*; ou : *parmi la foule des blessés*.

§ 411. On a déjà vu (§ 367) que la préposition *quant à* ne doit pas être confondue avec la conjonction *quand*. *Ex.* :

Quant à moi, je pars.	*Quand* je partirai.

§ 412. *Voici*, comme les adverbes *ci*, *ici*, indique un objet rapproché, *voilà* indique un objet éloigné. Par suite, *voici* annonce ce qui va être dit, *voilà* rappelle ce qui vient de l'être. *Ex.* :

Voici ma maison.	*Voilà*, au bout de cette rue, la maison du médecin.
Voici ce que j'ai à vous répondre.	*Voilà* tout ce que j'ai à dire.

REMARQUE. *Voici* forme avec l'infinitif *venir* la locution *voici venir*, qui s'explique par l'étymologie de ce mot (*Voyez* § 152, HIST. III).

CHAPITRE IX.

SYNTAXE DE LA CONJONCTION

§ 413. Au point de vue de la syntaxe, on distingue parmi les conjonctions :

1° Celles qui servent à lier de simples mots ou des propositions coordonnées (*car*, *en effet*, *donc*, *mais*, *cependant*, *néanmoins*, *or*, *et*, *ni*, *ou*, *soit*, *comme*) ;

2° Celles qui lient aux propositions principales les propositions subordonnées (*si, comme, comment, quand, pourquoi*), et surtout la conjonction *que* et celles qui en dérivent *lorsque, puisque, quoique, soit que*, etc.

Nous nous bornerons aux principales observations à faire sur les unes et sur les autres.

1° *Conjonctions servant à lier de simples mots et des propositions coordonnées.*

§ 414. Lorsque deux compléments ou membres de phrase doivent contenir la préposition *sans*, ou l'idée négative qu'elle indique, on peut répéter cette préposition en unissant les deux compléments ou les deux membres de phrase par la conjonction *et;* on peut aussi n'exprimer *sans* que devant le premier complément et le premier membre de phrase, et mettre *ni* en tête des seconds. *Ex. :*

sans peine *et sans* travail ;	sans peine *ni* travail;
sans parler *et sans* penser ;	sans parler *ni* penser.

§ 415. Aux conjonctions servant à lier des propositions coordonnées on peut ajouter des adverbes qui font quelquefois office de conjonctions : *aussi, aussi bien, toujours, au reste, du moins*, etc. *Ex. :*

aussi ai-je pris la résolution de partir ;

au reste, aussi bien
du moins, toujours est-il que } la chose est discutable.

2° *Conjonctions servant à lier des propositions subordonnées.*

§ 416. De toutes ces conjonctions, *que* est celle dont l'emploi est de beaucoup le plus étendu. Cette conjonction se construit, tantôt avec l'indicatif, tantôt avec le subjonctif (*Voyez* § 294-295) ; et elle se rencontre, soit isolée, soit unie à différentes parties du discours.

1° *Que* est souvent précédé d'un démonstratif (adjectif ou pronom), particulièrement des pronoms neutres *ce, ceci, cela. Ex.:* l'histoire a *cet* avantage *que*...; l'avantage de l'histoire, *c'est que*...; ils ont *cela* de commun *que*...

Joint au démonstratif *ce*, il forme les locutions conjonctives *en ce que, de ce que*, jusqu'*à ce que, parce que*, etc.

2° *Que* s'unit à diverses prépositions, soit immédiatement (*après que, avant que; dès que, depuis que; pour que; sans que; selon que*), soit par l'intermédiaire d'un substantif (*de sorte que, de peur que, afin que*).

3° *Que* s'unit au conjonctif neutre *quoi* pour former la conjonction *quoique*.

4° *Que* s'unit encore aux adverbes de quantité *tant, autant, si* (*tant que, autant que, si... que*), et aux adverbes de temps *lors* (pour *alors*) et *puis* (*lorsque, puisque*).

5° *Que* se met après les comparatifs (adjectifs ou adverbes) : meilleur, mieux *que;* moins *que*, etc.

§ **417.** Remarque I. Il ne faut pas confondre les conjonctions *parce que, quoique* avec les locutions *par ce que, quoi que. Ex.:*

Je dis cela, *parce que* je le sais. (Pour distinguer cette conjonction de la locution *par ce que*, on a joint en un seul mot *ce* à la préposition *par*.)	*Par ce que* je sais, je vois que j'ai beaucoup à apprendre.
Le fait est vrai, *quoique* peu vraisemblable.	*Quoi que* l'on puisse en croire, le fait est vrai.

§ **418.** Remarque II. *Lorsque* et *puisque* peuvent quelquefois s'écrire en deux mots, séparés par une conjonction ou par un adverbe. *Ex.: lors* même *que*...; *puis* donc que...

§ **419.** Remarque III. Divers emplois de la conjonction *que* sont à noter :

1° *Que* se met quelquefois au lieu de *pour que*, après un nom indiquant une cause, un motif. *Ex.* :

« Il n'y a pas de raison *qu'*une dignité tue celui qui en est revêtu. » (LA BRUYÈRE.)

2° *Que*, dans certaines locutions conjonctives, tient souvent lieu de *par qui*, *par lequel*, *auquel*, *duquel*, etc.

« Je regarde les choses du côté *qu'*on me les montre. »
(MOLIÈRE.)

« On a pu vous prendre par l'endroit seul *que* vous êtes prenable. » (ID.)

3° *Que* se met au lieu de *si ce n'est*. *Ex.* :

« Vous voyez des gens qui entrent sans saluer *que* légèrement. » (LA BRUYÈRE.)

Que vois-je autour de moi, *que* des amis vendus?
(RACINE.)

Rien n'est beau *que* le vrai. (BOILEAU.)

4° *Que* tient parfois lieu de *lorsque*, *depuis que*, *à moins que*, *sans que*. *Ex.* : il était à peine sorti, *que* la maison s'écroula; je parlais encore, *qu'*il était déjà parti; il y a plusieurs années *que* je ne l'ai vu. Il ne fait pas de voyage *qu'*il ne lui arrive quelque accident. Je ne partirai pas *que* tout ne soit prêt.

5° *Que* peut remplacer toutes les conjonctions qui en sont formées dans les membres de phrase où ces conjonctions devraient être répétées. *Ex.* : *lorsqu'*on regarde et *qu'*on voit... ; *à moins qu'*on ne pense et *qu'*on ne dise...

*Puisqu'*on plaide et *qu'*on meurt, et *qu'*on devient malade.
(LA FONTAINE.)

Que remplace de même, par analogie, *comme*, *quand*, *si*. *Ex.* : *comme* j'ai parlé et *que* vous avez entendu; *quand* j'ouvre les yeux et *que* je considère... ; *si* vous dites une chose et *que* vous en pensiez une autre... On le voit, mis à la place de *si*, *que* est suivi du subjonctif.

6° *Que* s'emploie d'une manière explétive dans les exclamations et dans des phrases où l'on veut marquer quelque emphase. *Ex.* :

« Quel supplice *que* d'entendre déclamer pompeusement un froid discours ! » (LA BRUYÈRE.)

Esclaves *que* nous sommes
Et des rigueurs du sort et des discours des hommes !
(RACINE, *Iphigénie.*)

La cruelle *qu'*elle est se bouche les oreilles.
(MALHERBE.)

3° *Conjonctions employées dans des propositions principales ou indépendantes.*

§ 420. Les conjonctions *si* et *que*, employées en général en tête des propositions subordonnées, se trouvent quelquefois dans des propositions principales ou indépendantes. On ne peut y voir des propositions subordonnées qu'en supposant quelque ellipse, ce qui n'est pas toujours nécessaire.

1° *Si* s'emploie ainsi dans les formules de souhait. *Ex.* : Oh ! *si* je pouvais ! (Oh ! *que je serais heureux,* si je pouvais... !

REMARQUE. *Si* s'emploie aussi quelquefois dans les propositions coordonnées pour marquer la seconde partie d'une interrogation. *Ex.* :

Juste ciel ! me trompé-je encore à l'apparence,
Ou *si* je vois enfin mon unique espérance ?
(CORNEILLE, *le Cid.*)

2° *Que* s'emploie dans les propositions principales, pour indiquer un ordre, un souhait, une concession, une supposition, une exclamation. *Ex.* : *qu'*il parte. — *Que* ne vient-il? — *Que* Dieu veille sur vous ! — Eh bien ! *qu'*il vienne. — Il aurait tous les trésors du monde *qu'*il ne serait pas satisfait.

« *Que* Dieu retire sa main, le monde retombe dans le néant. » (BOSSUET.)

Mais *que* dorénavant on me blâme, on me loue...
J'en veux faire à ma tête. (LA FONTAINE.)

Moi ! *que* je lui prononce un arrêt si sévère !
(RACINE, *Britannicus.*)

Mais *que* ma cruauté succède à ma colère !
Non, seigneur, *que* les Grecs cherchent quelque autre proie.
(RACINE, *Iphigénie.*)

Quand on lit en tête d'un chapitre : « *Que* la vertu est le plus grand des biens, » on doit supposer l'ellipse de la proposition principale, par exemple : *il va être démontré...*

§ **421.** Il faut distinguer *si* conditionnel, qui exprime aussi le souhait (§ 420, 1°) et *si* dubitatif. *Ex.:* Cet enfant sera récompensé, *s'il travaille* (*si* conditionnel); je ne sais *s'il méritera* une récompense (*si* dubitatif).

On voit que, après le *si* conditionnel, le présent se met pour le futur, mais que le futur se maintient après le *si* dubitatif.

[GRAMMAIRE COMPARATIVE. — *Si* conditionnel répond au *si* des Latins ; *si* dubitatif, à *utrum* ou *an.*]

SUPPLÉMENT

OU

NOTIONS COMPLÉMENTAIRES

CHAPITRE I.

ÉTYMOLOGIE

ou étude des éléments qui constituent les mots et leur donnent leur signification.

§ 422. Les règles qui précèdent, et qui composent la grammaire proprement dite, ont pour objet d'apprendre *à parler et à écrire correctement.* Mais pour *bien parler et bien écrire*, la *correction* ne suffit pas : il faut y joindre la *propriété des mots* ou *des termes.*

La propriété des mots s'acquiert surtout par l'usage, par la fréquentation des personnes qui parlent bien et par la lecture des bons auteurs. Mais elle s'acquiert aussi par une triple étude

1° L'étude de l'*étymologie*, mot tiré du grec (ἐτυμολογία) et qui signifiait *propriété du langage*, mais qui n'est pour nous qu'une des conditions de cette propriété : elle consiste à analyser les différents éléments qui constituent un mot et lui donnent sa signification, et se distingue de cette étymologie savante qui recherche dans les langues anciennes ou étrangères l'origine des mots;

2° L'étude des *différentes acceptions* d'un même mot;

3° L'étude des *synonymes* ou des mots qui ont entre eux quelque rapport de sens, mais qui se distinguent les uns des autres par quelque nuance, c'est-à-dire par une différence plus ou moins essentielle.

I. DES MOTS ET DE LEURS DIVERS ÉLÉMENTS.

§ 423. On a déjà vu (§ 81) ce qu'on entend par *radical* et par *terminaison*. Pour plus de précision, il est bon de revenir sur ces notions, en les complétant par d'autres qui s'y rattachent.

§ 424. Les mots sont *simples* ou *composés*.

§ 425. Parmi les mots *simples* il faut distinguer :

1° Les mots *primitifs*, qui ne sont formés d'aucun autre. (*Ex.* : *vent, ciel.*)

2° Les mots *dérivés*, qui sont formés de mots primitifs. (*Ex.* : *ventiler*, dérivé de *vent; jaunâtre*, dérivé de *jaune*).

§ 426. Les mots *composés* sont formés par la réunion de plusieurs mots *simples* (*Ex.* : *Hôtel-Dieu, ciel-de-lit.*)

§ 427. Tout mot simple se compose d'un *radical* et d'une *désinence*.

On appelle *radical* ce qui reste d'un mot quand on en a retranché la *désinence*, et aussi, comme on le verra (§ 429), les affixes ; c'est cet élément qui indique le sens du mot.

On appelle *désinences* les lettres ou syllabes qui servent à marquer le *genre et le nombre*. *Ex.* :

	Radical.	Désinences,	
[des]	lion -	ne - *s*	(Ces désinences indiquent que le nom est du féminin et du pluriel.)
[nous]	aim -	â - *mes*	(Ces désinences indiquent que le verbe est au parfait défini et à la 1re personne du pluriel.)

§ 428. Il ne faut pas confondre le *radical* avec la *racine*.

La *racine* est un élément plus simple, plus général encore que le *radical*, et cet élément est commun à plusieurs mots. *Ex.* :

Racine.	
AM	amour, amateur, amabilité. aimer, aimable.
CRÉ	créer. créateur, créatrice, création.

§ **429.** Dans le radical, la racine est quelquefois altérée (Ex. : *aimer*) ou augmentée (Ex. : *créa-teur*). Pour former des dérivés, on ajoute au radical des *affixes*, c'est à-dire des éléments qui viennent se *fixer* soit avant, soit après ce radical. Quand ils sont placés avant, on les appelle *préfixes ;* quand ils sont placés après, on les appelle *suffixes. Ex.* :

Préfixe. Radical. Suffixe.

ré-CRÉA-tion

§ **430.** C'est à l'aide des *affixes* que l'on forme des mots *dérivés* avec des mots *primitifs*.

Ainsi le mot primitif cré-er, formé de la racine CRÉ et de la désinence *er*, qui indique l'infinitif, donne les dérivés suivants :

créa-teur, créa-tion ;
ré-cré-er ;
ré-créa-tion ;
pro-cré-er.

§ **431.** Il faut distinguer les mots *désinence* et *terminaison*.

La *désinence* est ce qui indique le genre et le nombre, dans les noms et les adjectifs, le nombre et les personnes dans les verbes ; la *terminaison* est un terme plus général, sous lequel on comprend tout ce qui se met après le radical (par exemple, dans les verbes, les *caractéristiques* ou *signes* des temps et des modes, et les *désinences personnelles*).

Ainsi dans le mot *récréations*, la *désinence* est la lettre finale *s* qui indique le pluriel ; la *terminaison* se compose du suffixe *tion* et de la désinence *s*. En français, il n'y a de *désinence* qu'au pluriel (et au féminin, dans les adjectifs).

II. DU RADICAL ET DES AFFIXES.

§ **432.** Tout mot peut avoir deux *affixes* (*préfixe et suffixe*) ; on en a vu des exemples (§ 430). Ces éléments ont chacun une signification déterminée qu'il importe de connaître, parce qu'elle se retrouve dans tous les mots où ils apparaissent.

1° Préfixes.

§ 433. Les préfixes principaux sont les suivants :

Tableau des principaux préfixes.

PRÉFIXES.	LEUR SIGNIFICATION.	EXEMPLES.
A, an-	Négation	*A*thée ; *an*émie, *an*onyme.
Ab, abs-	Éloignement	*Ab*horrer, *ab*jurer, *abs*ence.
Ad, a (*pour* **ad-**).	Tendance, attribution, rapprochement	*Ad*apter, *ad*joindre, *ad*mettre. *Quelquefois le* d *se supprime. Ex. :* *a*border, *a*mener, *a*gréger, *a*gression, *a*néantir, *a*paiser, *a*percevoir, *a*planir. *Plus souvent* il s'assimile à la consonne suivante. *Ex. : ac*clamer, *ac*compagner ; *af*fermir, *af*firmer ; *agg*lomérer, *agg*raver ; *all*aiter ; *all*ier ; *ann*oncer, *ann*oter ; *app*orter, *app*oser ; *arr*anger, *arr*iver ; *ass*aillir, *ass*umer ; *att*arder, *att*irer.
Amphi-	Autour ; des deux côtés.	*Amph*ibie, *amph*ithéâtre.
Anté-	Avant	*Anté*cédent, *anté*diluvien.
Anti-	1. Avant. *Dans les mots d'origine populaire : (altération de* anté*)*	*Anti*ciper, *anti*chambre.
	2. Contre. *Dans les mots de formation savante :*	*Anti*dote, *anti*pathie.
Bis *et* **bi-**	Deux fois	*Bis*cuit, *bis*aïeul ; *bi*furcation, *bi*pède.
Circon-	Tout autour	*Circon*venir, *circon*scrire, *circon*flexe.
Com-	Avec	*Com*battre, *com*patriote. — *Souvent la lettre* m *se supprime* (*co*accusé, *co*associé) *ou s'altère* (*col*laborateur, *con*courir, *cor*respondre).
Contra, contre-	Contre	*Contre*dire, *contra*diction.
Dé *et* **dés-**	Éloignement	*Dé*payser, *dé*poser ; *dés*abuser, *dés*habituer, *dés*honorer, *dés*agréable.
Dis-	Séparation	*Dis*cerner, *dis*paraître. — *Souvent la lettre* s *se supprime* (*di*lapider) *ou s'assimile à la consonne suivante* (*di*ffamer, *di*fficulté).
En *et* **em-**	Dedans	*En*cadrer, *en*chaîner, *en*clore ; *em*porter, *em*baller.
Entre-	Entre	*Entre*pôt, *entre*gent, *entre*tenir.
Ex-	Hors de	*Ex*clure, *ex*céder, *ex*tirper. — (*Souvent la lettre* x *se supprime par euphonie* (émaner, écrémer) *ou s'accommode aux consonnes suivantes :* *ef*fondrer, *ef*fusion ; *es*suyer, *es*souffler.
Extra-	Hors de	*Extra*vagant, *extra*ordinaire.

Tableau des principaux préfixes (suite).

PRÉFIXES.	LEUR SIGNIFICATION.	EXEMPLES.
1. **In-**	Sens négatif.	*In*animé, *in*humain, *in*salubre. —
2. **In-**	Dedans.	*In*carcérer, *in*corporer, *in*clus. (*Dans les deux préfixes* IN, *la consonne finale s'assimile souvent à la consonne qui commence le mot suivant.* Ex. : *il*légitime, *il*luminer; — *im*mérité ; *ir*régulier, *ir*ruption).
Inter-	Entre.	*Inter*valle, *inter*ruption.
Intro-	Dedans.	*Intro*duire, *intro*duction.
Més *et* **Mé-** . . .	Mal.	*Mé*salliance, *mé*sintelligence; *mé*compte, *mé*pris, *mé*garde.
Mi-	Moitié.	*Mi*di, *mi*nuit, *mi*lieu.
Ob-	En face de.	*Ob*server, *ob*jecter, *ob*stacle. (*Souvent le* b *s'assimile à la consonne suivante.* Ex. : *of*fice, *op*poser.)
Outre-	Au delà de.	*Outre*cuidant, *outre*passer.
Par *et* **per-** . . .	A travers ; jusqu'au bout.	*Par*courir, *par*achever, *par*faire ; *per*fectible, *per*turbateur.
Philo-	Ami de	*Philo*sophe (ami de la sagesse), *phil*anthrope (ami des hommes).
Pré-	Avant, en avant. . . .	*Pré*poser, *pré*position, *pré*séance, *pré*sidence, *pré*supposer, *pre*science, *pre*scrire.
Pro-	Avant, en avant. . . .	*Pro*longer, *pro*nostic, *pro*logue, *pro*poser, *pro*jeter.
Re *et* **ré-**	1° Redoublement, 2° Retour en arrière. .	1° *Ré*tablir, *re*faire, *re*dire. 2° *Ré*véler, *re*venir sur ses pas, *re*tirer, *re*trancher.
Sous *et* **sou-** . .	En dessous.	*Sous*-lieutenant, *sous*traire ; *sou*mettre, *sou*venir.
Sub-	En dessous.	*Sub*alterne, *sub*division, *sub*juguer. — *Souvent le* b *s'assimile à la consonne suivante :* *suc*comber, *suf*fixe, *sug*gérer, *sup*poser, etc.
Super-	Au-dessus.	*Super*ficie, *super*poser.
Sur-	Au-dessus.	*Sur*tout, *sur*face, *sur*nommer, *sur*humain.
Syn *et* **Sym-** . .	Avec.	*Syn*taxe, *syn*optique, *syn*chronisme ; *sym*bole, *sym*pathie, *sym*ptôme.
Télé-	Au loin.	*Télé*graphe, *télé*scope.
Trans, tra, tré-	Au delà.	*Trans*porter, *trans*mettre, *trans*former ; *tra*verser, *tra*vestir, *tra*duire; *tré*passer, *tre*saillir.
Vice-	A la place de.	*Vice*-roi, *vice*-amiral.

Tableau récapitulatif des principaux préfixes.

PRÉFIXES indiquant séjour en un lieu, proximité.		PRÉFIXES indiquant tendance vers un but.	PRÉFIXES indiquant éloignement, cause.	PRÉFIXES indiquant la manière, les moyens.	PRÉFIXES négatifs.
Amphi- Anté- Anti- Circon- Com- Dans- En- Entre- In- Inter- Ob-	Par- Per- Post- Pré- Pro- Sous- Sur- Syn- Trans- Vice-	Ad- Anti- Contra- Contre- En- Intro- Pour-	Ab- Dé, dés- Dis- Ex- Extra- Re, ré- Télé-	Bis, bi- Més, mé- Mi- Philo-	A, an- In-

2° SUFFIXES.

§ **434.** Les *Suffixes* se divisent en trois classes :

1° Suffixes des substantifs ;
2° — adjectifs et participes ;
3° — verbes (à *l'infinitif présent*).

Ces trois classes se subdivisent elles-mêmes, d'après leur sens, en plusieurs groupes.

1. Principaux suffixes des substantifs.

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	SUFFIXES.	EXEMPLES.
1. Noms indiquant l'agent.	-eur, teur.	Chass*eur*, couvr*eur*, labour*eur*, accusat*eur*, cultivat*eur*.
	-er	Berg*er*, boulang*er*, bouch*er*.
	-ier.	Aumôn*ier*, charpent*ier*, menuis*ier*.
	-ien	Chrét*ien*, music*ien*, physic*ien*.
	-iste	Art*iste*, dent*iste*, chim*iste*.

1. Principaux suffixes des substantifs (suite).

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	SUFFIXES.	EXEMPLES.
2. Noms indiquant : *A.* l'action et le résultat de l'action.	-ion, -tion (ation, ition, ission)...	Fac*tion*, fond*ation*, abol*ition*, sou-mi*ssion*.
	-ment.....	Fond*ement*, test*ament*, argu*ment*.
	-age.....	Voy*age*, raccommod*age*, bag*age*.
	-ure.....	Nat*ure*, agricult*ure*, bless*ure*.
B. la manière d'être, les qualités, les défauts.	-ance, -ence.....	Abond*ance*, confi*ance*; prud*ence*.
	-esse.....	Par*esse*, trist*esse*, larg*esse*.
	-té.....	Bon*té*, san*té*, humani*té*.
	-itude.....	Apt*itude*, cert*itude*, béat*itude*.
	-le, -erie.....	Perfi*die*, ladr*erie*, poltronn*erie*,
	-ise.....	Bêt*ise*, sott*ise*, gourmand*ise*.
3. Noms de lieux, d'instruments.	-acle.....	Spect*acle*, mir*acle*.
	-ail.....	Gouvern*ail*, berc*ail*.
	-ain.....	Air*ain*, lev*ain*.
	-oir.....	Dort*oir*, parl*oir*, abreuv*oir*.
	-oire.....	Réfect*oire*, arm*oire*, écrit*oire*.
	-er.....	Bûch*er*, viv*ier*.
4. Noms d'habitants d'un pays.	-an.....	Pays*an*, Tosc*an*.
	-ain.....	Rom*ain*, Germ*ain*, Amér*icain*.
	-ien.....	Autrich*ien*, Puss*ien*.
	-ais.....	Franç*ais*, Ang*lais*.
	-ois.....	Suéd*ois*, Dan*ois*.
5. Augmentatifs, fréquentatifs, etc.	-agne.....	Camp*agne*, mont*agne*.
	-aille.....	Bat*aille*, mitr*aille*, fut*aille*.
6. Diminutifs.	-eau, -elle.....	Damois*eau*, demois*elle*; arbris*seau*, chevr*eau*.
	-aud.....	Lourd*aud*, bad*aud*.
	-aut.....	Levr*aut*.
	-et, -ette.....	Lac*et*, œill*et*, feuill*et*; femmel*ette*.
	-ille.....	Chev*ille*, béqu*ille*.
	-illon, -on.....	Carp*illon*, ois*illon*; ois*on*, ân*on*.
	-ot.....	Il*ot*, char*iot*, cach*ot*.
	-ule, -cule.....	Glob*ule*, form*ule*; animal*cule*, opus*cule*.
7. Péjoratifs.	-ace, -asse.....	Popul*ace*, homm*asse*.
	-aille.....	Valet*aille*, antiqu*aille*.

2. Principaux suffixes des adjectifs et participes.

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	SUFFIXES.	EXEMPLES.
1. Adjectifs : *A.* indiquant la manière d'être, les qualités, les défauts.	-able	Aim*able*, agré*able*.
	-age	Vola*ge*, sauva*ge*.
	-aire	Adversa*ire*, milita*ire*.
	-al	Orienta*l*, mora*l*.
	-ant, -ent, -and	Vaillan*t*, élégan*t*; prude*nt*, arde*nt*; friand
	-âtre	Blanchâ*tre*, noirâ*tre*, rougeâ*tre*.
	-el	Morte*l*, artificie*l*.
	-é	Aile*é*, étoile*é*.
	-escent	Adole*scent*, effervé*scent*.
	-eur	Rie*ur*, flatte*ur*.
	-eux	Monstru*eux*, préci*eux*.
	-ible	Sensi*ble*, irasci*ble*, risi*ble*.
	-ide	Humi*de*, morbi*de*.
	-ier	Coutumi*er*.
	-if	Significati*f*, déci*sif*.
	-il, -ile	Subti*l*, puéri*l*; faci*le*, servi*le*.
	-in	Enfanti*n*, sangui*n*.
	-ique	Héroï*que*, angéli*que*.
	-uble	Solu*ble*.
	-u	Barbu, bossu.
B. Augmentatifs et fréquentatifs.	-ace, -asse	Rapa*ce*; bona*sse*.
	-ache	Brava*che*, gana*che*.
	-ard	Vanta*rd*, cria*rd*.
	-bond	Furi*bond*, vaga*bond*.
	-ième	Deux*ième*, trois*ième*.
	-issime	Docti*ssime*, richi*ssime*.
C. Diminutifs.	-et, elet	Propre*t*, rond*elet*.
	-in	Enfanti*n*, béni*n*.
2. Participes présents et adjectifs verbaux.	-ant	Aima*nt*, morda*nt*.
	-issant	Rougi*ssant*, faibli*ssant*.
3. Participes passés.	-é	Aim*é*.
	-i	Fini.
	-is	Soumi*s*.
	-t	Fai*t*.
	-u	Rend*u*.

REMARQUE. — On peut ajouter ici les suffixes formant des mots qui sont à la fois *noms* et *adjectifs*; ce sont ceux qui indiquent des habitants de pays (n° 4 du précédent tableau).

3. Principaux suffixes des verbes.

GROUPES. LEUR SIGNIFICATION.	SUFFIXES.	EXEMPLES.
1. Suffixes des quatre conjugaisons (Infinitif.)	-er	Aim*er*.
	-ir	Fini*r*.
	-oir	Recev*oir*.
	-re	Rend*re*.
2. Suffixes spéciaux : *A.* causatifs indiquant l'idée de cause.	-fier	Boni*fier*, édi*fier*.
	-iser	Civili*ser*, centrali*ser*.
B. Fréquentatifs.	-ailler	Ferr*ailler*, rim*ailler*.
	-asser	Rêv*asser*, avoc*asser*.
	-onner	Gris*onner*, foi*sonner*.
	-oyer	Côt*oyer*, tourn*oyer*.
	-uler.	Mod*uler*, gestic*uler*.
C. Diminutifs.	-eler	Chanc*eler*, harc*eler*.
	-eter	Becq*ueter*, marq*ueter*.
	-iger	Volt*iger*.
	-iller	Vac*iller*, pend*iller*, tourn*iller*.
	-oter	Barb*oter*, viv*oter*, tap*oter*.

4. Principaux suffixes des adverbes, prépositions et conjonctions.

SUFFIXES.	LEUR SIGNIFICATION.	EXEMPLES.
-ment	La manière.	*Presque tous les adverbes formés d'adjectifs :* nobl*ement*, brav*ement*, courageus*ement*.
-ent		Comm*ent*, souv*ent*.
-ant		Av*ant*, dev*ant*.

III. DE LA RACINE.

DES MOTS PRIMITIFS ET DÉRIVÉS.
DES FAMILLES DE MOTS.

§ 435. On a vu que la *racine* est un élément simple qui est commun à plusieurs mots (§ 428);

Que les mots *primitifs*, c'est-à-dire ceux qui ne sont formés d'aucun autre, viennent directement de la racine (§ 424);

Que les mots *dérivés* sont formés de mots primitifs, et cela à l'aide de *suffixes* (§ 424 et 430);

Que les mots *composés* sont formés de plusieurs *mots simples*, *primitifs ou dérivés* (§ 425), et aussi d'un *mot simple* et d'un *préfixe* (§§ 426, 430 et 433).

§ 436. On appelle *famille de mots* la réunion de tous les mots qui se rattachent à une même racine.

§ 437. La racine est quelquefois altérée par le changement ou la suppression de voyelles ou de consonnes, suppression qu'amène le fait même de la *dérivation* ou de la composition. Ainsi *méchant* vient de *mes-chéant* (du préfixe *mes* et du verbe *choir*); *fainéant* est pour *fait-néant* (qui ne fait rien), *vaurien* pour *vaut rien* (qui ne vaut rien); *achever* vient de *à* et de *chef*, etc.

Il importe de noter ces changements de voyelles ou de consonnes, pour se rendre compte de la filiation des mots depuis le mot primitif jusqu'au dernier dérivé, et surtout pour rattacher tous les mots d'une même famille à la *racine*, qui en est le point de départ.

§ 438. Nous prendrons pour exemples les trois racines AG, CAP et SPEC, dont nous donnerons en quelque sorte l'*arbre généalogique*, dans les tableaux ci-dessous. Ces tableaux permettront de les voir d'abord dans le mot primitif, puis dans les dérivés, enfin dans les dérivés de dérivés.

Familles de mots. — Exemples :

RACINE.	MOT PRIMITIF (radical formé de la racine et d'un suffixe).	DÉRIVÉS ET COMPOSÉS (avec ou sans altération de la racine).	DÉRIVÉS DE DÉRIVÉS.
AG (idée d'action.)	agir.	1. ag.	ag-ile, agil-ité, agile-ment. ag-ent, agen-ce. ag-encer, agence-ment. ag-enda, ré-ag-ir, réac-tion, réac-teur, réac-tif, réac-tionnaire. rétro-ag-ir, rétro-ac-tif, rétro-ac-tivité, rétro-ac-tivement. ag-iter, agit-ateur, agit-ation. ad-ag-e, amb-ag-es,
		2. ac.	ac-tion, action-naire, action-ner. ac-tif, activ-ité, activ-ement, activ-er, in-actif, in-activ-ité. ac-te, ac-tuel, actuel-lement, actual-ité. ex-ac-t, exact-ement, exact-itude. in-exact-ement, in-exact-itude. ac-teur,
		3. ig.	ex-ig-er, exig-ence, exig-eant, exig-ible, in-exig-ible. ex-ig-u, exac-tion. trans-ig-er. exigu-ité. transac-tion.

RACINE.	MOTS PRIMITIFS (radicaux formés de la racine altérée ou non altérée et d'un suffixe).		DÉRIVÉS.	DÉRIVÉS DE DÉRIVÉS.
CAP (idée de tête).	1. cap.	cap-e,	cap-uche,	capuch-on.
			cap-eline.	
			cap-uchin,	cap-ucine.
			cap-ote,	
		cap-ital,	cap-itale,	
		cap-oral.	cap-ital-iser.	

CAP (idée de tête.)	2. capit.	capit-ation, capit-eux, dé-capit-er, capit-aine, capit-uler,	dé-capit-ation, ré-capitul-er, capitul-ation.	ré-capitul-ation.
	3. chap.	chap-eau, chap-e, chap-iteau, chap-itre.	chapel-ier, chapel-lerie, chape-ron, chape-lle, chape-let,	chapel-ain.
	4. chef.		chev-et.	
SPEC (idée de regard, d'observation).	1. spec.	spec-tacle, spec-tateur, spec-tre, a-spec-t, re-spec-t, in-spec-ter, spéc-imen, pro-spec-tus.	respect-er, respect-able, respect-ueux, inspect-ion, inspect-eur,	re-specta-bilité. re-spectueus-ement.
		circon-spec-t, su-spec-t, per-spec-tive, e-spèc-e, spéc-ieux, spéc-uler,	circonspect-ion, suspect-er, soupçon, spéci-al, spéc-ifier, spéc-ulation, spéc-ulateur.	soupçon-ner, soupçon-neux. spécial-ité, spécial-iser, spécial-ement.
	2. pec. (par suppres. de l'*s*)	ex-pec-tant, ex-pec-tative,		
	3. spic.	per-spic-ace.	perspic-acité,	
	4. pic. par suppres. de l'*s*)	é-pic-es (en latin). *species* (les espèces)	épic-ier, épic-erie.	

IV. DE L'ANALYSE ÉTYMOLOGIQUE.

§ 439. L'*analyse grammaticale* sert à étudier les mots comme parties du discours et les rapports d'accord et de complément qu'ils ont entre eux (Voyez § 178.)

L'*analyse logique* étudie les divers éléments d'une proposition et les rapports que les propositions ont entre elles. (Voyez § 179.)

Il y a une troisième espèce d'analyse, l'*analyse étymologique*, qui consiste à étudier chaque mot, à en dégager les divers éléments (*racine* et *affixes*) et à montrer comment les *dérivés* sont formés de *mots primitifs*, et ceux-ci d'une *racine*.

Les exemples que nous avons donnés de *familles de mots* (§ 438) sont des exemples d'*analyse étymologique*.

CHAPITRE II.

DES DIFFÉRENTES ACCEPTIONS D'UN MÊME MOT.

§ 440. On a vu dans le chapitre précédent l'utilité de l'étymologie pour connaître le sens propre d'un mot : ce sens est en général déterminé assez nettement : 1° par la *racine*, 2° par les *affixes* (*préfixes* et *suffixes*). Mais quelque utile que soit l'*étymologie* pour la connaissance du sens propre des mots, elle ne suffit pas. Ce qui le prouve, c'est que :

1° Le même mot a quelquefois plusieurs sens ;
2° Il n'a pas toujours eu le même sens.

Il y a donc lieu d'étudier les différentes acceptions d'un même mot, soit dans la langue actuelle, soit dans l'histoire de la langue.

I. DIFFÉRENTES ACCEPTIONS D'UN MÊME MOT DANS LA LANGUE ACTUELLE.

§ 441. Les différentes acceptions de sens que prend quelquefois un mot tiennent surtout à ce que ce mot n'est pas toujours pris dans un sens *propre;* il est souvent employé dans un *sens détourné*, et spécialement au *sens figuré.*

En général, on dit qu'un mot est pris au sens figuré, quand il est transporté de l'ordre physique à l'ordre moral. *Ex. :* le spectacle de la nature *élève* la pensée à Dieu.

Mais quelquefois aussi, c'est un mot de l'ordre moral qui est transporté dans l'ordre physique. *Ex. :* l'eau et les arbres *égayent* un paysage.

Les déviations du sens d'un mot sont produites par la facilité qu'a l'esprit d'établir des rapports et des analogies entre telle idée et tel mot.

Ainsi on dit : un habit *étroit*, un esprit *étroit*, des règles *étroites;* un habit *juste*, une balance *juste*, vendre à *juste* prix, une loi *juste.*

Dans ces divers sens du mot *juste*, l'idée commune est un rapport de conformité établi par la pensée entre un objet et une mesure, soit physique, soit morale.

De même, on ne se bornera pas à employer le mot *monter* dans son sens propre : *monter un escalier, une colline; monter à une tour.*

On dira, par une analogie assez rapprochée : *monter un cheval fougueux, monter à cheval, monter sur un vaisseau;* — puis, dans un sens beaucoup plus détourné, et *au figuré, monter la tête à quelqu'un.* — Enfin c'est à peine s'il est possible de retrouver le sens primitif du mot dans l'expression *monter une maison, un ménage, un magasin.*

Le plus ordinairement les déviations du sens primitif d'un mot apparaissent dans certaines locutions où ce mot prend un sens tout spécial, et qui se rencontrent dans chaque langue : c'est ce qu'on appelle des *idiotismes.* Un idiotisme français s'appelle un *gallicisme.*

Le mot *cœur* nous fournira de nombreux exemples de ces différentes acceptions d'un même mot :

1° *Sens propre :* le *cœur* est un viscère *placé* à la partie gauche de la poitrine.

2° *Sens figuré :* cet homme a le *cœur bien placé ;*
c'est un homme plein de *cœur ;*
cet homme n'a pas de *cœur* (le cœur est représenté comme le siége des sentiments).

3° *Gallicismes :* il n'a pas de *cœur à l'ouvrage ;*
avez-vous bien *le cœur de faire cela?*
je vous aiderai *de grand cœur, de tout cœur ;*
il a parlé à *cœur ouvert ;*
il a le *cœur sur la main ;*
il a ri de *bon cœur ;*
il sait sa leçon *par cœur ;*
il est au *cœur de la difficulté*, etc., etc.

II. DIFFÉRENTES ACCEPTIONS D'UN MÊME MOT DANS L'HISTOIRE DE LA LANGUE.

§ **442.** De même que l'usage a modifié sur bien des points les formes des mots et les règles de la syntaxe, de même il a changé le sens de plus d'un mot. Il n'est pas besoin de remonter à plus de deux siècles en arrière pour trouver des exemples de ces changements du sens de certains mots.

C'est ainsi que, au XVIIe siècle,

bureau	signifiait	habit *ou* tapis de bure.
cadeau	—	fête, partie de plaisir.
ennui	—	chagrin.
génie	—	esprit.
honnête homme	—	homme de bonne société, etc., etc.
libertin	—	incrédule.
vilain	—	paysan.

C'est ainsi que *bachelier* signifiait anciennement *jeune homme* (non encore marié ; en anglais *bachelor, célibataire*) ; *valet* désignait, non un domestique, mais l'écuyer d'un seigneur (*vaslet* vient de † *vassaletum*, diminutif de † *vassalem*).

Aussi existe-t-il, à côté des *Dictionnaires de la langue française actuelle*, des *Dictionnaires historiques de la langue française.* Un ouvrage de ce dernier genre a été entrepris par l'Académie française, qui en a déjà publié plusieurs fascicules.

CHAPITRE III.

DES SYNONYMES.

§ 443. Le mot *synonyme* signifie proprement *mot qui a la même signification qu'un autre*. Plusieurs mots en effet semblent offrir avec d'autres des rapports de signification. Mais ces rapports ne sont jamais que très-imparfaits, et le plus souvent ils sont plus apparents que réels. Il y a toujours entre les mots dits *synonymes* quelque différence, surtout dans la langue française, dont on a pu dire : « C'est peut-être la seule langue qui ne connaisse pas, à proprement parler, de synonymes. »

[Etymologie. Ce mot vient du grec συνώνυμον, composé de σύν, avec, et de ὄνομα, nom. — D'après la stricte étymologie du mot, les synonymes désigneraient, les uns comme les autres, les mêmes choses ou les mêmes idées.]

Remarque. Il ne faut pas confondre avec les *synonymes* les *homonymes* ou *paronymes*, c'est-à-dire les mots qui ont avec d'autres non une analogie de sens, mais une simple ressemblance de son. *Ex.* : *bailler* (accorder) et *bâiller* (faire un bâillement) ; *chasse* et *châsse; anoblir* (donner des titres de noblesse) et *ennoblir* (rendre noble, *au figuré*).

[Etymologie. *Homonyme* vient de ὁμώνυμον (ὁμός, égal, ὄνομα, nom) ; *paronyme* de παρώνυμον (παρά, auprès, et ὄνομα). Le *paronyme* indique une ressemblance de son plus *approximative* que l'*homonyme*].

§ 444. Les mots dits *synonymes* se rangent en deux classes :

1° *Ceux qui ont des racines identiques*, mais qui se distinguent les uns des autres par les *affixes* ou bien par quelques différences grammaticales ;

2° *Ceux qui ont des racines différentes*.

Il est évident tout d'abord que c'est entre ces derniers que les différences de sens sont les plus tranchées, puisqu'elles tiennent à un élément du mot aussi important que la racine. L'identité de la racine établit au contraire entre les premiers une certaine similitude de sens.

Les différences entre les mots de la 1re classe tiennent à des nuances ; celles qui existent entre ceux de la 2e classe sont plus essentielles.

§ 445. Exemples de synonymes de la 1re classe.

I. Différences de sens marquées par les *affixes*, à savoir,

1° Par les *préfixes* :

— *Attristé*, *con*tristé. (Le second de ces mots indique une douleur beaucoup plus forte que le premier, une douleur qui s'empare en quelque sorte de toute l'âme.) *Ex. : il est attristé de son échec ; il est contristé de la mort de son père.*

— Plaire, *com*plaire. (Le premier mot indique que l'on plaît sans efforts ; le second, que l'on cherche à plaire, quelquefois sans y réussir.) *Ex. : à force de complaire, on n'arrive pas toujours à plaire.*

— Nier, *dé*nier. (*Nier*, c'est déclarer qu'une chose n'est pas ; *dénier*, c'est refuser une chose.) *Ex. : il nie que les choses se soient passées ainsi et prétend qu'on lui a dénié justice.*

— *Mal*honnête, *dés*honnête. (*Déshonnête* se dit des choses, et spécialement de celles qui sont contraires à la pureté des mœurs ; *mal*honnête ne se dit que des personnes, et désigne celles qui manquent à la pureté des mœurs, à la probité, à la politesse.) *Ex. : il est d'un malhonnête homme de se plaire à des discours déshonnêtes.*

— *Mé*suser, *a*buser (*Mésuser*, c'est faire un mauvais usage d'une chose ; *abuser*, c'est en user d'une manière excessive.) *Ex. : il abuse de la bonté de ses parents et mésuse de tout ce qu'on lui donne.*

2° Par les *suffixes* :

— Dissen*timent*, dissen*sion*. (*Un dissentiment* est une différence d'opinion ; une *dissension* est l'état produit par un *dissentiment*.) *Ex. : les dissentiments politiques amènent les dissensions.*

— Frag*ment*, fra*ction*. (Ces deux mots indiquent des divisions ; mais le premier s'applique aux objets, le second s'applique aux choses abstraites et indique l'action de fractionner.) *Ex. : on distingue en arithmétique les nombres entiers et les fractions ; une poire représente un nombre entier, un fragment de poire représente une fraction.*

— Outra*geant*, outra*geux*. (*Outrageux* indique une chose qui est de nature à outrager ; *outrageant* une chose qui fait un outrage déterminé.) *Ex. : la raillerie est outrageuse par elle-même ; les propos qu'il a tenus sont outrageants.*

— Mati*nal*, mati*neux*, mati*nier*. (*Matinal* désigne une personne qui s'est levée matin un jour ; *matineux*, une personne

qui se lève toujours matin ; *matinier*, quelque chose qui a rapport au matin.) *Ex. : vous êtes bien matinal aujourd'hui. Je suis matineux d'habitude, et je contemple chaque jour l'étoile matinière.*

II. Différences de sens marquées par des circonstances grammaticales :

1° Différence de nombre :

l'honneur,	les honneurs.
la dignité,	les dignités.
l'attention,	les attentions.
la grâce,	les grâces.
la ruine,	les ruines.

2° Déplacement de l'adjectif ou de l'adverbe :

un grand homme,	un homme grand.
un savant homme,	un homme savant.
un malhonnête homme,	un homme malhonnête.
un méchant livre,	un livre méchant.
bien vivre,	vivre bien.

3° Adverbes ou locutions adverbiales :

secrètement,	en secret.
littéralement,	à la lettre.
prudemment,	avec prudence.

4° Compléments différents :

commencer à,	commencer de.
participer à,	participer de.
retrancher à,	retrancher de.
oublier à,	oublier de.
s'occuper à,	s'occuper de.
emprunter à,	emprunter de.
aider quelqu'un,	aider à quelqu'un.
assurer —	assurer — —
insulter —	insulter — —
atteindre quelque chose,	atteindre à quelque chose.
suppléer —	suppléer — —

§ **446**. Exemples de synonymes de la 2e classe.

—*Blessure, plaie.* (Une blessure vient d'un coup, d'une cause extérieure ; une plaie peut résulter d'une cause intérieure.) *Ex. :* le soldat est couvert de *blessures ;* cet abcès a laissé, en perçant, une large *plaie.*

— *Rebelle, révolté; rébellion, révolte.* (Un *rebelle* est un homme qui médite des pensées de *révolte.*) *Ex. : l'esprit de rébellion mène à la révolte.*

— *Détester, abhorrer.* (Détester, c'est avoir de la haine contre quelqu'un ou quelque chose ; abhorrer, c'est plus, c'est éprouver de l'horreur pour quelqu'un ou pour quelque chose.) Ex. : *il ne suffit pas de détester le vice, il faut l'abhorrer.*

— *Crainte, frayeur, effroi, terreur, épouvante.* (Le mot *crainte* est le terme général pour rendre l'impression que produit l'idée d'un mal à venir : c'est aussi celui qui indique la plus faible impression produite par cette idée. Une impression plus forte est rendue par les mots *frayeur, effroi, terreur,* et une impression plus forte encore par celui d'*épouvante*, qui suppose que l'idée du mal à venir apporte dans l'esprit un véritable désordre). *Ex.: l'avenir inspire aux uns l'espérance, aux autres la crainte; la frayeur est un sentiment passager, l'effroi est plus durable, la terreur l'est plus encore. L'épouvante se répandit partout, et l'armée fut mise en fuite.*

CHAPITRE IV.

DES IMPROPRIÉTÉS DE MOTS ET DES LOCUTIONS VICIEUSES.

§ 447. Les impropriétés de mots résultent de l'ignorance de l'étymologie (voyez § 422 et suiv.) et de l'ignorance de la synonymie ou des diverses acceptions d'un mot (voyez § 440 et suiv.).

L'ignorance de l'étymologie et de la synonymie peut amener les fautes les plus grossières ; par exemple, la confusion des mots suivants, qui sont de racine différente :

— Conjecture (*supposition*) et conjoncture (*circonstance*).

— Amnistie (*levée d'une peine pour délit politique*) et armistice (*suspension d'armes*).

— Fragile (*qui peut facilement être cassé*) et casuel (*sujet à telle ou telle éventualité*).

— Important (*qui a de l'importance*) et conséquent (*qui suit, qui vient après*).

— Infecter (*remplir d'une mauvaise odeur*) et infester (*ravager*).

— Flairer (*sentir*) et fleurer (*répandre une odeur*).

— Digne (*qui ne se dit qu'en bonne part*) et qui mérite (*lequel se dit en bonne et en mauvaise part*). On ne dira donc pas : *Il est digne de punition,* mais *il mérite une punition.*

— Éviter (*chercher à fuir*) et épargner (*un mal à un autre*). On ne dira donc pas : *Je vous éviterai,* mais *je vous épargnerai cet ennui.*

— Près de (*adv., à proximité de, sur le point de*) et prêt à (*disposé à*). On dira donc : *Il est près de mourir* dans le sens de *il va mourir*, et *il est prêt à mourir* dans le sens de *il est tout disposé à mourir.*

— Fixer (*rendre fixe*) et *regarder fixement.* On ne dira pas *fixer un objet,* mais *le regarder fixement.*

— Espérer, promettre, compter (*qui ne s'appliquent qu'à l'avenir*) et supposer, assurer, penser. On ne dira donc pas : J'*espère* qu'il a bien travaillé ; mais : je *suppose* que, etc. ; — je vous *promets* que j'ai dit la vérité ; mais : je vous *assure* que, etc. ; — je *compte* que vous faites tous vos efforts ; mais : je *pense* que, etc.

— Rester (*continuer à agir ou à se tenir à un endroit*) et demeurer (*avoir sa demeure*). On ne dira donc pas : *où restez-vous?* mais : *où demeurez-vous?*

— De là encore la confusion des mots suivants, dont la racine est identique, mais qui sont distingués par les *affixes* ou par diverses conditions grammaticales :

colorer (*couvrir d'une couleur*)	et colorier (*couvrir de plusieurs couleurs*) ;
consommer (*employer utilement*)	— consumer (*détruire en pure perte*) ;
ennoblir (*entourer de considération et d'éclat*)	— anoblir (*gratifier de titres de noblesse*) ;
plier (*faire un pli à un objet qui se plie facilement*)	— ployer (*faire avec effort un ou plusieurs plis*) ;
venimeux (*qui a du venin ; se dit des animaux*)	— vénéneux (*qui renferme du poison ; se dit des plantes*) ;
observer (*faire une remarque*)	— faire observer (*faire faire une remarque*). On ne dira donc pas : *je vous observerai,* mais : *je vous ferai observer.*

§ 448. Les *locutions vicieuses* résultent de l'ignorance des *gallicismes* ou d'erreurs sur ces particularités de la langue.

On ne dira pas :	*mais :*
se rappeler d'une chose,	se rappeler une chose ;
remplir un but,	atteindre un but ;
je vais en campagne,	je vais à la campagne ;
je vous demande excuse,	je vous fais excuse, ou je vous demande pardon ;
jouir d'une mauvaise santé,	avoir une mauvaise santé. (*on dit seulement :* jouir d'une bonne santé) ;
j'y vois clair,	je vois clair ;
je vais promener, baigner, coucher; etc.	je vais me promener, me baigner, me coucher ; etc.

On distinguera :	*et :*
il ne fait que regarder (*il regarde sans cesse*),	il ne fait que de regarder (*il vient de regarder*) ;
il m'impose (*il m'inspire du respect*),	il veut m'en imposer (*il veut me tromper*) ;
je veux faire ce qui me plaît (*je veux faire ce qui m'est agréable*),	je veux faire ce qu'il me plaî (*sous-entendu* de faire) ;
il entend raillerie (*il se laisse plaisanter*), etc.	il entend la raillerie (*il sai plaisanter*), etc.

FIN DU COURS MOYEN.

TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE	1
INTRODUCTION	VII
NOTIONS PRÉLIMINAIRES	1
Chapitre I. Des lettres	*Ibid.*
— II. Voyelles et diphthongues	3
— III. Consonnes	9
— IV. Signes orthographiques et ponctuation. — Accent tonique	14
— V. Des différentes espèces de mots	18
PREMIÈRE PARTIE (Étude des mots considérés séparément)	19
Chapitre I. Le nom ou substantif	*Ibid.*
— II. L'article	30
— III. L'adjectif	32
— IV. Le pronom	45
— V. Le verbe	50
1re section. Du verbe et de ses différentes espèces	*Ibid.*
2e — Tableaux des conjugaisons	56
Verbes auxiliaires	58
— réguliers	62
— passifs, réfléchis	70
— neutres	75
— impersonnels	76
— conjugués négativement	78
— — interrogativement	80
— — interrogativement et négativement	81
3e section. Remarques générales sur les verbes (formation des temps et des modes)	83
4e — Remarques particulières sur les verbes. (Verbes auxiliaires. — Les quatre conjugaisons.)	92
5e — Verbes irréguliers et défectifs	103
Chapitre VI. De l'adverbe	134
— VII. De la préposition	138
— VIII. De la conjonction	141
— IX. De l'interjection	142

SECONDE PARTIE (SYNTAXE ou Étude des mots réunis en phrases) 143
1re section. Syntaxe générale ou Syntaxe des propositions . *Ibid.*
— II. De certaines particularités des propositions. . . . 146
— III. Des diverses espèces de propositions. 148
— IV. Règles communes aux diverses espèces de mots. (Règles d'accord, règles de dépendance ou de complément.) 150
— V. Analyse grammaticale 152
— VI. Analyse logique 154
2e section. Syntaxe particulière ou Remarques sur les diverses espèces de mots considérées dans leurs rapports avec les autres mots 159
Chapitre I. Syntaxe du substantif. 159
1° Règles d'accord et particularités relatives aux genres et aux nombres. 159
2° Règles de complément. 170
— II. Syntaxe de l'article. 174
— III. Syntaxe de l'adjectif. 1° Son emploi. 180
2° Règles d'accord. 195
3° Règles de complément. 201
— IV. Syntaxe du pronom 203
— V. Syntaxe du verbe. 228
1° Du verbe, du sujet et de l'attribut. 228
2° Règles d'accord du verbe avec son sujet. 230
3° Règles de complément. 234
4° Observations sur l'emploi des temps. . . 241
5° Observations sur l'emploi des modes. . . . 246
6° Correspondances entre les temps et les modes. 254
— VI. Suite de la syntaxe du verbe. 259
I. Infinitif. 259
II. Participe présent et passé. 268
— VII. Syntaxe de l'adverbe. 285
— VIII. Syntaxe de la préposition. 310
— IX. Syntaxe de la conjonction. 318

SUPPLÉMENT (Notions complémentaires). 324
Chapitre I. Étymologie ou Étude des éléments qui constituent les mots et leur donnent leur signification. (Racine, radical, affixes.). . . . . *Ibid.*
— II. Des différentes acceptions d'un mot. 336
— III. Des synonymes. 339
— IV. Des impropriétés de mots et des locutions vicieuses. 342

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

N. B. — Les numéros renvoient aux paragraphes, dont la suite est indiquée en haut des pages de droite.

Accents : *aigu*, *grave*, *circonflexe*, 8, 22.
Accent *tonique*, 23 et 24.
Accord (règles d'), 175-176.
— du substantif, 180; de l'adjectif, 209-214; du verbe, 271-274.
Acquérir, 134 et 134 *bis*.
Adjectif, 45-67. — Sa syntaxe, 201-217.
Adjectifs qualificatifs, 201-202.
— déterminatifs, 203-208.
— verbaux, 335-338.
Règles d'accord de l'adjectif, 209-214. — Emploi particulier de l'adjectif féminin, 215.
Compléments de l'adjectif, 216.
Adverbes, 137-149. — Syntaxe de l'adverbe, 359. — Noms et pronoms adverbiaux, 360.
Affixes, 429-532; 445.
Aide, genres de ce nom, 181, 15.
Aieul, ses formes au pluriel, 182.
Aigle, genres de ce nom, 181, 1.
Ail, ses formes au pluriel, 182, 5.
ail (pluriel des noms en), 37.
Air (*avoir l'*). Construction de cet idiotisme avec un adjectif, 211.
ais (féminin des adjectifs en) 47
Al (pluriel des noms et adjectifs en), 37, 58.
Aller. Sa conjugaison, 133 et 133 *bis*. — Employé comme auxiliaire, 80.
Alphabet français, 3.
Amour, genres de ce nom, 181, 2.
ant, ent; **pluriel des adjectifs en, 1, 58.**
Analyse grammaticale, 178; — logique, 179; — étymologique, 439.
Apostrophe, 14, 22.
Apposition, 165.
Appui-main, son pluriel, 189, Rem. III.
Article, 43-44.— Sa syntaxe, 194-199 (son emploi ou son omission; son sens partitif, son accord).
— Le neutre de l'article, 200.
— Article mis à la place d'un pronom possesif, 205.
as (féminin des adjectifs, en) 49.
Assaillir, 134 et 134 *bis*.
Asseoir, 135 et 135 *bis*.
Attendu, son étymologie, 152.
Attribut, 159-164; 269-270.
Attributifs (verbes), 159, 270.
au, *eau* (pluriel des substantifs et adjectifs en), 37, 58.

Aucun, sa syntaxe, 208, 1 et 11; 388.
Aussi, sa syntaxe, 374.
Autant, *tant*, leur syntaxe, 375.
Automne, genres de ce nom, 181, 3.
Autre, *autrui*, leur étymologie, 67.
Autre, sa syntaxe, 208, 1 *bis*.
Auxiliaires (verbes), 80; leur emploi dans les temps composés, 289.
Avoir (le verbe), 92. — Remarques sur le verbe *avoir*, 116. —
Avoir, considéré comme verbe auxiliaire, 80. — Comme verbe irrégulier, 135 et 135 *bis*. — *Il y a*, impersonnel, 101.
Battre, 129.
Beaucoup, sa syntaxe, 376.
Bien, adverbe, sa syntaxe, 370.
Blanc-seing, son pluriel, 189.
Boire, 136 et 136 *bis*.
Bouillir, 134 et 134 *bis*.
Braire, 136 et 136 *bis*.
c (féminin des adjectifs en), 52.
Ce, pronom, sa syntaxe, 24, 251.
C'est ou *ce sont*... 243, 272. — Syntaxe des phrases commençant par *c'est*..., 279.
Cédille, 22.
Cent (quand il prend le pluriel), 62.
Certain, sa syntaxe, 208, 2.
Chaque, *chacun*, leur étymologie, 67. — Leur syntaxe, 208, 3 et 262-265.
Chevau-léger, son pluriel, 189.
Chose, genres de ce nom, 184, 4.
Ci, *là*, 206, 383.
Ciel, ses formes au pluriel, 182, 2.
Clore, 136 et 136 *bis*.
Collectifs (syntaxe des) employés comme sujet, 273; — Accord avec le collectif ou le complément du collectif, 210.
Combien, sa syntaxe, 379.
Comme, *comment*, leur syntaxe, 373.
Compléments *direct*, *indirect*, 162-163. — Règles de complément ou de dépendance, 177. —Compléments des substantifs, 191-192; des adjectifs, 216-217; des pronoms, 268; des adverbes, 361. — Complément direct des verbes, 275; indirect, 276-280, 283. — Complément *circonstanciel* 163, 277.
Composés (noms), 30, II, 426; leur pluriel, 184-190.
— (adjectifs), 209, Rem. V; 213, 214.
Conclure, 136 et 136 *bis*.
Conditionnel, sa formation, 107.
Conjonction, 154.
Conjugaisons (les quatre), 89-91.
— Verbes réguliers de la 1re, 94-117.
— Remarques sur les verbes en *cer*, 118; en *ger*, 119; verbes qui ont un *é* fermé ou un *e* muet à l'avant-dernière syllabe, 120-121; en *eler*, *eter*, 122; en *éer*, *ier*, 123; en *yer*, 124; en *uer*, 125.
— *Verbes réguliers* de la 2e, 95. Remarques sur la 2e conjugaison, 126; sur *bénir*, *haïr*, *fleurir*, 127.
— *Verbes réguliers* de la 3e, 96. Remarques sur la 3e conjugaison, 128.
— *Verbes réguliers* de la 4e, 97. Remarques sur la 4e conjugaison, 129-131.
— Verbes irréguliers et défectifs des quatre conjugaisons, 132-136.
— Remarques sur les verbes irréguliers, 133 *bis*-136 *bis*.

1re conjugaison : (133 et 133 *bis*).
2e conjugaison (134 et 134 *bis*).
3e conjugaison (135 et 135 *bis*).
4e conjugaison (136 et 136 *bis*) : 1° verbes en *aître* et *oître* ; 2° verbes en *aindre*; 3° verbes en *ire*; 4° verbes de terminaisons diverses.
Connaître, 136 et 136 *bis*.
Conquérir, 134 et 134 *bis*.
Consonnes, 5. — Consonnes composées, 15. — Prononciation des consonnes, 16, 17. — Consonnes gutturales, dentales, labiales, nasales, 18. — Douces et fortes, 19.
Coudre, 136 et 136 *bis*.
Couple, genres de ce nom, 181, 5.
Courir, 134 et 134 *bis*.
Couvrir, 134 et 134 *bis*.
Craindre, 136 et 136 *bis*.
Croire, 136 et 136 *bis*.
Croître, 136 et 136 *bis*.
Cueillir, 134 et 134 *bis*.
d, à la 3e personne du singulier (4e conjugaison), 130.
Davantage, sa syntaxe, 377.
De donne un double sens à quelques compléments, 191, Rem. II.
Déchoir, 135 et 135 *bis*.
Degrés de signification (*positif*, *comparatif*, *superlatif*, 59).
Délice, genres de ce nom, 181, 2.
Désinences des verbes, 114, 115; — des mots en général, 427. — Désinence, distincte de la terminaison, 431.
Déterminatifs (adjectifs), 60-67 : — numéraux, 61-63; possessifs, 64; démonstratifs, 65; interrogatifs et conjonctifs, 66; indéfinis, 67.
Devoir. Sa conjugaison, 128. — Employé comme auxiliaire, 80; comme réfléchi, 283, Rem. VI.
Diphtongues, 13.
Dire, 136 et 136 *bis*.
Dont, son étymologie, 72; son emploi, 258.
Dont et *d'où*, leur emploi, 259-260.
Dormir, 134 et 134 *bis*.
Doublets, p. x, *Introd.*
Du, *de la*, *des* avec un sens partitif, 44, Rem. III; — leur syntaxe, 197.
Durant, son étymologie, 152.
e muet, fermé, ouvert, 9.
eau (féminin des adjectifs en), 47.
Écrire, 136 et 136 *bis*.
el, *eil* (féminin des adjectifs en), 49.
Élision, 14.
Ellipse, 167.
En mis à la place d'un pronom possessif, 203, Rem. II.
En, *y*, 238-240.
Enfant, genres de ce nom, 181, 6.
Enquérir (*s'*), 134 et 134 *bis*.
et (féminin des adjectifs en), 49.
esse (terminaison du féminin), 34, 40.
et (féminin des adjectifs en), 49.
Être (le verbe), 93; 116.
Étymologie, 422.
eu pluriel (des substantifs en), 37.
eur, *eresse* (terminaison des substantifs), 34.
eur, *euse* (terminaison des substantifs), 34. 3°, 2.
eur (féminin des adjectifs en), 50.
f (féminin des adjectifs en), 53.

Faillir, 134 et 134 *bis*.
Faire, 136 et 136 *bis*.
Faire, employé pour éviter la répétition d'un autre verbe, 280, Rem. III et IV. *Ne faire que..., ne faire que de...*, § 319; le participe *fait* devant un infinitif, § 352, Rem. II.
Falloir, 135 et 135 *bis*.
Favori (féminin de), 47.
Féminin des substantifs (sa formation), 33-34; — des adjectifs, 46-57.
Féminin (adjectif), emploi particulier, 215.
Férir, 134 et 134 *bis*.
Foudre, genres de ce nom, 181, 7.
Frire, 136 et 136 *bis*.
Fuir, 134 et 134 *bis*.
Futur, sa formation, 110.
g (féminin des adjectifs en), 54.
Gagne-petit, son pluriel, 190.
Gallicismes, 441.
Garde, genres de ce nom, 181, 1.
Garde, substantifs composés avec ce nom; leur pluriel, 189, Rem. II.
Genres des noms, 31-32. — Noms à double genre, 181.
Gens, genres de ce nom, 181, 8.
Gérondif, 339-342.
Gésir, 134 et 134 *bis*.
Goutte, mot négatif, 389.
Grammaire. Sa définition, 91.
Grand'mère, *grand'messe*, etc., 46. Pluriel de ces mots, 189.
gu (féminin des adjectifs en), 47.
Guère, son emploi, 385.
h muette, aspirée, 18, 7.
Haut le corps, son pluriel, 189.
Havre-sac, son pluriel, 189.
Hébreu (féminin de), 47.
Homonymes, 443.
Hormis, son étymologie, 152.
Hymne, genres de ce nom, 181, 9.
Il, son étymologie, 69.
Il, elle, leur syntaxe, 232, 243.
Imparfait de l'indicatif, 108; du subjonctif, 109.
Impersonnels (verbes), 101-102; employés personnellement, 274.
Infinitif (son emploi), 313-330. Proposition infinitive, 321-330.
Instruire, 136 et 136 *bis*.
Interjection, 156-157.
Inversion, 170,
iss, syllabe ajoutée à quelques temps de certains verbes de la 2e conjugaison, 107. — Son origine, 126.
Issir, 134 et 134 *bis*.
Jamais, son emploi, 386.
Le, sa syntaxe, 220.
l se vocalise en *u*, 37, 44.
Langage, sa définition, 2.
Le, la, pronoms, leur syntaxe, 234-238; 244.
Lequel, duquel, leur emploi, 256.
Lettres. — Leur genre en français, 21. — *Voyez* Alphabet.
Lire, 136 et 136 *bis*.
Locutions vicieuses, 448.
Mal, adverbe, sa syntaxe, 372.
Malgré, son étymologie, 152.
Manœuvre, genres de ce nom, 181, 15.
Me, moi, leur syntaxe, 228, 229.
Même, son étymologie, 67. — Sa syntaxe, 208, 4.
ment, suffixe adverbial. Son étymologie, 143.
Mettre, 129.
Mieux, adverbe. Sa syntaxe, 371
Mille, mil, 62.
Mentir, 134 et 134 *bis*.
Modes des verbes (modes personnels, impersonnels), 86-88. — Leur formation, 107-110. — En-

ploi des modes personnels, 290-312 (indicatif et subjonctif), 290-298; impératif 299; conditionnel, 300-303. — Correspondance entre les temps et les modes, 304-312.
Moins, sa syntaxe, 378.
Moyennant son étymologie, 152.
Mots. Définition, 2. — Neuf espèces de mots, 27. — Divers éléments des mots, 423. — Mots simples ou composés, 424-426; primitifs ou dérivés, 425. — Familles de mots, 436. — Différentes acceptions d'un même mot, 440-442. — Sens propre, figuré, 441. — Impropriétés de mots, 447.
Moudre, 136 et 136 *bis*.
Mourir, 134 et 134 *bis*.
Mouvoir, 135 et 135 *bis*.
n (féminin des adjectifs en), 55.
Naître, 136 et 136 *bis*.
Ne, ses divers emplois, 383-389; 391-398.
Neutre (le genre) en français. — Adjectifs neutres formant des adverbes, 145, 208, 10, VI; 213-214 *bis*. Neutre de l'article, 200; de l'adjectif, 213-214 *bis*; du pronom, 69, Rem. III, 235, 244, 245, 255.
Neutres (verbes), 100.
Ni, son emploi, 271, 387, 414.
Nom ou substantif, 22-42. — Sa syntaxe, 180-193.
Nombres dans les substantifs, 35.
Non, son emploi, 383, 890.
Nonobstant, 152.
Nouveau-né, son pluriel, 189.
Nuire, 136 et 136 *bis*.
Nul, sa syntaxe, 208, 3, 388.
Nullement, 388.
Offrir, 134 et 134 *bis*.
Œil, ses formes au pluriel, 182, 3.
Œuvre, genres de ce nom, 111, 11.
On, son étymologie, 74. — Son emploi, 261.
On dit, *ouï-dire*, leur pluriel, 189.
Orge, genres de ce nom, 181, 10.
Orgue, genres de ce nom, 181, 2.
Orthographe. Définition, 1.
Orthographiques (signes), 22.
ot (féminin des adjectifs en), 49.
Où, son étymologie, 72. — Sa syntaxe, 364.
ou (pluriel des substantifs et adjectifs en), 37.
ou (féminin des adjectifs en). 47.
Ouïr, 134 et 134 *bis*.
Ouvrir, 134 et 134 *bis*.
oux, *ouse* (terminaison), 34, 6°.
Pâque, *Pâques*, genres de ce nom, 181, 12.
Parfait défini, sa formation, 108.
Paronymes, 443.
Partir, 134 et 134 *bis*.
Participe présent, passé (emploi et syntaxe du), 331-358. — Proposition participe, 331, 334. — Participe présent (Syntaxe du), 335-342. — Participe passé (Syntaxe du) : 1° seul ou accompagné du verbe *être*, 343-347; 2° accompagné de l'auxiliaire *avoir*, 348-358.
Pas, son emploi, 384.
Passe-partout, *pince-sans-rire*, leur pluriel, 190.
Passif (verbes), 76, 98.
Pendant, son étymologie, 152.
Période, genres de ce nom, 181, 13.
Personne, son étymologie, 74; — sa syntaxe, 266 *bis*, 388.
Personnes du verbe. Remarques sur les diverses personnes du

singulier et du pluriel, 115.
Peu (le peu de), sa syntaxe, 210, 273, 357.
Phrase et proposition, 157-158.
Plaire, 136 et 136 *bis*.
Pléonasme, 166.
Pleuvoir, 135 et 135 *bis*.
Pluriel des substantifs (sa formation), 36-42; — des adjectifs, 58. — Noms à double pluriel, 182. — Pluriel des noms propres, 183; des noms composés, 184-190.
Pluriel. — Voyez aux terminaisons *ail, al, au, eu, ou*.
Pluriel des noms d'origine étrangère, 39-40.
Plus, sa syntaxe, 377.
Plus, moins, mieux, précédés de *le* variable ou invariable, 199.
Plus, négatif, 386.
Plusieurs, sa syntaxe, 208, 6.
Plus tôt, plutôt, 368.
Point, son emploi, 384.
Ponctuation, 25. — Signes de ponctuation, 26.
Pouvoir, 135 et 135 *bis*.
Prendre, 136 et 136 *bis*.
Préfixes, 432-433.
Préposition, 150-153; 399-412.
Près de, prêt à, 216, Rem. V.
Pronoms, 69-74.—Personnels, 69; possessifs, 70; démonstratifs, 71; conjonctifs ou relatifs, et interrogatifs, 72-73; indéfinis, 74. — Leur syntaxe, 218-268: 1° Pronoms personnels sujets ou compléments, 220-221. Leur place dans la phrase, 222-226. Leur emploi, 227-245.—2° Pronoms possessifs, 246; — 3° démonstratifs, 247-251;—4° interrogatifs et conjonctifs, 252-260; — 5° indéfinis, 261-267. — Pronoms compléments de verbes réfléchis, 283.
Pronoms neutres, 235, 244, 245, 254, Rem. X, 255.
Proposition (de la) et de ses éléments, 158.— Syntaxe des propositions, 159-173. — Infinitive, 161, 321-330. Participe, 331-334. — Propositions simples, composées, 171; principales, coordonnées, subordonnées, complétives, incidentes, 172-173.
Quand, adverbe conjonctif et interrogatif, 367; conjonction, 155.
Quant à, 367, Remarque.
Que, pronom. — Sa syntaxe, 254, Rem. VIII-X. — *Que*, adverbe, 380.—*Que*, conjonction, 416-421.
Quelconque, sa syntaxe, 208, 7.
Quelque, son étymologie, 67. — Sa syntaxe, 208, 8.
Quel que, 8, sa syntaxe, 208, 8, Remarque.
Quelqu'un, 266.
Quérir, 134 et 134 *bis*.
Qu'est-ce-ci? 303.
Qui, quel, quoi, leur étymologie, 72
Qui, conjonctif et interrogatif.— Leur étymologie, leur syntaxe, 252-254; 257.
Quiconque, 266.
Quoi, sa syntaxe, 255.
r (féminin des adjectifs en), 51.
Racine, distincte du radical, 428. Ses altérations, 437.—Familles de mots venant d'une même racine, 438.
Radical des verbes, 81; des mots en général, 427.
Réfléchis (verbes), 76, 99, 282, 283.
Relâche, genres de ce nom, 181, 14.
Renvoyer, 133 et 133 *bis*.
Requérir, 134 et 134 *bis*.

Résoudre, 136 et 136 *bis*.
Rien, son étymologie, 74. — Sa syntaxe, 267 ; 388.
Rire, 136 et 136 *bis*.
Rompre, 129.
s (féminin des adjectifs en), 56.
Sauf-conduit, son pluriel, 189, Rem. III.
Savoir, 135 et 135 *bis*.
Se, soi, sa syntaxe, 241-242.
Semi, préfixe, 381.
Sentir, 134 et 134 *bis*.
Servir, 134 et 134 *bis*.
Si, adverbe, sa syntaxe, 374.
Si (pour *oui*), 382.
Sortir, 134 et 134 *bis*.
Souffrir, 134 et 134 *bis*.
Substantif. Voyez *Nom*.
Suffire, 136 et 136 *bis*.
Suffixes, 434.
Suite (*de*), tout *de suite*, 366.
Suivant, son étymologie, 152.
Suivre, 136 et 136 *bis*.
Syllabes. Définition, 6.
Syllepse, 176, 333, 2°.
Synonymes, 443-446.
t euphonique, son origine, 104. Rem. III.
t désinence, 115. Rem. III, 129 130, 131.
Tant, tant que, leur syntaxe, 375.
Tel, sa syntaxe, 208, 9.
Témoin, règles d'accord de ce mot, 180.
Temps des verbes, 82-85, 106. — Temps simples (leur formation), 107-110. — Temps composés (leur formation), 111. — Temps surcomposés, 112. — Observations sur l'emploi des temps, 284-289.
Tenir, 134 et 134 *bis*.
Termes de la proposition (*sujet*, *verbe*, *attribut*), 159-164; 269-270.
Terminaisons des verbes, 81, 113.
Terre-plein, son pluriel, 189.
teur, trice teuse, teresse (terminaison de substantifs), 34, — *teur* (féminin des adjectifs en), 50.
Touchant, son étymologie, 152
Tout (son pluriel), 58. — Sa syntaxe, 208, 1°, — Ses règles d'accord avec le nom *gens*, 181, 8.
Tout à coup, tout d'un coup, 369.
Traire, 136 et 136 *bis*.
Trait d'union, 22.
Traître (féminin de), 47.
Travail, ses formes au pluriel 182, 4.
Tréma, 22.
Tressaillir, 134 et 134 *bis*.
ul (féminin des adjectifs en), 49.
Un, sa syntaxe 208, 11.
Un, autre (l'un l'autre, l'un et l'autre), 208, 1 *bis*; 266.
Vaincre, 136 et 136 *bis*.
Valoir, 135 et 135 *bis*.
Venir, 134 et 134 *bis*.
Verbe, 75-136. — Verbes actifs ou transitifs, 76; passifs, réfléchis, 76; neutres, 77; impersonnels, 78; auxiliaires, 79. — Voyez *temps*, *modes*, *conjugaisons*, *passifs*, *réfléchis*, *neutres*, *impersonnels*, *radical*, *terminaison*, *désinences*, etc. — Verbes conjugués avec une négation, 103; interrogativement, 104-105. — Syntaxe du verbe, 269-358. Voyez *Termes de la proposition*; *règles d'accord*, *complément*, etc.—Verbes tantôt actifs, tantôt neutres, tantôt réfléchis, 281-282. — Verbes employés

avec ou sans complément, 281-282; avec l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être*, 289; avec la préposition *à* ou la préposition *de*.—Verbes *attributifs*, 159.
Vêtir, 134 et 134 *bis*.
Vingt (quand il prend le pluriel), 62.
Vivre, 136 et 136 *bis*.
Voici, *voilà*, leur étymologie, 152.
Voir, 135 et 135 *bis*.
Vouloir, 135 et 135 *bis*.
Vous, sa syntaxe, 231.
Voyelles, 4; — simples, 4; composées, 4, 11; — brèves, longues, 7; — nasales, 11
x (féminin des adjectifs en), 10.
y (la voyelle), 10.
Y, pronom et adverbe; sa syntaxe, 238, 265.

Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.

s.
bis.
231.
mples, 4;
; — bri
asales, 11
ctifs en).

rbe; sa

THE BORROWER WILL BE CHARGED THE COST OF OVERDUE NOTIFICATION IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW.

BOOK DUE WID
6(66351)
JAN 21 1980

CANCELLED
DEC 27 1979

6264.39.9
Nouvelle grammaire francaise,
Widener Library 002872137
3 2044 086 595 816

lise (*Cours élémentaire*), à l'
inspecteur général, lauréat de l'

lise (*Cours moyen*), avec des
r, à l'usage des classes de gramm

lise (*Cours supérieur*), avec de
ngue et en particulier sur les var

le syntaxe du XVIe au XIXe siècle, par LE MÊME. In-18 jésus cart.

Exercices et Questionnaires adaptés à la grammaire (*Cour*
taire) de M. CHASSANG, par M. HUMBERT, professeur au lycée Condorc
jésus cart.

— *Les mêmes*, PARTIE DU MAITRE, avec 54 dictées. 1 vol. in-18 jésus cart.

Exercices et Questionnaires adaptés à la grammaire (*Cou*
de M. CHASSANG, par LE MÊME. 1 vol. in-18 jésus, cart.

— *Les mêmes*, PARTIE DU MAITRE. 1 vol. in-18 jésus broché.

Exercices et Questionnaires adaptés à la grammaire (*Cours s*
de M. CHASSANG, par M. HUMBERT. (Grammaire historique, étymologies,
des mots, etc.). In-18 jésus, cart.

— *Les mêmes*, PARTIE DU MAITRE. 2 vol. in-18 jésus, brochés.

Nouvelle Grammaire latine (*Cours élémentaire*), d'après les pr
la méthode comparative et historique, par M. CHASSANG. In-18 jésus cart.

Nouvelle Grammaire latine (*Cours moyen*), d'après les princi
méthode comparative et historique, par M. CHASSANG. In-18 jésus, cart.

Nouvelle Grammaire latine (*Cours supérieur*), d'après les pri
la méthode comparative et historique, par M. CHASSANG. In-18 jésus, cart.

Petite Chrestomathie latine, à l'usage des commençants, et
l'étude simultanée de la grammaire et des racines; en conformité avec le
programmes, par E. DAVADANT, professeur agrégé au lycée Louis-le-Gr
jésus

Cours de Thèmes oraux (*premier cours*). **Exercices gr**
sur les déclinaisons, les conjugaisons et les premières règles de la synt
questionnaires, **vocabulaires** et **renvois** à la gramma
de M. CHASSANG, par M. MARTEL, professeur au lycée de Vanves. In-18 jé

Cours de Thèmes oraux (*deuxième cours*). Révision du prem
Exercices et Thèmes sur la syntaxe des propositions, avec **v**
laires et **renvois** à la grammaire latine de M. CHASSANG, par LE MÊ
jésus cart.

Le même, Partie du Maître. In-18 jésus cartonné.

Premiers éléments de grammaire grecque, par M. C
suivis d'un questionnaire et d'exercices, à l'usage de la classe de 3me, en
avec les derniers programmes (1885) par M. B illon, professeur au lycée C
In-8 cart.

Nouvelle Grammaire grecque (*Cours élémentaire et moyen*),
méthode comparative et historique, édition revue, corrigée, augmentée et
conformité avec les derniers programmes, par M. CHASSANG. 1 vol. in-8 cart.

Nouvelle Grammaire grecque (*Cours supérieur*), d'après la
comparative et historique, par M. CHASSANG. Edition revue et corrigée
in-8 cartonné.

Nouvelle Chrestomathie grecque à l'usage des commen
Exercices grecs en vue de l'étude simultanée de la grammaire e
ciaux. 11e édition entièrement refondue et mise en conformité avec les der
grammaires, par M. CHASSANG. In-18 jésus, cart.

Traduction des Exercices grecs. In-18 br.

Petit Lexique français-grec, en vue des exercices d'applicati
déclinaison et la conjugaison, par M. MARTEL, professeur agrégé au
Vanves. 1 vol. in-18 jésus, cart.

Cours de Thèmes grecs avec questionnaire et exercices oraux
partie), adapté à la nouvelle grammaire grecque (*Cours moyen et supé*
M. CHASSANG, par M. BOUILLON, professeur au lycée Condorcet. In-
cart.

— *Le même*, CORRIGÉ. In-18 jésus, cart.

Cours de Thèmes grecs avec questionnaire et exercices oraux
partie), adapté à la nouvelle grammaire grecque (*Cours supéri*
M. CHASSANG, par LE MÊME. In-18 jésus cart.

— *Le même*, CORRIGÉ. In-18 jésus, cart.

Paris — Imprimerie G. Rougier et Cie, rue Cassette, 1